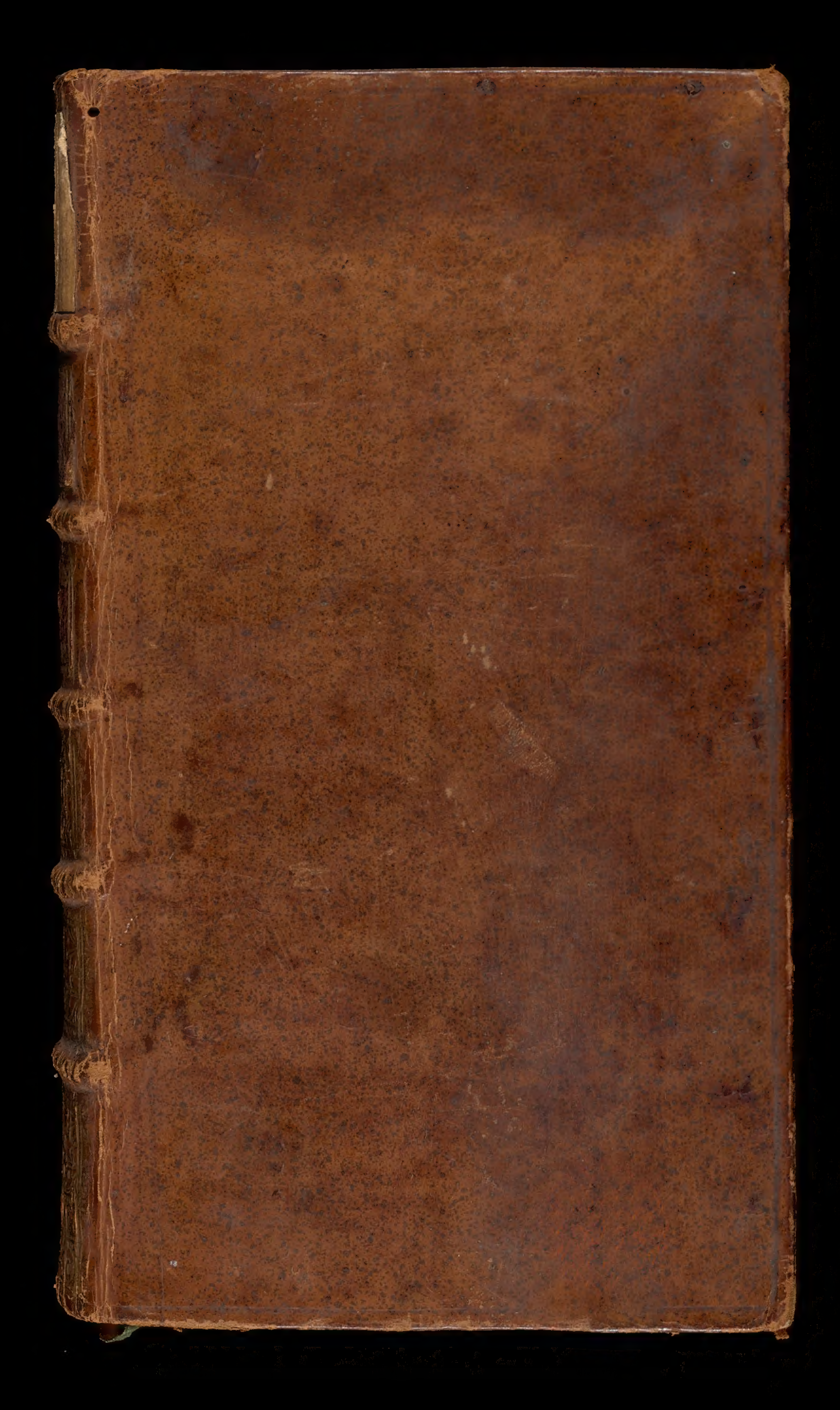
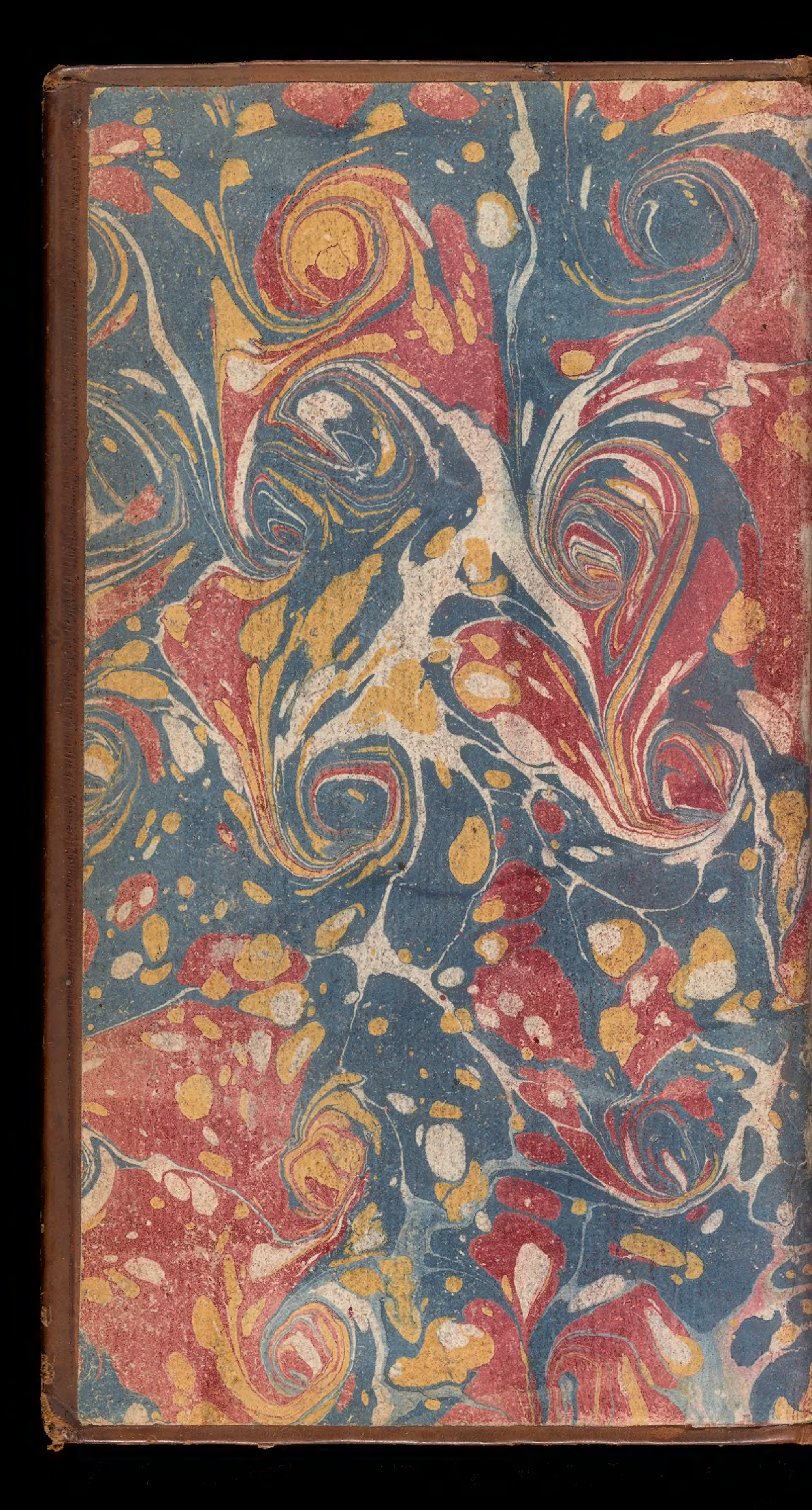
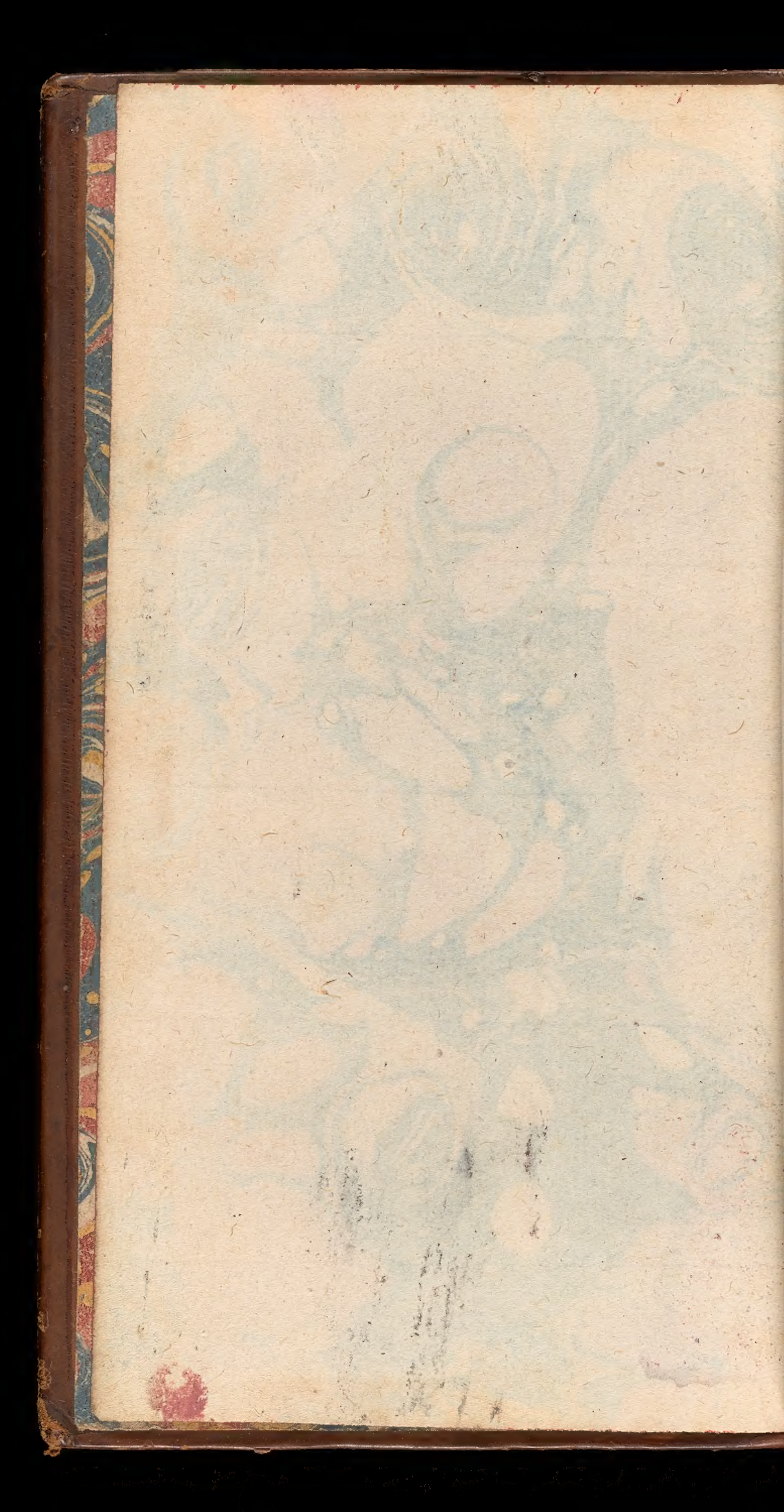
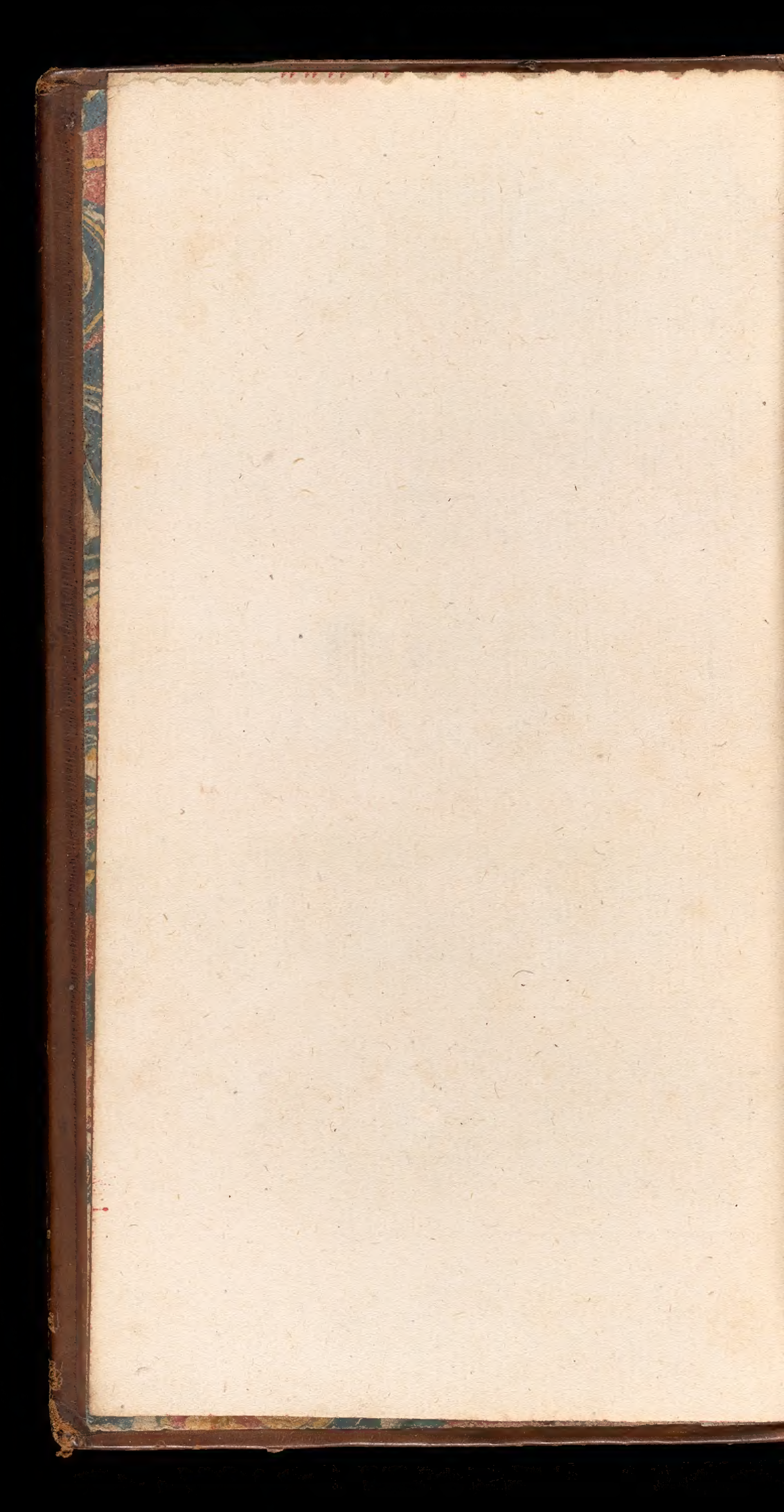










NOUVELLE DESCRIPTION DE LA FRANCE:

Dans laquelle on voit

LE GOUVERNEMENT GENERAL DE CE ROYAUME,

CELUI DE CHAQUE PROVINCE EN PARTICULIER ;

Et la Deſcription des Villes, Maiſons Royales, Châteaux & Monumens les plus remarquables.

Avec des Figures en taille douce.

TOME TROISIEME,

Contenant l'Iſle de France, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, la Breſſe, la Principauté de Dombes, le Bugey, & le Pays de Gez.

Par M. *PIGANIOL DE LA FORCE.*

SECONDE EDITION

Corrigée & augmentée conſidérablement.

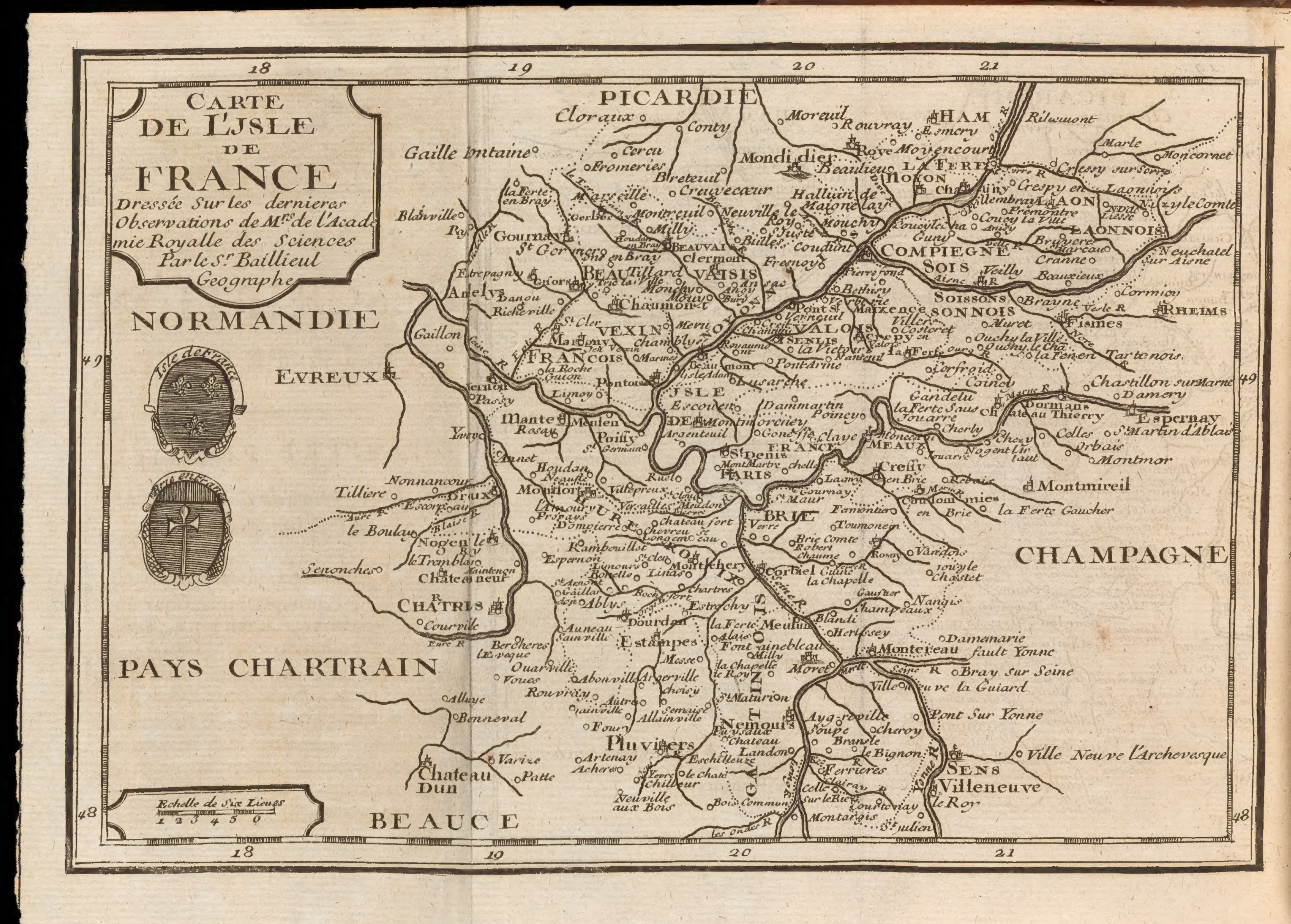


A PARIS,

Chez THEODORE LEGRAS, Grande Salle du Palais, à l'L couronnée.

M. DCCXII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



Carte
de l'Isle
de
France
Dressée sur les dernieres Observations de Mrs de l'Academie Royalle des Sciences
Par le Sr Baillieul Geographe
Echelle de Six Lieues
1 2 3 4 5 6
18
19
20
21
49
48
PICARDIE
NORMANDIE
CHAMPAGNE
PAYS CHARTRAIN
BEAUCE
Isle de France
Brie en France
Cloraux
Conty
Moreuil
Rouvray
HAM
Esmery
Riluwont
Marle
Moncornet
Gaille Fontaine
Cercu
Fromeries
Breteuil
Mondidier
Roye
Moyencourt
Beaulieu
NOYON
LA FERE
Cressy sur Serre
Laonnois
Crevecoeur
Marseille
Montreuil
Milly
Neuville le Roy
Halluin de Maignelay
Mouchy
Coudunt
Cressy en Laonnois
LAON
Fremontre
Coucy la Ville
LAONNOIS
Neuchatel sur Aisne
la Ferte en Bray
Blainville
Gournay
St Germer
BEAUVAIS
Clermont
BEAUVAISIS
Fresnoy
COMPIEGNE
SOIS
Veilly
Cranne
Beaurieux
Cormicy
Anelys
Etrepagny
Gisors
Chaumont
Pierrefond
Bethisy
SOISSONS
SOISSONNOIS
Brayne
RHEIMS
Fismes
VEXIN
FRANCOIS
Gaillon
Pont St Maxence
Verneuil
Creil
VALOIS
SENLIS
Crepy en Valois
la Ferte
Villers Costeret
Ouchy la Ville
Tartenois
EVREUX
Vernon
Passy
la Roche Guion
Pontoise
Chambly
Beaumont
Lusarche
Corfroid
Chastillon sur Marne
Damery
Mante
Meulen
Poissy
St Germain
ISLE
Escouen
DE
Montmorency
Dammartin
Argenteuil
Gonesse
Claye
FRANCE
Gandelu
la Ferte sous Jouarre
Chateau Thierry
Dormans
Espernay
St Martin d'Ablais
Yvry
Anet
Houdan
Montfort l'Amoury
St Denis
Mont Martre
PARIS
Lagny
MEAUX
Cressy en Brie
Colommiers en Brie
Montmireil
la Ferte Gaucher
Nogent l'Artaut
Celles
Orbais
Montmor
Nonnancour
Tilliere
Dreux
le Boulay
Nogent le Roy
Versailles
Meudon
Chevreuse
St Maur
BRIE
Rambouillet
Montlhery
Corbeil
Brie Comte Robert
Rosoy
Vandois
Jouy le Chastel
Senonches
Chateauneuf
Maintenon
Epernon
Linas
Chartres
la Chapelle
Nangis
CHATRES
Courville
Ablys
Dourdan
Estrechy
la Ferte Alais
Meulun
Blandi
Champeaux
Herissey
Damemarie
Estampes
Fontainebleau
Milly
Montereau fault Yonne
Bray sur Seine
Ville neuve la Guiard
Berchères l'Evesque
Ouarville
Voues
Rouvray
Abonville
Angerville
Alluye
Bonneval
Moret
St Mathurin
Nemours
GASTINOIS
Pont sur Yonne
Pluviers
Artenay
Acheres
Chateau Landon
Ferrieres
le Bignon
SENS
Villeneuve le Roy
Ville Neuve l'Archevesque
Chateau Dun
Varize
Patte
Neuville aux Bois
Bois Commun
Montargis
Courtenay
St Julien
Seine R.
Eure R.
Oise R.
Aisne R.
Marne R.
Yonne R.
Loing R.



NOUVELLE DESCRIPTION DE LA FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

2. *Description du Gouvernement de l'Isle de France.*



DEux raisons m'ont obligé d'anticiper sur ce Gouvernement, en faisant la description de celui de Paris. La premiere, parce que les veritables Limites de ces deux Gouvernemens sont très-équivoques ; & la seconde, afin de faire connoître tout de suite & sans interruption les magnifiques & les belles maisons des environs de Paris.

Le Gouvernement de l'Isle de France

est tiré pour la plus grande partie de diverses Provinces, & a près de cinquante lieues de long sur presque autant de large. Il est borné au Nord par la Picardie; à l'Orient par la Champagne; au Midy par la Beausse & l'Orleanois; & au Couchant par la Normandie. Il comprend le païs de France, pris en particulier, le Beauvaisis, le Valois, le Soissonnois, le Laonnois, le Noyonnois, le Vexin-François, le Gâtinois, le Hurepoix, & la Brie Françoise. Cette Province est arrosée de plusieurs grandes Rivieres, dont les plus considerables sont la Seine, la Marne & l'Oise, qui lui donnent presque la forme d'une Isle.

ARTICLE I.

Le Gouvernement Ecclesiastique de l'Isle de France.

CE Gouvernement étant composé de plusieurs Païs demembrés de differentes Provinces, il ne seroit pas à propos de parler ici de tous les Evêchés dont la Jurisdiction s'étend sur ce Païs. Je ne parleray que de ceux de Senlis, de Soissons, de Laon, de Beauvais & de Noyon.

§1°. L'Evêché de Senlis est suffragant de

Reims, & a été établi vers le milieu du troisiéme siécle. Regulus ou Rieul qui vint dans les Gaules avec saint Denys, fut le premier Evêque de Senlis. On n'a pas de memoires assez seurs pour déterminer le nombre des Successeurs de ce saint Evêque, jusqu'à Monsieur Trudaine, qui occupe aujourd'hui ce Siége Episcopal. Parmi ces Evêques il y en a trois qui se sont rendus recommandables par leurs dignités. Ursus ou Ursion, qui fut Chancelier de France en 1090. sous le regne de Philippe I. Guerin, natif de Pont-sainte-Maixance, & Chevalier de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem, fut aussi Chancelier de France, sous le regne de Philippe Auguste. Les Histoires de son siecle lui donnent la principale gloire de la journée de Bouvines, où il rangea l'Armée du Roi en bataille en qualité de Lieutenant-General; mais étant alors nommé à l'Evêché de Senlis, il se retira dans l'Oratoire du Roi où il fut en prieres pendant tout le tems du combat. Il fut revêtu de la dignité de Chancelier jusqu'au regne de saint Louis. Enfin le troisiéme des Evêques de Senlis, qui a fait honneur à son Eglise & à la France, est le Cardinal de la Rochefoucaud, Grand Aumonier de France, & Chef des Conseils du Roi Louis XIII.

L'Evêché de Senlis n'a que cent soixan-

te & dix-sept Paroisses, quarante-quatre Chapelles, trois Abbayes, neuf Prieurés & dix neuf Maladeries. Il vaut environ vingt mille livres.

Le Chapitre de la Cathedrale est composé des trois dignités, de Doyen, Chantre, & Archidiacre, de vingt-quatre Canonicats, de six demi Prébendes, & de deux grands Chapelains. Ce Chapitre a le privilege de Garde Gardienne, & de *Committimus*, par Lettres Patentes du mois de Janvier de l'an 1550. registrées au Parlement le 20. de May de l'an 1560.

Le Chapitre de *S. Rieul* est aussi dans la Ville de Senlis. Il est composé d'un Doyen, & d'un Chantre, qui sont dignités, & de quinze Chanoines qui ont trois cent livres de revenu.

Celui de *S. Frambourst* est encore dans Senlis. Il a un Doyen, un Chantre, & dix Chanoines qui ont aussi environ trois cent livres de revenu.

Dans le château de *Creil* il y a un petit Chapitre de six Chanoines, dont les Canonicats valent deux cent livres chacun.

Saint Vincent, la Victoire & Châlis, sont les Abbayes de ce Diocèse.

L'Abbaye de *S. Vincent* est de l'Ordre de saint Augustin, & fut fondée l'an 1067. Charles Faure un des Religieux de cette Abbaye y introduisit la Reforme vers l'an

1620. & cette Reforme se répandit ensuite dans sainte Geneviéve, aujourd'hui Chef d'Ordre, & dans plusieurs autres Maisons qui en avoient grand besoin. L'Abbaye de saint Vincent est bien bâtie, & rapporte à l'Abbé environ sept mille livres de rente. Les Religieux y élevent un grand nombre de Pensionnaires dans la piété, & dans les lettres.

La Victoire est du même Ordre, & à une lieuë de Senlis. Elle a été fondée par Philippe Auguste l'an 1222. en reconnoissance de la victoire qu'il avoit remportée à Bouvines sur l'Empereur Othon. Ce fut ici que Louis XI. & Edouard IV. conclurent un Traité de Paix que l'on nomma pour lors *la paix heureuse*. Cette Abbaye n'a point reçu la Réforme.

Châlis, ou Charlis, *Caroli locus*, est de l'Ordre de Citeaux, & à deux lieuës de Senlis. Elle est de la Filiation de Pontigni, & fut fondée en 1136. par Louis le Gros, dans un terrein donné par Guillaume de Senlis, Seigneur de Chantilly, & grand Bouteiller de France. Louis le Jeune confirma en 1138. tout ce que Louis le Gros son Pere avoit fait pour cette Abbaye. Elle vaut à l'Abbé environ vingt-cinq mille livres de rente.

§ 2. L'Evêché de *Soissons* reconnoit saint Sixte pour son premier Prélat.

L'Evêque de cette Ville est le premier Suffragant de Reims, & a droit de sacrer nos Rois quand le Siége Métropolitain est vacant. Comme pour lors la Jurisdiction est devoluë au Chapitre de l'Eglise Métropolitaine, l'Evêque de Soissons ne peut faire ni la cérémonie du Sacre, ni aucune fonction Ecclesiastique en ladite Eglise, que sous l'autorité & par la permission du Chapitre; ce qui a été reconnu en 1226. par Jacques de Bazoches, lorsqu'il fit le Sacre de Louis IX. En 1271. par Milon de Bazoches, lorsqu'il fit celui de Philippe le Hardi; & en 1654. par Simon le Gras, lorsqu'il fit celui de Louis le Grand. Le revenu de l'Evêché de Soissons n'étoit autrefois que d'environ six ou sept mille livres, mais il a été augmenté d'autant par l'union de la Mense Abbatiale de Valseri. L'Eglise Cathédrale est dediée à saint Gervais & à saint Protais. Son Chapitre est composé d'un Prévôt, d'un Doyen, d'un Chantre, de quatre Archidiacres, d'un Tresorier, d'un Ecolatre; & de soixante Chanoines dont le revenu n'est pas considerable.. Outre la Cathédrale il y a encore trois Collegiales dans Soissons, saint Pierre, saint Wast & Nôtre Dame des Vignes. Dans l'étenduë du Diocèse de Soissons, on compte trois cent quatre-vingt dix-sept Paroisses, &

vingt-trois Abbayes tant d'hommes que de filles.

Les Abbayes de l'Ordre de ſaint Benoît ſont celles qui ſuivent :

S. Medard lez Soiſſons. Ce ſaint Evêque de Noyon étant mort, le Roi Clotaire premier fit tranſporter ſolemnellement ſon corps à Soiſſons, & le fit enterrer dans l'enclos d'une de ſes Maiſons Royales, laquelle étoit aux portes de cette Ville. Deſlors ce Prince conçut le deſſein d'élever ſur le tombeau du Saint une Egliſe qui ſeroit déſervie par une Communauté de Religieux. Il commença cette Egliſe, mais étant mort l'an 561. il n'eut pas le tems de l'achever. Il y fut neanmoins inhumé, & ſon fils Sigebert donna la derniere perfection à cet Edifice. Cette Abbaye eſt immédiatement ſoumiſe au ſaint Siége, & rapporte par an à l'Abbé environ vingt-deux mille livres.

Saint Creſpin le Grand eſt dans la ville de Soiſſons. L'on ignore le tems de ſa fondation, & l'on ſçait ſeulement que l'Egliſe ayant été conſumée par le feu l'an 1157, le Roi Louis la fit rebâtir. Elle rapporte à l'Abbé environ ſix mille livres de rente.

Saint Corneille de *Compiegne* fut fondée l'an 876. par Charles le Chauve, qui y mit cent Chanoines. Le premier Abbé fut

Hincmar, Archevêque de Reims; & le dernier, Simon le Gras Evêque de Soiſſons. Guillaume, un des Abbés de ſaint Corneille, érigea huit Fiefs pour autant de Barons ou *Fiefés* qui devoient défendre cette Abbaye contre les violences des Seigneurs qui s'emparoient de ſes biens. Le Roy Louis ſeptiéme mit des Religieux Benedictins dans cette Abbaye l'an 1150, & confirma l'érection des huit Baronies. Ceux qui poſſedoient ces Fiefs ſont nommez *octo feodati* dans un dénombrement de l'an 1271. Simon le Gras étant mort l'an 1656. le Pape Alexandre ſept, à la priere de la Reine Anne d'Autriche, éteignit le titre Abbatial, & en unit la Menſe à l'Abbaye Royale des Religiéuſes du Val-de-Grace de Paris.

Chézi, *Caziacum*. Le Pape Innocent IV. confirma les Privileges de cette Abbaye l'an 1249. Elle rapporte à l'Abbé dix mille livres de rente,

Orbais, *ſancti Petri de Orbato*, fut fondée aux Confins de la Brie, & de la Champagne, par ſaint Rieul Archevêque de Reims, vers l'an 673. Ce ſaint Fondateur y mit ſix Religieux tirés de Rebais. Le fameux Godeſcalc a été un des Abbés de cette Abbaye. Le revenu de l'Abbé eſt d'environ ſept mille livres.

Nôtre Dame de *Soiſſons* eſt une Ab-

baye de filles qui fut fondée par Ebroin Maire du Palais, Leutrade sa femme, & leur fils Bovon. Ce Ministre plus connu par ses violences, que par sa pieté, donna à la solicitation de Leutrade, & de saint Drausin Evêque de Soissons, le Palais Royal qui étoit dans cette Ville à des Religieuses qui avoient commencé un Monastere dans le Fauxbourg. Eterie fut tirée de l'Abbaye de Jouare pour être la premiere Abbesse de celle de Nôtre-Dame. Thierri III. Clovis III. & Childebert III. accorderent plusieurs Privileges à cette Abbaye, qui jouit actuellement d'environ quarante-cinq mille livres de rente.

Saint Remi aux Nonains a été transferée dans le Diocèse de Soissons près de Villers-Cotterests par le Pape Gregoire XV. du consentement de Louis XIII.

Les Charmes n'est qu'un Prieuré de filles de l'Ordre de Fontevrauld, quoique plusieurs Ecrivains le qualifient d'Abbaye.

Morienval a été fondée par le Roi Dagobert, à trois lieuës de Verberie. Elle a été autrefois possedée par des Chanoines Reguliers ausquels ont succedé des Religieuses de l'Ordre de saint Benoît.

Saint Jean aux Bois, ou *Royaulieu*, fut fondée au milieu de la forêt de Compiegne par le Roi Louis VII. & la Reine

Adelaïs sa mere vers l'an 1150. pour des Religieuses de l'Ordre de saint Benoît. Ces Religieuses ont été transferées à Royaulieu avec la permission du Roi Louis XIII, en consequence de l'échange qu'elles firent avec les Chanoines Reguliers qui étoient à Royaulieu.

Les Abbayes de l'Ordre de Citeaux, sont :

Long-Pont est de la filiation de Clervaux, & a été fondée à trois lieuës de Soissons, l'an 1131. Elle rapporte à l'Abbé environ trente mille livres de rente.

Argensoles est une Abbaye de filles fondée en 1224. par Blanche d'Artois, Comtesse de Champagne, & Reine de Navarre.

L'Amour-Dieu est aussi une Abbaye de filles qui est de la filiation de Clervaux. Elle est en Champagne, & n'est pas fort riche.

Les Abbayes de l'Ordre de saint Augustin sont :

Saint Jean des Vignes a été fondée l'an 1076. près de Soissons, mais elle est à present dans la Ville, & rapporte environ vingt-trois mille livres par an à l'Abbé.

Saint Leger est aussi dans la ville de Soissons, & fut fondée par saint Gauzlin Evêque, l'an 1129. Elle est reguliere, & jouit d'environ trois mille livres de revenu.

Saint Crépin en Chaïe, *sancti Crispini in Cavea.* Elle est entre Soissons & la riviere d'Aisne, & est reformée. Le revenu de l'Abbé est d'environ deux mille cinq cent livres.

Essomes est à une lieuë de Château-Thierry sur la droite de la riviere de Marne, & le revenu de l'Abbé est de six mille livres.

Saint Paul est une Abbaye de Chanoinesses de saint Augustin, qui est située aux portes de Soissons, mais de laquelle je n'ay pû sçavoir le tems de la fondation, ni le revenu.

Sainte Perrine lez Compiegne étoit une Abbaye de filles fondée par la Reine Adelaïde, veuve de Louis le Gros, vers l'an 1153, laquelle a été transferée à la Villette près Paris l'an 1646.

La Barre est aussi pour des filles, & est située dans le Fauxbourg de ce nom à Château-Thierry. Elle a été fondée par Jeanne Reine de Navarre, & Fondatrice du College de Navarre à Paris. Le revenu de cette Abbaye est d'environ six mille livres.

Les Abbayes de l'Ordre de Prémontré sont :

Chartreuve est en Champagne sur la riviere de Marne à onze lieuës de Château-Thierry vers le levant. Messieurs de saint

te Marthe disent qu'elle est de l'Ordre de saint Benoît, mais sûrement elle est de Prémontré.

Lieu Restauré est auprès de Crespi en Valois, & fut fondée l'an 1140. Le revenu de l'Abbé est d'environ trois mille livres.

Saint Ived de Braine, *sanctus Euvodius de Brena*, a été fondée l'an 1130. à quatre lieuës de Soissons. Elle rapporte à l'Abbé environ cinq mille cinq cent livres de rente.

Val-Chrêtien a été fondée l'an 1134. par Rodolphe Seigneur de Cramailles, sur la riviere d'Ouvre à trois lieuës de la Fere en Tardenois. Le revenu de l'Abbé est d'environ trois mille livres.

Val-Seri, *Vallis-Serenæ*, a été fondée l'an 1122. en l'Isle de France à trois lieuës de Soissons. Elle étoit en Regle, mais le titre Abbatial a été supprimé, & la Mense unie à l'Evêché de Soissons.

Val-Secret a été fondée l'an 1140. à une lieuë de Château-Thierry. L'Abbé jouit de huit mille livres de revenu.

Clairfontaine fondée dans le Diocèse de Laon, mais transferée à Villiers-Cotterests le troisiéme Août 1671. Elle est en Regle.

Nogent l'Artaud est une Abbaye de filles, mais de l'Ordre de sainte Clere.

L'Abbesse est triennale, & cette Maison jouit de sept mille livres de rente.

§ 3. L'Evêché de *Laon* fut fondé, à ce qu'on dit, * par saint Remy, & saint Genebaud en fut le premier Prélat. On prétend aussi que ce fut Hugues Capet qui fit Duc & Pair de France, Adalberon Evêque de cette Ville, pour lui avoir livré Charles Duc de Lorraine, dernier Prince de la race des Carlovingiens. Quoi qu'il en soit, l'Evêché est Suffragant de Reims, & son Evêque est Duc & Pair de France, & porte au Sacre de nos Rois la sainte Ampoule. Cet Evêché a plusieurs Abbayes, & quatre-cent seize Paroisses. Son revenu n'étoit pas d'onze mille livres, mais depuis que l'on y a uni la Mense Abbatiale de saint Martin, il est d'environ trente-cinq mille livres. Il y a quatre Chapitres dans la Ville. Celui de la Cathédrale est composé de cinq dignités, qui sont le Doyenné, le grand Archidiaconé, l'Archidiaconé de Thierache, la Chantrerie & la Trésorerie, & de quatre-vingt-quatre Prébendes, dont le revenu est d'environ six cent livres, & de cinquante Chapelles de cent livres chacune. Saint Jean, sainte Geneviéve & saint Julien sont trois Collégiales. Les

* Hincm. Flodoard.

Prébendes de la derniere sont tout ce qu'il y a de plus modique en fait de Canonicats.

Les Abbayes de l'Ordre de saint Benoit qui sont dans ce Diocèse, sont :

Saint Vincent de Laon, dont on rapporte la fondation à la Reine Brunehaut, femme de Sigebert Roi d'Austrasie. Elle vaut à l'Abbé quinze mille livres de rente.

Saint Jean de Laon a été fondée par sainte Salaberge pendant qu'Attilon étoit Evêque de cette Ville. Il y eut d'abord une Communauté de filles & une d'hommes, mais il n'y a plus que cette derniere qui subsiste. L'Abbé jouit d'environ douze mille livres de rente.

Nogent sous Couci, étoit anciennement, à ce qu'on prétend, un Temple de Druides dedié à la Vierge qui devoit enfanter, *Virgini paritura*; & comme ce lieu devint célebre par les miracles que Dieu y operoit, on le donna à des Religieux pour le déservir, & dès l'an 1104. saint Godefroy qui fut fait Evêque d'Amiens, en étoit le neuviéme Abbé. Elle rapporte sept mille livres de revenu à l'Abbé.

Saint Nicolas sous Ribemont, ou *des Prés*, fut fondée par Anselme Comte de Ribemont, l'an 1083. Elle rapporte à l'Abbé huit mille livres par an.

Saint Nicolas aux Bois, ainsi nommée, parce qu'elle est dans la forêt de Couci,

rapporte à l'Abbé dix-huit mille livres de rente.

Saint Michel en Thierasche a été fondée l'an 1269. & vaut trois mille livres par an à l'Abbé.

Origni est une Abbaye de Filles sur la riviere d'Oise à trois lieuës de saint Quentin. Elle a été fondée avant l'an 800. pour des Moines, ausquels ont succedé des Religieuses.

La Ferté sur Oyse est du même Ordre, & aussi pour des filles.

Les Abbayes de l'Ordre de *Citeaux* sont :

Foigni, ou Fugni, *de Fusniaco*, est située sur la riviere d'Aube, à deux lieuës de Vervin ; & a été fondée le cinq des Ides de Juillet de l'an 1121. Le revenu de l'Abbé est de douze mille livres.

Bohéries ou *Bohars*, a été fondée en Thierasche le trois des Kalendes de Septembre de l'an 1141. puis transferée près de Guise où elle est.

Vauclair est de la Filiation de Clervaux, & a été fondée le dix des Kalendes de Janvier 1134. Elle vaut par an à l'Abbé environ huit mille livres de rente.

Sauvoir sous Laon est du même Ordre, mais pour des filles. Elle fut fondée le vingt-cinq de Novembre de l'an 1239. par Anselme Evêque de Laon, au lieu appellé

Bricom ou Bricomville, qui fut appellé *Sauvoir* par cet Evêque. Elle fut ensuite dotée par Agathe de Chery, femme d'Hervic Seigneur de Buzancy, & transferée depuis dans un lieu appellé *la Ramée*, auprès de Laon, où elle a retenu le nom de *Sauvoir*. Cette Maison jouit de six mille livres de rente.

Montreuil-les-Dames, près de Laon, a été fondée l'an 1136 à deux lieuës d'Avesnes, par Barthelemi Evêque de Laon, & depuis transferée au bas de la ville de Laon, en une Leproserie de saint Lazare. On y conserve ainsi que je le dirai ailleurs *la sainte Face*, à laquelle on a beaucoup de dévotion.

Les Abbayes de l'Ordre de *Prémontré* sont :

Prémontré est située dans un valon de la forêt de Couci. Elle est Chef d'Ordre, réguliére & élective. Tout le monde convient que saint Norbert est le Fondateur de cette Abbaye, mais on ne convient pas de celui qui donna le fond sur lequel elle est bâtie. Une charte en attribue la donation à Barthelemi Evêque de Laon, mais saint Bernard assure que c'est lui, dans une lettre qu'il écrit à Hugues. *Locus Præmonstrati in quo degitis, noster fuit, & nostro munere habuistis.* Cette Abbaye jouit d'environ quarante-cinq mille livres de rente.

Saint-Martin de Laon fut fondée l'an 1124. Elle a été possedée en Commende par feu M. de Clermont Evêque de Laon, mais on lui donna quelques années avant sa mort un coadjuteur régulier, ensorte qu'elle est en regle.

Thenailles est auprès de Vervins en Thierache où elle a été fondée en 1129 par Barthelemi Evêque de Laon. L'Abbé jouit de huit mille livres.

Cuissi a été fondée l'an 1117, & est la troisiéme de l'Ordre. Elle est reformée en regle, & jouit de dix mille liv. de rente.

Bucilli a aussi reçû la réforme, & est en regle. Son revenu est d'environ 5000 l.

Clairfontaine étoit autrefois dans le Diocese de Laon, mais le vingt-troisiéme Août 1671, ayant été transferée à Villiers-Cotterets, elle est présentement du Diocese de Soissons.

§. 4. L'Evêché de *Beauvais* a eu saint Lucien pour premier Evêque vers le milieu du troisiéme siecle, & l'on compte depuis lui jusqu'à M. de saint Agnan qui en est aujourd'hui Evêque, quatre-vingt-dix Prélats. Cet Evêché a le titre de Comté-Pairie, & nous lisons dans l'Histoire qu'en 1179, au Sacre de Philippe Auguste, l'Evêque de Beauvais, suivant l'attribution de sa Pairie, y porta le Manteau royal.

Le Comté de Beauvais fut uni à l'Evêché en l'an 996, par Roger fils du Comte de Blois, & Evêque de Beauvais. Ce Roger avoit eu le Comté de Sancerre en Berry pour sa part dans la succession de son pere, & celui de Beauvais étoit échû à Eudes son frere. Ils firent un échange, & Roger ne fut pas plûtôt en possession de celui de Beauvais, qu'il en fit présent à son Eglise, avec la permission du Roi Robert.

Parmi les Evêques de Beauvais, l'on en trouve deux, qui par leur auguste naissance ont fait beaucoup d'honneur à cette Eglise. Le premier est Henry de France, fils du Roi Louis le Gros, & frere du Roi Louis VII. Il étoit Evêque de Beauvais en 1148, & fut ensuite Archevêque de Reims. L'autre est Philippe de Dreux petit-fils de Louis le Gros & neveu d'Henry de France, dont je viens de parler. Philippe étoit Evêque en 1175. Simon de Clermont qui fut Régent du Royaume sous trois de nos Rois, Jean de Dormans, Cardinal & Chancelier de France, & Charles de Bourbon, ont été Evêques de Beauvais, & ont autant édifié leur Diocese, qu'Odet de Coligni Cardinal de Châtillon, aussi Evêque de Beauvais, scandalisa tous les Catholiques en se laissant entrainer par les erreurs de Calvin l'an 1561.

Cet Evêché vaut cinquante mille livres de revenu, & s'étend ſur quatre cent quarante-deux Paroiſſes, douze Chapitres, & quatorze Abbayes. Le Chapitre de la Cathedrale eſt composé de ſix dignités & de cinquante-deux Canonicats. Les dignités ſont le Doyenné, l'Archidiaconé de Beauvais, la Chantrerie, la Tréſorerie, l'Archidiaconé du Beauvoiſis, & la Soûchantrerie. La Tréſorerie valoit ſix mille livres de rente, mais depuis quelque tems elle eſt unie, en partie, au Seminaire, & l'autre au Chapitre. Outre ce Chapitre, il y en a encore ſix autres dans la ville de Beauvais, qui ſont ſaint Michel, ſaint Barthelemy, ſaint Laurent, ſaint Vâſt, ſaint Nicolas, & Nôtre-Dame du Châtel. La collation des benefices de tous ces Chapitres appartient à l'Evêque, à la reſerve du Doyen de la Cathedrale, qui eſt élû par le Chapitre, & des Canonicats de ſaint Nicolas qui ſont à la nomination du Chapitre.

L'Hôtel-Dieu de Beauvais eſt déſervi par des Religieuſes, & a environ douze mille livres de rente. Il y a quarante-huit lits deſtinés par moitié pour les hommes & pour les femmes. Il eſt gouverné pour le ſpirituel par un Recteur qui eſt Religieux de ſainte Geneviéve, & qui avoit même autrefois l'adminiſtration du tem-

porel ; mais en 1684, le Roi attribua cette derniere à l'Evêque, conjointement avec le Chapitre de la Cathedrale, & le corps de Ville. Depuis ce tems là l'Evêque nomme un Administrateur Ecclesiastique, le Chapitre un autre, & le corps de Ville deux Administrateurs seculiers.

L'Hôpital general a été principalement fondé des liberalités de feu M. Choard de Buzenval, Evêque de Beauvais, qui obtint des Lettres patentes du Roi en 1658. Il a autant de revenu que l'Hôtel-Dieu & l'administration est presque la même, à cette difference près, qu'il y a huit Administrateurs, dont deux sont nommez par l'Evêque, deux par le Chapitre, & ces quatre sont Ecclesiastiques, & quatre par le corps de Ville, qui sont séculiers. Il y a ordinairement dans cette maison trois cent personnes, Vieillards, Invalides, ou Enfans.

Les Abbayes de l'Ordre de *saint Benoît* qui sont dans le Diocèse de Beauvais, sont :

Saint Lucien lez Beauvais. Il y a beaucoup d'apparence que cette Abbaye a été fondée & bâtie par le Roi Childebert, car dans l'énoncé d'anciennes Chartes, il est marqué que ce Roi avoit donné Bulles à cette Abbaye. Dans une Charte de Chilperic III. il est parlé de l'Abbé Evroul qui

avoit soin de l'Eglise de saint Pierre & de saint Lucien. Cette Abbaye rapporte à son Abbé environ vingt mille livres de rente. Au reste il n'est pas vray qu'elle soit unie au Seminaire de Beauvais, comme on le dit dans l'Etat de la France.

Saint Symphorien lez Beauvais fut fondée l'an 1135. par Druon Evêque de Beauvais. La Mense Monacale est unie au Seminaire de cette Ville. L'Abbé jouit d'environ quatre mille livres de revenu.

Breteuil rapporte sa fondation à l'an 1030. On remarque icy le Refectoir qui est fort beau, & les Reliques de saint Constantin qui sont fameuses pour la guérison des Insensés.

Saint Germer de Flai à cinq lieuës de Beauvais, fut fondée par saint Germer l'an 654. dans un lieu appellé *Flaviac*, ou *Flai*. On y remarque la Chapelle de la Vierge qui est une des plus belles du Royaume, des jardins magnifiques, & un College où l'on éleve par charité un certain nombre de pauvres Gentilshommes. Le revenu de l'Abbé est de douze mille livres.

Saint Paul est une Abbaye de filles à une lieuë de Beauvais, fondée par Druon & Guy Evêques. Il en est parlé dans l'Acte de confirmation des droits de l'Evêché de l'an 1150. Elle jouit de vingt mille

livres de rente, & la Communauté fit vœu de cloture en 1484. Elle est aujourd'huy de plus de quatre-vingt Religieuses. On voit dans l'Eglise le tombeau de Charles de Clermont, Comte de Touri, mort dans son Château de Touri le troisiéme Août 1671. Auprès des marches du Sanctuaire du côté de l'Epitre, est inhumé le cœur de Henri legitimé de Bourbon, Prince de Neufchâtel, mort à Paris le huit Fevrier 1703. L'on garde dans le Trésor le Cordon, des morceaux de la Robe, & des Lettres de saint François de Paule, qui avoit une affection particuliere pour cette Maison.

Les Abbayes de l'Ordre de *Citeaux*, sont :

Royaumont fondée en 1227. ou 1230. par saint Louis, qui travailla luy-même, à ce qu'on dit, au bâtiment de l'Eglise. Il fit de grands biens à cette Abbaye, dans laquelle il se retiroit souvent pour s'y donner tout entier aux œuvres de pieté. Il y servoit les malades, mangeoit au Refectoir avec les Religieux, & couchoit dans une chambre du Dortoir. On dit que ce Roi donna une partie de sa Bibliotheque à cette Abbaye. L'on voit dans l'Eglise les tombeaux de Louis de France, mort en 1260, de Jean, mort en 1247, de Louis & de Philippe, l'un mort à l'age d'un an,

& l'autre à celui d'un an & deux mois, de Blanche, morte en 1243, tous enfans de saint Louis. L'on y remarque aussi ceux de Philippe d'Artois, mort en 1291, de Louis fils du Comte d'Alençon, & de Henry de Lorraine, Comte d'Harcourt, & grand Ecuyer de France, mort l'an 1666. Le revenu de l'Abbé est de vingt mille livres.

Froidmont à trois lieuës de Beauvais fut fondée le vingt-huit de Janvier de l'an 1134. par Lancelin & Manasses de Bulles, & Alix leur mere. Elle vaut à l'Abbé environ neuf mille livres par an. A un quart de lieuë de cette Abbaye, il y a une petite élevation où l'on prétend que Cesar a campé.

Lannois rapporte sa fondation à l'an 1137. par Jean Seigneur de Rocheroles, dont on voit le tombeau dans la croisée de l'Eglise. L'on y voit aussi celui de plusieurs autres personnes distinguées par leur naissance, tels que Raoul de Preaux Chevalier, & Sire de Rayneval, mort au mois de Decembre 1285; Pierre Vicomte de Poix, décedé l'an 1283; Robert Vicomte de Poix, & fils du précédent; Marguerite de la Tournelle femme dudit Robert.

Beaupré est sur la riviere de Tarrain. Elle est de la filiation d'Orcamp, & fut fondée en 1135. par Manassez de Milli,

dont on voit le tombeau, & l'épitaphe dans le Cloître. Dans le même lieu l'on voit l'épitaphe de Raoul de Mouchi, Sire de Moyen-Mont, qui mourut au mois de May 1270, & celle de Jean de Conti, Sire de Belleuſe, qui mourut en Aragon. Dans l'Egliſe ſont celles de Guillaume de Crevecœur, Evêque de Coutance, qui mourut le vingt d'Avril de l'an 1407, celle de Jean de Crevecœur, mort au mois de Septembre 1402, & celle de Marie de Saveuſe ſa femme. Cette Abbaye vaut quinze mille livres par an.

Penthemont étoit une Abbaye de filles de l'Ordre de Citeaux, laquelle fut fondée vers l'an 1218. Elle fut réduite en Prieuré d'hommes l'an 1485, & depuis a été reſtituée aux filles, & transferée dans la ville de Beauvais en l'Hôtel de la Châtellenie le premier Juin 1647; puis au Fauxbourg ſaint Germain à Paris le douze d'Avril 1671.

Mouchi, ou *Monchi le Pierreux*, à trois lieuës de Compiegne, a été fondée pour des filles l'an 1238. par les anciens Seigneurs de la maiſon d'Humieres. Elle fut dans la ſuite convertie en Prieuré d'hommes, puis eſt revenuë en ſon premier état, en vertu d'un Brevet de nomination du Roi, & d'un Arrêt du Conſeil d'Etat, du huit Août 1671, & treize Septembre

1674;

1614, par lesquels Dame Elisabeth de Crevant d'Humieres y a été nommée & maintenuë.

Les Abbayes de l'Ordre de saint Augustin, sont :

Saint-Quentin lez Beauvais a été fondée l'an 1064. par Guy Evêque de Beauvais. On voit dans l'Eglise le tombeau & l'épitaphe du Cardinal Cholet. Cette Abbaye rapporte à son Abbé environ huit mille livres de rente.

Saint Martin aux Bois, ou *Ruricourt*, dont les armes sont d'hermines à la face d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or : ce qui fait croire qu'elle a eté fondée ou dotée par quelque Prince de la maison de Bretagne. La Mense Abbatiale est d'environ neuf mille livres de rente, & a été unie au College de Louis le Grand. Quant à la Mense Monacale, elle est d'environ quatre mille cinq cent livres.

L'Ordre de *Prémontré* n'a qu'une seule Abbaye dans ce Diocese, qui est celle de saint Just. Elle a été fondée l'an 1070, & vaut par an à l'Abbé cinq mille cinq cent livres.

Moncel près de Pont-sainte-Maixance est une Abbaye de filles de l'Ordre de sainte Claire, qui fut fondée par Philippe le Bel en 1309, mais la maison ne fut bâtie que vers l'an 1335. par Philippe de Valois

§ 5. L'Evêché de *Noyon* est de même que les précedens, Suffragant de Reims, & son Evêque est Comte & Pair de France, & porte le Ceinturon ou Baudrier du Roi au Sacre de Sa Majesté. La ville de Vermand ayant été ruinée par les Vandales, son Evêché fut transferé à Noyon vers l'an 531. sous l'Episcopat de saint Médard. Cet Evêché vaut aujourd'huy environ quinze mille livres de revenu. On compte dans ce Diocese dix-sept Abbayes, & quatre cent quatre Paroisses, qui sont partagées en douze Doyennés ruraux. Le Chapitre de la Cathedrale est composé d'un Doyen, d'un Archidiacre, d'un Chancelier, d'un Trésorier, d'un Chantre, d'un Ecolâtre, de soixante Prébendes de huit cent cinquante livres de revenu chacune, & de trente-neuf Chapelles de cent livres de revenu chacune, lorsque celui qui en est pourvû n'assiste point aux Offices; & de trois cent livres, lorsqu'il y assiste; & d'une Chapelle Royale qui vaut huit cent livres de revenu. Outre le Chapitre de l'Eglise Cathedrale, il y en a un autre dans le Diocese, qui est celui de la ville de Nesle, qui est composé d'un Doyen, de vingt-quatre Chanoines de quatre à cinq cent livres de revenu chacun, & de vingt-cinq Chap lles.

Les Abbayes de l'Ordre de *saint Benoît*, sont :

Saint Eloy de Noyon eſt une ancienne Abbaye, qui étoit autrefois dans un des Fauxbourgs de cette Ville. Elle rapporte à l'Abbé dix-huit mille livres de revenu.

Homblieres, ou *Humblieres*, à une lieuë de Saint-Quentin eſt ſi ancienne, que l'on ignore le tems de ſa fondation. On ſçait ſeulement que ſainte Hunegonde y mourut l'an 690, & c'étoit pour lors un Monaſtere de filles, auſquelles ont ſuccedé depuis des Religieux non reformés de l'Ordre de ſaint Benoît. On dit qu'elle vaut par an à l'Abbé huit mille livres.

Le Mont-Saint-Auguſtin eſt à demi-lieuë de Peronne, & fut fondée vers l'an 643. Le revenu de l'Abbé eſt de douze mille livres.

Saint-Quentin en l'Iſle fut d'abord fondée dans une Iſle de la Somme, & transferée enſuite dans la ville de Saint-Quentin où elle eſt preſentement. L'Abbé jouit d'environ vingt-cinq mille livres de rente.

Saint Prix en Vermandois a été fondée par Albert II. Comte de Vermandois, l'an 940. auprès de la ville de Saint Quentin, mais comme ce Monaſtere ſe trouva enclavé dans le deſſein des fortifications de cette Ville, du tems de Louis XI. l'on transfera les Religieux dans la Ville l'an 1475, & ils y ont toûjours demeuré depuis. Cette Abbaye vaut quatre mille livres par an à l'Abbé.

Les Abbayes de l'Ordre de *Citeaux* sont :

Ourcamp, *sancta Maria de Ursicampo*, est de la filiation de Clervaux, & fut fondée en la Forêt d'Esgue le dixiéme Decembre 1129. sur la gauche de la riviere d'Oise, à une lieuë au-dessous de Noyon, en la place d'un ancien Oratoire de saint Eloy. Elle rapporte trente mille livres de rente à l'Abbé.

Biache près Peronne est une Abbaye de filles, de même que Fervaques, *Fervida aqua*. Cette derniere a été fondée en 1143. auprès de la source de la riviere de Somme par Reynier Seigneur de Fonsomme, Senéchal de Vermandois, & Elisabeth sa femme. Elle a été depuis transferée en la ville de Saint-Quentin.

L'Abbaye aux Bois étoit aussi de ce Diocèse, mais elle a été transferée à Paris dans le Fauxbourg saint Germain.

Les Abbayes de l'Ordre de saint Augustin sont :

Saint-Barthelemy de Noyon a été fondée l'an 1064. Elle vaut à l'Abbé quatre mille livres de revenu.

Ham étoit avant le douziéme siécle une Collegiale de Chanoines, qui avoient été autrefois Reguliers, mais qui s'étoient sécularizez. Baudry Evêque de Noyon y rétablit des Chanoines Reguliers en 1108,

& le Pape Pascal II. l'érigea la même année en Abbaye. Le revenu de l'Abbé est de quinze mille livres.

Saint-Eloy Fontaine est à une lieuë de Chauni, & a été fondée l'an 1130. Elle rapporte à l'Abbé quatre mille livres de rente.

Les Abbayes de l'Ordre de *Prémontré* sont :

Vermand située entre Peronne & Saint-Quentin, vaut à l'Abbé quatre mille livres.

Genlis a été autrefois occupée par des filles, mais à présent elle l'est par des Chanoines Reguliers de Prémontré. Elle rapporte à l'Abbé mille cinq cent livres.

ARTICLE II.

Le Gouvernement civil de l'Isle de France.

TOutes les jurisdictions & justices de l'Isle de France ressortissent aux Cours superieures de la ville de Paris.

Il y a à Beauvais un Présidial, une Justice seigneuriale tenuë en Pairie, une Election, un Grenier à sel, & une Maréchaussée. Le Présidial de Beauvais fut établi sous le regne d'Henry III. l'an 1580. Comme son ressort s'étend sur plusieurs Baillages & Prévôtés qu'on a di-

ſtraits du reſſort de pluſieurs autres juriſdictions, cela eſt cauſe que les procès y ſont decidés ſelon differentes coûtumes. Une partie eſt regie par la Coûtume de Senlis, & les autres par les Coûtumes de Clermont, d'Amiens, & de Montdidier. Le Siége de Beauvais eſt composé de dix-huit Officiers y compris les Chefs.

La juſtice de la ville de Beauvais appartient à l'Evêque, & eſt exercée par un Bailly qui a ſous lui trois Lieutenans, un Procureur & un Avocat fiſcal, un Subſtitut & un Greffier. Il a encore une Juriſdiction pour les eaux & forêts de ſon Evêché; & les appellations de ces deux Juſtices de l'Evêque ſont portées au Parlement.

Senlis a un Baillage & Siége Préſidial, une Prévôté Royale, pour la Ville & Banlieuë, une Election, un Grenier à ſel, une Marêchauſſée, une Maîtriſe particuliere des eaux & forêts, & une Capitainerie Royale des chaſſes. La juſtice eſt renduë dans cette Ville par les Officiers du Préſidial & de la Prévôté, à la reſerve des quartiers qui ſont dans le reſſort des Chapitres de Nôtre-Dame, de ſaint Rieul, & de ſaint Frambouſt, qui ont leurs juſtices particulieres, & à la reſerve encore de trois maiſons de la Ville qui dépendent de Chantilly, à cauſe du fief de Tourne-

beuf. les Officiers du Présidial de Senlis rendent la justice sur une coûtume particuliere appellée la coûtume du Baillage de Senlis, qui fut redigée en l'an 1539.

Le Bailly de Senlis a un Lieutenant particulier à Compiegne qui juge les differends conformement à la coûtume de Senlis. La justice de Compiegne est partagée entre le Roy & l'Abbaye de saint Corneille, qui est unie aux Religieuses du Val-de-Grace de Paris. Elle est exercée pour le Roy par le Bailly dont je viens de parler, & pour les Religieuses du Val-de-Grace par un Prévôt qui tient son siége dans un quartier de la Ville qui dépend de leur justice.

Il y a aussi dans la ville de Pontoise un Lieutenant particulier du Bailly de Senlis ; & deux Prévôtez Royales, dont les appellations ressortissent pardevant ce Lieutenant particulier. L'un des Prévôts est appellé le *Prévôt Maire*, & est Juge des procès entre les habitans. L'autre est nommé le *Prévôt en Garde*, & connoit des causes de tous les forains de la Châtellenie. Au reste cette Ville est regie en partie par la coûtume de Senlis, & en partie par celle du Vexin françois.

Soissons a un Baillage & Siége présidial, un Bureau des Finances, une Jurisdiction des Juges-Consuls, une Maréchaussée ;

une Maîtrise des eaux & forêts, & cinq ou six Jurisdictions des Seigneurs qui ont leur censive dans la Ville, comme l'Evêque, l'Abbesse de Nôtre Dame & autres. Le Bailly est d'épée, & le Présidial a été établi par Edit du mois de Septembre 1595. Il y avoit anciennement une Prévôté Royale à Soissons, mais elle a été unie au Baillage provincial, pour ce qui regarde la Justice civile & criminelle contentieuse, & à la Mairie de ladite Ville, pour ce qui concerne la police.

Il y a aussi un Baillage & Siége présidial à Laon, & une Jurisdiction pour la Pairie qui ressortit nuëment au Parlement de Paris. Le Baillage de Laon a été beaucoup plus étendu qu'il n'est, & cependant il est encore un des plus grands du Royaume. Il comprenoit autrefois une partie de la Picardie & de la Champagne, & il avoit dans son Ressort les villes de Reims, de Soissons, de Noyon, de Saint-Quentin, & quelques autres qui n'étoient que des Prévôtés Royales ressortissantes en tous les cas au Siége de Vermandois à Laon.

Le Présidial est du premier établissement des Présidiaux sous Henry II.

Il y a aussi dans la ville de Laon une Prévôté Royale avec la Jurisdiction en premiere Instance dans toute la Ville & Banlieuë.

Crespy capitale du Valois a aussi un Baillage & Siége Présidial. Ce Baillage est dans l'Appanage de Monseigneur le Duc d'Orleans. Le Bailly est d'épée, & le Présidial n'a été etabli qu'en 1638.

Les Justices Royales qui ressortissent au Baillage de Crespy sont :

La Prévôté de la ville de Crespy, le Baillage & Châtellenie de la Ferté-Milon; le Baillage & Châtellenie de Pierrefons, la Prévôté du même lieu de Pierrefons; la Prévôté de Neuilly saint Front; la Prévôté de Villiers-Cotterets; le Baillage & Châtellenie d'Auchy-le-Château; la Prévôté de Bethisi, Verberie, & le Siége de l'Exemption de Pierrefons.

Les Officiers du Baillage & Siége présidial de Crespy, & des Baillages & Prévôtés qui en dépendent dans l'étenduë du Duché de Valois, sont à la nomination de Monseigneur le Duc d'Orleans.

Les Baillages présidiaux de Soissons & de Laon sont regis par la Coûtume générale de Vermandois, sous laquelle sont les Coûtumes particulieres de Couci, Ribemont, Chauni & Noyon.

Le Baillage présidial de Crespy est gouverné par la Coûtume de Valois.

Mante a un Baillage & Siége présidial, une Prévôté Royale, une Election, un Grenier à sel, & une Maréchaussée. Le Présidial est composé de dix-huit Officiers

y compris les Chefs. Le Baillage Royal de Meulan ressortit au Présidial de Mante, & l'un & l'autre sont régis par une Coûtume particuliere du Comté de Mante & Meulan, qui fut rédigée en 1556.

Montfort a un Baillage Royal, dont le Bailly est de Robe courte, un Baillage ducal, une Election, un Grenier à sel, une Maîtrise particuliere des eaux & forêts, une Maréchaussée. Les appellations de ces deux Baillages sont portées au Parlement. La Justice s'y rend suivant la Coûtume particuliere de Montfort, qui fut redigée l'an 1556.

Dreux a un Baillage Royal, une Election, un Grenier à sel, une Maîtrise particuliere des eaux & forêts, une Maréchaussée, & une Jurisdiction pour les manufactures, qui est attribuée au corps de Ville, & qui s'étend à sept ou huit lieuës aux environs de Dreux, dans les Paroisses où se fabriquent les étoffes. Les Officiers du Baillage rendent la justice conformement à la coûtume particuliere de Dreux, qui fut rédigée en l'an 1508. & les appellations de leurs jugemens sont portées dans tous les cas au Parlement.

Il y a à *Etampes* un Baillage Royal, une Prévôté Royale, une Election, un Grenier à sel, & une Maréchaussée. Le Baillage est régi par une coûtume particu-

liere redigée en 1556. & les appellations en ſont portées au Préſidial de Chartres dans le cas de l'Edit, & au deſſus au Parlement.

Melun a un Baillage & Siége préſidial, une Prévôté, une Election, un Grenier à ſel, une Maréchauſſée. Le Baillage & Siége préſidial eſt régi par une Coûtume particuliere, appellée la Coûtume de Melun, qui fut redigée en 1560. Il eſt composé de vingt-cinq Officiers, compris les Chefs. J'ay dit ailleurs qu'il y avoit une Prévôté Royale à Fontainebleau.

Nemours a un Baillage Royal établi par François premier en 1524. Il eſt régi par la Coûtume de Lorris, redigée en 1531, malgré les oppoſitions qu'y formerent pour lors les Députez de la ville de Sens. Il y a cinq Prévôtés Royales dans le reſſort de Nemours. Ce ſont Château-Landon, Pont ſur Yonne, Cheiſy, Lorrey & Vaux.

Le Gouvernement de l'Iſle de France par rapport aux Finances eſt diſtribué ſous deux Generalités, ſous celle de Paris, & celle de Soiſſons. Les Elections de la Generalité de Paris ſont Senlis, Beauvais, Compiegne, Nemours, Melun, Etampes, Mante, Monfort-l'Amaury, Dreux, Pontoiſe. Les Elections de l'Iſle de France qui ſont de la Generalité de Soiſſons, ſont Soiſſons, Laon, Noyon & Crepy.

Le Bureau des Finances de Soiſſons fut établi en 1596. & cette Generalité eſt du reſſort de la Cour des Aydes de Paris. J'ay déja dit que les tailles étoient perſonnelles dans la Generalité de Paris, il faut ajoûter la même choſe de celle de Soiſſons. Par rapport aux Aydes & aux Gabelles, le droit de gros & celui de grande Gabelle y ont cours.

Il y a dans ce Gouvernement deux grands Maîtres des eaux & forêts. Le premier a le Département de Paris & de l'Iſle de France, & le ſecond celui du Valois, de Senlis & de Soiſſons.

La riviere d'Oyſe ſert conſiderablement au commerce de bois pour Paris, & de grains à Pont-ſainte-Maixance & à Beaumont. A Senlis on lave & on prepare les laines pour la manufacture de Beauvais. On y fabriquoit autrefois des draps qui étoient d'un aſſez bon débit, mais depuis environ ſoixante ans cette manufacture eſt tombée, parce qu'on en a diminué le fil, & qu'on les a rendus par là de mauvaiſe qualité. Compiegne fait un commerce de bois conſiderable. On le voiture à Paris par la riviere d'Oyſe. On fait auſſi dans Compiegne & aux environs quantité de bonnets & de bas de laine qui ſe débitent en Flandres. On a établi dans la Paroiſſe de Margny une manufacture de draps, de

camelots & de pluches. On établit dans la ville de Beauvais une manufacture de tapisseries l'an 1664. Cet établissement auroit été très-utile, & auroit fait honneur au Royaume sans les Guerres presque continuelles que la France a été obligée de soûtenir depuis ce tems là. On y fait de très-beaux ouvrages, & dont la qualité est aussi bonne que celle des tapisseries de Flandres. Les eaux du Païs contribuent infiniment à la beauté de la teinture. On fabrique aussi à Beauvais & aux environs des serges & des draps qu'on transporte dans les Provinces du Royaume, & dans les Païs étrangers, sur-tout en Savoye & en Italie. Ce commerce est grand & tres considerable, de même que celui des toiles que l'on fait dans le plat Païs. Celles que l'on appelle *Demi-Hollandes* se font à *Bulles* à quatre lieuës de Beauvais avec du lin excellent qui croît aux environs. Il n'y a aucune manufacture à Pontoise, & le commerce qui s'y fait est peu de chose, & consiste en bleds & avoines qui viennent de Picardie par la riviere d'Oyse. Le commerce du vin de Mantes se fait principalement en Normandie, en Picardie, à Rouen par le moyen de la riviere de Seine, & dans la basse Normandie par charrois. Mantes & Meulan font encore un petit commerce de cuirs qui

ſont façonnez dans ces deux petites Villes. On fait à Montfort commerce de bleds, d'avoines, de vins, de cidres, de fruits, & de bois. Ce dernier eſt le plus conſiderable, & ſe fait principalement à Verſailles. La Manufacture des bas de laine d'Houdan eſt la ſeule de cette Election. Les draps qui ſe fabriquent à Dreux & aux environs ſervent à habiller les Troupes, & ce commerce eſt aſſez conſiderable. En tems de Paix on tranſporte par la riviere d'Eure des bleds & des vins qui croiſſent dans cette Election, à Rouen, & de là en Hollande & en Angleterre. Eſtampes fournit à Paris & à Montlhery des bleds, & des laines aux marchands d'Orleans & de Beauvais. Il y a environ ſoixante-dix ans que cette Ville étoit de beaucoup plus marchande qu'elle n'eſt aujourd'hui. Sa petite riviere étoit pour lors navigable par le moyen de pluſieurs écluſes, & il y avoit toûjours en ce tems là à Etampes trente ou quarante bâteaux de dix muids de bleds chacun, qui arrivoient enſuite au port de la Tournelle à Paris; mais les écluſes ayant été rompuës, les marchands de Beauſſe amenent leurs bleds par terre à Paris, & s'arrêtent à Montlhery. Le commerce de Melun ſe fait en bleds, farines, vins, & fromages qu'on vend à des Marchands

des environs, ou qu'on transporte à Paris par la riviere de Seine. Il faut dire la même chose de celui de Nemours, & il n'y a aucune manufacture dans l'une, ni dans l'autre de ces deux Elections. La fertilité des environs de Soissons & la situation de cette Ville sur la riviere d'Aisne lui procurent de grandes commoditez pour le commerce de bled qui s'y fait.

L'Université de Paris étant la plus celebre qu'il y ait au monde, & les habitans de l'Isle de France étant si à portée d'y aller étudier, il auroit été inutile d'en établir une autre dans ce Gouvernement. On n'y trouve aussi qu'un grand nombre de Colleges où les Peres Jesuites, ou les Prêtres de l'Oratoire, enseignent les Humanitez & la Philosophie.

Les assemblées de beaux esprits qui ont donné lieu à l'établissement de l'Academie françoise parurent si utiles aux gens de lettres de la ville de Soissons, que dès l'an 1650. quelques uns s'assembloient régulierement une fois la semaine pour conferer sur leurs études; & l'an 1657, ils demanderent au Roy des lettres qui leur permissent de former un corps d'Academie. Leur proposition fut agréée, mais l'execution en fut differée jusqu'en 1674. que Sa Majesté leur accorda des Lettres patentes données au

Camp devant Dolle au mois de Juin, & qui furent regiſtrées au Parlement le 27. de Juin de l'an 1675. Elle eſt compoſée de vingt Academiciens, & elle eſt obligée de choiſir un Protecteur du corps de l'Academie françoiſe, & d'envoyer tous les ans à cette Académie une piece de ſa compoſition. L'Academie françoiſe de ſon côté fait l'honneur aux Academiciens de Soiſſons de les admettre dans ſes aſſemblées publiques & particulieres, de leur y donner ſéance, & de leur demander leurs avis comme à ceux qui la compoſent. Le corps de la deviſe de l'Academie de Soiſſons eſt un Aiglon qui à la ſuite d'une Aigle s'eléve vers le Soleil, & ces paroles en ſont l'ame *Maternis auſibus audax*. Elles font alluſion à l'attention de l'Academie de Soiſſons pour tacher d'imiter l'Academie françoiſe.

ARTICLE III.

Le Gouvernement militaire de l'Iſle de France.

LE Gouvernement militaire de l'Iſle de France eſt compoſé d'un Gouverneur general de cette Province, d'un Lieutenant general de ce gouvernement, & de quatre Lieutenans de Roy, dont

chacun a ſon département. Un dans le Vexin françois, un dans le Beauvoiſis, un pour les Comtez de Senlis & de Soiſſons, Noyonnois, Laonnois, & la partie de ce Gouvernement qui s'étend depuis la Marne & la Seine juſqu'à la Champagne & la Picardie ; & le quatriéme eſt pour le reſte de l'Iſle de France, qui eſt à la gauche de la Seine.

Outre ces Gouverneur, Lieutenant general, & Lieutenans de Roy, il y a dans cette Province pluſieurs gouvernemens particuliers. Beauvais, Clermont, Beaumont, Pont-ſainte-Maixance, Noyon, Chauny, Coucy, Compiegne, Crépy, Villers-Cotterets, Senlis, Soiſſons, Laon, S. Denys, Vincennes, Brie-Comte Robert, Melun, Fontainebleau, Nemours, Limours, Dourdan, la Ferté-Alais, Mante, Meulan, Saint-Germain en Laye, Verſailles, Montfort-l'Amaury, Houdan, & Château-neuf en Timerais.

Le Roi n'a que deux places fortes dans la Generalité de Soiſſons, le Château *de Guiſe*, & celui *de Ham*. La Fere & la Capelle paſſoient autrefois pour de bonnes places, mais les fortifications ont été entierement razées.

On compte treize Duchez-Pairies ou Duchez ſimples dans l'étenduë de ce Gou-

vernement, ſans y comprendre les trois anciennes Pairies Eccleſiaſtiques, de Laon, de Beauvais & Noyon.

Saint-Cloud fut érigé en Duché-Pairie en faveur des Archevêques de Paris l'an 1674, mais les Lettres d'érection ne furent verifiées au Parlement qu'en 1690.

Montmorency, aujourd'hui *Anguien*, fut érigé en Duché-Pairie en 1551. par Henry II. mais ayant été éteinte, elle fut érigée de nouveau en 1633. Le nom de Montmorency fut changé en celui d'Anguien par Lettres patentes du mois de Septembre de l'an 1689. qui furent regiſtrées au Parlement de Paris le deux de Janvier 1690. Elle appartient à S. A. S. Monſieur le Duc de Bourbon.

La Roche-Guyon portoit autrefois le nom de *Liancourt*, & fut érigé en Duché-Pairie ſous ce dernier nom l'an 1643, mais s'étant éteinte, elle fut érigée en Duché ſimple pour mâles & pour femelles ſous le nom de la Roche Guyon par Lettres patentes de l'an 1679.

Verneuil, près de Senlis, Duché-Pairie érigée l'an 1652. & confirmée en 1663. Elle fut verifiée au Parlement la même année.

Le Valois étoit autrefois appellé le Comté de *Crépy*. Le Roy Philippe le Hardy le donna en Appanage à ſon fils

puiſné l'an 1284. & Charles VI. l'érigea en Duché l'an 1402. en faveur de Louis Duc d'Orleans ſon frere. Louis le Grand l'a érigé en Duché-Pairie, & le donna en Appanage à Philippe de France Duc d'Orleans, ſon frere unique.

Nemours étoit anciennement un Comté que Charles VI. érigea en Duché l'an 1404. Louis le Grand l'érigea en Duché-Pairie, & le donna en Appanage à Philippe de France, Duc d'Orleans, ſon frere.

Cœuvres érigé en Duché-Pairie ſous le nom d'Etrées en 1645, mais les lettres ne furent vérifiées & enregiſtrées au Parlement qu'en 1663.

Humieres, cy devant *Mouchi le pierreux*, fut érigé en Duché ſimple en 1690. en faveur de Louis de Crevant Maréchal de France, & de celui qui épouſeroit Julie de Crevant ſa fille. Elle fut mariée au mois d'Avril de la même année avec Louis d'Aumont, qui par ce mariage devint Duc d Humieres.

Montfort : la petite ville de Chevreuſe ayant été cedée à la Communauté de ſaint Louis de ſaint Cyr, le Roi donna en échange au Duc de Chevreuſe la Seigneurie de Montfort-l'Amaury, qui avoit anciennement le titre de Comté, & l'érigea en Duché par Lettres patentes du mois de Fevrier de l'an 1692.

Villeroy fut érigé en Duché-Pairie en faveur de Nicolas de Neuville Marquis de Villeroy, Maréchal de France, par Lettres patentes de l'an 1651. vérifiées & registrées au Parlement l'an 1663, le quinze Decembre, en conſequence de Lettres de ſurannation du onziéme du même mois.

Le Comté de Trêmes fut érigé en Duché-Pairie ſous le nom de Geſvres en faveur de René Potier, Comte de Trêmes, par Lettres du mois de Decembre de l'an 1663.

Cagny près Beauvais érigé en Duché en 1695. & en Pairie l'an 1708. en faveur de Louis-François de Boufflers, Maréchal de France.

Warti érigé en Duché-Pairie ſous le nom de Filzjems l'an 1710. en faveur de Jacques Filzjems, Duc de Berwic, Marêchal de France, Gouverneur du Limouſin, & fils naturel de Jacques II. Roi d'Angleterre.

Il y a deux Prévôts generaux dans ce Gouvernement, l'un pour la Generalité ou Département de Paris, & l'autre pour le Département de Soiſſons. Le premier eſt établi à Melun avec un Lieutenant, un Aſſeſſeur, un Procureur du Roy, & un Greffier. A Mantes un Lieutenant &c. A Senlis un Lieutenant &c. A Beauvais un Lieutenant &c. A Soiſſons

il y a un Prévôt general, un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roy, & un Greffier. A Laon un Lieutenant &c. A Clermont en Beauvoisis un Lieutenant &c.

ARTICLE IV.

Description des Villes & des Lieux les plus remarquables de l'Isle de France.

J'Ai parlé de plusieurs Villes, & d'un grand nombre de belles maisons qui sont dans le Gouvernement de l'Isle de France, en faisant la description de celui de la ville de Paris, tant parce qu'il est difficile de fixer précisement les limites de ces deux Gouvernemens, que pour me prêter au goût de plusieurs personnes qui seront bien-aises de trouver immédiatement après la description de Paris, celle de ce qu'il y a de plus remarquable aux environs de cette grande & superbe Ville. Pour éviter les repetitions, je ne remettrai point ici la Description des villes & des belles maisons de campagne de l'Isle de France, qu'on aura pu lire dans le Chapitre du Gouvernement de Paris.

Je commencerai donc la Description du Gouvernement de l'Isle de France par celle du Beauvaisis.

§. 1. Le Beauvaisis est un petit Païs en-

tre l'Oyſe & les frontieres de Normandie. Il a autrefois ſervi de demeure aux Bellovaces, dont Céſar parle avec éloge. Il a pour limites au Nord la Picardie propre, au Couchant le Vexin Normand, dont il eſt ſéparé par la riviere d'Epte, au Midy le Vexin françois, & au Levant le Baillage & le Comté de Senlis. Les Lieux les plus remarquables de cette petite Province ſont Beauvais, Clermont, Gerberoy, Merlou, &c.

BEAUVAIS.

BEAUVAIS ſur le Tairin ou Terin, à ſeize lieues de Paris & de Rouen, au 49 degré 45 minutes de latitude, & au 23. & dix minutes de longitude, s'appelloit anciennement *Bratuſpantium*, nom Gaulois, dont nous ignorons la ſignification. Céſar ayant conquis cette Ville, voulut qu'elle portât ſon nom, & la fit appeller *Cæſaromagus*, dénomination moitié latine, & moitié gauloiſe. Dans les anciennes notices, elle eſt nommée *Civitas Bellovacorum*, *Civitas Belloacorum*, *Civitas Belvagorum*, ou *Belvacenſium*, & quelquefois *Civitas Bellogavorum*. Son Egliſe Cathedrale eſt dediée à ſaint Pierre, & le Chœur eſt venté pour ſa grandeur, & pour la belle ordonnance de

l'Architecture. Il a dix piliers de chaque côté dans sa longueur avec des Chapelles au pourtour. Le Jubé qui sépare le Chœur de la Nef, est tout incrusté de marbre & enrichi de quatorze colonnes, & d'autres ornemens aussi de marbre. Mais ce magnifique morceau demanderoit une Nef, car on n'a encore bâti que deux travées de celle qu'on y voit ; ce qui fait dire en proverbe : *Chœur de Beauvais*, & *Nef d'Amiens*. Le trésor de cette Cathedrale renferme quantité de Reliques, & la Sacristie les plus belles chapes du Royaume, dont on admire avec raison la richesse, la délicatesse, & la varieté des portraits faits à l'éguile. Dans la Bibliotheque de cette Eglise, on conserve un grand nombre de livres & de manuscrits très anciens. Bodin dans sa République dit que de son tems il y avoit un ancien Livre qui contenoit la Formule du serment que le Roi Philippe I. fit lors de son Sacre, & que cette Formule étoit differente de celle d'aujourd'hui. Comme les deux Religieux Benedictins qui nous ont donné leur *voyage litteraire*, ne parlent point de cette curieuse piéce, il y a apparence qu'elle n'y est plus. Ces deux Sçavans ne l'auroient pas passée sous silence, car elle étoit bien aussi importante, & aussi litteraire que le *Curedent* de l'Empereur Charles-quint

qu'ils ont vû à Besançon. Cette Bibliothèque a été augmentée de celle qu'Augustin Potier Evêque de Beauvais donna à sa Cathedrale.

Outre cette Eglise, il y en a six autres dans cette Ville qui sont Collegiales, & dont la plus considerable porte le nom de *saint Michel*. Les vitres de celle de sant Vâst sont dignes des regards des curieux. La Ville est bien percée, & les ruës de l'Ecu & de saint Sauveur sont les plus grandes. Elle seroit très forte si elle n'étoit commandée par des montagnes qui l'environnent presque de tous côtez. Les Anglois l'assiegerent inutilement en 1443, & Charles Duc de Bourgogne ne fut pas plus heureux l'an 1472, quoiqu'il eut une armée de quatre-vingt mille hommes. Ce fut pendant ce dernier siége que les femmes de Beauvais signalerent leur valeur sous la conduite de Jeanne Hachette, que d'autres nomment *Jeanne Fourquet*, qui alla prendre un étendart qu'on garde encore aujourd'huy dans l'Eglise des Jacobins. C'est en mémoire de la belle défense qu'elles firent, qu'elles marchoient les premieres à une Procession qu'on fait tous les ans le dix de Juillet, jour anniversaire de la levée de ce Siége. Plusieurs personnes illustres par leur naissance, par leur merite, & par leur sçavoir, sont

nées

nées à Beauvais, ou dans le Beauvaisis. On compte parmi ces illustres cinq grands Maîtres de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem, Jean & Philippe de Villiers-l'Isle-Adam, Claude de la Sengle, Aloph & Adrien de Vignacourt; Jean Chollet Cardinal, Antoine Loisel, Jean-Marie Ricard, Godefroy Hermant, Jean Foy Vaillant sçavant Antiquaire, & plusieurs autres qui ont tenu un rang distingué dans la République des lettres. Jean-Marie Ricard fut un des plus celebres Avocats du Parlement de Paris pour la consultation; & les écrits qu'on a de lui justifient la reputation qu'il a eue. Il mourut en 1678. agé de cinquante-six ans. Il avoit un frere appellé Louis Ricard qui se fixa à Beauvais, lieu de leur naissance, où il exerça la profession d'Avocat. J'ai oui dire à des personnes qui avoient connu l'un & l'autre, que Louis avoit plus de talent que son frere pour la Plaidoirie. Godefroy Hermant étoit né à Beauvais le six de Fevrier 1617, & il mourut à Paris subitement le onziéme Juillet 1690. C'étoit sous cet habile homme que M. de Tillemont s'étoit formé le goût pour l'étude, & la critique de l'Histoire Ecclesiastique.

Guy Patin Doyen de la Faculté de Medecine de Paris, & fameux par la har-

dieſſe avec laquelle il parloit de toutes choſes, étoit né à *la Place* Paroiſſe de *Hoſdenc* à deux lieuës de Beauvais.

Adrien Baillet critique fort connu & fort eſtimé, étoit né à la Neuville en Hez, village proche de Clermont en Beauvaiſis, le treize Juin 1649, & mourut à Paris le vingt-un de Janvier 1706.

Saint Lucien eſt la plus belle des trois Abbayes qui ſont auprès de la ville de Beauvais. L'Egliſe eſt vaſte, belle, & bâtie en croix. Le corps de ſaint Lucien y attire tous les jours beaucoup de monde. La belle ſculpture du jubé, & de hautes chaires a été faite aux dépens d'Antoine du Bois, l'un des Abbés de ce lieu. Le Monaſtere eſt un bâtiment moderne & magnifique.

Breſles eſt la maiſon de campagne de l'Evêque de Beauvais, qui eſt Seigneur de ce lieu, appellé *villa Epiſcopi*, dans une Charte du Roi Robert de l'an 1016, & cependant il n'en eſt point parlé dans la Declaration des biens de l'Evêché faite en 115?. Le Château fut bâti en 1212. par Philippe de Dreux, & il fut ruiné par Renaud de Dammartin Comte de Boulogne, à cauſe qu'il nuiſoit aux environs de Clermont. Il a été rétabli depuis, mais les fortifications furent démolies durant la Ligue, par Capitulation entre le

Sieur de Moui, & la garnison de Beauvais.

CLERMONT.

CLermont en Beauvaisis, *Clarusmons*, est sur une montagne près de la riviere de Bréche à cinq lieuës de Beauvais, & à même distance de Senlis. Le Comté de Clermont a eu longtems ses Comtes particuliers. Catherine de Clermont fille aînée de Raoul Connétable de France, porta ce Comté à Louis Comte de Blois & de Chartres son mari. Thibaud, dit le jeune, leur fils, étant mort sans posterité en 1218. Philippe Auguste acquit le Comté de Clermont, qui fut ensuite donné en Appanage à Philippe, dit Hurepel, son fils, Celui-cy ne laissa de Mahaud Comtesse de Boulogne & de Dammartin, sa femme, qu'une fille appellée Jeanne, qui mourut sans posterité en 1251. ainsi le Comté de Clermont retourna à la Couronne. Saint Louis le donna en Appanage à Robert de France son fils, en le mariant avec Beatrix de Bourbon, fille unique & héritiere de Jean de Bourgogne, & d'Agnés de Bourbon, dont la posterité en a joui jusqu'au Connestable de Bourbon, sur lequel il fut confisqué à cause de félonie. Il est curieux de remarquer que saint Louis en donnant le Comté de Clermont à

Robert son fils, voulut que ses descendans en fissent hommage à l'Evêque Comte de Beauvais, pour plusieurs dépendances, qui faisoient partie de ce Comté, tant qu'il ne seroit point uni à la Couronne. Louis & Jean de Bourbon firent cet hommage à l'Evêque Comte de Beauvais. La devotion à saint Jengon, Patron des bons maris, attire à Clermont un grand concours de peuple pendant l'octave de la Fête de ce Saint, que l'Eglise celebre le onziéme du mois de May.

GERBEROY.

GERBEROY, *Gerboreddum*, est une petite Ville à cinq lieuës de Beauvais, située sur une montagne, au bas de laquelle passe la riviere de Terin. L'Evêque de Beauvais est Vidame de Gerberoy, & en cette qualité la Justice lui en appartient, à l'exception du vingt-huit de Juin. Ce jour-là depuis midy jusqu'au soir du lendemain, elle est devoluë tous les ans au Chapitre de saint Pierre de Gerberoy. La situation de cette Ville est si avantageuse que dès le neuviéme siécle on la fit fortifier pour arrêter les courses des Normans. Charles VII. fit reparer ces anciennes fortifications, & ajoûter de nouvelles l'an 1435. sous les ordres de

Poton de Saintrailles grand Ecuyer de France, & du fameux la Hire. Le Comte d'Arondel General des Anglois voulut pour lors surprendre cette place, mais il fut défait par les deux Commandans françois, dont je viens de parler. Il y fut même blessé d'un coup de coulevrine, dont il mourut peu de tems après. Le nom du General Anglois est demeuré au champ de bataille, qu'on appelle encore aujourd'hui la *Vallée d'Arondel* : les Anglois prirent Gerberoy au mois d'Octobre de l'an 1437, & la conserverent jusqu'en 1449. qu'il fut pris d'assaut par les principaux Seigneurs du Païs, qui étoient ceux de Milli, de Boufflers, & de Moui. La Normandie ayant été reduite à l'obéïssance du Roi, les courses des Bourguignons succederent à celles des Normands, mais les ravages des uns & des autres ne sont point comparables à ceux que cette Ville essuya du tems d'Henry IV. de la part des habitans de Beauvais, qui étoient pour le Duc de Mayenne. Rien ne fut capable d'ébranler la fidelité des habitans de Gerberoy pour leur legitime Souverain, aussi ce bon & grand Prince leur donna-t-il dans toutes les occasions les marques de la confiance la plus particuliere.

CAGNY.

Cagny ou Boufflers, eſt une Duché-Pairie où le Maréchal Duc de ce nom a fait commencer un magnifique Château, mais dont les ouvrages ſont arrêtez depuis long-tems. On y voit une ſtatuë équeſtre de Louis le Grand, que le Maréchal Duc de Boufflers fit élever le cinq de Septembre de l'an 1701. avec l'éclat & les cérémonies ordinaires dans ces ſortes d'occaſions. Ce grand & magnifique monument eſt de Girardon Sculpteur fameux, & a été jetté en bronze par Kellers.

BULLES S. LEU.

Bulles, *Bubulæ*, eſt une très petite Ville près de la riviere de Bréche à quatre lieuës de Beauvais au levant. On n'y compte tout au plus que cent cinquante feux. Le lin qui croît aux environs eſt très eſtimé.

Saint Leu ſur l'Oyſe a des carrieres, dont on tire de très-belles pierres eſtimées des Architectes. On en fait des pierres de taille de conſiſtance à ne ſe point écailler.

LIANCOURT.

Liancourt eſt une belle maiſon au Duc de la Rochefoucaud. Elle eſt entourée de foſſez de pierre de taille. La principale porte eſt ornée d'un boſſage, qui fait un aſſez bel effet, & accompagnée de deux niches, dans chacune deſquelles il y a une ſtatuë. A gauche eſt un grand corps de logis, dont la principale face donne ſur le jardin. Le haut eſt occupé par une longue galerie couverte, ornée ſur le devant d'un rang de pilaſtres & de frontons, dont les uns ſont à angles, & les autres en demi cercles, tout cela eſt ſoûtenu par ſept arcades ouvertes des deux côtez. Au fond de la cour ſont deux aîles ou corps de logis qui donnent principalement du côté du grand parterre. Le petit corps avancé qui en occupe le milieu, eſt à quatre étages, terminé par un fronton, & par les deux aîles qui ſont en demi cercle. Les deux pavillons qui ſont au bout à droite & à gauche ſont de la même hauteur, & terminez par une coupe quarrée, chargée d'une petite lanterne. Les quatre coins du Château ſont occupés par autant de grands pavillons quarrez.

Les caſcades ſont belles. Les napes d'eau, & les deux grands baſſins font un

agreable effet. Le plus grand est octogonne. L'eau qui s'éleve du milieu forme une gerbe qui tombe en rond par cinq differens saults, & quatre tritons jettent l'eau d'autant de côtez. Le jardin à fleurs est bien garni, le quarré est une grande piece d'eau fermée par des arbres qui forment des arcades de feuillage, & au milieu est une Isle ronde où l'on va avec des petites barques. On trouve dans cette Isle une sale ronde formée de feuillages, & percée de plusieurs arcades. Le pré des fontaines est tout entouré d'eau, orné de plusieurs jets, & d'une belle gerbe qui s'éleve au milieu, & tombe par differentes cascades. On trouve encore bien des choses gracieuses & bien menagées dans cette belle maison, comme le jeu de la longue paume, le bassin ovale, le canal de l'escot, la sale d'eau, le pré des tilleuls, les dix-sept fontaines, &c.

Le Mont Ganelon est une montagne du Beauvaisis près de Compiegne entre les rivieres d'Oyse & d'Aronde, & à leur jonction. On voit encore sur cette montagne un Fort ou ancien Château tout en ruines, que ceux du Païs disent avoir été du tems de Charlemagne, & qu'il a servi de retraite ou d'azile au traitre Ganelon, dont il est parlé dans nos anciens Romans.

§. 2. Le Duché de Valois a pris son

nom, à ce que l'on prétend, d'une valée qui eſt autour du Château de Creſpy. Ce petit Païs eſt ſitué entre quatre groſſes rivieres, la Seine, la Marne, l'Oyſe & l'Aiſne. Son étenduë eſt de ſept ou huit lieuës de large, ſur quatorze ou quinze de long. On l'appelloit anciennement le Comté de Creſpy. Il fut poſſedé par les Comtes de Vexin & d'Amiens, & réuni à la Couronne par Philippe Auguſte. Le Roi Philippe le Hardi le donna l'an 1284. en Appanage à Charles ſon fils cadet. Charles VI. l'érigea en Duché l'an 1402, & le donna en Appanage à Louis Duc d'Orleans ſon frere. Louis le Grand le donna à Philippe de France ſon frere ſous le même titre. Il appartient aujourd'hui à Philippe d'Orleans petit fils de France.

CRESPY.

CRESPY, *Criſpeium, Criſpeiacum, Creſpeium, Criſpiacenſe Caſtellum, Criſpiacum*, à treize lieuës de Paris à l'Orient d'Eté, eſt la Capitale du Valois. Cette Ville a été autrefois beaucoup plus grande qu'elle n'eſt aujourd'hui. Elle eſt ſituée ſur une Preſqu'iſle, entre deux gorges, ou deux ruiſſeaux, dont celui que l'on appelle la Fontaine de ſainte Agathe eſt fort eſtimé à cauſe des bonnes & ſingulie-

res qualitez de ses eaux. La Ville est marchande, & la place que l'on appelle la *Couture* est le marché aux chevaux. Il est spacieux, & contient deux ou trois arpens de terre. La grande ruë est belle & large, & à côté on voit l'enceinte de la Cité, au bout de laquelle est le Château. C'est un vieux bâtiment ruiné, construit à l'antique, dont la tour est fort grosse & fort élevée. Le Palais où l'on rend la Justice est un bâtiment ancien assez simple. Saint Albin est une Eglise Collegiale de Fondation Royale ; la Chasse de ce Saint y attire un grand concours. On a recours à son intercession pour la peste, & pour les maladies contagieuses. On remarque dans l'Eglise de saint Denis un des plus beaux Chœurs qu'il y ait en France. Il est de figure quarrée, les voutes sont d'un trait hardi, & deux colonnes de deux pieds de diametre, & fort hautes, soûtiennent tout cet édifice. Les Capucins sont fort bien logez, leur clos est bien entretenu, & sert d'agréable promenade à toute la Ville. Laurent Bouchel Avocat au Parlement, connu par sa *Somme Beneficiale*, par sa *Bibliotheque du Droit françois*, & par plusieurs autres ouvrages qu'il a donnez au Public, étoit né dans cette Ville.

Les Naturalistes s'arrêtent à voir près d'Illeu un gouffre de dix pieds de diame-

tre, où tous les torrens qui descendent de la montagne ou des hauteurs voisines s'engouffrent en bouillonant, & quelque deluge qu'il fasse, il ne se remplit jamais.

SENLIS.

Senlis, *Silvanectum*, *Augustomagus*, *Silvanectæ*, *Silviacum* dans Loup de Ferrieres, est sur la riviere de Nonnette à dix lieuës de Paris, à huit de Compiegne, à neuf de Beauvais, & à deux de la riviere d'Oyse. Cette Ville est peu marchande, & est remplie de gens d'Eglise, ou de Justice. Le clocher de la Cathedrale est un des plus hauts de France, & surpasse en hauteur toutes les plus hautes montagnes du Païs: on le voit de sept à huit lieuës de loin. Le portail qui est à l'aile droite de cette Eglise est estimé des curieux à cause d'un grand nombre de figures, dont il est orné depuis le haut jusqu'en bas, qui font un assez bel aspect dans la place. La Cité, c'est-à-dire l'enceinte de l'ancienne Ville, est un morceau des Romains. On en voit encore de précieux restes, qui marquent une solidité admirable. Il y a d'espace en espace un lit de fort grosses briques, sur lequel ont été jettées quantité de pierres brutes, liées avec un ciment très dur, & d'une bonne consistance. On

tient que l'Eglise de saint Rieul a été bâtie sur les debris d'un ancien Temple consacré à *Beresynthe*. Le Château est un bâtiment du tems de saint Louis, & dans lequel ont été élevez quelques Enfans de France, à cause de la salubrité de l'air ; c'est aujourd'hui où le Présidial & les autres Jurisdictions de la Ville tiennent leurs séances. Senlis est d'une figure ovale, située sur le penchant d'une côte, au pied de laquelle coule une petite riviere appellée la Nonnette. Elle est entourée de murailles, & d'un fossé sec assez profond. Les bastions & demi-lunes sont en partie revêtus de pierre. Trois Fauxbourgs enferment les dehors.

Mont-l'Evêque est la maison de plaisance des Evêques de Senlis. C'est un petit Château assez joli, qui a vûë sur trois grands étangs.

Chantilly, dont j'ai donné la description dans les environs de Paris.

VERNEUIL.

Le Château de *Verneuil*, appellé en latin *Vernogilum*, *Vernoilum*, *Vernolium*, a été une des maisons de plaisance du Roi Henry IV. Il est situé à douze lieuës de Paris, & fut donné à Henry de Bourbon, Duc de Verneuil, un des fils naturels de

ce Prince, mais depuis sa mort arrivée l'an 1682. il a passé dans la Maison de Bourbon Condé.

Ce Château est entouré d'un large fossé, revêtu de pierre de taille, & flanqué aux quatre coins, d'autant de petites plates-formes qui s'avancent comme des bastions. La Cour est fermée par quatre corps de bâtimens qui en occupent les quatre faces. Chacun de ces corps est terminé par deux pavillons, en sorte que cette Maison à huit differens pavillons tous ornez de frontons, & chargez de trophées d'armes & de figures. La principale entrée consiste en un vestibule qui s'avance sur le devant, & qui est formé par quatre hautes arcades soûtenuës par des colonnes & des pilastres, & ornées de six niches remplies par autant de statuës. Sur ce premier vestibule s'en éleve un autre, ouvert des quatre côtés, qui communique à droite & à gauche à une galerie découverte, ornée d'une balustrade de pierre. Au-dessus enfin s'éleve une coupe ronde bien percée, & dont le comble est terminé par une lanterne.

Les jardins sont gracieux & en bon air. La face du Château du côté du parterre a aussi un corps avancé au milieu, terminé par un grand fronton en demi cercle, orné de trophées, & dont le com-

ble eſt chargé d'un petit pavillon qui couronne tout l'édifice. Avant que de quitter Verneuil, remarquons que cette Terre fut érigée en Marquiſat par Henry le Grand, en faveur de Madame d'Entragues, & depuis en Duché-Pairie par Louis le Grand en 1652. en faveur d'Henry de Bourbon, qui étant mort ſans poſterité en 1682, ainſi que je l'ay dit, la Duché-Pairie eſt demeurée éteinte.

La *Verſine* eſt un petit Château ou Maiſon de chaſſe bâtie par ordre de François I. pour la Comteſſe de la Suze. Il eſt ſitué ſur l'Oyſe, & ſon Parc eſt aſſez agreable.

CREIL.

CReil, *Credilium* dans les écrits de Loup de Ferrieres, & *Credelium* dans des Lettres de Philippe Auguſte, eſt une petite Ville ſur l'Oyſe, fermée de murailles, à deux lieuës de Senlis. Charles V. y fit bâtir un Château aſſez fort, qui fut pris par les Anglois, & repris ſous Charles VII. en 1442. Vers l'an 944. un Evêque de Séez tranſporta à Creil les Reliques de ſaint Evremond, pour les dérober à la fureur & à l'impieté des Danois, & l'on y bâtit une Egliſe en l'honneur de ce Saint, où l'on en fait la Fête le onziéme de Juin. Les Calviniſtes

s'étant emparez de Creil en 1567. brulerent toutes les Reliques qu'ils y trouverent. Les Chanoines ſauverent néanmoins le Chef de ſaint Evremond, qu'ils cacherent dans un lieu qui a été inconnu juſqu'icy. Saint Evremond, *ſanctus Evermundus*, étoit originaire de Bayeux, & frere de ſaint Evroul. Il vivoit dans le ſeptiéme ſiécle, & fut Abbé de Fontenay ſur Orne.

Pont-ſainte-Maixence, *Pons ſanctæ Maxentiæ*, eſt une petite Ville fort marchande, ſituée ſur la riviere d'Oyſe, à deux lieuës de Senlis.

Verberie, *Verimbrea villa publica, Verimbria, Vermeria, Vurembria*, eſt un Bourg aſſez conſiderable ſur l'Oyſe, dont l'Egliſe Paroiſſiale eſt déſervie par un Religieux de la Trinité. On y tint un Concile ſous le Regne de Pepin. L'on y en tint un autre l'an 853, & un troiſiéme l'an 869.

Betiſy eſt un autre Bourg connu par ſon ancien Château, qui a ſervi de maiſon de chaſſe à quelques-uns de nos Rois, Ce Château eſt ſitué ſur une petite hauteur, & tombe en ruine.

Coudun, *Coldunum*, eſt un Bourg ſur la riviere d'Aronde. Il eſt très connu en France depuis le Camp du premier de Septembre de l'an 1698.

COMPIEGNE.

COMPIEGNE, *Compendium*, au confluent des rivieres d'Oyse & d'Aisne, fut d'abord bâtie par les Romains, ou par les Gaulois, à qui on donnoit quelquefois le nom de *Romains*, après qu'ils eurent été subjugués. Elle étoit déja connuë sous le nom de *Ville Royale* du tems des Enfans de Clovis, & il n'y a presque pas eu de Roi des premieres races, qui n'y ait passé quelque Acte important, ainsi qu'on le peut voir dans la Diplomatique du Pere Mabillon, & dans le Specilege de Dom Luc d'Acheri. Je remarquerai seulement ici qu'on y tint un Concile l'an 757, & que Louis le Débonaire y fut déposé en 833. Charles le Chauve la fit rebâtir en 876, & voulut que de son nom elle fut appellée *Carlopolis*, Charleville. Le même Prince fit bâtir hors de la Ville un Château, auquel il donna pour terrein tout ce qui s'étend depuis la Porte de Pierrefond jusqu'à une borne qu'on y voit encore, près du confluent de l'Oyse & de l'Aisne. Il fit ensuite bâtir un autre Château sur le bord de l'Oyse près le Fauxbourg de saint Germain, dont les jardins étoient dans une petite Isle. Ce dernier Château a subsisté jusqu'au Regne

de saint Louis, qui fonda dans cette Isle l'Hôtel-Dieu, qu'on y voit encore. Ce même Roi donna l'ancien Château aux Religieux de saint Dominique, & leur en fit bâtir un grand Monastere, & une belle Eglise. Il reste encore quelques vestiges de ce Château aux murailles de leur Cloître. Saint Louis fit bâtir ensuite un nouveau Château, dont il ne reste que la Chapelle & la grande Salle. Louis XI. l'augmenta de l'Appartement qui joint à la grande Salle des Suisses. François I. fit faire la principale porte avec les tourelles qui sont aux côtés. Le Connestable de Montmorency fit bâtir l'Appartement qui joint la porte, qu'on nomme la Connestable, & les armes de sa Maison sont en relief sur la muraille. Louis le Grand a fait rétablir toute la façade des bâtimens qui regnent le long de la terrasse, & a fait mettre les jardins dans l'état où ils sont présentement. Ce Prince a fait aussi construire le grand Escalier, le Jeu de paume, & a fait enfin décorer cette Maison Royale de tous les ornemens qu'elle a.

Ce fut aussi Charles le Chauve, qui en 876. fonda sur ses propres terres l'Abbaye de saint Corneille, où il fit bâtir une des plus superbes Eglises de son tems, sous l'invocation de saint Corneille. A peine cette Eglise fut-elle achevée, que

ce Prince y mit cent *Clercs* pour la déservir, & que selon le Martyrologe d'Adon, il y fit apporter le corps de saint Cyprien, qui étoit en dépôt dans l'Eglise de Lyon, & le corps de saint Corneille : il y fit venir aussi d'Aix-la Chapelle toutes les Reliques, & les autres présens que Charlemagne son Ayeul y avoit mis, & entr'autres le *saint Suaire* de nôtre Seigneur. Les lettres de l'Abbé Suger nous apprennent que de son tems l'on croioit, & l'on disoit publiquement que les Reliques de ces deux Martyrs reposoient dans cette Eglise. Les Benedictins assurent encore qu'elles y sont, cependant Pamelius dit avoir vu dans l'Eglise Collegiale de Ronce, Diocese de Gand, une Chasse avec cette Inscription, *les os de saint Corneille & de saint Cyprien décapités pour la Foy, sont dans cette Chasse.* Quant au *saint Suaire*, lorsqu'il approcha de la Ville, le Clergé & les Habitans allerent le recevoir à un demi-quart de lieuë, & l'on bâtit depuis une Chapelle en cet endroit, laquelle fut appellée *du saint Signe*, c'est-à-dire, du saint Suaire. C'est à présent un Hermitage où l'on porte tous les ans en Procession cette Relique, le Mercredi d'après Pâques. Une Charte de Philippe I. Roi de France, nous apprend que ce Prince fit mettre le saint Suaire, & les autres Reliques de Jesus-

Christ, que Charles le Chauve avoit données à l'Eglise de saint Corneille, dans une Chasse d'or enrichie de pierres précieuses, & donnée par Mathilde Reine d'Angleterre, au lieu qu'auparavant elles étoient gardées dans un vase d'yvoire. Cette Chasse a été ouverte sous le Regne de François I. en 1516, & sous celui de Louis XIII. le quinzieme d'Août 1628. Le Procès verbal de cette derniere ouverture nous fait connoître le saint Suaire de Compiegne. *C'est*, dit-il, *un linge qui paroît si ancien, qu'à grande peine peut-on discerner la qualité de l'étoffe, ayant en longueur deux aulnes, & un peu plus qu'une aulne de largeur; coffiné, faisant plusieurs replis .... les liqueurs & onguens aromatiques le rendent plus époix que les linges communs, & empêchent que l'on ne puisse discerner la couleur ni l'étoffe, estimée par la plûpart des Assistans, être de cotton, ou fin lin tissu, façon de toile de damas.* Au reste la magnifique Eglise que Charles le Chauve avoit fait bâtir, fut brûlée sous le Regne de Charles le simple. Louis II. dit le Begue, mort en 879; Louis V. mort l'an 987; Hugues le Grand mort en 1026; tous trois Rois de France, & Jean de France, Dauphin de Viennois, & le quatriéme des fils de Charles VI, ont été inhumés dans l'Egli-

se de l'Abbaye de saint Corneille. Le Roi Henry III. ayant été assassiné à Saint-Cloud l'an 1589, son corps fut porté & mis en dépôt dans cette même Eglise où il reposa jusqu'en 1610. qu'il fut transporté à Saint Denis.

Il n'y a que deux Paroisses dans Compiegne, saint Jacques & saint Antoine. Saint Clément est un Chapitre composé d'un Doyen & de six Chanoines. Les Canonicats valent deux cent livres de revenu. Ce Chapitre fut fondé l'an 919. par Frederine femme du Roi Charles le simple. Les Peres Jesuites s'établirent à Compiegne l'an 1656. Ils y ont un College, une pension du Roi de trois mille livres à prendre sur les ventes ordinaires de la forêt, & une Chapelle appellée de Nôtre-Dame de *Bonnes-Nouvelles*, qui est sur la porte de Pierrefond, & qui vaut environ dix-huit cent livres de rente. Il s'est tenu dans cette Ville plusieurs Conciles & Assemblées Ecclesiastiques és années 757. 833. 1185. 1201. 1277. & 1329.

Le Roi Charles VI. assiegea Compiegne, & la prit sur le Duc de Bourgogne l'an 1415. Quinze ans après elle fut assiegée par ce même Duc, & Jeanne d'Arc ayant appris la nouvelle de ce siége, partit de Lagny où elle étoit pour lors, & alla se jetter dans la Place, mais quelques

jours après ayant été prise dans une sortie qu'elle fit, Jean de Luxembourg qui commandoit l'Armée du Duc de Bourgogne, la vendit aux Anglois, & elle eut le sort que tout le monde sçait. Enfin l'Armée de Charles VII. étant venuë au secours l'an 1431, les Bourguignons furent obligés de lever le siege. Cette Ville est fortifiée de murailles, de demi-lunes & de bastions.

La Forêt de Compiegne est très propre pour la chasse. Elle contient environ vingt-neuf mille arpens, & appartient au Roy.

Mouchi est un beau Château près de Compiegne, qui appartient à la Duchesse d'Humieres.

Le Château de *Blerancourt* est une belle Maison à vingt-quatre lieuës de Paris, bâtie par Bernard Potier, & Charlote de Vieux-pont sa femme. Sa figure est quarrée, & il est entouré de fossés revêtus de pierre de taille. La porte est ornée de colonnes & d'un fronton. Aux deux angles de la façade sont deux pavillons quarrés, dont la coupe est chargée d'un autre petit pavillon à jour. Au milieu de la cour s'éleve le Château, qui consiste en un corps avancé, qui en occupe le milieu, & en deux aîles, dont les quatre angles exterieurs sont occupés par autant de gros

pavillons quarrez, plus élevez que le reste du bâtiment, & dont la coupe est terminée par un petit pavillon quarré. Toute l'architecture est entenduë & decorée de colonnes, de pilastres, & d'un grand fronton en demi cercle sur la principale façade, chargé des armes de Potier & de Vieux pont. Les jardins qui accompagnent ce Château, ont de l'étenduë & de la beauté.

LA FERTE'-MILON.

LA Ferté-Milon, *Firmitas Milonis*, à seize lieuës de Paris, sur la riviere d'Ourques, qui la partage en haute & basse Ville. On dit qu'elle a pris son nom du Comte Milon, qui la fit bâtir sous le regne de Louis le Gros. Cette Ville a donné la naissance à Jean Racine, dont tout le monde admire les excellentes pieces de Théatre. Il mourut le vingt deux d'Avril de l'an 1699.

Villers coterets, *Villeriæ*, *Villeriæ ad Cotiam*, & *Villarium*, a pris le nom de Cote-de-rets de sa situation en la forêt de Rets. Ce Bourg est à cinq lieuës de Soissons & de Compiegne, & à trois de Crespy. La Paroisse est déservie par les Religieux de l'Ordre de Prémontré, qui y ont une Abbaye en Regle.

Nanteuil eſt un gros Bourg, avec un Château regulier, bien ſitué & bien logeable, qui appartient au Maréchal d'Etrées, Grand d'Eſpagne, & Vice-Amiral des Mers de Ponant.

§ 3. Le Soiſſonnois a pris ſon nom de Soiſſons, qui eſt ſa Capitale, & même la ſeule conſiderable qu'il y ait dans ce petit Païs. Il eſt borné au Septentrion par le Laonois, à l'Orient par le Remois, à l'Occident par le Valois, & au Midi par la Brie.

SOISSONS.

SOiſſons, *Noviodunum*, dans Céſar, & depuis Auguſte, *Auguſta Sueſſionum*, eſt ſur la riviere d'Aiſne, au 49. degré 30. minutes de latitude, & au 24. degré 20. minutes de longitude. Cette Ville qui eſt à vingt-deux lieuës de Paris, a été ſous les Rois de la premiere race Capitale du Royaume de Soiſſons. L'Abbaye de ſaint Médard eſt placée où étoit le Palais des anciens Rois. Depuis Gilbert fils d'Herbert II. Comte de Vermandois juſqu'à preſent, Soiſſons n'a eu que le titre de Comté. Il a paſſé ſucceſſivement dans les maiſons de Neſle & de Châtillon. Guy de Châtillon, Comte de Soiſſons, ayant été fait priſonnier par les Anglois à la ba-

taille de Poitiers, se racheta par la Vente qu'il fit au Roi d'Angleterre du Comté de Soissons. Ce Roi le donna en dot à sa fille en la mariant à Enguerand de Couci. Deux filles issuës de ce mariage, le partagerent dans la suite. L'aînée vendit sa moitié à Louis Duc d'Orleans, duquel elle passa à Louis XII, qui la réunit à la Couronne. La cadette porta sa moitié en dot au Duc de Bar son mari, Jeanne fille de Robert Duc de Bar, la porta pareillement en dot à Louis de Luxembourg, Comte de Saint-Paul, Connestable de France, & Marie de Luxembourg leur petite fille, la porta aussi en dot dans la Maison de Bourbon-Vendôme, d'où elle est venuë dans la Maison de Bourbon-Condé, puis dans celle de Bourbon-Soissons, puisnée de celle de Bourbon Condé. Louis de Bourbon, Comte de Soissons, ayant été tué à la bataille de Sedan, & n'ayant laissé que deux Sœurs, l'aînée appellée Louise, fut mariée avec Henry II. Duc de Longueville, & Marie qui étoit la cadette, avec Thomas-François de Savoye, Prince de Carignan, à qui elle apporta la moitié du Comté de Soissons. Leurs descendans jouissent aujourd'hui de tout ce Comté; sçavoir, de la moitié qui est au Roi, par engagement; & de l'autre moitié, en

proprieté.

proprieté. Le Domaine de tout le Comté de Soiſſons rapporte environ quatre mille livres de rente par an.

La Ville de Soiſſons eſt ſituée dans un valon agréable & fertile. Elle a un Pont de pierre ſur la riviere d'Aiſne, entre la Ville & le Fauxbourg de ſaint Vaſt. Elle eſt aſſez grande & bien peuplée. Il s'y fait un grand commerce de bled. Son Château eſt bâti à l'antique, & flanqué de groſſes tours rondes & maſſives. Il y a des Chartes de Rois de la premiere race qui ſont datées de cette Maiſon Royale. Outre ce Château, il y en avoit un autre hors la ville, qui étoit nommé *le Château de Crouy*. Il étoit ſitué ſur les bords de la riviere d'Aiſne, & ſervoit de demeure ordinaire aux Rois de Soiſſons. Il en reſte des veſtiges, qui font connoître qu'il étoit grand & magnifique pour le tems. C'eſt dans l'enclos de cette Maiſon Royale que l'Abbaye de ſaint Médard fut fondée.

Dans l'Egliſe de l'Abbaye de Nôtre-Dame, l'on remarque deux tombeaux de marbre antiques, qui ont chacun environ cinq ou ſix pieds de long, & trois de hauteur.

L'un eſt orné ſur le côté d'une vigne chargée de feuillages & de raiſins. Au milieu il y a un cercle, dans lequel ſont ces

trois caracteres A. ☧. ω. au milieu de chaque côté du cercle, eſt une flêche, ou un javelot. Sur l'extremité qui regarde l'Autel, eſt un amas en rond de feuilles longues & pointuës, & à côté des épics de froment. Sur l'autre extremité eſt le Chriſt Grec, & une vigne ſans feuillage, mais chargée de grappes.

Le ſecond eſt orné de cinq repreſentations; la premiere, eſt un bâtême; la ſeconde, une femme ſuppliante; la troiſiéme, une croix, deux ſoldats, une couronne de laurier, trois colombes, le Chriſt grec; la quatriéme, un ſuppliant; la cinquiéme, des perſonnes qui déſalterent, A l'extremité qui regarde l'Autel, l'on voit un fourneau ardent, & deux hommes qui ſe donnent les mains, un troiſiéme qu'on ne voit pas, eſt enfermé dans le mur. A l'autre extrémité, il y a un homme nud dans une foſſe, & un lion.

Ces tombeaux étoient hors de l'ancienne Egliſe, à la place de laquelle, celle de l'Abbaye a été bâtie; & il y a beaucoup d'apparence qu'ils ont été élevés ſous l'un des enfans de Conſtantin, ou ſous quelque Prince ſuivant. La Tradition du Païs vent que ces deux monumens ayent été érigés; l'un pour ſaint Deroſin ou Drauſin, Evêque de Soiſſons., & l'au-

tre pour ſaint Voué, Confeſſeur. Un Religieux Pénitent du Tiers-Ordre de ſaint François de Picpus, * fit une Diſſertation en 1700, pour prouver que cette Tradition eſt peu fondée. Il croit qu'il eſt problematique, que le premier de ces tombeaux ait été érigé pour ſaint Derofin, mais il convient qu'il l'a été pour un Evêque, ou plûtôt pour quelque Chrêtien riche & illuſtre. Quant au ſecond de ces tombeaux, il ſoûtient qu'il n'a jamais été fait pour ſaint Voué, & qu'il ne *l'a été, ni pû être* que pour un homme de guerre. Le cours qui regne le long de la riviere eſt une aſſez jolie promenade. J'ai déja dit qu'il y avoit Evêché, Generalité, & Préſidial à Soiſſons, & que les Peres de l'Oratoire y avoient un College. On peut voir auſſi ce que j'ai dit de l'Academie des belles lettres. On a tenu pluſieurs Conciles dans cette Ville. Le premier l'an 853; le ſecond en 863; le troiſiéme en 866; le quatriéme en 941; le cinquiéme en 1078; le ſixiéme en 1092; le ſeptiéme en 1120, ou ſelon d'autres en 1137, contre le fameux Pierre Abailard; le huitiéme en 1153; le neuviéme en 1202, ou 1210. ſur le divorce de Philippe Auguſte, & d'Ingerburge: le dixiéme l'an 1456.

* Spiridion Poupart.

BRENNE.

BRAINE ou Brenne, *Braina*, *Brennacum*, ſur la riviere de Veſle, à trois lieuës de celle d'Aiſne, & à quatre de Soiſſons. C'eſt une petite Ville où l'on ne compte que douze cent habitans. Il y a une petite Abbaye de l'Ordre de Prémontré, appellée ſaint Ived. En 580. on tint un Concile a Brenne pour juſtifier Gregoire de Tours accuſé par Leudaſte, d'avoir dit que la Reine Fredegonde avoit une intrigue galante avec Bertrand Evêque de Bourdeaux. Le calomniateur fut excommunié, & mena une vie errante juſqu'à ce qu'il fut tué par ordre de la Reine.

VESLY, ou VEILLY, *Velliacum*, *Valliacum*, *Villiacum*, petite Ville ſur la riviere d'Aiſne, à quatre lieuës au-deſſous de Soiſſons, & à huit de Reims, dont elle fait partie du Duché.

§. 4. Le Laonnois eſt borné au Septentrion par la Thieraſche, au Levant par la Champagne, au Couchant & au Midy par le Soiſſonnois. La Capitale de ce petit Païs eſt Laon.

LAON.

LAON, *Lugdunum Clavatum*, *Laudunum*. Cette Ville eſt ſituée ſur une montagne eſcarpée de tous côtés. Elle eſt aſſez forte par ſa ſituation, mais n'a aucunes fortifications modernes. Elle eſt bien bâtie, ſes ruës ſont belles, l'air y eſt ſein, ſon ſéjour agréable, & les puits qui n'y ſont pas trop profonds, fourniſſent des eaux pour ſes beſoins. Pluſieurs de nos Rois y ont fait leur demeure, & c'eſt dans leur Palais que les Juriſdictions de cette Ville tiennent leurs ſéances. La groſſe Tour a été bâtie ſous Philippe Auguſte, & c'eſt d'elle que relevent les Fiefs du Domaine de Vermandois. Le Château & la Ville de Laon étoient autrefois regardés comme le rempart de la France. Guibert Abbé de Nogent, parlant de cette Ville, l'appelle *Regni caput*, *Regiæ ambitionis thalamus*, *& unicum hac ætate propugnaculum.* Louis XI. accorda aux habitans de cette Ville l'exemption de Tailles, dont ils jouiſſent. Laon fut occupé pendant la ligue par le Duc de Mayence, & fut aſſiegé & pris par Henry le Grand en 1594. On conſerve ordinairement dans les greniers de Laon une grande quantité de bled que l'on tranſporte dans les années de ſterilité en Thierasche, & dans le Hainault. Le Mona-

ſtere des Benedictins eſt dans l'enceinte des murailles du Château, & bâti ſur la croupe de la montagne, au bas eſt une Abbaye de filles, appellée *Montreuil-les-Dames*. Elle eſt principalement connuë par la Veronique, ou *ſainte Face* de Jeſus-Chriſt, que l'on y conſerve, & qui y attire en tout tems un grand concours de peuple. L'Original de cette Image fut apporté, ſelon la tradition, de Jeruſalem à Rome où il eſt encore. Celle-cy n'en eſt qu'une Copie qui fut envoyée aux Religieuſes de Montreuil en 1249, par Urbain IV. qui n'étoit encore qu'Archidiacre de Laon, & Chapelain d'Innocent IV. Au haut de cette Image il y a des deux côtés ces lettres IC. XC. qui ſignifient *Jeſus-Chriſt*. Au bas du cadre, dans lequel elle eſt enchaſſée, on voit une Inſcription, qui dans ces derniers tems a donné de l'exercice aux Sçavans.

[illegible]

Le Pere Mabillon l'a rapportée dans un de ſes ouvrages, & a avoué avec la ſincerité qui lui étoit naturelle que les caracteres lui en étoient inconnus. Il croioit cependant y voir le mot *Abraſax*, dont les Baſiliens ſe ſervoient ſur les Taliſmans, ou ſur les Philachteres. Un écrivain fameux par ſa vaſte érudition, & par la nouveauté,

& le brillant de ses systemes, ayant examiné cette Inscription en 1707, crut que c'étoit un *vers spondaique grec*, & dix ans après, un *vers grec hexametre*. Un Carme déchaussé, appellé le Pere Honoré de sainte Catherine, donna une dissertation sur *la sainte Face* dans le second Tome de ses Reflexions sur les regles de la critique, & prétendit que cette Inscription étoit Sclavone, & non pas Greque. Il appuya son sentiment de l'autorité de plusieurs Moscovites de consideration qu'il avoit consultés, mais leur autorité ne fut pas suffisante. L'on eut pour ce Religieux toute la hauteur qu'inspirent ordinairement le grand sçavoir, & certaines professions. On le traita de *critique importun*; à qui les Moscovites *en avoient fait accroire*, & comme un bon homme que ces étrangers étoient convenus *de duper*. Nous serions peutêtre encore dans l'incertitude, si le Czar ne fut pas venu à Paris. Le Pere Honoré de sainte Catherine pria M. le Marêchal de Tessé d'obtenir du Prince Kourakin de donner un coup d'œil sur l'Image de la sainte Face, & qu'il voulût bien examiner si les caracteres qui sont audessous de ladite Image étoient Sclavons, & ce qu'ils signifioient. Ce Prince qui sçait le françois aussi parfaitement que sa langue naturelle, répondit par écrit qu'ils

ſignifioient, *le portrait du Sauveur ou du Seigneur imprimé ſur le mouchoir, bandeau, ou couvre-chef de la Veronique.* Cette explication eſt entierement conforme à celle que les autres Moſcovites avoient donnée au Pere Honoré, à qui un Religieux de ſaint Bazile qui ſervoit d'Aumônier aux Princes Nariſquins pendant qu'ils étoient à Paris, avoit déja dit qu'il y avoit dans l'Inſcription *obraz gospoden naoubrous*, termes qui ſignifioient: *Imago Domini in linteo.* Ces témoignages ont diſſipé les tenebres que l'art d'imaginer avec facilité, & l'érudition avoient repanduës ſur cette Inſcription, & l'on ne peut plus raiſonnablement douter qu'elle ne ſoit Sclavone.

CORBIGNY, ou ſaint Marcoul, *Corbiniacum, vicus ſancti Marculfi*, à trois lieuës de Laon, & à autant de Reims. Il y a une Egliſe fort celebre dédiée à ſaint Marcoul. Les Rois de France après leur Sacre y vont faire une Neuvaine; & c'eſt-là, à ce qu'on dit, qu'ils reçoivent du Ciel le pouvoir de guérir les écrouelles. Pluſieurs de nos Rois ont fait ce pelerinage en perſonne, mais ordinairement ils ſe contentent d'y envoyer un de leurs Aumôniers.

LIESSE.

LIESSE, *Lætitia*, n'a qu'une rue formée par des hôtelleries, & des boutiques de Merciers, qui vendent des chapelets & des médailles. L'Eglise de *Nôtre-Dame de Liesse* est fameuse dans tout le monde chrétien, par les pelerinages presque perpetuels que l'on y fait. Elle est peu de chose pour le bâtiment, mais son jubé passe pour un des plus magnifiques ouvrages en ce genre qui se voye dans tout le Royaume. L'Autel est fermé d'une balustrade, & décoré de quatre colonnes. L'Image miraculeuse de la Vierge est sur le Tabernacle. On dit que trois freres de la Maison d'*Eppe* & du Diocese de Laon, étant entrez dans l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, & ayant fait le voyage de la Terre-sainte, y furent faits prisonniers par les Sarrasins. On mit tout en usage pour leur faire embrasser le Mahometisme. Le Soudan d'Egypte envoya même sa fille Ismerie les visiter dans la prison, mais loin de les pervertir, elle fut elle-même à demi convertie par leurs discours, & demanda à voir la figure de la Mere du Dieu incarné, dont ils parloient. Ils le lui promirent, & s'étant endormis, à leur reveil ils trouverent auprès d'eux une

Image de la Vierge, qui acheva la conversion d'Ismerie. Par une suite des miracles, les trois Chevaliers & Ismerie se trouverent transportez auprès de Laon, où ils firent bâtir une Chapelle, dans laquelle ils déposerent cette miraculeuse Image.

COUCY.

COUCY, *Cociacum*, *Codiciacum*, est un petite Ville sur une montagne. Le Château tombe en ruïnes. La tour est un monstrueux bâtiment pour sa hauteur, sa solidité & sa grosseur. Du haut de cette tour, on découvre tout le Païs des environs. On remarque sur cette tour la figure d'Enguerand de Coucy, qui y est representé le sabre à la main, couvert d'un bouclier, & combattant un lion, qu'il tua, dit-on, tête à tête, & qui faisoit des ravages infinis dans ses forêts.

PREMONTRE', *Præmonstratum*, est une fameuse Abaye chef d'Ordre, enfoncée dans les bois. Les Religieux s'y établirent vers l'an 1129. Ils y sont commodement logez, mais bien éloignez du commerce des hommes. On prétend que les revenus de cette Abbaye vont à quarante-cinq mille livres par an. Prémontré est à trois lieuës de Soissons, & à quatre de Laon.

FOLLENBRAY.

FOllenbray, *Follanebraium*, eſt une ancienne Maiſon Royale; mais depuis que Marie Reine de Hongrie, Gouvernante des Pays-bas, vint y mettre le feu ſous Henry II. qui en faiſoit ſes delices, il ne reſte plus que des ruïnes de cet ancien Château. M. le Duc d'Orleans jouit du Domaine qui fut donné à Philippe de France ſon pere pour ſuplement d'Appanage.

Il y a dans l'Election de Laon une Parroiſſe appellée *Novion* ou *Nouvion le vineux*, dont les Habitans doivent à leur Seigneur une eſpece *de Taille* de vin de cent muids par an. Il intervint Arreſt du Parlement de Paris en 1505. confirmatif d'une Sentence qui déboutoit les Habitans de Novion le vineux de la demande qu'ils faiſoient, à ce que cette rente de cent muids par an fut fixée en argent. La fin de cet Arrêt, qui eſt en latin, eſt remarquable; *ſauf toutefois à l'Intimé de faire aux Appellans telle grace qu'il aviſera bon être, à cauſe de la miſere & calamité du tems.* Cette clauſe qui ſembleroit à preſent inutile juſqu'à l'impertinence, étoit apparemment pour lors de quelque poids pour in-

ment pour lors de quelque poids pour insinuer dans l'esprit d'une personne de qualité une consideration d'équité que le Parlement ne pouvoit pas prescrire avec justice.

§ V. Le Noyonnois est borné au Septentrion par la Picardie, & au Midi par le Soissonnois & le Beauvaisis. On n'y remarque que Noyon & Chauny.

NOYON.

NOYON, *Noviodunum*, *Noviomagum*, *Noiomum*, à vingt-deux lieuës de Paris, & sur la petite riviere de Vorse qui se jette à un quart de lieuë de là, dans l'Oyse. Cette Ville est fort ancienne, passablement grande, & dans une situation commode pour le commerce. On y compte quatre mille cinq cent Habitants. C'est la Patrie de Jean *Cauvin* qui changea son nom en celui de *Calvin*. Il y nâquit le dix de Juillet de l'an 1509. A l'âge d'onze ans, il fut pourveu de la Chapelle de Nôtre-Dame de la Gesine, dans la Cathedrale de Noyon; & à l'âge de dix-huit, il obtint la Cure de Matteville, qu'il permuta deux ans aprè; pour celle de Pont-l'Evêque. Tout le monde sçait les troubles & les maux qu'il a causés dans l'Eglise. Il mourut à Geneve le vingt-sept de May de

l'an 1564. Antoine le Conte étoit aussi de Noyon, & fut Professeur de Droit à Bourges, ensuite à Orleans, & puis à Bourges où il mourut l'an 1586. Cujas disoit que le Conte avoit plus de genie que lui pour le Droit. Ce trait de l'extrême modestie de Cujas, ne laisse pas d'être l'éloge de le Conte. Cette Ville a souffert plusieurs siéges. César eut beaucoup de peine à s'en rendre le maître, & elle fut plusieurs fois prise & reprise du tems de la Ligue. Elle fut enfin renduë à Henry le Grand le dix-huit d'Octobre de l'an 1594. L'Evêque en est Seigneur temporel, & Comte & Pair de France. François I. & Charles d'Autriche qui fut depuis Empereur, y conclurent un Traité le seiziéme d'Août de l'an 1516. L'Eglise Cathedrale est dediée à Nôtre-Dame, est obscure, & son bâtiment n'a rien d'extraordinaire.

CHAUNY.

CHAUNY, *Contraginnum*, *Calnacum*, *Calniacum*, sur la riviere d'Oyse, qui commence icy à porter bateau, & qu'on a entrepris en 1708. de rendre navigable dès la Fere, par le moyen de quelques écluses. Cette Ville a une Châtellenie Royale, & une Coûtume particuliere. Charles V. l'unit à la Couronne en 1378, ce qui fut confir-

mé par Charles VI. en 1411. La ville de Chauny est moins connuë par tous ces avantages, que par le *Vacher* qu'elle avoit sous Henry IV. qui se nommoit *Tout le Monde*, & qui a réjoui plus d'une fois ce bon & grand Roi, par ses contes ingenus, & par la maniere qu'il avoit d'appeller ses troupeaux avec la trompette, comme étant un Vacher d'importance. Il y a deux Paroisses dans Chauny, *Nôtre-Dame* & *saint Martin*; un Convent de Minimes, un de Religieuses de saint François, & un de Religieux de sainte Croix. Charles Witasse fameux Docteur, & Professeur de Sorbonne, étoit de Chauny, & mourut d'apoplexie le dix d'Avril de l'an 1716. Je n'ay point connu d'homme d'un meilleur cœur, ni d'un plus excellent esprit.

§. VI. Le Vexin françois prend son nom de ses anciens peuples les *Velocasses*, *Bellocassi*, & desquels ce Pays fut nommé *Pagus Velio-Cassinus*, & en françois, *Vougesin*, *Vequecin*, & enfin *Vexin*; & il est surnommé le *François* pour le distinguer du Vexin Normand, qui en fut démembré par le Roi Louis IV. en faveur des Normands. Ce Pays étoit autrefois un Comté, qui sous le Regne de Philippe Auguste fut réuni à la Couronne. Le Vexin françois est limité à l'Orient par la riviere d'Oyse, au Midi par celle de Sei-

ne, au Couchant par celle d'Epte, qui le ſepare du Vexin Normand, & au Septentrion par le Beauvaiſis. On y remarque Pontoiſe, Magny, Chaumont, Mante, Meulan, Poiſſy, Saint-Germain, Montfort-l'Amaury, Dreux &c.

PONTOISE.

PONTOISE, *Pontiſara*, *Æſiæ pons*, *Pons ad Æſiam*, *Brivaiſura* dans Antonin, *Brivaiſara* dans les Tables itineraires, *Briva* dans Gregoire de Tours, & *Brui-jura* dans Sanſon. Cette Ville a pris ſon nom du Pont, qui eſt en cet endroit ſur la riviere d'Oiſe, & au bout duquel cette petite Ville eſt ſituée. Outre cette riviere, il y en a une autre moins conſiderable, appellée la *Vione*, qui traverſe la Ville avant que de ſe jetter dans l'Oiſe. Le Château commande la Ville. On voit dans ſon avant-cour l'Egliſe Collegiale de ſaint Mellon, fondée par le Roi Philippe le Bel, l'an 1286. pour dix Chanoines, dix Chapelains, & autres Officiers, auſquels il donna une partie du Domaine de Pontoiſe, & de la Ville-neuve-le-Roi, qui eſt un Village ſitué entre Beauvais & Pontoiſe, & pluſieurs autres rentes & cenſives. Dans la Ville ſont les deux Paroiſſes de ſaint Maclou & de ſaint André. Le Couvent des Cordeliers eſt auſſi dans la Ville. Il

étoit auparavant hors les murs, mais il fut rasé dans le tems des guerres des Anglois. Les Cordeliers vinrent pour lors s'établir dans l'endroit de la Ville où il y avoit une petite Chapelle, qui portoit le nom de saint Jacques, & qui dépendoit des Religieux de saint Martin des Champs de Paris. Dans leur Eglise fut inhumé le cœur de George d'Amboise, Cardinal & Archevêque de Rouen. Pontoise fut prise d'assaut sur les Anglois par l'armée de Charles VII. le seize de Septembre de l'an 1442. Les Etats Generaux y furent assemblés en 1561. Le Roy par sa Déclaration du 21. Juillet 1720, y transfera le Parlement de Paris, qu'il rétablit ensuite par celle du 16. Décembre de la même année. Le pont est de pierre, & est composé de douze arches, en y comprenant le premier pont-levis, en entrant dans la Ville. La Paroisse de saint Ouen de l'Aumône n'est separée de la Ville que par ce pont.

MAGNY, *Maginiacum*, petite Ville à quatorze lieuës de Paris, & à autant de Rouen. L Eglise Paroissiale est dediée à Nôtre-Dame. Les Cordeliers y ont un Couvent. Il y en a aussi un de Benedictines, un d'Ursulines, & un Hôtel-Dieu. L'Election de cette Ville est de la Generalité de Rouen.

CHAUMONT, *Calvus Mons*, a pris son nom

d'une montagne aride ſur laquelle cette petite Ville eſt ſituée. Quelques-uns l'ont appellée *Calidus Mons*, mais cette étymologie eſt inſoutenable, car cette montagne n'eſt pas plus chaude qu'une autre, c'eſt-à-dire point du tout. L'Egliſe Paroiſſiale eſt dediée à ſaint Jean, il y a un Couvent de Recolets, & des Hoſpitalieres. Dans ſon voiſinage il y a un Couvent de Religieux de la Trinité, appellé *Calloy*. L'Election eſt de la Generalité de Rouen, mais les appellations de la Maîtriſe particuliere des eaux & forêts ſont portées à la Table de Marbre à Paris.

MANTE.

MANTE, *Petromantalum*, *Medunta*, ſur la riviere de Seine, dans le Dioceſe de Chartres, & à 12 lieuës au-deſſous de Paris. On paſſe ici la Seine ſur un beau pont de pierre compoſé de trente-neuf arches. Cette riviere y forme pluſieurs Iſles. On remarque dans la Ville deux fort belles fontaines que M. d'O y fit conſtruire par ordre du Roi Henry IV. l'an 1590. La Collegiale de *Nôtre Dame* a été bâtie & fondée par Jeanne de France, on voit ſon tombeau à côté du grand Autel. Les Celeſtins ſont hors de la Ville. Ils ont été fondés par Charles V. Roi de France en 1373. L'enclos & le côteau de ce Monaſtere ſont renommés pour leurs bons vins.

Philippe Auguste mourut à Mante le quatorze de Juillet de l'an 1223. Henry IV. y tint pour la premiere fois de son Regne, Chapitre de l'Ordre du saint Esprit, & y donna cet Ordre à Renaud de Beaunne, Archevêque de Bourges, & au Marêchal de Biron.

L'Isle de Champion, près de Mante, est un très agréable lieu. Il est bordé des deux côtés par la riviere de Seine, & orné par les soins de la Ville d'un plan d'ormes, qui forme une avenuë d'une beauté singuliere.

MEULAN.

MEULAN, *Mellentum*, sur la riviere de Seine entre Mante & Poissy, & à neuf lieuës de Paris. Le pont est de pierre, & separé en deux parties par le Fort. Il est composé de vingt-une arches. Il y a dans le Fort, outre le logement du Gouverneur, une Paroisse appellée saint Jacques, & un Couvent de Benedictins, qui porte le nom de saint Nicaise. Le Duc de Mayenne assiégea ce Fort, mais Henry le Grand l'obligea de se retirer après un siége de cinq semaines. Cette petite Ville n'a que trois ruës, la haute, la basse, & celle de la Tannerie, & deux Paroisses, saint Nicolas & Nôtre-Dame. Outre ces

Eglises il y a encore plusieurs Couvens. Saint Avoye est une Chapelle d'une grande devotion, & un Pelerinage assez fameux.

La Maison de campagne que M. l'Abbé Bignon a fait bâtir, est ce qu'il y a de plus remarquable aux environs de Meulan. Elle est située dans une petite Isle de la riviere de Seine, où étoit autrefois la Chapelle du Prieuré de saint Cosme, & assez près du pont de cette Ville. La propreté & le goût qui regnent dans ce bâtiment, & dans les jardins qui l'accompagnent, égalent la beauté & les charmes de la situation. Elle est environnée au Nord par des collines qui s'élevent insensiblement, & qui sont toutes couvertes de vignes, ou d'arbres fruitiers, & ornées de quantité de Maisons de campagne & de Villages. Le grand chemin de Rouen qui est entre la Seine & ces fertiles côteaux, est aussi un spectacle fort amusant. Des trois autres côtés elle jouit d'une vuë encore plus étenduë & également variée. Meulan est à l'Orient d'Eté de cette Isle, & comme cette petite Ville est bâtie en forme d'amphitheatre, les maisons ne se dérobent point la vuë les unes aux autres, on les voit fort distinctement de celle de M. l'Abbé Bignon. Cette Maison est composée de trois pavillons, & sa façade a deux

cent pieds de long. La decoration exterieure en eſt auſſi reguliere que ſi l'on n'avoit point penſé à la diſtribution du dedans, & les dedans ſont diſtribués d'une maniere auſſi commode que ſi l'on n'avoit point penſé à la regularité & à l'ornement des faces exterieures. Chaque appartement a ſon nom particulier, qu'il a pris du ſujet qui eſt repreſenté dans ſes peintures. La Juſtice, la Temperance, la Force, la Prudence, les Muſes, l'Eloquence, l'Hiſtoire, la Poëſie, la Fable &c. ſont les noms d'autant d'appartemens. Dans celui de la Force on voit Sanſon & Hercule qui terraſſent des lions; Judith qui coupe la tête à Holoferne; Milon Crotoniate qui porte un Taureau ſur ſes épaules &c. La Chapelle eſt belle & ornée, & ſurpaſſe tout ce qu'on peut penſer d'une Chapelle de maiſon de campagne.

POISSY.

POISSY, *Pinciacum*, cette Ville eſt ſituée ſur le bord de la Seine au bout de la forêt de Saint-Germain, & à ſix lieuës de Paris. C'étoit autrefois le ſéjour de nos Rois, qui y avoient un beau Château, qui fut abandonné dès que celui de Saint-Germain en Laye fut bâti. Cette Ville eſt celebre par la naiſſance du Roi ſaint

Louis, qui ſe plaiſoit à ſe qualifier *Louis de Poiſſy*. Philippe le Bel ſon petit-fils fit bâtir la magnifique Egliſe & le Monaſtere de Religieuſes de l'Ordre de ſaint Dominique, qu'il dota de grands revenus. On a remarqué qu'il fit bâtir l'Egliſe au même lieu où étoit le Château, & que le grand Autel fut placé au même endroit où étoit le lit de la Reine Blanche, lorſqu'elle accoucha du Roi ſaint Louis, ce qui eſt cauſe que cette Egliſe n'eſt pas orientée, comme elle devroit l'être. Ce Prince n'ayant pû achever cet édifice, il le recommanda par ſon Teſtament à ſes Succeſſeurs, & il ne fut achevé que l'an 1330. par le Roi Philippe de Valois. Depuis ce tems-là, ce ſaint lieu a toûjours été en grande veneration, & le Monaſtere a été gouverné pluſieurs fois par des Princeſſes. Pluſieurs de nos Rois, Princes & Princeſſes y ont leur ſepulture. Madame de Chaunes Prieure de cette Maiſon, faiſant en 1687. reparer le chœur des Religieuſes, on trouva dans un petit caveau une maniere d'urne d'étain poſée ſur des barres de fer, dans laquelle étoient envelopés d'une étoffe d'or & rouge, deux petits plats d'argent avec cette Inſcription ſur une lame de plomb: *Cy gît le Cœur du Roi Philippe le Bel, Fondateur de cette Egliſe & Abbaye, qui trépaſſa à Fontainebleau*

le vingt-neuf Novembre 1314. Il s'y trouva aussi plusieurs autres tombeaux de Princes & Princesses du sang. Le feu du Ciel tomba sur cette Eglise le vingt-un de Juillet de l'an 1695, & consuma en moins de deux heures tout le comble avec le beau clocher, ou pyramide revêtuë de plomb, qui avoit quarante-cinq toises de haut. Outre ce fameux Monastere, il y a encore à Poissy une Eglise Collegiale, une Paroisse, un Couvent de Capucins, un d'Ursulines, & un Hôpital. On tint dans cette Ville une assemblée publique de Prélats, & de quelques Sectateurs de Calvin. Cette assemblée qu'on appelle le *Colloque de Poissy*, commença le quatriéme de Septembre de l'an 1561. en presence du Roi Charles IX, de Catherine de Medicis sa mere, & de toute la Famille Royale, & finit le vingt cinq de Novembre de la même année. Le marché de Poissy est fameux par les bestiaux qu'on y amene pour la nourriture de Paris.

Saint Germain en Laye. J'en ay donné la description parmi celles des environs de Paris.

MONTFORT.

MONTFORT-L'AMAURY, *Mons Fortis Amalarici*, petite Ville située sur une coline, au pied de laquelle coule une

petite riviere. Elle est à dix lieuës de Paris, & porte le surnom *d'Amaury* de plusieurs Seigneurs de ce nom qui l'ont possedée. Le continuateur d'Aimoin & Gaguin disent que le Roi Robert fit bâtir le Château, & entourer la Ville de murailles en faveur d'Amaury son fils naturel, à qui il donna l'un & l'autre ; mais André du Chesne assure que ce Roi n'eut point de bâtard. Dans cette incertitude on ne peut assurer autre chose, si ce n'est qu'Amaury I. du nom vivoit l'an 1053., & l'an 1072, & qu'il fut enterré dans le Prieuré de saint Thomas d'Epernon. Montfort est du Diocese de Chartres.

DREUX.

DREUX, *Durocassis, Durocasis, Durocassæ Durocasæ, Drogas castrum, Durcasinum castrum*, à sept lieuës de Chartres, & à seize de Paris, est sur la petite riviere de Blaise, au pied d'une montagne sur laquelle il y a un Château presque ruiné. Cette petite Ville passe pour être d'une antiquité Gauloise, & avoir pris son nom des anciens Prêtres Gaulois appellés *Druides*, que les peuples de ce Païs avoient dans le tems du Paganisme pour celebrer les Mysteres de leur Religion. Elle a à present une Eglise

Collegiale qui est déservie par douze Chanoines, & deux Paroisses ; dont celle qui porte le nom *de saint Pierre* est dans la Ville, & la plus considerable ; celle de saint Jean est dans le Fauxbourg. Outre ces Eglises, il y a à Dreux un Couvent de Capucins, un de Filles du saint Sacrement, & un Hôtel-Dieu. Dreux a titre de Comté que Charles V. réunit à la Couronne en 1377. Rotrou & Antoine Godeau Evêque de Vence, ont fait honneur par leurs écrits à la ville de Dreux où ils étoient nés. Les ouvrages de M. Godeau sont connus de tout le monde. Quant à Rotrou, Thomas Corneille, dont le jugement n'est pas suspect, dit que c'est celui de tous nos Poëtes qui a fait un plus grand nombre de pieces, & toutes très-bien versifiées. La representation de Venceslas fait encore plaisir aux spectateurs. Ce fut dans la plaine qui est au-dessus de Dreux, entre les rivieres d'Eure & de Blaise, que se donna une fameuse bataille au mois de Decembre de l'an 1562. entre l'Armée du Roi commandée par le Connestable de Montmorency, & celle des Rebelles Calvinistes commandée par le Prince de Condé, & l'Amiral de Coligny. L'Armée du Roi ayant passé la riviere d'Eure la nuit du 18 au 19 Decembre, alla se camper très avantageusement. Elle avoit derriere

la

la riviere d'Eure, au côté droit le village de *Nuisement*, & au côté gauche un bois. Les Calvinistes la voyant campée avec tant d'avantage, ne jugerent pas à propos de l'aller attaquer, & prirent le parti de se retirer vers le Bourg de *Treon*. Le Connestable ayant apperçu que la Brigade du Prince de Condé s'approchoit des Catholiques, fit tirer toute son Artillerie dans le flanc qu'elle lui montroit; & le desordre qu'elle y mit, invita le Connestable à sortir de son poste, & d'engager une bataille, dont il crut le gain infaillible. Il s'avança donc sur un terrain large de mille ou douze cent pas, resserré entre les villages de *Lespiné*, & de *Blainville*. Le Connestable remplit entierement ce terrain avec le corps de bataille qu'il commandoit, & son aîle droite commandée par le Duc de Guise, & la gauche par le Marêchal de Saint-André, furent obligées de s'en écarter. Le corps d'Armée du Connestable fut défait, lui blessé, & pris. Les Suisses y firent des prodiges de valeur. Ils soutinrent sept attaques, & ne se retirerent vers l'aîle droite que lorsqu'il ne leur resta plus d'armes pour se défendre. L'Infanterie Françoise fit fort mal, & ne se piqua que de fuïr. L'épouvante saisit même la plûpart des Officiers, & l'un d'eux qui à cause de sa valeur avoit été surnommé le

Brave d'Auſſun, ou d'Oſſun, fut auſſi lâche ce jour-là qu'il avoit été brave pour le paſſé. Il prit la fuite, & alla juſqu'à Chartres ſans ſe reconnoître. Il fut ſi vivement touché de la lacheté qu'il venoit de commettre, qu'il ne voulut plus ſe montrer, & en mourut de chagrin. Pendant que le corps de bataille de l'Armée du Roi avoit été aux mains avec l'Armée des Calviniſtes, les deux aîles de la premiere avoient eu le tems de ſe joindre, & de ſe renforcer de ce qui s'étoit ſauvé du corps de bataille. Elles ſe jetterent ſur l'Armée des Calviniſtes, pour lui arracher la victoire qu'elle venoit de remporter, & en effet après pluſieurs attaques ſoutenuës avec valeur & opiniatreté, les Calviniſtes furent enfin vaincus, & obligés d'abandonner le champ de bataille. Comme le Prince de Condé avoit été fait priſonnier dans cette ſeconde action; ce fut l'Amiral qui ramaſſa ce qui lui reſtoit de troupes, & ſe retira en bon ordre au village de la *Neuville*.

Henry le Grand aſſiégea Dreux en 1593, & s'en rendit maître après un ſiége de dixhuit jours, pendant leſquels les aſſiégeans & les aſſiégés donnerent de grandes marques de valeur.

§. VII. Le Gâtinois a pris ſon nom des Sables, que ceux du Païs appellent *Gaſti*-

ne. Ce Païs est borné au Septentrion par la Beausse, au Midy par l'Auxerrois, à l'Orient par le Senonois, & à l'Occident par l'Hurepoix & la riviere de Vernuse. Le Gâtinois comprend un nombre assez considerable de villes & de maisons remarquables; mais je ne parlerai icy que de celles qui sont du Gouvernement de l'Isle de France, Nemours, Moret, Courtenay, Valery, Dourdan, Montlhery, Estampes.

NEMOURS.

NEMOURS, *Nemus*, *Nemosium*, *Nemosum*, sur la riviere de Loing à quatre lieuës de Fontainebleau, & à dix-huit de Paris. Cette Ville est entre deux collines dans l'endroit où étoit la Ville de *Grex* du tems de César. On a trouvé depuis peu du côté du Fauxbourg saint Pierre les fondemens des murailles & des fortifications de cette ancienne Ville. Nemours a eu ses Comtes jusqu'en 1404, dont on voit quelques-uns des tombeaux dans l'Abbaye de la Joye. Charles VI. l'érigea en Duché en la donnant à Charles II. Roi de Navarre en échange du Comté d'Evreux, & d'autres terres qu'il avoit en Normandie. Louis XII. la retira ensuite de Gaston de Foix son neveu, & lui ceda le Comté de Beaufort. François I. l'enga-

gea en 1528. à la Maiſon de Savoye pour la ſomme de cent mille livres. Louis le Grand la retira en mariant la feuë Reine de Portugal & la Ducheſſe douairiere de Savoye.

Avant que Nemours fut érigé en Duché, ce n'étoit qu'un Château bâti dans une Iſle que forme le Loing, & il n'étoit point fermé de murailles. Ce Château n'a pas aujourd'hui grande apparence. Il y a quelques tours rondes fort hautes qui ſervent de priſon à la Ville. Dans la grande ruë eſt un marché couvert, & la Paroiſſe de la Ville, appellée le Prieuré de ſaint Jean. Ce Prieuré fut fondé par Louis VII. à ſon retour de Jeruſalem. Il le dota de grands revenus, & lui donna une partie de la machoire ſuperieure de ſaint Jean qu'il avoit obtenuë de l'Evêque de Sebaſte. Le Couvent des Religieuſes de ſainte Marie eſt un bâtiment neuf & beau. Dans le Fauxbourg ſaint Pierre eſt un autre Egliſe Paroiſſiale dediée à ce Prince des Apôtres. Tout auprès eſt une Abbaye de filles de l'Ordre de Citeaux, appellée *Nôtre-Dame de la Joye*. Le Duché de Nemours fut donné à Philippe de France, frere unique du Roi, pour le parfourniſſement de ſon Appanage; par Lettres patentes du vingt-quatre d'Avril de l'an 1672. François Hedelin connu ſous le nom

d'Abbé d'Aubignac étoit né à Nemours, dont son pere étoit Lieutenant-General. Il avoit été Precepteur du Duc de Fronsac, neveu du Cardinal de Richelieu, & il avoit si bien réussi dans cette éducation, que ce Seigneur étant devenu majeur, lui fit une pension viagere de quatre mille livres de rente, de laquelle l'Abbé d'Aubignac a joui jusqu'à sa mort arrivée l'an 1673. *La pratique du Theatre*, est celui de ses ouvrages qui lui a fait le plus d'honneur.

MORET.

MORET, *Murittum, Moretum*, petite Ville sur le Loing dans le Diocese de Sens, avec un titre de Comté. L'an 850. on y tint un Concile, & c'est au nom de cette assemblée que Loup Abbé de Ferrieres écrivit la 115. de ses Epîtres. Henry le Grand donna le Domaine de Moret à Jacqueline de Beuil son amie, qui le porta dans la Maison des Marquis de Vardes, de laquelle il a passé dans celle de Chabot-Rohan, par Madame la Duchesse de Rohan, qui est fille unique du dernier Marquis de Vardes. Depuis quelques années Moret a appartenu par engagement à M. de Caumartin ci-devant Intendant des Finances, qui vient de mourir. Il y a un Château fort ancien qui n'est presqu'un

donjon couvert d'une terrasse. La principale Eglise est dediée à Nôtre-Dame. Elle est grande, assez bien bâtie & proche du marché. Il y a dans cette petite Ville un Couvent de Religieuses.

COURTENAY, *Curtinetum*, *Cortinacum*, *Curtinacum*, *Cortegniacum*, *Cortiniacum*, *Curtenacum*, *Cortenaium*, petite Ville située sur la petite riviere de Clairy entre Montargis & Sens, environ à cinq lieuës de l'un & de l'autre. Elle a donné son nom à des Princes celebres dans l'histoire de Constantinople.

VALERY, *Valeriacum*, est un Château à deux lieuës de la riviere d'Yonne au Couchant, & à cinq lieuës de Montereau vers le Midi. Ce fut Catherine de Lustrac, veuve du Marêchal de Saint-André, qui dans l'esperance d'épouser Louis de Bourbon I. du nom, Prince de Condé, lui donna la Terre de Valery avec les meubles magnifiques, dont le Château étoit orné. Depuis ce tems-là, les Princes de Bourbon-Condé ont choisi Valery pour le lieu de leur sepulture.

DOURDAN.

DOURDAN, *Dordinhum*, *Dordinchum*, ſur la riviere d'Orge dans le Gâtinois, du Dioceſe de Chartres, du Gouvernement de l'Iſle de France, à treize lieuës de Paris. Saint Pierre & ſaint Germain ſont les deux Paroiſſes de cette Ville, qui a encore une Communauté de filles de l'union chrêtienne, un Hôpital; & hors la Ville un Prieuré Clauſtral, appellé Nôtre-Dame de Louye, qui appartient aux Religieux de l'Ordre de Grandmont Reformez. Cette Ville fut unie au Domaine de la Couronne, lorſque Hugues Capet à qui elle appartenoit en propre, parvint à la Royauté. Henry II. l'engagea au Duc de Guiſe. Elle fut venduë en 1596 à Imbert de Dieſbach, de Berne en Suiſſe. Celui ci ceda ſon droit au Sieur de Harlay de Sancy, qui le transfera au Sieur de Roſoy, qui en jouit juſqu'en 1610. que Louis XIII. le remboursa. On fait à Dourdan quantité de bas de ſoye & d'eſtame, & c'eſt un des meilleurs commerces du Païs. Au reſte cette Ville ſouffrit beaucoup pendant les guerres de la Religion, ayant été priſe, & preſque ruinée par les Calviniſtes en 1562. & 1567.

MONTLEHERY.

MONTLEHERY, *Mons Lethericus*, *Mons Letherici*, petite Ville ſituée ſur une coline à trois lieuës de Corbeil, & à ſix de Paris. Thibaud ſurnommé File-Eſtoupes, Foreſtier du Roi Robert, & fils de Bouchard, premier Baron de Montmorency, fit bâtir un Château à Montlehery, & s'y établit en 1015, & donna commencement à cette branche de la Maiſon de Montmorency. Ses deſcendans à la faveur de ce Château firent bien de la peine à Philippe I. & à Louis le Gros. Ce dernier le fit démolir, à la reſerve de la tour que l'on y voit encore. Il s'y donna une ſanglante bataille le ſeiziéme de Juillet 1465. entre le Roi Louis XI. & Charles de France, Duc de Berry, ſon frere, dont les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & pluſieurs autres Seigneurs ſuivoient le parti. Montlehery a tître de Comté, Prévôté & Châtellenie. Il fut aliené en faveur du Cardinal de Richelieu, duquel Louis XIII. le retira & l'unit au Duché de Chartres qu'il avoit donné en Appanage à Gaſton Jean-Baptiſte de France ſon frere, Duc d'Orleans. Le Domaine de Montlehery fut enfin engagé à M. Phelipeaux, Conſeiller d'E-

tat, par les Commiſſaires du Roy le dix-huit de Juillet 1696.

Marcouſſis, ou *Marcouci*, eſt un Bourg à ſix lieuës ou environ de Paris, lequel eſt principalement connu pour avoir appartenu à Jean de Montagu, *grand Maître de la Maiſon du Roy*, ou comme on parloit en ce tems là, *grand Maître-d'Hôtel du Roi.* Il étoit auſſi Surintendant des Finances ſous Charles VI. C'eſt lui qui fit bâtir le Chœur de l'Egliſe *de ſaint Vandrille*, Paroiſſe de Marcouſſis, qui s'appelle aujourd'hui l'Egliſe de la Madeleine. Il voulut auſſi faire bâtir la Nef, de même que le Chœur, mais le Prieur s'y oppoſa, de peur que cela ne bleſſât ſon autorité & ſes droits. La pieté de Jean de Montagu ne ſe renferma point dans ces bornes. Il fonda ici un beau Couvent pour les Celeſtins. La premiere pierre fut poſée au fondement de l'Egliſe le dix-huit de Fevrier de l'an 1404. & l'an 1408, le dix-ſept d'Avril qui étoit le premier Mardi d'après Pâques, tout l'Edifice fut en état de recevoir les Religieux Celeſtins qui en prirent poſſeſſion au nombre de ſeize, y compris le Prieur, & trois Freres Convers. Ce jour là la Dédicace de l'Egliſe, & l'Inſtallation des Celeſtins fut faite par Jean de Montagu Archevêque de Sens, & frere du Fondateur. Le Cha-

pitre de ſaint Merry de Linax, & un grand nombre de Curés & Eccleſiaſtiques des Paroiſſes voiſines aſſiſterent à cette Cérémonie, & c'eſt en memoire de cette Solemnité que le Chapitre de Linax & les Egliſes Paroiſſiales des environs vont tous les ans le premier Mardy d'après Pâques en proceſſion au Couvent des Celeſtins de Marcouſſis.

Comme Jean de Montagu étoit dans les interets de la Maiſon d'Orleans, le Duc de Bourgogne chercha à s'en défaire, & l'ayant fait prendre, nomma des Commiſſaires, qui rendirent leur Sentence le dix-ſept d'Octobre de l'an 1409, par laquelle Montagu fut declaré Criminel de Leze-Majeſté, & pour ce condamné à être décapité dans les Halles de Paris, ſon corps mis à Montfaucon, & ſa tête au bout d'une lance ſur les pilliers des Halles, ce qui fut executé le même jour. Dubreul dans ſes Antiquités de Paris au Chapitre de la Fondation des Celeſtins de Marcouſſis, dit que le corps de Jean de Montagu fut porté à Montfaucon dans *un ſac rempli d'épices* : que pendant tout le tems qu'il fut à ce gibet, les Celeſtins de Marcouſſis donnoient tous les jours une certaine ſomme au Bourreau de Paris pour le garder : & que quatre ans après ſon execution, ſa mémoire ayant été juſtifiée, ſes

biens qui avoient été confisqués & donnés au Comte Palatin, Duc de Baviere, frere de la Reine, furent rendus à ses heritiers. M. Ménage dans son histoire de Sablé pag. 27. releve toute cette narration de Dubreul. Il convient que le corps de Jean de Montagu fut dépendu le vingt-sept de Septembre de l'an 1412, mais il traite de fable tout ce qu'il dit du *sac rempli d'épices*, & de la garde faite du corps de Jean de Montagu par le Bourreau. Il ajoute qu'il n'est point vrai non plus que la memoire de Jean de Montagu ait été justifiée, & que pour ses biens quoiqu'il eut été condamné sans la participation de Charles VI, ce Roi en avoit cependant donné la confiscation à Louis Duc de Guyenne, Dauphin, que néanmoins ils furent enfin rendus aux heritiers de Jean de Montagu.

ESTAMPES.

ESTAMPES, *Stampæ Castrum*, sur la riviere de *Juine*, qu'on appelle aussi la riviere d'Estampes, à quatorze lieuës de Paris, & à dix-huit d'Orleans. Quelques Geographes la mettent dans l'Hurepois, d'autres dans la Beauce, & d'autres enfin dans le Gâtinois. Cette difference de sentimens sur sa position, fait que cette Ville

eſt en conteſtation pour le Gouvernement, entre le Gouverneur de l'Iſle de France & celui d'Orleans. Le Gouverneur de l'Iſle de France eſt en poſſeſſion d'envoyer les ordres pour les troupes, & celui d'Orleans pour l'Arriereban. Quant aux ordres pour le *Te Deum*, feux de joye, publication de paix, & autres ſemblables, la Ville d'Eſtampes les reçoit des deux côtez.

Cette Ville eſt de l'ancien Domaine de la Couronne. Philippe le Bel la donna en Appanage à Louis Comte d'Evreux ; & le Roy Charles IV. l'érigea en Comté en 1327. On voit par les lettres d'érection, qui ſont du mois de Septembre, qu'auparavant c'étoit une Baronie. Charles VII. la donna à Richard de Bretagne. Louis XI. à Jean de Foix. Gaſton de Foix fils de Jean, ayant été tué à la journée de Ravennes, Louis XII. la donna à Anne de Bretagne ſa femme en 1513. Claude de France leur fille la porta en mariage à François Duc de Valois, qui fut enſuite Roi ſous le nom de François I. Ce Prince après la mort de ſa femme donna Eſtampes à Jean de la Barre premier Gentilhomme de ſa chambre, après la mort duquel le Roi François I. l'érigea en Duché l'an 1536. par Lettres patentes du mois de Janvier, qui furent regiſtrées au Par-

lement le dix-huit du même mois, en faveur de Jean de Broſſe qu'il avoit marié avec Anne de Piſſeleu, fille de Guillaume de Piſſeleu, Seigneur de Heilli, & d'Anne Sanguin, ſa ſeconde femme. Anne de Piſſeleu avoit eu beaucoup de part aux bonnes graces du Roi, qui en devint amoureux dans un voyage que fit Madame la Regente, dont elle étoit fille d'honneur ſur les frontieres d'Eſpagne, allant au-devant du Roi ſon fils peu après qu'il fut ſorti de priſon. Henry II. les dépouilla de ce Duché en 1553. pour en revêtir Diane de Poitiers ſa maîtreſſe, qui l'avoit auſſi été de François I. Charles IX. le rendit à Jean de Broſſes en 1562. qui étant mort ſans poſterité, Henry III. le donna en 1576. à Jean Caſimir, Duc de Deux-ponts, qui le rendit au Roi, & Sa Majeſté l'année d'après le donna en engagement à la Ducheſſe de Montpenſier, des mains de laquelle ce même Prince le retira pour le donner en dot à Marguerite de Valois ſa ſœur, en la mariant à Henry de Bourbon, Roi de Navarre. Cette alienation fut faite avec faculté de rachat perpetuel par Contrat du huit de Juillet de l'an 1582. La Reine Marguerite fit donation du Duché d'Eſtampes le onziéme de Novembre de l'an 1598. à Gabrielle d'Eſtrées, Ducheſſe de Beaufort. Et ſa poſterité l'a

possedé jusqu'à la mort de M. le Duc de Vendôme arrivée à Madrit le dix de Juin de l'an 1712.

Cette Ville qui est du Diocese de Sens, renferme cinq Paroisses, un Couvent de Mathurins, un de Cordeliers, un de Capucins, un de Barnabites, un de filles de la Congregation de Nôtre-Dame, & un de Religieuses Hospitalieres, qui ont soin de l'Hôpital. Le Château avoit été bâti par ordre du Roi Robert, mais il y a été détruit entierement. Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, l'Armée des Princes s'empara de la ville d'Estampes en 1652. malgré les Habitans, & elle y fut aussitôt assiegée par l'Armée du Roi commandée par Sa Majesté. Ce Monarque aprés six semaines de siége, fut obligé de le lever pour marcher au Duc de Lorraine, qui amenoit neuf ou dix mille hommes au secours des Princes.

Il s'est tenu à Estampes trois Conciles Provinciaux & un Concile National. Ce dernier y fut convoqué par le Roi Louis le Gros en 1130. pour sçavoir si c'étoit Innocent II. ou Anaclet II. qu'on devoit reconnoître pour Pape. Saint Bernard dit sans hésiter qu'Innocent avoit été canoniquement élu, & son sentiment entraîna tous les suffrages. Louis le Jeune assembla dans cette même Ville en 1160. l'Eglise

Gallicane, pour apprendre s'il devoit reconnoître Alexandre III. ou Victor, qui se disputoient la Papauté ; sur le jugement des Prélats, le Roi reconnut Alexandre.

§. VIII. *Le Hurepois.* On ne peut rien voir de plus opposé que le sont nos Geographes sur les Limites de ce petit Païs, & sur les Villes qui sont dans son étenduë. Je suivrai ici ce qu'en a dit Robe. Pourquoi se fatiguer inutilement, pour tâcher de découvrir, si une Ville est du Gatinois ou du Hurepois, pourvu qu'on soit seur qu'elle est du Gouvernement de l'Isle de France ? Melun, Corbeil, la Ferté-Alais & Fontainebleau sont les lieux que Robe place dans le Hurepois.

MELUN.

MELUN, *Melodunum*, & selon quelques sçavans *Metiosedum*. Cette Ville est sur la riviere de Seine à dix lieues au-dessus de Paris, & à quatre au-dessous de Fontainebleau. Elle est fort ancienne, & si l'on en veut croire les Habitans, elle a servi de modele pour bâtir celle de Paris. Ce qu'il y a de constant, c'est que la figure & la situation de ces deux Villes sont parfaitement semblables. La riviere de Seine y forme une Isle, & coupe la Ville en trois parties. L'une du côté de la Brie,

qui eſt la Ville : celle de l'Iſle, qui eſt la Cité : & celle qui eſt du côté du Gâtinois. On voit à Melun les anciens veſtiges d'un Temple, qui fut conſacré à la Déeſſe *Iſis*. C'eſt un bâtiment, dont il ne reſte plus que les quatre murailles. Sa forme eſt un quarré long. L'Egliſe de Nôtre-Dame eſt dans l'Iſle, & eſt Collegiale. Celle de ſaint Eſtienne eſt Paroiſſiale. Saint Aſpais eſt une aſſez belle Egliſe Paroiſſiale ſituée auſſi dans la partie appellée l'Iſle. Elle a pris ſon nom d'un Archevêque d'Auch mort en ce lieu là l'an 536. au retour du Concile d'Orleans : les Miracles qui s'y firent aprés ſa mort, obligerent à lui bâtir cette Egliſe. La partie de Melun qui eſt du côté du Gâtinois, eſt de la Paroiſſe de ſaint Ambroiſe, & eſt toute remplie d'hôtelleries à cauſe du grand paſſage, & de l'abord des coches d'eau. Les Couvens des Carmes, des Cordeliers, & l'Abbaye de ſaint Pere, ſont dans le Fauxbourg.

La ville de Melun a été aſſiégée & priſe pluſieurs fois par les Anglois & le Duc de Bourgogne. Les Anglois la prirent par famine en 1419, ils la garderent pendant dix ans; mais en 1429, les Habitans les en chaſſerent, & y reçurent des troupes du Roi Charles VII. lequel par reconnoiſſance leur accorda pluſieurs beaux Privileges par Lettres patentes du dernier de Fevrier de l'an 1432.

Il y a à Melun deux ponts de pierre composés de huit arches chacun. Celui qu'on appelle le Pont aux Moulins est le plus grand passage. Le peu d'ouverture & d'élevation de ses arches le rendent peu commode. Le second est appellé le Pont au Fruit. Jacques Amiot fameux par son esprit & par son sçavoir étoit né à Melun en 1514. Son pere s'appelloit Nicolas Amiot, Corroyeur selon quelques-uns, & Boucher selon d'autres. Il fut choisi pour être Précepteur des Princes fils du Roi Henry II. qui furent dans la suite Rois sous les noms de François II, de Charles IX, & d'Henry III. Amiot fut Abbé de Bellozane, de saint Corneille de Compiegne, Evêque d'Auxerre, grand Aumônier de France, & Commandeur de l'Ordre du saint Esprit. Il mourut à Auxerre le sept de Fevrier de l'an 1595. *

CORBEIL.

CORBEIL, *Corbolium, Josedum*, sur la riviere de Seine qui y reçoit la Juine. Cette Ville qui est à sept lieuës de Paris, & à trois de Melun, a pris son nom à ce qu'on prétend, de Corbulo Gouverneur des Gaules, & a eu ses Com-

* S. Real Usage de l'Histoire.

tes ou Seigneurs particuliers. Alix de Corbeil fille de Bouchard II. porta ce Comté à Hugues du Puiset, qui fut obligé de le ceder à Louis le Gros, à qui il avoit osé faire la guerre, & dès lors il fut uni à la Couronne. Le Domaine de Corbeil a depuis été engagé plusieurs fois. Il le fut en 1552. en faveur de Guy l'Arbaleste, Vicomte de Melun, Président de la Chambre des Comptes de Paris, dont la veuve & les heritiers l'engagerent en 1581. à Nicolas de Neuville, Marquis de Villeroy, Secretaire d'Etat, dont les descendans en jouïssent à present.

La ville de Corbeil a deux ponts de pierre, l'un sur la Juine qui n'a que deux arches ; & l'autre, qui en a neuf, est sur la Seine, & sépare la Ville en deux parties. Celle qui est du côté du Gâtinois est la plus grande, & celle qui est du côté de la Brie est appellée le vieux Corbeil. On compte huit cent feux dans cette Ville. Trois portes qui sont celles de saint Nicolas, de saint Jacques, & de Paris. Quatre Paroisses, Nôtre-Dame est la principale, saint Jacques, saint Leonard, & saint Martin. Cette derniere est dans l'Eglise de saint Spire qui est Collegiale, & n'est que pour ceux du Cloître, & de quelques maisons voisines. C'est Haimon ou Aimoin Comte de Corbeil, qui s'étant

emparé du Château du Comte de Palaiſau vers l'an 912. emporta à Corbeil les Reliques de ſaint Exupere & de ſaint Loup, Evêques de Bayeux, fit bâtir une Egliſe en leur honneur, & y fonda un Chapitre. Le tombeau de ce Comte eſt encore à main gauche du Maître Autel de cette Egliſe, qu'on appelle par corruption *ſaint Spire*. Le Prieuré de ſaint Guenaud eſt près de la porte de Paris, & eſt déſervi par un Chanoine Regulier de ſaint Victor. Les Recolets ont un Couvent dans cette Ville, de même que les Urſulines. L'Hôtel-Dieu pour les pauvres malades eſt déſervi par quatre Sœurs qui portent l'habit noir & le voile blanc La Reine Ingeburge, femme du Roi Philippe Auguſte, fut enterrée l'an 1239. dans le Prieuré de ſaint Jean, qui appartient à l'Ordre de Malte, & où l'on voit encore ſon épitaphe. Les manufactures de tan & de peau fourniſſent au principal commerce qui ſe fait à Corbeil.

L'an 1418. le Duc de Bourgogne aſſiegea Corbeil, mais le Roi Charles VI. y ayant envoyé du ſecours, il lui fit abandonner cette entrepriſe. Les Calviniſtes l'aſſiegerent en 1562, & cette Ville fut vaillamment défenduë par les Catholiques.

La Ferté-Alais, *Firmitas Adelhaïdis*, ſur la petite riviere de Juine, à ſept lieuës de Paris, & à trois d'Eſtampes.

Fontainebleau, dont je ne parlerai point icy, en ayant donné la description parmi celles des Maisons Royales.

§. IX. *La Brie Françoise* est la partie de cette Province la plus proche de Paris, & la plus petite. Elle s'étend depuis Lagny jusqu'à Melun, & comprend Lagny, Brie-Comte-Robert, Villeneuve-saint-George, &c.

LAGNY.

Lagny, *Latiniacum*, sur la riviere de Marne à six lieuës au-dessus de Paris, en allant vers Meaux, d'où elle est à quatre lieuës. Quelques-uns disent qu'elle a pris son nom du commerce de laine qui s'y faisoit anciennement. La principale des trois Paroisses de la Ville, est sous le nom de saint George. Saint Pierre est une fameuse Abbaye de Benedictins de la Congregation de saint Maur, fondée dans le septiéme siecle par saint Furcy Gentilhomme Ecossois. Thibaud le Jeune Comte de Champagne, donna à cette Abbaye le Comté de Lagny. On voit au milieu de la place de Lagny une belle fontaine, dont l'eau est excellente, & coule abondamment, on dit que Dieu l'accorda aux ferventes prieres de saint Furcy. Louis le Debonnaire tint son Parlement dans cette

Ville l'an 835. où il ordonna la reparation des Eglises qui avoient été ruinées pendant les troubles. Yves Légat du saint Siege y tint un Concile l'an 1142.

L'an 1432. sous le Regne de Charles VII. les Anglois assiegerent Lagny, mais le secours que le Roi y envoya fit lever le siege. Henry le Grand ne fut pas aussi heureux en 1590, car cette Ville fut assiegée & prise par le Duc de Parme, sans que le Marêchal d'Aumont qui y marchoit avec des troupes pût y arriver à tems. Pierre d'Orgement Chancelier de France, & Geofroy ancien Poëte françois, étoient de Lagny.

C H E C Y.

CHECY est un Village & un beau Château à sept lieuës de Paris, auprès de Lagny. Cette Maison a été bâtie sous le Regne d'Henry le Grand pour Jean de Fourcy Surintendant des Bâtimens, dont les descendans en jouissent encore aujourd'huy. Une belle avenuë d'un quart de lieuë de long, conduit à ce Château, & un large fossé, dont il est entouré, n'en permet l'entrée que par des ponts levis.

Cette Maison est revetuë de brique, ce qui a sans doute contribué à la conserver en l'état où elle est. On y trouve de

beaux appartemens bien pratiqués, & une assez belle galerie, dans laquelle Voët a peint les amours de Renaud & d'Armide. Les peintures de la Chapelle sont encore au-dessus de celles-là. Ce sont plusieurs excellens morceaux, dont quelques-uns sont de Rubens.

Le Parc n'est pas grand, mais il est bien disposé. Il y a une terrasse, dont la vûe est fort étenduë du côté de Lagny, & des autres endroits qui sont sur la Marne.

Dans le jardin on voit une belle statuë de marbre qui represente Louis le Grand fort jeune, marchant sur la tête d'un soldat armé qui designe la sédition. L'Inscription qui se lit au bas de cette statuë en donne l'explication.

L'on trouve encore dans ce jardin un beau groupe de bronze qui represente Léda caressée par Jupiter metamorphosé en Cygne. Le Sculpteur la fait voir pâmée au milieu des embrassemens de Jupiter.

Quelques personnes ayant fait une gageure, qu'il n'y avoit pas une lieue de Checy à Lagny, ont fait mesurer exactement la distance qui est entre ces deux lieux, & ont employé une partie du pari à poser un marbre à chaque extremité de cette lieue. Dans celui de ces marbres qui est du côté de Checy, l'on a creusé com-

me une espece de semele, ce qui a donné lieu aux Païsans de respecter ce marbre, le croyant placé en cet endroit pour honorer saint Fiacre, dont il y a une devotion quelques lieues au dessus, & auquel ils rapportent le miracle d'avoir amolli ce caillou en mettant le pied dessus. Voilà dequoy augmenter les Traitez des superstitions de M. Thiers & du Pere le Brun.

BRie-Comte-Robert, *Braya Comitis Roberti. Bray* signifie en Gaulois *une terre grasse, de la boue.* Ce fut Robert fils de France qui fut le Fondateur de cette petite Ville sur la riviere d'Ierre, à six lieues de Paris. Elle ne portoit anciennement que le nom de *Braye*; mais le sejour qu'y faisoit le Comte Robert de Dreux lui a donné le nom qu'elle porte aujourd'hui. On remarque icy l'Eglise Paroissiale qui a une grande tour, un Couvent de Minimes, & le grand marché.



CHAPITRE PREMIER.

3. *Description de la Picardie.*

QUoique le nom de Picardie ſoit moderne, & que ſelon * Fauchet, Pierre de Blois en ſes Epîtres ſemble être le premier qui s'en ſoit ſervi, les Etymologiſtes n'en ſont pas plus d'accord ſur ſon origine. Les uns le font venir de ce que ſes Habitans inventerent les piques, & s'en ſervirent les premiers ; d'autres du Grec, par alluſion à la valeur & au courage de ceux qui l'habitent; d'autres enfin le dérivent du naturel & du genie de ſes Peuples qui ſont prompts & vifs, & ces derniers aſſurent que *Picard* en vieux françois ſignifie quereleur & petulant.

La Picardie s'étend en long ſur les frontieres du Païs bas, & eſt bornée au Septentrion par le Hainaut, l'Artois, & le Pas de Calais ; au Levant par la Champagne ; au Midy par l'Iſle de France ; & au Couchant par la Normandie & la Manche. Elle comprenoit dix petits Païs, *l'Amiennois, le Boulenois, le Ponthieu, le*

* Fauchet Livre 2. de la Milice p. 530.

Santerre,



CARTE DE LA PICARDIE ET DE L'ARTOIS
Dressée sur les dernieres Observations de Mrs. de l'Academie Royalle des Sciences Par le Sieur Baillieul Geographe
N de Baillieul Sculp.
Echelle de Cinq Lieues
1 2 3 4 5
19
20
21
22
51
50
MER OCCEANE
NORMANDIE
FLANDRE
ARTOIS
HAYNAUT
CAMBRESIS
CHAMPAGNE
Picardie
Artois
Hainaut
Calais
Pays Reconquis
Bourbourg
Cap de Grines
Ambleteuse
Ardres
St. Omer
Poperingue
Cassel
Ipres
Courtray
Menin
Messine
Bailleul
Tour dordre
Boulogne
Aire
St. Venant
Lille
Tournay
Lannoy
Marquette
Armentieres
Lys R.
Escaut R.
Tingry
Renty
Hain
Lillers
Bethune
La Bassee
Estaples
Montreuil
Hesdin
Orchies
St. Amand
Conde
Valencienne
Bavay
Maubeuge
Le Quesnoy
Lens
St. Pol
Douay
Bouchain
Arras
Cambray
Avesnes
Landrechy
Pointe de Groshiers
Pointe de St. Quentin
Pointe d'Hourdel
le Croloy
Cayeu
St. Vallery
Abbeville
Bourg d'Ault
Treport
Crotoy
la Ville d'Eu
Vimeux
Sery
Blangy
Senepont
Aumale
Doullens
Bappaume
Conges
Ponthieu
Flixecourt
Amiens
Pequigny
Corbie
Peronne
St. Quentin
Vermand
Le Catelet
Montreuil les Dames
Ham
Nesle
Roye
Montdidier
Breteuil
Conty
Poix
Moreuil
Noyon
Chauny
La Fere
Laon
Guise
Vervins
Marle
Ribemont
Origny
La Capelle
Aubenton
Rumigny
Tenaille
Moncornet
Chateau Porcien
Neuf Chastel
Montaigu
Corbigny
Bruyere
Nogent
Compiegne
Coucy le Chatel
Coucy la Ville
Baugi
Gournay
Neumarche
Beauvais
St. Paul
Gerberoy
Dompierre
la Ferte en Bray
St. Samson
Milly
Beaupre
Grandvilliers
Couchy le Pot
Roollot
Halluin
Oyse R.
Aisne R.
Somme R.
Sambre R.
Amienois
Santerre
Vermandois
Tierache
Laonnois

Santerre, *le Vermandois*, *la Thierache*, *le Païs reconquis*, *le Beauvoisis*, *le Noyonnois*, & *le Laonnois*. Ces trois derniers ont été démembrez de la Picardie, & sont depuis quelque tems du Gouvernement de l'Isle de France, mais on a depuis ajoûté le *Comté d'Artois* au Gouvernement de Picardie.

La PICARDIE ayant été conquise par Clodion, tomba sous la Domination des Rois de France. Ce Prince établit à Amiens son Siege Royal. Merovée luy succeda, & Childeric son fils la regarda aussi comme la Capitale de son Empire. Gregoire de Tours lui donne pour successeur Chararic ou Cararic, à qui Clovis fit trancher la tête, de même qu'à son fils; ainsi la Picardie tomba en partage à Clotaire fils de ce premier Roi Chrétien, & fut sous la domination de nos Rois jusqu'à Louis le Debonnaire, qui y établit des Comtes en 823. qui devinrent si puissans, qu'ils étoient presque Souverains. Philippe d'Alsace Comte de Flandre après la mort de sa femme Elisabeth Comtesse de Vermandois, de laquelle il n'avoit point d'enfans, retint le Comté d'Amiens qu'elle lui avoit apporté en mariage, & refusa de le rendre à Alienor de Vermandois, Comtesse de Saint-Quentin, sœur cadette d'Elisabeth, étant filles l'une & l'autre de

Raoul premier surnommé le vaillant Comte de Vermandois, & d'Alix fille de Guillaume IX. Duc de Guyenne. Philippe Auguste declara la guerre à Philippe d'Alsace; & par le Traité qu'ils conclurent, il fut convenu que Philippe d'Alsace & Alienor jouiroient successivement de cette Province, & qu'après leur mort elle appartiendroit au Roi. L'an 1435. Charles VII. engagea toutes les Villes situées sur la riviere de Somme au Duc de Bourgogne pour quatre cent mille écus. Louis XI. les retira en 1463, & depuis ce tems-là la Picardie n'a plus été alienée.

Les principales Rivieres qui arrosent cette Province, sont la Somme, l'Oyse, la Canche, l'Authie, la Lis, l'Aa, la Scarpe, la Deule &c.

La SOMME, *Samara*, *Sumina* dans Gregoire de Tours, & *Somena* ou *Sommena* dans les écrivains du moyen âge, prend sa source à Fon-somme dans le Vermandois, à deux lieues & demie au-dessus de Saint Quentin. Elle a tout son cours en Picardie & dans la seule Generalité d'Amiens, & commence à porter bateau à Bray. Après avoir reçu les petites rivieres d'Ancre & d'Alce au dessous de Corbie, ce le d'Auregne au-dessus d'Amiens; elle se divise en douze petits Canaux qui se répandent dans cette Ville, &

se rejoignent dans un bassin où abordent de grands bateaux, qui apportent d'Abbeville & de Saint-Vallery toutes les marchandises qui viennent de Hollande & d'Angleterre. La riviere de Somme est très profonde, & n'est gueable qu'entre Abbeville & Saint-Vallery, dans un endroit appellé *Blanquetaque*, où Edouard Roi d'Angleterre fit passer son Armée au mois d'Août de l'an 1346. en presence de celle de Philippe de Valois, & alla camper au Bourg de Crecy, où se donna la Bataille de ce nom. La Somme se jette dans la Manche entre Saint-Vallery & le Crotoy.

L'OISE, *Isara*, *Esara*, *Isera*, *Issara*, *Hissera*, *Isra*, *Hisa*, dans plusieurs écrivains cités par M. de Valois; *Esia*, dans *Vibius sequester*; *Inisa*, dans la vie de saint Ouen, dont l'Auteur vivoit dans le huitiéme siecle &c. C'est avec plus d'obstination que de raison que Papire Masson traite d'impertinens Aimoin, & tous ceux qui comme lui donnent le nom d'*Isara* à la riviere d'Oise. Elle prend sa source en Picardie sur la frontiere du Hainaut, dans un endroit appellé *le Fourneau de Sologne*. Elle a son cours dans les Generalités de Soissons & de Paris, & reçoit l'*Arrouaise* auprès de Guise, *la Serre* dans les fossés de la Fere, *la Dellette* à Chauni, *la Ver-*

se auprès de Noyon, l'*Aisne* auprès de Compiegne, *le Terrein* à Montataire, *la Breche* au-dessus de Creil, *la Saulsay* ou *le Saulseron* à une lieue de l'Isle-Adam, l'*Autonne* au-dessous de Verberie, *la Nonnette* au-dessous de l'étang de Gouvieux, l'*Ayse* à quelques lieues au-dessous de Senlis, &c. L'Oise commence à être navigable à la Fere, & se jette dans la Seine un peu au dessous de Conflans-sainte-Honorine, à une lieue & demie de Poissy.

LA CANCHE, *Quantia*, *Cancia*, *Quenta*, *Quentum*, *Quanta*, a sa source en Artois, six lieues au-dessus de Hesdin. Cette riviere separe le Boulonnois d'avec la Generalité d'Amiens. Elle est navigable à Montreuil, & se jette dans la Mer au-dessous d'Estaples. Il y a environ quarante ans qu'on fit des travaux considerables pour rendre cette riviere navigable depuis Montreuil jusqu'à Hesdin, mais ils furent si mal conduits qu'ils ne réussirent point. Au reste c'étoit à l'embouchure de la Canche qu'étoit *Quentovic*, ainsi que je le prouverai dans la suite.

L'AUTIE, *Alteia*, a sa source aux confins de la Picardie & de l'Artois, à *Coignin*, un peu audessus du Château d'Autie. Elle se jette dans la Mer au pont de Colines dans un lieu appellé le Pas d'Autie, entre l'embouchure de la Somme & celle de la Canche.

La Lis, *Leria*, *Legia*, a sa source à un village d'Artois appellé Lysbourg. Elle commence à porter bâteau à Vindres proche d'Aire, baigne cette Ville & Saint-Venant; de-là prend son cours par le Comté de Flandres; passe à Merville, Armentieres, Menin, Courtray, Deinse, & se jette dans l'Escaud à Gand. Je ne dois pas passer icy sous silence un trait d'histoire naturelle qui est rapporté dans un des Journaux de Trevoux.* On y voit que la source de cette riviere sert de Barometre aux habitans du village de Lysbourg. Lorsqu'il doit pleuvoir, l'eau qui sort du sein de la terre charie avec ses bouillons un petit sable qui la brouille entierement; & plus elle est brouillée, plus le tems doit être pluvieux. Lorsqu'au contraire le sable retombe dans le fond de la source, & que l'eau se purifie, c'est un signe de beau tems.

La petite riviere d'*Aa*, *Agnio*, prend sa source au-dessus de Rumilly-le-Comte près de Therouanne où elle passe, de même qu'à Saint-Omer. Elle se separe ensuite en deux branches qui se réunissent près de Graveline pour se rendre dans la Manche. Elle a le nom d'*Aa* qui signifie *amas de diverses eaux*, & devient navigable à Saint-Omer par le moyen des écluses.

* Mois de Mars 1713. p. 495.

La SCARPE, *Scarpa*, *Scarpus*, *Scarbus*, a ſa ſource près d'Aubigny à quatre lieues au-deſſus d'Arras, où elle commence à porter bateau, & a ſon cours par l'Artois & la Flandre. Elle ſe jette dans l'Eſcaud près de Mortagne à deux lieues au deſſus de Tournay.

La DEULE étoit autrefois un petit ruiſſeau, dont on a fait une Riviere de conſequence, par le moyen des canaux & des écluſes qu'on y a pratiqués pour communiquer de Lens à Lille, & de Douay à la Deule, pour ſe rendre enſuite à Lille. On appelle la haute Deule celle qui ſert à ces communications, & la baſſe Deule celle qui coule au-deſſous de Lille juſqu'à la Lys. Toutes ces rivieres ont peu d'eau, & la navigation ne s'y ſoûtient que par le moyen des écluſes. Elles ſont ſujettes à ſe remplir de limon & de bouë, particulierement la Scarpe, & le canal de Bethune. On a propoſé pluſieurs fois de faire communiquer la Lys avec la riviere d'Aa, d'Aire à Saint-Omer, par le moyen du Canal que l'on nomme le neuf Foſſé, qui eſt un ancien retranchement fait par Baudoin Comte de Flandre en 1062. M. de Louvois fit examiner les niveaux en 1686, & l'entrepriſe fut jugée d'une facile execution, & d'une très-grande utilité. Toutes ces rivieres, & pluſieurs autres moins

considerables forment en se jettant dans la Mer plusieurs petits Ports qui sont d'une grande utilité, & contribuent beaucoup au commerce de cette Province. Je ne ferai ici que les indiquer, me reservant à en faire la description dans la suite. Saint-Valery, Estaples, Boulogne, Ambleteuse, Calais, &c.

Il reste encore à remarquer dans ce Gouvernement, trois choses singulieres, par rapport à l'histoire naturelle. Ce sont deux fontaines minérales, & les Isles flotantes d'auprès de Saint-Omer.

La *Fontaine de Verberie* près de Compiegne, donne une eau froide & insipide, qui participe d'un sel semblable au sel commun.

Celle de Boulogne est à deux ou trois cens pas de cette Ville sur le chemin de Calais, On l'appelle la *Fontaine de fer*. Le merite n'en est connu que depuis peu d'années. L'eau en est claire, fort legere, & passe fort vite sans laisser aux buveurs d'autre gout que celui du fer. Elle coule toûjours également par un seul petit jet qui n'est pas plus gros que le robinet d'un tonneau. Cette eau est si claire & si limpide, que rien ne peut la rendre trouble, pas même les plus grandes pluyes. Parmi les principes dont elle est composée, on ne peut pas douter qu'il n'y ait du fer. Les plus

grossiers s'en apperçoivent, & on en trouve dans toutes les évaporations : l'alun & le souffre n'y sont pas si developés, ni si sensibles. La noix de galle ne la change guere davantage que la Royale de Forges. Ces eaux sont bonnes contre les maladies d'obstruction, & sont capables d'émousser les pointes d'un acide très actif.

Les Isles flotantes qui sont entre la Ville de Saint-Omer, & l'Abbaye de Clairmarets, sont dignes de la curiosité des voyageurs. Ce sont des Isles qui flotent sur le Marais, & que l'on fait aller de coté & d'autre à peu près de la même maniere que l'on conduit un bâteau. Comme il y a dans ces Isles des paturages excellens, ceux du Païs y menent paitre les bestiaux, & ont grand soin d'en tenir les arbres fort bas, afin qu'ils ne donnent point de prise aux vents, & que par ce moyen ces Isles n'en soient point le jouet.

La PICARDIE en general est un Païs plain & assez uni. Il n'y croit point de vin, mais elle produit en recompense beaucoup de grains, des fruits de toute espece, & beaucoup de foin, sur tout le long de la riviere d'Oyse. La forêt de Crecy est la plus grande qu'il y ait du côté d'Amiens. Le bois est rare & cher dans ce canton, & les gens moins aises n'y brulent que des tourbes. C'est une espece de terre noire qui se

forme dans les marais où l'on la trouve à trois pieds en terre. On la tire avec une bêche pointuë, fermée de maniere que chaque tourbe prend en même tems les dimensions qu'elle doit avoir. Elles ont la forme d'une brique, neuf pouces de long sur trois pieds de large, & un pouce & demi d'épaisseur. Le feu qu'on fait avec ces tourbes est puant & pâlit le visage. On trouve dans le Boulonois deux mines de charbon de terre, mais il n'est pas à beaucoup près aussi ardent que celui d'Angleterre. On y trouve aussi des carrieres de pierre de stinkal. Cette pierre est dure & de plusieurs couleurs. Elle est d'un très bon usage, & très propre pour les revêtemens des places & ornemens d'architecture.

Les Picards conservent encore aujourd'huy la valeur & le courage que César éprouva dans les Belges. Ils préferent le service de la Cavalerie à celui de l'Infanterie, pour lequel ils ont moins de gout. Generalement parlant les Picards sont paresseux par temperament, & laborieux par necessité. Ils demeurent volontiers dans l'état où ils se trouvent, & l'on en voit peu qui sortent de leur situation. Ils ne sont ni assez patients, ni assez souples pour faire fortune. Leur économie leur en tient lieu. Ils sont sinceres, libres, brus-

ques, attachés à leurs opinions & fermes dans leurs résolutions. La bonté de leur cœur ne doit pas prévenir contre la solidité ni contre la beauté de leur esprit. La Picardie a produit des Ecrivains qui se sont distingués par les progrès qu'ils ont fait dans les sciences, & par la délicatesse de leur génie.

ARTICLE I.

Le Gouvernement Ecclesiastique de la Picardie.

ON compte quatre Evêchés dans le Gouvernement de Picardie tel qu'il est aujourd'huy. Amiens & Boulogne sont suffragants de l'Archevêché de Reims. Arras & Saint-Omer en Artois, sont sous la Metropole de Cambray.

§ I. L'Evêché d'Amiens reconnoît saint Firmin pour son premier Evêque. Il étoit de Pampelune, d'où il vint sur la fin du troisiéme siécle, & annonça le premier la Foy de Jesus-Christ dans la ville d'Amiens.

Il y a dans ce Diocese, outre l'Eglise Cathédrale, douze Collégiales, vingt Abbayes d'hommes, six de filles, cinquante-cinq Prieurés, sept cent quatre vingt Cures, cent trois Annexes, vingt

ſix Communautés d'hommes, vingt-deux de filles, ſix Colleges, deux Hôpitaux generaux, dix Hôtels-Dieu pour les malades, & une Maiſon de Repenties, ou Filles pénitentes.

L'Evêché d'Amiens vaut environ vingt mille livres de rente, & a un titre d'honneur qui merite d'être remarqué. Les Comtes d'Amiens relevoient immédiatemeut par foy & hommage de l'Evêque de cette ville. Cette mouvance fut reconnuë en 1183, ainſi qu'il paroît par une charte de Philippe Auguſte, mais l'origine en eſt ignorée. Ce Roy pour ſe liberer de la foy & hommage dus à l'Evêque d'Amiens à cauſe de ce Comté qu'il venoit d'unir à la Couronne, remit à l'Evêque le droit de *Procuration* qui n'étoit autre choſe que le droit qu'avoient les Rois de France d'être défrayés par les Evêques d'Amiens lorſqu'ils étoient dans cette ville. Par cette même charte il eſt porté qu'au cas que le Comte d'Amiens fût deſuni de la Couronne, le Roy reprendroit ſon droit de Procuration & l'Evêque celui d'exiger la foy & hommage des Comtes.

L'Egliſe d'Amiens a eu ſoixante & dix-ſept Evêques depuis ſaint Firmin juſqu'à Pierre Sabbatier qui en remplit

aujourd'huy (1721) le Siege Episcopal. Parmi ces Evêques il y en a sept qui sont reconnus pour Saints, & sept qui ont été Cardinaux. Jean de la Grange, appellé le Cardinal d'Amiens, fut premier Ministre & Surintendant des Finances sous Charles V.

Il y a dans cette Eglise neuf Dignités, le Doyen, le Prevost, le Chancelier, l'Archidiacre d'Amiens, l'Archidiacre de Ponthieu, le Préchantre, le Chantre, l'Ecolastre, & le Pénitencier. Il y a aussi quarante-trois Chanoines prébendés, deux Chanoines vicariaux, deux Chanoines réguliers de saint Augustin dont les Prébendes furent unies l'une à l'Abbaye de saint Acheuil l'an 1093. & l'autre à l'Abbaye de saint Martin en 1148. soixante & douze Chapelains, & dix Enfans de Chœur. Le Doyen est élu par le Chapitre, & confirmé par l'Archevêque de Reims. L'Evêque donne toutes les autres Dignités, tous les Canonicats prébendés, la moitié des Chapelles. Le Chapitre donne tout le reste. Le revenu des Canonicats, année commune, est de 800. livres.

Le Chapitre a Jurisdiction sur les Ecclesiastiques & Beneficiers de sa dépendance. Cette Jurisdiction s'exerce par un Chanoine; & les appellations de ses juge-

mens ſont portées à l'Officialité Metropolitaine de Reims.

L'Egliſe collegiale de ſaint Firmin eſt dans la ville d'Amiens. Elle fut fondée, à ce qu'on croit, dans le ſeptiéme ſiécle par ſaint Sauve. Son Chapitre eſt composé de ſix Chanoines, & de ſix Chapelains. Cette Egliſe ſert de Paroiſſe à un grand quartier de la ville, & la Cure vaut environ neuf cent livres.

Le Chapitre de ſaint Nicolas eſt auſſi dans la Ville & fut fondé en 1078. par deux Evêques de Terouenne pour huit Chanoines & autant de Chapelains.

Il y a dix Paroiſſes dans Amiens, une dans le Fauxbourg, & trois dans la Banlieuë qui ſont cenſées de la ville. Un Séminaire par les Prêtres de la Miſſion de ſaint Lazare. Un College poſſedé par les Jeſuites qui y enſeignent les Humanités, la Philoſophie & la Theologie. pluſieurs Couvents d'hommes & de filles. Un Hôpital general, gouverné par ſeize Adminiſtrateurs dont deux ſont Chanoines de la Cathédrale, un Curé de la ville, un Officier du Préſidial, un Avocat, & les autres ſont choiſis entre les plus notables Bourgeois. Cette Maiſon n'a pas douze mille livres de revenu & la dépenſe monte ordinairement juſqu'à vingt-quatre mille livres, ce qui prouve

que la charité n'eſt pas encore entiérement refroidie. Un Hôtel-Dieu qui eſt ſous l'inſpection immédiate de l'Evêque, qui eſt ſervi par trente cinq Religieuſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin, & a dix-huit mille livres de revenu.

Le Clergé d'Abbeville eſt nombreux. On y trouve une Egliſe collegiale dediée à ſaint Vulphran & fondée par Guillaume de Talvas, Comte de Ponthieu, & par Jean, ſon fils. Le premier y établit douze Chapelains en 1111, & l'autre vingt Prébendes en 1121. Ce Chapitre eſt aujourd'hui composé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Tréſorier, & de 22. Chanoines. Tous les Benefices ſont à la nomination du Roy par la réunion du Comté de Ponthieu à la Couronnne. Le Prieuré conventuel de ſaint Pierre & ſaint Paul, fondé en 1100. par Gui II. Comte de Ponthieu. Il eſt de l'Ordre de ſaint Benoît de la Congregation de Clugny, & vaut huit mille livres de rente pour le Prieur, & quatre pour les Religieux. Quatorze Paroiſſes, pluſieurs Maiſons Religieuſes de l'un & de l'autre ſexe. Un College composé d'un Principal & de deux Régents qui enſeignent les Humanités. Un Hôtel-Dieu qui a neuf mille livres de revenu, & eſt ſervi par des Religieuſes hoſpita-

lieres. Un Hôpital pour les Orphelins, appellé l'Hôpital de ſaint Joſeph. Un Bureau des Pauvres adminiſtré par des Eccleſiaſtiques & par de notables Bourgeois.

A Montdidier on remarque le Prieuré de Nôtre Dame, qui fut uni à l'Ordre de Clugny en 1130, & où la Conventualité s'eſt conſervée juſqu'à aujourd'hui. Il vaut 4400 livres au Prieur, & 2200 livres aux Religieux. Cinq Paroiſſes, pluſieurs Couvents, un Hôtel-Dieu qui a ſix mille livres de revenu, un Hôpital général, & un College qui n'a qu'un ſeul Régent.

Dans la ville de Roye il y a une Collegiale ſous l'invocation de ſaint Florent, Solitaire qui vivoit du tems de ſaint Martin, par qui il fut ordonné Prêtre à Tours. Elle fut fondée par Herbert Comte de Vermandois, & Hildebrande ſa femme qui ſe reſerverent le droit de nommer aux Prébendes. Ce droit a paſſé au Roy par l'union du Vermandois à la Couronne l'an 1183. Ce Chapitre eſt composé d'un Doyen, & de dix-ſept Chanoines, ſans compter une Prébende qui eſt unie au College. Le Doyen eſt élu par le Chapitre & confirmé par l'Evêque d'Amiens. Ce Chapitre à un premier degré de Juriſdiction ſpirituelle.

Le Doyen & deux Chanoines nommés par le Chapitre exercent l'Officialité & connoissent de toutes les causes Ecclesiastiques qui regardent le Clergé & les Habitans de la ville de Roye, excepté de celles où il s'agit de crimes ou de divorce. Les appellations des jugemens rendus dans ce Tribunal ressortissent à l'Officialité d'Amiens. Outre ce Chapitre il y a trois Paroisses dans cette ville; un College où il n'y a qu'un Régent, & un Hôpital de la Charité où il y a dix lits.

Dans la ville de Corbie il y a cinq Paroisses & un Hôtel-Dieu de huit lits.

Dans la ville de Dourlens il y a trois Paroisses, un Hôtel Dieu de huit lits, &c.

A Montreuil il y a le Chapitre de saint Firmin composé de sept Chanoines à la collation de l'Evêque, huit Paroisses, plusieurs Couvents de Religieux & de Religieuses, & deux Abbayes de l'Ordre de saint Benoît, l'une d'hommes & l'autre de filles.

A Picquiny il y a l'Eglise collegiale de S. Martin qui est composée d'un Doyen, d'un Trésorier & de dix Chanoines qui sont tous à la collation du Seigneur.

A Vinacourt à quatre lieues d'Amiens, est l'Eglise collégiale de saint Firmin

composée d'un Doyen & de douze Chanoines.

Le Chapitre de *Longpré* à quatre lieues d'Abbeville, est composé d'un Doyen & de douze Chanoines, & à la collation du Seigneur du lieu.

Le Chapitre de Noyelles sur le bord de la Mer, est composé d'un Doyen qui est élu par le Chapitre & confirmé par l'Evêque d'Amiens, & de douze Chanoines.

L'Eglise collegiale de Dourier est composée d'un Doyen & de sept Chanoines.

Celle de Gamaches n'a que six Chanoines, qui sont à la collation du Seigneur.

Celle de Sarcus est de quatre Chanoines, qui sont à la collation du Seigneur du lieu.

Celle de saint Martin de Fouilloy auprès de Corbie, a un Doyen qui est élu par le Chapitre, & sept Chanoines qui sont à la nomination de l'Evêque d'Amiens.

Celle de Rollot près de Montdidier, n'a que trois Chanoines, qui sont à la présentation du Seigneur du lieu.

Les Abbayes du Diocese d'Amiens de l'Ordre de saint Benoît sont :

Saint Pierre de Corbie fondée l'an 662

par ſainte Batilde, & par ſon fils Clotaire III. Roy de France. Cette Abbaye eſt immédiatement ſoumiſe au Saint Siege par l'exemption que Berthefride Evêque d'Amiens lui accorda l'an *669*. L'Abbé eſt Comte de Corbie, & jouit d'environ quarante-cinq mille livres de rente. La Menſe des Religieux en a pour le moins autant. La Reforme de la Congregation de ſaint Maur y eſt introduite.

Saint Fuſcien aux Bois, lez Amiens, eſt auſſi de la Congrégation de ſaint Maur, & fut fondée l'an 1105 par Enguerand Comte d'Amiens. Le revenu de l'Abbé eſt d'environ quatre mille livres.

Saint Riquier en Ponthieu eſt de la même Congrégation, & fut fondée par ſaint Riquier l'an 630, ou ſelon d'autres en 634 & en 638. Les guerres & le tems avoient preſque détruit les lieux Reguliers, & l'Egliſe : mais Charles d'Aligre qui en étoit Abbé, & qui eſt mort Conſeiller d'Etat en 1695, y fit de ſi grandes dépenſes que c'eſt la plus belle Egliſe du Dioceſe. Le Monaſtere étoit auſſi magnifique que l'Egliſe, mais le 29 de Mars 1719 il tomba du Ciel un tourbillon de feu qui en moins d'une heure de tems reduiſit en cendre cette Maiſon Religieuſe. Il n'y eut que l'Egliſe, la Sacriſtie, & le Tréſor qui ne furent point

endomagés. Cette Abbaye raporte environ vingt-deux mille livres de rente à l'Abbé.

Saint Valery sur Mer fut fondée l'an 613 par le Roy Clotaire. Elle jouissoit d'une Jurisdiction Proépiscopale dans la ville, mais elle en a été évincée par Arrêt du Parlement de Paris du 8. de Fevrier 1664. Elle est occupée par des Religieux de la Congrégation de S. Maur qui jouissent de neuf mille cinq cent livres de revenu, & l'Abbé de treize mille.

Saint Josse à deux lieues de Montreuil est de la même Congrégation, & fut fondée par Charlemagne l'an 793. Le revenu de l'Abbé est de cinq mille livres.

Moreuil est en Regle, & fut fondée en 1109 par Bernard Seigneur de Moreuil. C'étoit ici le lieu de sepulture de l'ancienne Maison de Crequi. Le Caveau de ces Illustres Seigneurs a été pillé par de malheureux Moines qui y étoient avant que la Reforme de saint Maur y fut introduite. Ils avoient dispersé les os de leurs principaux bienfaicteurs pour vendre jusqu'au plomb de leurs cercueils. Ils ont été punis de ce crime par un sanglant Arrêt du Parlement de Paris donné au mois de Fevrier de l'an 1711.

Saint Sauve de Montreuil eſt plus ancienne que le ſaint Evêque d'Amiens dont elle porte le nom. Le revenu de l'Abbé n'eſt que d'environ deux mille livres.

Foreſt Montier fut fondée en 640 par ſaint Riquier, & eſt ſituée à l'entrée de la Foreſt de Crecy. Elle vaut trois mille livres de revenu à l'Abbé.

Bertaucourt eſt une Abbaye de filles qui fut fondée l'an 1095.

Sainte Auſtreberte de Montreuil eſt auſſi pour des filles, & fut fondée d'abord auprès d'Heſdin vers l'an 1050 par Auſtreberte en l'honneur de ſa Patrone. Cette Abbaye a été transferée depuis à Montreuil, & l'on y ſuit les conſtitutions de l'Abbaye du Val-de-Grace.

Saint Michel de Dourlens eſt auſſi une Abbaye de filles dont la fondation m'eſt inconnue.

Les Abbayes de l'Ordre de Citeaux ſont:

Cercamp fondée l'an 1140 par un des Comtes de ſaint Paul. Ses Succeſſeurs, par pieté ou par vanité, firent beaucoup de bien à ce Monaſtere. Cette Abbaye étoit autrefois magnifique, mais il ne reſte de l'ancien bâtiment que la nef de l'Egliſe. Les Comtes de ſaint Paul avoient leurs Sepultures dans le Chœur qui ayant été ruiné, leurs cendres

ont été transportées dans une Chapelle de la nef. Cette Abbaye vaut dix-huit mille livres à l'Abbé.

Le Gard, sur Somme, fut fondée l'an 1139 par Girard Vidame d'Amiens. Le revenu de l'Abbé est de dix-huit mille livres.

Valloire fut d'abord fondée à une lieue d'Abbeville l'an 1138 par Gui Comte de Ponthieu. Trois ou quatre ans après elle fut transferée à Balance, où il y avoit des Chanoines Réguliers qui cederent la place à ces nouveaux venus. Les Religieux de Citeaux n'y demeurerent pas longtems, car ils vinrent s'établir à Valloire sur l'Authie. Jeanne Reine de Castille, de Tolede & de Leon, fut enterrée dans l'Eglise de cette Abbaye. L'on dit aussi que Jean de Luxembourg Roy de Boheme, tué à la Bataille de Crecy, y fut inhumé, mais qu'il fut ensuite transporté en Hongrie. On y voit encore le tombeau d'un Seigneur d'Aumale, mais sans inscription.

Lieu-Dieu sur la Riviere de Senarpont, & sur les confins du Diocese de Rouen, fut fondée l'an 1191 par Bernard Seigneur de saint Valery. Elle raporte à l'Abbé trois mille cinq cent livres.

Espagne est dans Abbeville, & une Abbaye de filles. Elle fut fondée en 1190

par Enguerand des Fontaines, Senechal de Ponthieu.

Paraclet est de même pour des filles, & fut fondée l'an 1218. à deux lieues d'Amiens par Enguerand de Bove, & Ade sa femme. Marguerite de Bove leur fille en fut la premiere Abbesse. Il y a environ soixante & quinze ans que cette Abbaye fut transferée dans la ville d'Amiens.

Villencourt est dans Abbeville, & aussi pour des filles.

Les Abbayes de l'Ordre de saint Augustin sont :

Saint Acheuil est possedée par des Chanoines Reguliers de la Congrégation de sainte Genevieve, & est en Regle. Elle est hors des portes & audelà du Fauxbourg. C'étoit autrefois l'Eglise Cathédrale avant qu'elle eut été transferée dans la Ville par saint Sauve Evêque, dans le septiéme siécle. L'Evêque Thierry y établit une Communauté de Clercs l'an 1145. à la priére du Chapitre de la Cathédrale, qui donna à cette Eglise la meilleure partie des biens qu'elle possede, aussi est-elle de la Jurisdiction spirituelle & temporelle de ce Chapitre. On y a découvert depuis quelques années sous le grand Autel cinq tombeaux anciens, & un sixiéme où l'Evêque saint Firmin est representé en habits pontificaux

tenant la Croce en main : mais ſans mitre. Ces tombeaux ont donné lieu à beaucoup de conteſtations.

L'Abbaye de ſaint Martin aux Jumeaux eſt du même Ordre que la precedente, mais elle eſt dans la ville. Ce n'étoit ſelon Grégoire de Tours qu'une petite Chapelle qu'on avoit bâtie à l'endroit où ſaint Martin donna la moitié de ſon manteau à un pauvre. Des Religieuſes s'y établirent & puis en ſortirent. Guy Evêque d'Amiens y érigea une Communauté de Clercs à laquelle le Chapitre de la Cathédrale donna des biens conſiderables en 1073. & c'eſt en vertu de cette donation qu'il jouit de la Juriſdiction ſpirituelle & temporelle ſur cette maiſon. Ces Clercs par une ferveur extraordinaire ſe firent de ſeculiers qu'ils étoient, réguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin l'an 1109. & leur Communauté fut érigée en Abbaye en 1145 par Thierry Evêque d'Amiens. Elle fut unie à l'Evêché l'an 1565, en faveur du Cardinal de Crequy pour lors Evêque d'Amiens ; & la maiſon des Religieux fut donnée aux Celeſtins en 1635.

Clairfay raporte environ deux mille livres à l'Abbé.

Viſigneul, ou Viſignol, *Sancta Mariæ de Viſignolio.*

Les Abbayes de l'Ordre de Premontré.

Saint Jean d'Amiens fut fondée par Guy Châtelain *d'Amiens* l'an 1125. Les Religieux qui l'occupent sont de l'ancienne observance, & ont une excellente Bibliotheque. Le revenu de l'Abbé est de seize ou dix-sept mille livres.

Sélincourt fut fondée en 1131 par Gautier Tirel Seigneur de Poix. Elle vaut quatre mille cinq cent livres à l'Abbé. On y conserve une larme qu'on dit être de Jesus-Christ. Ce fut Bernard de Moreul qui l'apporta de la Terre sainte, & la donna en 1206 à ce Monastere où elle attire un grand nombre de Pelerins. L'Eglise est une des plus belles du Diocese.

Seri, *Siriacum*, a été fondée en 1221 par Ansel de Cayeux, à une portée de mousquet de Blangi. Le revenu de l'Abbé est de cinq ou six mille livres.

Dom-Martin que tous les anciens titres appellent *saint Josse aux Bois*, fut fondée au commencement de l'Ordre de Premontré, par Milon Evêque de Terouenne, sous l'invocation de saint Josse. Elle est en Regle, & une des plus florissantes de l'Ordre de Premontré.

Saint André aux Bois est située à deux petites lieues d'Hesdin, & n'étoit dans son origine qu'une dépendance de celle de Dom-Martin. Elle fut érigée en Abbaye

par

par Thierry Evêque d'Amiens l'an 1163, & est en Regle. Il paroit par quelques titres que la Prevôté de Magdebourg lui à été autrefois unie.

§ II. *L'Evêché de Boulogne* s'étend non seulement dans les Gouvernemens du Boulonnois, de Calais & d'Ardres, mais encore dans celui d'Artois. Les Benefices qui sont dans l'Artois ne payent point de Decimes. Ce Diocése est divisé en dix-sept Doyennez, & comprend deux cent soixante & dixsept Parroisses, & cent quarante-sept Secours ou Annexes, dont cent trente-trois Parroisses & cinquante-huit Secours sont dans les Gouvernemens de Boulogne, de Calais, & d'Ardres, & cent quarantequatre Parroisses & quatre-vingt-neuf Secours dans l'Artois.

L'Eglise Cathédrale de Boulogne est dans la haute Ville & sous l'Invocation de la sainte Vierge. L'Infeodation que fit Louis XI. en 1478. du Comté de Boulogne à cette Eglise, est fort singuliere. Il est dit dans les Lettres Patentes que lui & les Rois ses Successeurs tiendront à l'avenir le Comté de Boulogne immédiatement de la sainte Vierge, par un Homage *d'un Cœur d'or*, à leur avenement à la Couronne. Louis le Grand à donné douze mille livres pour son avenement, & celui de Louis XIII. son pere.

Le Chapitre de la Cathédrale eſt composé de vingt & une Prébendes qui ſont à la nomination de l'Evêque, à l'exception du Doyen qui eſt electif, des deux Archidiacres, du grand Chantre, & du Tréſorier.

Il y a dans Boulogne pluſieurs Maiſons Religieuſes de l'un & de l'autre ſexe. Une Maiſon de Prêtres de l'Oratoire qui enſeignent les Humanités & la Philoſophie. Un Séminaire dirigé par les Prêtres de la Miſſion de ſaint Lazare, & un Hôpital magnifiquement bâti par les ſoins & les liberalités de la Maiſon d'Aumont.

Les Abbayes de l'Ordre de ſaint Benoît ſituées dans ce Dioceſe, ſont :

Samer aux Bois, qui fut fondée en 1608, & a reçu la Reforme de la Congrégation de ſaint Maur. Elle vaut à l'Abbé deux mille livres de revenu.

Saint André fut fondée par Baudoin Comte de Boulogne, & de Guines en 1084. Elle eſt ſituée dans le Gouvernement d'Ardres, & raporte à l'Abbé environ deux mille livres. Il n'y a plus ni Egliſe, ni lieux Reguliers.

Auchi les Moines à une lieue d'Heſdin, eſt en Regle, & dépend de celle de ſaint Bertin. L'on dit qu'elle jouit de huit mille livres de rente.

Blangy a été fondée l'an 618 par ſainte Berte pour des Religieuſes. Elle fut rétablie dans l'onziéme ſiécle pour des Moines qu'on fit venir de Fécamp. Elle eſt en Régle, & jouit de dix-huit mille livres de rente.

De l'Ordre de Citeaux il n'y a que l'Abbaye de

Longvilliers fondée en 1135 par Eſtienne Comte de Boulogne, qui fut depuis Roy d'Angleterre. Elle eſt de la filiation de Savigny, & vaut dix mille livres à l'Abbé.

Les Abbayes de l'Ordre de ſaint Auguſtin :

Saint Wilmer de Boulogne fut fondée par Euſtache comte de Boulogne, & pere du fameux Godefroy de Bouillon, pour des Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin. Il y a environ cent ans qu'elle fut donnée aux Minimes qui ne la garderent pas longtems, car on y établit un College qu'on donna aux Prêtres de l'Oratoire. L'Abbé en retire trois mille livres par an.

Rouſſeauville eſt Réguliere, & fut fondée par Hamelin de Crequy l'an 1099, vers la ſource de la Lis. Elle jouit de ſept ou huit mille livres de rente.

Beaulieu a été fondée dans l'onziéme ſiécle par Euſtache de Fienne à ſon retour

de la Terre sainte. Elle a été brûlée par les Anglois, & n'a pas été rebâtie. Il n'y a que deux Prêtres entretenus par l'Abbé pour dire la Messe. Le revenu de l'Abbé est de trois mille livres.

Doudauville fut aussi fondée en 1099, & ruinée par les guerres. Il n'y a ni Religieux, ni lieux Reguliers. Elle raporte à l'Abbé deux mille cinq cent livres.

Les Abbayes de l'Ordre de Premontré sont :

Saint Augustin de Terouenne qui a été fondée l'an 1131, & est Réguliere. C'est une des plus considerables de l'Ordre de Premontré.

Liques fut fondée la même année que la précedente, par Robert Comte de Boulogne.

Quoique les villes de Saint-Quentin & de Peronne & plusieurs Abbayes & Paroisses qui sont aux environs soient de la Province & du Gouvernement de Picardie, elles sont neanmoins du Diocese de Noyon. Nous avons parlé des Abbayes à l'Article de cet Evêché, il ne nous reste qu'à dire ici quelque chose du Clergé de ces deux Villes.

L'Eglise Royale & Collegiale de saint Quentin est trés-considerable. Treize Evêques de Vermandois y ont tenu leur Siége jusqu'en l'an 531. que saint Mé-

dard le transfera dans la Ville de Noyon. Depuis ce tems-là l'Eglise de saint Quentin a joui des mêmes droits dont jouissent les Eglises Cathédrales pendant la Vacance du Siege Episcopal. Elle a eté fondée par les Rois de France & les Comtes de Vermandois. Son Chapitre est composé d'un Doyen & de cinquante-six Chanoines. Le Roy en est premier Chanoine, & confere toutes les Prébendes. Il y avoit autrefois soixante & douze Canonicats, mais on en amortit seize, tant pour l'augmentation du revenu du Doyen, que pour la Fabrique, & l'entretien de la Musique, & du College de saint Quentin. Le revenu de chaque Prébende est année commune de mille livres; mais celui du Doyenné est de six mille. Outre ces Canonicats il y a encore quatre-vingt-trois Chapelains qui sont à la collation des Chanoines.

Dans la même Ville il y a une autre Collegiale dans l'Eglise Paroissiale de sainte Perinne. Elle est composée de douze Prébendes qui sont à la collation des Chanoines de la Collegiale Royale. Ces Canonicats valent environ cent soixante livres de revenu.

L'Eglise Collegiale de Peronne a été bâtie & dotée par Hercenald, Maire du Palais sous Clovis II. Elle est sous l'In-

vocation de ſaint Fleury Seigneur Irlandois, dont le corps repoſe dans une châſſe placée ſur le Maitre Autel de cette Egliſe. Hercenald n'y avoit établi que quelques Prêtres qui furent érigés en Chanoines par Louis XI. Ce Chapitre eſt de 63 Prébendes, mais il y en a cinq qui ont été amorties pour l'entretien des Enfans de Chœur, & trois pour la Fabrique. Les Prébendes valent environ ſept cent livres de revenu, & ſont toutes à la Nomination du Roy.

Il y a encore dans cette Province pluſieurs Abbayes & ſoixante & huit Paroiſſes qui ſont du Dioceſe de Beauvais.

§. III. *L'Evêché d'Arras* reconnoît ſaint Waſt pour ſon premier Evêque. Il mourut en 540. Cet Evêché fut enſuite uni à celui de Cambray, puis fut rétabli par Urbain II. en 1095: & lorſque Cambrai fut érigé en Metropole, l'Evêché d'Arras devint un de ſes ſuffragants. Cet Evêque eſt Seigneur ſpirituel & temporel d'Arras, Préſident né du Clergé aux Etats d'Artois, & ſon revenu année commune, eſt de dix-huit mille livres. Le Roy ne nomme point à cet Evêché en vertu du Concordat, mais par un Indult particulier du Pape Clement IX. du 9. Avril 1668. Le Dioceſe d'Arras comprend quatre cent Paroiſſes, parta-

gées en douze Doyennés ruraux qui dépendent des Archidiaconés d'Arras, & d'Ostervant, plusieurs Chapitres & dix-huit Abbayes.

L'Evêché d'Arras fut exempté de la Régale par concession de Philippe Auguste, & l'on en voit encore l'exemption écrite sur les murailles du Chœur de l'Eglise Cathedrale.

Le Chapitre de la Cathédrale est un des plus illustres & des plus distingués, mais les revenus ne sont pas fort considerables. A la tête de ce College il y a six Dignités, le Prevôt, le Doyen, deux Archidiacres, le Tresorier, & le Pénitencier. Les Chanoines sont au nombre de quarante. Comme leur revenu consiste en grains, le prix regle la valeur des Canonicats. Outre cela il y a encore quarante-huit Chapelains, sans parler du bas Chœur & de la Musique. L'Evêque confere les Canonicats, le Roy nomme à la Prévôté, & le Chapitre élit le Doyen & le Chantre.

On compte onze Paroisses dans Arras, & on y trouve outre ces Eglises, un Seminaire, un beau College où les Jesuites enseignent, & plusieurs Monasteres d'hommes & de filles.

Les Abbayes de l'Ordre de saint Benoît: *Saint Wast d'Arras* fut fondée vers

l'an 692 par Thierry Roy de France, dans un des Fauxbourgs d'Arras, appellé *Nobiliacus*. Elle fut dediée à saint Wast, parce que le corps de ce saint Evêque y fut transferé. Comme ce lieu étoit fort exposé aux courses des Infideles, on le fortifia de bonnes murailles, & on l'appella *Castrum Nobiliacum*. Cette Abbaye & son Territoire furent distraits de la Jurisdiction de l'Evêque par l'Acte même de fondation qui fut porté à saint Vindicien Evêque de cette Ville, qui assistoit pour lors à un Concile Provincial qui se tenoit à Compiegne. Cet Acte fut confirmé par saint Vindicien, & par les autres Prélats qui assistoient à ce Concile, comme il paroit par la Charte de saint Vindicien donnée à Compiegne l'an septiéme du Regne du Roy Thierry. Cette Abbaye avoit été bâtie hors la Ville, qui consistoit pour lors dans la seule Cité, de sorte que toute la Ville se trouve aujourd'hui placée sur le terrain qui environnoit l'Abbaye; ce qui fait qu'elle jouit encore de quantité de beaux droits de Justice & autres dans l'étendue de la Ville & Banlieue d'Arras. Cette Abbaye est des plus riches qu'il y ait. On tient qu'elle jouit de plus de cent trente mille livres de revenu, dont il y en a quarante mille pour l'Abbé, toutes charges acquittées.

Anchin, *Aquiſcinctum*, eſt ſituée dans une petite Iſle formée par la Scarpe, à deux lieues de Douay. Cette Abbaye fut fondée l'an 1079, & vaut à l'Abbé quarante mille livres de rente.

Marchiennes, ſur la Scarpe, entre Douay & Saint-Amand, fut fondée l'an 610 par Saint-Amand. Cette Abbaye eſt fameuſe, & le revenu de l'Abbé eſt de près de ſoixante mille livres.

Haſnon, ſituée ſur la Scarpe à une lieue de ſaint Amand fut fondée par Jean & par Eulalie perſonages d'une grande naiſſance, qui bâtirent deux Monaſteres, l'un pour des hommes qui fut gouverné par Jean, & l'autre pour des filles, dont Eulalie fut la premiere Abbeſſe, & qui dans le neufviéme ſiécle eut pour Abbeſſe Ermentrude fille de Charles le Chauve. Les Normands deſolerent ces deux Maiſons, & mirent les Religieux & les Religieuſes en fuite. On mit en leur place des Chanoines, mais dans l'onziéme ſiécle Baudouin Comte de Flandres rétablit le Monaſtere, & y mit des moines qu'il tira de ſaint Amand. Le revenu de cette Abbaye eſt de cinquante mille livres.

Eſtreun, ou *Eſtrun*, eſt auprès d'Arras, & une Abbaye de filles, laquelle jouit de quatorze mille livres de rente.

Elle rapporte ſa fondation à la Princeſſe Beatrix qui vivoit du temps de Charlemagne, & ſon rétabliſſement l'an à 1085. ou 1088. On n'y reçoit que des Demoiſelles, ſans les obliger néantmoins à faire aucunes preuves. Cette Communauté eſt très réglée, quoiqu'il n'y ait point de clôture.

Aveſnes fut fondée l'an 1128. auprès de Bapaume par Clemence femme de Robert II. Comte d'Artois. Cette Abbaye de Filles eſt préſentement au Château de Bellemote près d'Arras.

Denain eſt à une lieue de Bouchain vers le Septentrion, & a été fondée l'an 764. par Adelbert Comte d'Oſtrevent, & la Comteſſe Reyne ſa femme qui étant veuve s'y retira.

L'Ordre de Cîteaux n'a dans ce Diocéſe que des Abbaïes de Filles: les voici.

Le Vivier a été fondée l'an 1219, ou 1227. à demi-lieue d'Inchex par Euſtache de Neuville : elle a été depuis transferée dans Arras.

Les Prez fut fondée auprès de Douay où elle a été transferée dans la ſuite. Ce fut d'abord une Maiſon de Religieuſes qui ſuivoient la Regle de ſainte Beggue, & qui en 1310. s'unirent à l'Ordre de Cîteaux.

Flines eſt à une lieue & demie de Douay

& fut fondée par Marguerite Comtesse de Flandres & de Haynaut : c'est la plus magnifique & la plus réguliere des Abbayes de Cîteaux. On garde dans le trésor plusieurs Reliques qui ont été données par la fondatrice ; l'acte de donation est du mois de Mai de l'an 1278. La fondatrice, Guy de Dampierre Comte de Flandres, & plusieurs autres personnes de grande consideration ont été enterrées dans l'Eglise de cette Abbaye.

La Brayelle-lez-Aunaye a été fondée l'an 1196. par Michel Comte d'Antoing, près de la petite ville d'Aunaye, à une lieue & demie de la Bassée.

Nôtre-Dame du Verger située entre Douay & Cambray fut fondée vers l'an 1227. par Guy, & Hugues Seigneurs d'Oisy, & de Coucy. Quelques-uns disent qu'elle est du Diocése d'Arras, & quelques autres de celui de Cambray.

Les Abbaïes de l'Ordre de saint Augustin, sont :

Le Mont-Saint-Eloy lez-Arras a été fondée à ce qu'on prétend par saint Eloy. Les Chanoines Réguliers de cette Abbaïe obtinrent l'an 1413. de Jean Duc de Bourgogne la permission de fortifier leur Monastere, & en reconnoissance ils s'obligerent à l'hommage d'une lance à chaque mutation d'Abbé. Cette Abbaïe est en Re-

gle, & jouit au moins de cinquante mille livres de rente. On dit que les Chanoines Réguliers de cette Maiſon portent la ſoutane violette & le rochet pardeſſus, comme ceux de S. Ausbert de Cambray.

Mareul lez-Arras eſt Réguliere de même que la précedente.

Arouaiſe à deux petites lieues de la Somme, près de Bapaume. Elle eſt Réguliere, & Chef d'une Congrégation qui porte ſon nom.

Eaucourt près Bapaume a été fondée l'an 1100. par Odon Prêtre & Hermite. Elle eſt Réguliere.

Hennin-Lietard eſt Réguliere, & fut fondée l'an 1040.

Beaulieu & Leſſin ſont deux Abbaïes de filles.

Il n'y a dans le Diocéſe d'Arras qu'une ſeule Abbaïe de l'Ordre de Prémontré, qui eſt celle de *Vicogne* ou *Vigogne*. C'eſt une des plus anciennes & des plus fameuſes de cet Ordre. Il y a trois Egliſes, deux petites, & une grande magnifiquement décorée : l'on y admire ſur tout le jubé, les ſtalles & le maître-Autel. La Bibliothéque renferme un grand nombre de livres & pluſieurs beaux manuſcrits. Le revenu de l'Abbé eſt de cinquante mille livres.

§ IV. L'*Evêché de Saint-Omer* n'eſt

pas ancien, puiſque c'eſt un démembrement de celui de Terouenne en 1553. il eſt néantmoins conſiderable par ſon revenu, car il vaut trente mille liv. de rente. Son Diocéſe comprend cent dix Paroiſſes, dont ſix dans la ville de Saint-Omer; pluſieurs Chapitres, cinq Abbayes d'hommes, & cinq de filles.

Le Chapitre de la Cathédrale eſt diſtingué, & compoſé de ſix Dignitez, de trente-quatre Chanoines, de vingt-quatre Chapelains, & du bas Chœur. Les Dignitez jouiſſent entr'elles d'environ vingt-ſix mille livres de rente. Quant aux Chanoines, il y en a vingt-ſix qui ont chacun neuf cens livres de revenu; & parmi ces Canonicats il y en a neuf qui ſont affectez aux Graduez, & qui ne peuvent être ni réſignez, ni permutez. Les dix-ſept autres ſont à la collocation de l'Evêque.

J'ai déja dit qu'il y avoit ſix Paroiſſes dans la ville de Saint-Omer, j'ajouterai ici qu'on y voit un College de Jeſuites Anglois, un de Jeſuites Wallons, un Hôpital général, & pluſieurs Couvens & Communautez de l'un & de l'autre ſexe. Le Couvent des Chartreux fut fondé l'an 1298. par Jean de ſainte Aldegonde Seigneur de Noiocarme. Cette Maiſon n'eſt pas une des plus riches de l'Ordre, puiſqu'elle ne jouit que de cinq mille liv. de revenu.

Les Abbayes de S. Benoît qui sont dans le Diocése de Saint-Omer, sont :

L'Abbaye de *S. Bertin* est dans Saint-Omer, & une des plus illustres & des plus anciennes. Elle doit sa fondation à saint Bertin même, qui en jetta les fondemens en *626*. La Reforme de Clugny y fut introduite l'an 1101. par l'Abbé Lambert, selon le conseil de Jean Evêque de Terouenne. Elle jouit de plus de cent mille livres de rente, & sa Communauté est ordinairement composée de l'Abbé, qui est Régulier, & d'environ cinquante Religieux. L'Abbé d'Auchy doit être choisi parmi les Religieux de S. Bertin. L'Annaliste de Flandres parle d'un usage de cette Abbaye, qui est bien sage & qui devroit être établi dans les autres, c'est qu'il n'est pas permis aux femmes d'y entrer, ni même d'y ête enterrées.

Ham lez-Lilers, est située à deux lieues d'Aire, & fut fondée dans l'onziéme siécle par un Seigneur de Lilers qui fit venir des Benedictins de l'Abbaye de Charroux dans le Poitou. Cette Abbaye est en Régle.

Bourbourg est une Abbaye de filles qui fut fondée l'an 1102. par Robert II. Comte d'Artois, & par Clémence sa femme, fille de Guillaume Premier, Comte de Bourgogne. Pour être Religieuse dans

cette Abbaye il faut faire preuve de Noblesse.

Il y a dans ce Diocése cinq Abbayes de l'Ordre de Cîteaux, une d'hommes & quatre de filles.

Clairmarests à deux lieues de Saint-Omer, dans un lieu marécageux, & assez près d'une isle flotante. Elle fut fondée par Thierri Premier Comte de Flandres, & S. Bernard y mit Goufroy pour premier Abbé. Elle jouit de vingt-sept ou vingt-huit mille livres de rente.

L'Ostine est une Abbaye de filles de même que les trois qui suivent. Celle-ci fut fondée en 1295, & n'est qu'à une lieue de Clairmarests.

Blandech est de la filiation de Clervaux, & a été fondée l'an 1189. à demi-lieue au dessus de Saint-Omer.

Ravesberghe de la filiation de Clervaux est à Waton près de Saint-Omer, & étoit autrefois du Diocése de Terouenne.

Beaupré est de la filiation de Cîteaux, & est située en Artois à la droite de la riviere de la Lis.

L'Abbaye de *Chooques* est la seule de l'Ordre de S. Augustin, qu'il y ait dansce Diocése. Elle est à une lieue de Bethune, & a été fondée l'an 1120. on dit qu'elle étoit autrefois de la Congrégation d'Arrouaise. Ses revenus sont d'onze mille livres.

Saint Augustin de Terouenne est la seule de l'Ordre de Prémontré qu'il y ait dans ce Diocése. Il y a même des Ecrivains qui la mettent dans celui de Boulogne. Voyez ce que j'en ai dit en cet endroit-là.

ARTICLE II.

Gouvernement civil de la Picardie.

IL y a en Picardie deux Présidiaux, deux Sénéchaussées, six Bailliages, vingt Prévôtez, cinq Siéges de l'Amirauté, quatre Maîtrises des Eaux & Forêts, & autant de Justices de Seigneurs, qu'il y a de terres ou fiefs Seigneuriaux.

Le Présidial d'Amiens fut créé par Edit de l'an 1551. & est composé de deux Présidens, d'un Lieutenant criminel, d'un Lieutenant particulier, d'un Assesseur criminel, d'un Chevalier d'honneur créé en 1691. de dix sept Conseillers, de deux Conseillers honoraires, créez en 1690. d'un Conseiller Garde-scel, créé en 1696, de deux Avocats & d'un Procureur du Roi, d'un Substitut, & d'un Greffier.

Le Présidial d'Abbeville & la Séné-

chaussée de Ponthieu sont unis & ont les mêmes Officiers. Un Sénéchal d'Epée, deux Présidens, un Lieutenant General, un Lieutenant criminel particulier, un Assesseur criminel, un Chevalier d'honneur, deux Conseillers honoraires, treize Conseillers, deux Avocats du Roi, un Procureur du Roi, un Substitut & un Greffier. Il y avoit un Bailly Roial subalterne à la Sénéchaussée, mais ce premier degré de Jurisdiction a été uni au Présidial.

La Sénéchaussée de Boulogne est composée d'un Sénéchal, d'un Président, d'un Lieutenant General, d'un Lieutenant criminel, d'un Lieutenant particulier, d'un Assesseur, de trois Conseillers, d'un Avocat du Roi qui est aussi Conseiller, d'un Procureur du Roi, d'un Substitut & d'un Greffier. Les Appellations de cette Sénéchaussée vont directement au Parlement de Paris.

Le Bailliage d'Amiens est composé d'un Bailly d'Epée, d'un Lieutenant Général, & des autres Officiers du Présidial.

Le Bailliage de Montreuil a un Bailly d'Epée, un Lieutenant Général, un Lieu-

tenant particulier, un Conseiller, un Avocat du Roi, un Substitut, un Greffier. L'étendue de ce Bailliage étoit autrefois plus considerable qu'elle n'est à present. Saint-Omer, Hesdin, Saint-Paul, & Terouenne, étoient de son ressort; mais ces Villes en furent démembrées par le traité de Madrit sous le regne de François Premier. Les appellations du Bailliage de Montreuil sont portées au Parlement de Paris, hormis dans les cas présidiaux; car pour lors elles sont portées au Présidial d'Amiens.

Le Bailliage de Calais est composé d'un Président, Juge Général, civil & criminel, d'un Lieutenant civil & criminel, d'un Conseiller, d'un Avocat, d'un Procureur du Roi, d'un Substitut & d'un Greffier. Les appellations ressortissent au Parlement de Paris.

Le Bailliage de Peronne, auquel la Prevôté est unie, est composé d'un Président, Lieutenant Général, d'un Lieutenant criminel, d'un Lieutenant particulier, d'un Assesseur criminel, de quatre Conseillers, d'un Avocat, d'un Procureur du Roi, d'un Substitut, d'un Greffier. Les appellations ressortissent au Parlement de Paris, à l'exception des cas présidiaux, dont l'appel est porté au Présidial de Laon.

Le Bailliage de Montdidier eſt compoſé d'un. Lieutenant Général, d'un Lieutenant criminel, d'un Lieutenant particulier, d'un Aſſeſſeur criminel, de quatre Conſeillers, d'un Avocat & d'un Procureur du Roi, de deux Subſtituts ajoints & d'un Greffier.

Le Bailliage de Roye & Prévôté Foraine eſt compoſé d'un Préſident Lieutenant Général & Lieutenant criminel, d'un Lieutenant particulier, d'un Aſſeſſeur criminel, d'un Conſeiller, d'un Avocat, & d'un Procureur du Roi, d'un Subſtitut, & d'un Greffier.

Le Bailliage de Saint-Quentin a pour Officiers un Préſident Lieutenant Général, un Lieutenant criminel, un Lieutenant particulier, un Aſſeſſeur criminel, deux Conſeillers, un Avocat, un Procureur du Roi, un Subſtitut & un Greffier. Les appellations reſſortiſſent au Parlement de Paris, hors celles des cas préſidiaux, qui ſont portées au Préſidial de Laon.

Le Bailliage prévôtal d'Airaine à Arguel, a le même nombre d'Officiers.

Celui de Ruë a auſſi le même nombre d'Officiers.

Celui de Creſſy a le même nombre d'Officiers.

Celui de Waban fut transferé à Montreuil il y a environ cinquante ans à cause de la guerre. Il est composé d'un pareil nombre d'Officiers.

La Prévôté d'Amiens est composée d'un Prévôt, d'un Procureur du Roi qui sert aussi au Bailliage, d'un Substitut, & d'un Greffier.

La Prévôté de Beauvoisis à Amiens, un Prévôt, un Procureur du Roi, qui est le même qui sert au Bailliage d'Amiens, un Substitut & un Greffier.

Celle de Beauquesne, un Prévôt, un Procureur du Roi, qui est le même qui sert au Bailliage d'Amiens, un Substitut, & un Greffier.

Celle de Beauvoisis à Grandvillers a le même nombre d'Officiers.

Celle de Fouilloy a le même nombre d'Officiers.

Celle de Doulens, le même nombre d'Officiers.

Celle de Vimeux à Oisemont est composée d'un Président, d'un Prévôt, d'un Procureur du Roi, d'un Substitut, & d'un Greffier. Le Procureur du Roi du Bailliage d'Amiens prétend l'être dans cette Jurisdiction.

Celle de Saint-Riquier a le même nombre d'Officiers, à la réserve du Président: le Procureur du Roi du Bailliage d'A-

miens prétend l'être auſſi de cette Prévôté. Toutes ces Prévôtez relevent du Bailliage d'Amiens.

La Prévôté de Montdidier eſt compoſée d'un Prévôt, d'un Lieutenant civil, d'un Lieutenant criminel, d'un Aſſeſſeur, de deux Conſeillers, d'un Avocat, d'un Procureur du Roi, & d'un Greffier. Cette Prévôté connoît en premiere inſtance, privativement aux Officiers du Bailliage, dans l'étendue de ſon reſſort, de toutes les affaires civiles & criminelles, de quelque nature qu'elles ſoient.

La Prévôté de Neuvile-Roy a le même nombre d'Officiers que les autres Prévôtez. Elle releve, de même que celle de Montdidier, du Bailliage de Montdidier.

La Prévôté de Roye a le même nombre d'Officiers que les autres, & releve du Bailliage du même lieu.

La Prévôté de Saint-Quentin eſt compoſée d'un Prévôt, d'un Conſeiller, d'un Avocat, d'un Procureur du Roi, d'un Subſtitut, & d'un Greffier. Elle reſſortit au Bailliage de Saint-Quentin.

Les Bailliages prévôtaux de Boulogne, Wiſſan, Lontefort, & Outreau, n'ont qu'un Bailly, un Subſtitut & un Greffier. Les appellations reſſortiſſent à la Séné-

chaussée de Boulogne, dont le Procureur du Roi l'est aussi de ces Bailliages.

Le Bailliage prévôtal de Surenes est composé d'un Prévôt, d'un Procureur du Roi qui est le même que celui de la Sénéchaussée de Boulogne, & d'un Greffier.

Les Bailliages prévôtaux d'Estaples, du Choquet, & Belle-fontaine, n'ont qu'un seul Juge, & le Procureur du Roi de la Sénéchaussée de Boulogne l'est de ces Jurisdictions.

La Prévôté Roiale d'Ardres, & du Comté de Guines est composée d'un Lieutenant Général, d'un Procureur du Roi, & d'un Greffier. Les appellations d'Ardres relevent au Bailliage de Montreuil.

Il n'y a presque point de Villages en Picardie dont les Seigneurs n'ayent haute, moïenne, & basse Justice, mais aucune de ces Justices ne ressortit directement au Parlement.

Dans ces differentes Jurisdictions, la Justice est rendue conformément à differentes Coûtumes, selon les cantons où ces Jurisdictions sont situées. La Coûtume d'Amiens est observée dans les Prévôtez d'Amiens, de Fouilloy, de Beauquesne, de Doulens, Saint-Riquier, Montreuil, Vimeux, Beauvoisis, & dans les Bailliages d'Ardres & de Guines. La coûtume

de Peronne eſt ſuivie à Montdidier & à Roye. Saint-Quentin en Vermandois en a une qui porte ſon nom. Il y en a une autre pour le Ponthieu, & une pour le Boulonois. Ces coûtumes contiennent des diſpoſitions differentes qu'il ſeroit ennuyeux de rapporter ici.

L'Artois n'a rien de commun pour la Juſtice avec la Picardie. Il a ſes Bailliages qui reſſortiſſent au Conſeil provincial d'Artois, créé par l'Empereur Charles-quint le 12. de Mai 1530. Ce Tribunal juge en dernier reſſort les matieres criminelles, ce qui lui a été confirmé par la Déclaration du 15. de Février 1641. car elle ne ſoumet à l'appel du Parlement de Paris, que les jugemens rendus en matiere civile.

Les Officiers du Conſeil provincial d'Artois non-ſeulement ſont exempts d'impôts & de toutes charges publiques, mais même acquérent la Nobleſſe. Autrefois lorſqu'il y avoit un Office vacant, le Conſeil provincial d'Artois nommoit trois perſonnes au Prince, qui en choiſiſſoit une à laquelle il donnoit l'Office vacant, mais par Edits du mois de Février 1692, & 1693, & les Déclarations données en conſéquence, toutes les Charges de Judicature, ou non, du Comté d'Artois, ont été rendues vénales, & héreditaires.

Le Conseil provincial d'Artois est à présent partagé en deux Chambres semestres ; & toute cette Compagnie est composée de deux Présidens, de deux Chevaliers d'honneur, de quinze Conseillers, & d'un Chancelier provincial. Le premier Président, les deux Chevaliers d'honneurs, & six des Conseillers sont d'ancienne création. Deux autres Charges de Conseillers furent créées au mois de Janvier 1678, & les sept autres au mois de Janvier 1687. Quant au second Président & au Chancelier, leurs Charges ont été créées par Edit du mois de Février 1693. L'on rend la Justice en Artois conformément à la coûtume de ce païs. Il y a eu trois compilations de cette coûtume : La premiere est du 13. Juin 1509, qu'elle fut rédigée par les trois états d'Artois, mais elle n'a point été homologuée. La seconde est à peu près la même que la premiere, n'y ayant que trois articles de plus, & plusieurs mots ajoûtez : celle-cy fut homologuée par l'Empereur Charles-quint le 26. Décembre 1540. La troisiéme fut homologuée par le même Empereur le 3. Mars 1544, & elle a cinquante-quatre articles de plus que celle de l'an 1540, outre les mots ajoutez : c'est cette derniere qui est présentement observée en Artois. Outre cette coûtume générale il

y

y a peu de Villes & peu de lieux qui n'ayent des coûtumes *locales*, ou particulieres, rédigées par écrit en differens tems, & la plus grande partie lorsque celles du Bailliage d'Amiens le furent ; c'est-à dire en 1496. quoique l'Ordonnance civile, ou le Code de Louis XIV. ait été publiée en 1667. elle ne le fut cependant au Conseil d'Artois que l'an 1687.

Il y a cinq Siéges d'Amirauté en Picardie. Abbeville, Saint-Valery, Bourdault, Boulogne & Calais. Ils sont tous composez d'un nombre égal d'Officiers, c'est-à-dire d'un Lieutenant général, d'un Procureur du Roi, d'un Substitut, & d'un Greffier.

La grande Maîtrise des Eaux & Forêts au département de Picardie, Artois & Flandres, a dans ce Gouvernement quatre Maîtrises particulieres : Amiens, Abbeville, Boulogne & Calais. Chacune de ces Maîtrises est composée d'un Maître des Eaux & Forêts, d'un Lieutenant, d'un Garde-marteau, d'un Procureur du Roi, & d'un Greffier.

Sa Majesté a créé plusieurs Maîtrises des Eaux & Forêts en Artois, sçavoir, à Hesdin par Edit du mois de Février de l'an 1692. à Tournehem, à Saint-Omer, à Arras, & à Bapaume, par Edit du mois

d'Août de l'an 1693. & la Déclaration du 5. de Février 1694.

GENERALITE' D'AMIENS.

LA *Généralité d'Amiens* est la seule qu'il y ait dans ce Gouvernement, car l'Artois est un païs d'Etats où la levée du Don gratuit se fait d'une maniere particuliere, ainsi que je le dirai dans la suite.

Le Bureau des *Finances* d'Amiens fut établi en 1578. Il n'y eut d'abord qu'un Trésorier qui se qualifioit *Commissaire général des Vivres, & avitaillement de Picardie, Lorraine, Champagne & Barrois.* Il y eut ensuite quatre Trésoriers généraux des Finances, dont le nombre a été augmenté à plusieurs fois, en sorte que ce Bureau est aujourd'hui composé de vingt-trois Officiers qui se qualifient tous Présidens, parceque la Compagnie a acheté les Charges qui en ont été créées.

Cette Généralité est composée de six Elections, de deux Recettes génerales, & de six Recettes particulieres. Les Elections sont Amiens, Abbeville, Dourlens, Peronne, Saint-Quentin, & Montdidier. Celle d'Amiens a un Président, un Lieutenant criminel, huit Elûs, un Procureur du Roi, & un Greffier. Les autres ont

le même nombre d'Officiers à quelques-uns près.

Les *Tailles* ſont perſonnelles dans cette Généralité, & l'impoſition s'en fait comme dans toutes les autres. La ville de Montreuil & ſix villages qui ſont cenſez de ſa Banlieuë, ne payent aucune Taille, non plus que treize Paroiſſes appellées *Enclaves d'Artois*, parcequ'elles faiſoient autrefois partie de ce Comté, & qu'elles en furent déſunies ſous le regne de François I. après la bataille de Pavie. On leur a conſervé les mêmes franchiſes dont elles jouiſſoient avant leur ſéparation. Comme le païs Boulonois relevoit en plein fief du Comté d'Artois, tous nos Rois depuis Louis XI. juſqu'à preſent, l'ont déclaré quitte & exempt de toutes ſortes de Tailles, Subſides, Gabelles, & Impoſitions, *miſes & à mettre* dans le Royaume. Les dernieres Lettres patentes confirmatives de ces Privileges, ſont du mois de Novembre 1656, & du mois de Mars de l'an 1682. Le Roi ayant envoyé dans le Boulonois des troupes en quartier d'hiver l'an 1660, elles y firent tant de déſordres que les habitans offrirent la ſomme de quarante mille livres par an pour n'y être plus expoſez. Cette impoſition a toujours continué depuis, & même a été un peu augmentée.

Le Gouvernement de Calais n'eſt ſujet à aucune impoſition réglée, cependant les dépenſes qu'on eſt obligé de faire pour l'entretien des canaux dont le païs eſt coupé, & les dédommagemens des terres qui ont été compriſes dans les fortifications, donnent lieu à des levées conſiderables que l'on fait ſur la ville de Calais & ſur les vingt-quatre Paroiſſes de ſon Gouvernement.

Le Gouvernement d'Ardres & les dix-neuf Paroiſſes dont il eſt composé, ne payent point de Taille, mais ſeulement la plus valuë des fourrages, qui ſe conſomment dans la ville d'Ardres, au-delà de cinq ſols par ration. Ces mêmes dix-neuf Paroiſſes fourniſſent les lits pour les Troupes de la garniſon d'Ardres.

Tous ces Gouvernemens, la ville de Montreuil, & les dix-neuf villages dont j'ai parlé ci-deſſus, ſont auſſi exempts de la *Gabelle*. Cependant pour faire ceſſer les plaintes des Fermiers Généraux, on a établi un dépôt à Montreuil où l'on diſtribue le ſel aux habitans de cette Ville & à ceux de la Banlieuë, à quatorze ſols le boiſſeau; & à vingt-quatre ſols aux habitans des treize Villages qu'on appelle Enclaves d'Artois. Quelques Paroiſſes de Picardie jouiſſent de la liberté du ſel blanc par des privileges particuliers & très-an-

ciens, mais tout le reste de cette Province est compris dans le ressort de quatorze Greniers à sel. Ce Greniers sont établis à *Amiens*, *Abbeville*, *Dourlens*, *Montdidier*, *Peronne*, *Saint-Valery*, *Rue*, *Bourdault*, *Forets-Montier*, *Seigneville*, *Roye*, *Corbie*, *Saint-Quentin*, & *Grandvillers*. Ils sont tous à peu près composez du même nombre d'Officiers : d'un Président, d'un ou deux Grenetiers, d'un Controlleur, d'un Procureur du Roi, & d'un Greffier. Ils connoissent de tout ce qui regarde les Ordonnances sur le fait du sel; & les appellations de leurs jugemens ressortissent à la Cour des Aydes de Paris.

Les *Aydes* consistent dans ce Département dans la perception des mêmes droits qu'on léve par tout ailleurs.

Il y a dans cette Généralité trois Bureaux ou Magasins généraux du *Tabac*: à Amiens, Abbeville, & Calais. Treize entrepôts se fournissent à ces trois Bureaux. Boulogne, Sure & Estaples, à celui de Calais: Saint-Valery, Montreuil, Dourlens, Vignacourt, & Albert, à celui d'Abbeville : Grandvillers, Montdidier, Roye, Saint Quentin, & Peronne, à celui d'Amiens. Ces 13. entrepôts ont sous eux un nombre de Paroisses, environ à cinq lieues de distance, qui forment leur district.

Le *Domaine* du Roi n'eſt pas conſiderab'e dans cette Province non plus que dans la pluſpart des autres, ſur tout depuis qu'en conſéquence de l'Edit du mois de Mars de l'an 1695, on en a aliéné pour cent vingt mille huit cens huit livres. Les droits du Domaine, tel qu'il eſt aujourd'hui, produiſent année commune, environ cent vingt-cinq mille cinq cens trente & une liv. ſur quoi on paye pour environ trente-quatre mille trois cens ſoixante & douze liv. pour les charges locales, & aumônes.

Les *Bois* qui appartiennent au Roi ne ſont pas compris dans la Ferme du Domaine. Le grand Maître des Eaux & Forêts adjuge tous les ans les coupes, & les adjudicataires en remettent le prix directement au Receveur du Domaine. Le produit de ces adjudications peut être eſtimé année commune ſoixante-ſept mille cinq cens ſoixante-cinq livres; ſur quoi il y a pour trente-huit mille cent dix-ſept livres de charges annuelles aſſignées.

On a établi dans ce Département dix *Siéges des Traites* pour juger toutes les fraudes & contraventions aux droits du Roi, ſur les denrées, & marchandiſes qui entrent dans l'étendue des cinq groſſes Fermes, ou qui en ſortent pour les provinces étrangeres, ou réputées telles. Ces

Siéges des Traites sont à Amiens, Abbeville, Peronne, Saint-Quentin, Montreuil, Boulogne, Calais, Dourlens, Saint Valery, Bourdault. Chacun de ces Sieges est composé d'un premier Juge, d'un Procureur du Roi, & d'un Greffier.

ETATS D'ARTOIS.

EN Artois la levée des *deniers Royaux* est accordée par les Etats du païs. L'usage d'assembler les Etats dans cette Province est si ancien qu'on ne peut remonter jusqu'au commencement. Il n'a même jamais souffert d'interruption que depuis 1640, jusqu'en 1659. Après la paix des Pirenées le Roi voulut bien rétablir l'Artois dans ses anciens privileges. En conséquence de cette grace la premiere Assemblée se tint dans la ville de Saint-Paul au mois de Mars de l'an 1660, & depuis les Etats se sont tenus réguliérement tous les ans.

La convocation s'en fait par Lettres patentes, en forme de commissions adressées aux Commissaires du Roi, & par des Lettres de cachet particulieres pour tous ceux que Sa Majesté y appelle ; car quoique les Etats soient composez du Clergé, de la Noblesse, & du Tiers Etat de la Province, cependant personne n'y est re-

çu s'il ne presente sa Lettre de cachet. Le Secretaire des Etats en fait l'enregistrement avant l'ouverture. La séance est personnelle, & on n'y assiste jamais par Procureur.

Le jour de l'ouverture des Etats, le Clergé, la Noblesse, & le Tiers-Etat s'étant rendus dans la salle de l'Hôtel, les Députez généraux & ordinaires vont au nom de la Compagnie avertir les Commissaires du Roi, que l'Assemblée est formée. Cet avertissement se fait chez le premier Commissaire, & les mêmes Députez se trouvent ensuite à la porte de l'Hôtel des Etats pour recevoir les Commissaires & les conduire dans la salle.

Le Gouverneur de la Province est placé au fond de la salle, ayant à sa droite & à sa gauche sur la même ligne, le Lieutenant Général de Roi en Artois, & l'un des Lieutenans de Roi alternativement. L'Intendant, le premier Président du Conseil d'Artois, le premier des Commissaires de Roi, ont chacun un fauteuil, & les autres des chaises.

Le Clergé occupe le côté droit de la salle. L'Evêque d'Arras Président né de l'ordre du Clergé, & l'Evêque de Saint-Omer ont chacun un fauteuil. Les Abbez & les députez des Chapitres sont ensuite sur des bancs par ordre d'ancienneté de leurs benefices.

La Nobleſſe occupe le côté gauche de la ſalle, & eſt aſſiſe ſur des bancs ſans aucun rang déterminé. Le quarré de la ſéance eſt fermé par le Tiers Etat. Les trois députez ordinaires ſont hors de rang, & aſſis.

L'ouverture de l'aſſemblée commence par la lecture de la Lettre que le Roi écrit aux Etats pour faire reconnoître ſes Commiſſaires. On lit enſuite leurs commiſſions, & après que le Gouverneur s'eſt expliqué en peu de mots, l'Intendant fait un diſcours, & conclut par la demande d'un don gratuit. Ce don gratuit depuis la priſe de Saint Omer a toûjours été de quatre cens mille liv. tous les ans. Le Préſident de l'aſſemblée répond au nom des trois Ordres, & les Commiſſaires du Roi ſe retirent, étant reconduits par les députez ordinaires, qui étant revenus à leurs places, les Députez en Cour nommez par la précedente aſſemblée, rendent compte des affaires dont ils ont été chargez auprès de Sa Majeſté, & après quelques déliberations, on fixe le jour de ce qu'on appelle *la rejonction des Etats*. Ils s'ajournoient autrefois à un mois ou ſix ſemaines, & pendant ce temps-là ils s'aſſembloient en particulier pour examiner les affaires, ou députoient à la Cour pour faire des remontrances ; mais on a

retranché toutes ces formalitez, & la réjonction se fait peu de jours après la premiere assemblée. Ce jour venu tous les Corps s'étant rejoints, ils se séparent pour se retirer dans leur chambre particuliere, & déliberer sur les points representez tant par les Commissaires du Roi que par les Députez Généraux, & lorsque chacun des corps a pris sa résolution, séparement, sur chacun des points mis en déliberation, ils se la communiquent par des conférences particulieres qui se font en la maniere suivante.

La Noblesse nomme quatre Députez qui avec le Greffier vont à la chambre du Clergé, où le Greffier fait la lecture de chaque point l'un après l'autre, observant après la lecture du premier, de laisser lire par le Greffier du Clergé l'arrêté que ce Corps en a fait. Après cela il lit celui de la Noblesse, & continue ainsi l'un après l'autre jusqu'à la fin.

Le Tiers état vient ensuite à la chambre du Clergé, & le Greffier y fait la lecture des points & des déliberations en la même forme. Le Tiers-Etat passe immédiatement après en la chambre de la Noblesse, & y fait la même chose.

Ces conferences particulieres étant finies, les trois Corps en tiennent une générale dans la grande salle, où les déli-

berations ſe terminent à la maniere ſuivante. Le Greffier des Etats recommence la lecture des points, & les Greffiers particuliers liſent l'un après l'autre les déliberations de leurs corps, ſur chaque point. Lorſque les trois corps, ou deux au moins conviennent, les Députez du Tiers-état en forment une réſolution qui s'écrit ſur le champ, & eſt lûe publiquement. On paſſe enſuite à la déciſion d'un autre point, & ainſi de point en point juſqu'à la fin. Mais lorſque les trois déliberations ſont differentes, la matiere s'agite de nouveau, on prend les ſuffrages de tous les corps. C'eſt l'Evêque d'Arras qui recueille les voix dans le Clergé, le Député de la Nobleſſe en fait autant de ſon côté, & celui du Tiers-état fait la même choſe dans ſon corps, après quoi la réſolution eſt arrêtée à la pluralité des voix, non des perſonnes, mais des Corps, deux emportant toûjours le troiſiéme, excepté dans les matieres de pure grace, où le concours des trois Corps eſt toûjours neceſſaire.

La Chambre Eccleſiaſtique eſt compoſée des Evêques d'Arras, de Saint-Omer, d'un grand nombre d'Abbez, & de deux Députez de chaque Chapitre, excepté celui d'Arras qui en a trois ſans compter le Prévôt.

La chambre de la Nobleſſe eſt compoſée d'environ ſoixante & dix Gentilshommes. Tous ceux qui ſont reconnus Nobles, au moins de cent ans, de côté paternel & maternel, & qui ont une Terre à clocher en Artois, peuvent eſperer d'en être membres. Cependant depuis quelques années le Roi s'eſt rendu fort difficile ſur le choix des Gentilshommes à qui il accorde l'entrée aux Etats. Le Député de la Nobleſſe préſide dans cette chambre, recueille les voix, & porte la parole pour tout le Corps. Les Seigneurs qui y paroiſſent avec le plus d'éclat ſont, les Princes de Bournonville, d'Iſenghien, d'Eſpinoy, de Robecq, le Marquis de Saluces, & pluſieurs autres.

La chambre du Tiers-état eſt compoſée des douze Echevins d'Arras qui ne font qu'une ſeule voix, & des Députez des Magiſtrats de Saint-Omer, d'Aire, de Bethune, de Lens, de Bapaume, d'Heſdin, de Saint-Paul, de Pernes, & de Lillers. Le Député du Tiers-état y préſide, recueille les voix & porte la parole pour toute la chambre.

Toutes les affaires générales & particulieres ſe reglent dans cette aſſemblée, qui dure ordinairement quinze jours, ou trois ſemaines. Ceux qui ont fait des pertes par accident de feu, de la grêle, ou

autrement, y demandent l'exemption des Impôts.

Les Fermiers des Etats qui prétendent des indemnitez y font leurs remontrances, mais la principale occupation de ce Corps est pour le recouvrement des sommes qu'on est obligé de lever en consequence des demandes de Sa Majesté.

Le Don gratuit est fixé en quelque maniere à quatre cens mille livres, mais les dépenses des fourages sont plus ou moins fortes, selon qu'il y a plus ou moins de cavalerie dans les Places.

Le revenu des Etats ne consiste qu'en Octrois sur les bestiaux, sur les boissons, qui sont les bierres, les vins, & les eaux-de-vie, dont le produit ne va qu'à quatre cens mille livres. Les fonds extraordinaires se tirent d'nne imposition générale, appellée *le Centième*, qui rapporte deux cens quinze mille livres quand elle est entiere. Les Espagnols établirent cette imposition l'an 1569. Tous les biens tenans nature de fonds, terres à labour, prez, bois, maisons, tant des Villes que de la Campagne, furent alors estimez par des Commissaires qui arrêterent des rôles d'imposition, par rapport au centième de la valeur de chaque fonds. Ces Rôles ont été recolez & verifiez dans la suite avec tant d'exactitude, qu'il n'y a pas une piéce

de terre qui n'y ſoit compriſe. C'eſt la regle immuable des impoſitions. Lors néanmoins que les fonds changent de nature, & diminuent de valeur par des évenemens qui ne ſont pas du fait des Proprietaires, les Etats y pourvoient ; mais lorſque ces diminutions arrivent par négligence ou faute de conduite, on n'y a aucun égard.

Le Centiéme eſt multiplié ſelon les beſoins de la Province, & il en a été levé juſqu'à ſix. Perſonne n'eſt exempt de cette impoſition, néanmoins avec cette difference, que les terres & les maiſons que le Clergé & les Gentilshommes occupent ou font valoir par leurs mains, ne payent qu'un Centiéme par an, au lieu que les héritages qu'ils donnent à ferme ſont ſujets à tous les Centiémes qu'on impoſe.

Le reglement des fonds & des dépenſes fait la principale occupation des Etats; & ils remettent l'execution de leurs Arrêts à trois Députez que l'on nomme *les Députez ordinaires des Etats*, qui dans le cours de l'année repréſentent le Corps des Etats.

Quant à ce qui regarde les affaires dont la déciſion dépend de la volonté du Roi, l'Aſſemblée en dreſſe un Cahier qu'elle fait préſenter à Sa Majeſté par trois Députez qui ſont envoyez à la Cour, pour en ſolliciter l'expédition. C'eſt-là ce qu'on

appelle ordinairement les Députez en Cour. Il y a encore une troisiéme espéce de Députez, que l'on appelle *les Députez des Comptes*. Ces derniers sont chargez de la reddition des comptes, tant pour la recette que pour la dépense.

Les Députez ordinaires & les Députez des comptes ne sont changez que de trois en trois ans ; mais les Députez en Cour sont nommez tous les ans par l'Assemblée.

Louis XIV. accorda toujours aux Etats d'Artois qu'il n'y auroit aucun Bureau de Douane dans l'étendue de cette Province.

Le Commerce de la Picardie.

LA proximité de la mer, les rivieres navigables, les canaux, & l'industrie des habitans, rendent le Commerce qui se fait en Picardie un des plus considerables du Royaume.

Les Manufactures & Fabriques occupent & font subsister un grand nombre de personnes de tout sexe & de tout âge, à la Ville & à la campagne. La principale Fabrique est appellée *Sayeterie* ; parce que le fil fait de *Sayette*, ou de laine peignée & filée au petit rouet, fait seul la chaîne de ces étoffes qu'on appelle Serges de

Creve cœur, d'Aumale, Bouracans, Camelots, Raz de Genes, Raz façon de Châlons, Serges façon de Nismes, Serges façon de Seigneur, qui sont toutes de pure laine. On en fait encore plusieurs autres où la laine est employée avec la soye, le fil de lin & le poil de chévre, telles sont les Camelots façon de Bruxelles, les Pluches, Raz de Genes avec un fil de soye tord autour de la chaîne, Etamines façons du Mans & du Lude. Ces dernieres ne sont façonnées que dans les villes d'Amiens & d'Abbeville, au lieu que le travail de la Sayeterie est répandu dans un grand nombre de Bourgs & Villages. Les laines dont on se sert dans ces Manufactures sont pour la plus grande partie du crû du païs. On en tire aussi de Brie, du Soissonnois, d'Artois, du Nord, d'Irlande, & quelques bouchons d'Angleterre pour les Ouvrages les plus fins. L'an 1665 on établit à Abbeville, en faveur des sieurs Van Robets Hollandois, une Manufacture de Draps qui a réussi au-delà de ce qu'on pouvoit esperer. Le Roi lui a accordé plusieurs privileges, & principalement une franchise de tous droits d'Entrée sur les matieres necessaires pour les Draps qu'on y fabrique. La qualité de ces Draps est peu inférieure à ceux d'Angleterre & d'Hollande. Il y a encore dans Abbeville

une Manufacture des Mocades & Tripes rayées ; la chaine de cette étoffe est de lin, la traine de laine de toutes couleurs, pour les figures qui se forment de la tirée.

Dans Amiens & dans le plat païs des environs, il y a une Manufacture de Rubans de laine, qui produit environ quarante cinq mille liv. par an. Dans la ville d'Amiens on fabrique des Savons gras, noirs & verds, dans trois differentes Savonneries ; ils servent à dégraisser les laines qui sont employées aux ouvrages dont j'ai parlé. Le produit monte année commune à cent mille livres ; il y a aussi quatre pareilles Savonneries à Abbeville, & le produit est un peu plus fort que celui des Savonneries d'Amiens.

Il se débite tous les ans à Abbeville pour plus de trois cens mille liv. de grosses Toilles, qui ne sont propres qu'à faire des sacs, des embalages, ou des voiles de Navires. On fait aussi dans la même Ville des Toilles de lin, qui après avoir été mises en teinture, servent pour faire des doublures ; mais le grand Commerce des Toilles se fait à Saint-Quentin. Il y a dans cette Ville & dans plusieurs Villages des environs une Manufacture de Toilles appellées de Saint-Quentin ou Batistes, dont il se débite plus de soixante mille

piéces par an, qu'on transporte à Paris, à Rouen, à Bordeaux, à Bayonne, à Lyon &c. En Espagne, en Italie, dans les Villes de Flandres, à Gand, d'où elles passent en Angleterre &c. Comme on recueille beaucoup de lin en Vermandois, & d'une excellente qualité; & que d'ailleurs les eaux de Saint-Quentin sont tres-propres pour les apprêts & blanchissages de ces Toilles, la seule ville de Saint-Quentin en fait un Commerce qui va à près de deux millions par an. On fait aussi de ces Toilles aux environs de Peronne; & l'on en débite tous les ans dans cette Ville pour environ cent cinquante mille livres.

Le fond des terres est si excellent que les grains de toute espece qu'elles produisent sont la ressource du païs, & son principal Commerce. On en transporte une grande quantité en Flandres, & même dans les autres Provinces du Royaume, par Saint-Valery, lorsque le Roi le veut bien permettre.

Le Commerce des Lins est aussi très-considerable. Le Ponthieu, l'Amiennois & le Vermandois en produisent abondament. Outre celui qui se consomme dans les Manufactures du païs, on en envoye beaucoup à Rouen & en Bretagne. La graine de ces lins fait aussi partie du Com-

merce de cette Province. On en envoye en Normandie & en Bretagne, pour y être transplantée. Cette graine s'use & se consomme, si on ne la change de terroir ; elle prend une nouvelle fertilité dans un nouveau païs.

Les Marchands de Normandie achettent tous les ans cinq ou six mille Poulains dans les Gouvernemens de Calais & de Boulogne ; ils les mettent dans les pâturages de la Basse-Normandie, & les vendent ensuite sous le nom de chevaux Normands.

On transporte des mines du Boulonois beaucoup de charbon de terre en Artois & en Flandres par le canal de Calais & la riviere d'Aa, pour les Corps-de-Gardes, les Briqueteries, les Fours-à-chaux, & pour les Forges des Marêchaux. Il sort aussi de la fosse du Boulonois beaucoup de Beurre qu'on transporte en Artois, en Champagne, & même jusqu'à Paris.

Il y a dans la forêt de la Fere plusieurs Verreries, où l'on fabrique toute sorte d'Ouvrages de verre que l'on transporte à Paris & ailleurs ; mais la Manufacture des Glaces est infiniment plus utile. Elle est au milieu de cette forêt dans le Château *de saint Gobin*. Le volume des Glaces qu'on y fait, n'est borné que par

la difficulté du poli ; car il eſt impoſſible qu'un Ouvrier puiſſe polir des Glaces qui auroient plus de ſoixante pouces de large. On en a vû ſortir de la Manufacture dont je parle ; qui avoient cent cinq pouces de haut ſur ſoixante de largeur. Ces Glaces ſe coulent ſur une table de Métal. Le Fourneau où la matiere ſe prépare eſt ouvert des quatre côtez, pour recevoir une quantité égale de bois, de la groſſeur & de la longueur des cotterêts qu'on vend à Paris. Un des Ouvriers que l'on releve de ſix heures en ſix heures, tant le jour que la nuit, tourne continuellement au tour du Fourneau pour jetter, ſans s'arrêter, & ſucceſſivement dans chaque ouverture le bois neceſſaire pour entretenir le feu ; qui eſt le plus ardent que l'on puiſſe s'imaginer. La matiere eſt renfermée dans de grands creuſets de terre cuite, d'une compoſition particuliere, & propre à réſiſter au feu. C'eſt une choſe ſurprenante de voir avec quelle adreſſe les Ouvriers manient, tournent & portent ces creuſets, juſqu'à l'endroit où l'on coule les Glaces. On ſe ſert pour étendre également la matiere, d'un gros rouleau, ſoûtenu par les extrémitez ſur deux tringles de fer, couchées ſur le bord de la table. Le plus ou le moins d'élevation de ces deux tringles, décide de l'épaiſſeur de

la Glace coulée. Auſſitôt que la matiere moins ardente a pris conſiſtance, ce qui arrive au plûtard dans l'eſpace d'une minute, la Glace eſt formée ; on la pouſſe alors dans un four bien échauffé, où on la laiſſe cuire pendant vingt-quatre heures ; après quoi il n'eſt plus queſtion que de la polir. Pour cet effet on les envoye toutes brutes à Paris, & elles prennent leur derniere perfection au fauxbourg ſaint Antoine.

Les côtes de la Mer fourniſſent abondamment de très-bon poiſſon frais de toutes les eſpeces, dont environ un tiers eſt conſommé dans le païs, un tiers en Flandres & en Artois, & un autre tiers à Paris. Les ports de Boulogne, d'Eſtaples & de Saint-Valery, font par an pour plus de quatre cens mille livres en harangs & maqueraux.

Les Marchandiſes de dehors qui entrent en Picardie, viennent des autres Provinces du Royaume, ou des Païs étrangers ; celles du crû du Royaume, ſont les vins de Champagne & de Bourgogne ; des vins de Mante, d'Andreſy, de Trielle ; des eaux-de-vie de l'Orleannois ; des cidres de Caën ; des bœufs, des vaches, des taureaux de Normandie ; des laines du Soiſſonnois & de Brie ; des miels blancs du Soiſſonnois ; du paſtel, du ſaffran du

Gâtinois ; du papier des Fabriques d'Auvergne, d'Angoumois, & de l'Orleannois ; des sucres, des fruits de Carême, & autres Denrées de Paris ; des Galons d'or & d'argent, & des étoffes de même matiere, de Paris ; des Toiles de la Flandre Françoise, & d'Artois ; des huiles de Colsat ou de Navette, des laines filées que l'on nomme fil de Turquoin, du lin peigné, du fil de lin, du houblon, des Toiles & des Dentelles de Flandres ; des mocades & serges d'Ypres & d'Honscot.

Il arrive dans le port de Calais plusieurs bâtimens françois chargez de sel de Brouage, de vins & eaux-de-vie de Bordeaux, la Rochelle, & Nantes, qu'on conduit à la faveur des Canaux dans l'Artois & dans la Flandre Françoise. Les Anglois y apportent des beurres & cuirs d'Irlande, des bouchons de laines d'Angleterre, nonobstant les défenses severes d'en faire sortir. Cependant le commerce de ce port n'est pas considerable.

Le commerce du Port de Boulogne ne consiste qu'en harangs & maqueraux, dont la pêche se fait ici avec plus de succès qu'ailleurs : celle des maqueraux pendant les mois de May & de Juin, & celle du harang dans les mois d'Octobre, Novembre & Décembre.

Il entre dans le port d'Estaples quelques

vins, eaux de-vie, vinaigre, huile de Baleine, environ cinq ou ſix cent muids de ſel dont la plus grande partie eſt tranſportée en Artois.

Quoique les bancs de ſable qui ſont à l'entrée du port de Saint-Valery le rendent très-difficile, le commerce qui s'y fait eſt néanmoins très-conſiderable. Il y vient quantité de vaiſſeaux de Hollande, d'Angleterre, & de Hambourg, qui font leurs retours en marchandiſes du païs & des autres Provinces de France, après y avoir apporté des cendres de Dannemark pour le blanchiſſage; des cendres potaſſes de Hollande pour la fabrique des ſavons; des huiles de baleine, & de poiſſon; des laines du Nord; des laines d'Eſpagne; du bois de Campêche; du bois de Breſil, Bois Jaune, & autres drogues pour la teinture; de la morue & des harangs apportez par les Hollandois; des fromages de Hollande; des fers blancs & noirs de Hambourg; des fers de Suéde; des aciers de Hongrie; des bois & des planches du Nord; des outils d'Angleterre pour les Taillandiers; des meules pour les Taillandiers; des Epiceries, des Toiles, des Draps & Camelots de Hollande; des ſuifs & des beurres d'Irlande & d'Angleterre; du charbon de terre, ardoiſe, plomb, étaim, couperoſe, alun, Quincaillerie, de la corne pour

faire des peignes & des lanternes, du cuivre jaune de Hollande; des savons d'Alicant.

Avant que de quitter le commerce qui se fait sur la côte de Picardie, il faut remarquer qu'il s'y fait trois sortes de pêches. Celle du poisson frais, principalement depuis le commencement de Décembre jusqu'à la fin de May, ou en pleine mer, par des bateaux de cinq à six tonneaux appellez dragueurs, ou à l'hameçon par de petits bateaux côtiers. Les poissons de cette pêche sont des vives, des soles, des barbues, des turbots, des limandes, des fletes, des carlets, & autres, dont la qualité est d'autant meilleure que les Pêcheurs approchent des côtes d'Angleterre. La seconde pêche est celle des maqueraux, qui se fait ainsi que je l'ai dit pendant le mois de May & de Juin. Le poisson de cette pêche se débite sans être salé. La troisiéme est celle du harang que nos bâtimens vont faire sur les côtes d'Angleterre pendant les mois d'Octobre, de Novembre & de Décembre.

Le commerce de l'Artois roule entiérement sur les grains, le lin, le houblon, les laines, les huiles de Colsat & de Navette, & les toiles fabriquées à Béthune, Aire, Saint-Venant, la Gorgue, Bapaume, & leurs environs. Il y avoit encore à Arras

sur

ſur la fin du quinziéme ſiécle, c'eſt à-dire vers l'an 1480, des Manufactures de Tapiſſerie de haute liſſe, & de ſayeterie, aux ouvriers deſquelles Louis XI. accorda pluſieurs privileges dans ſa Charte de nouvelle commune du mois de Juillet 1481, regiſtrée au Parlement le 28. Août ſuivant. En général il n'y a point de Manufactures en Artois, ſi ce n'eſt celle de ces toiles.

ARTICLE III.

Le Gouvernement Militaire de la Picardie.

LE Gouvernement de Picardie comprend les Lieutenances générales de Picardie, de Santerre, & d'Artois; ſix Lieutenances de Roy, celle du Boulonois, de Ponthieu, de Vermandois, du païs de Santerre, deux pour le païs d'Artois; & un grand nombre de Gouvernemens particuliers.

Les Gouvernemens particuliers de la Lieutenance générale de Picardie, ſont, la Ville & Citadelle de Calais; le Fort de Nieulay; Ardres; Boulogne, & le païs Boulonois. Le Gouverneur de ce païs eſt indépendant du Gouvernement de Picardie. La Ville & Citadelle de Montreuil; Saint-Vallery ſur Somme; Abbeville dont

les Maire & Echevins ont le commandement suivant d'anciens privileges, mais en temps de guerre le Roi y établit un Commandant; Dourlens; la Ville & Citadelle d'Amiens; Saint-Quentin; la Ville & Château de Ham; Guise; la Fere; Ribemont; Marle.

La Lieutenance générale de Santerre comprend les Gouvernemens de Peronne, de Roye, de Montdidier.

Dans la Lieutenance générale d'Artois, sont les Gouvernemens de Saint-Omer; d'Aire; du Fort de saint François d'Aire; de Bethune; d'Hesdin; de la Ville & Citadelle d'Arras; & celui de Bapaume.

Le détail que je viens de faire des Gouvernemens particuliers, me dispense de mettre ici les noms des places fortifiées de cette Province. Au lieu de cette répétition il vaut mieux remarquer que les habitans du Boulonois forment un corps de troupes dans lequel tous ceux qui sont en état de porter les armes sont engagez. Ces troupes ont plus d'une fois dans ces dernieres guerres, signalé leur valeur & leur fidelité. Elles consistent en six Régimens d'Infanterie de dix compagnies chacun, dont les Officiers sont nommez par le Gouverneur, ont commission du Roi de même que ceux des troupes réglées de Sa Majesté, & roulent suivant

leur ancienneté avec les Officiers des Armées du Roi ; la cavalerie eſt de cinq Régimens de quatre compagnies chacun ; il y a encore une compagnie de Carabiniers de trente Maîtres, & deux compagnies de Dragons, auſſi de trente Maîtres chacune. Toutes ces troupes compoſent un corps de trois mille hommes, & ont un Inſpecteur particulier commis par Sa Majeſté.

DUCHEZ-PAIRIES.

Guiſe eſt la plus ancienne Duché-Pairie érigée pour des Seigneurs qui ne ſont point Princes du Sang, qui ait été vérifiée au Parlement. Elle fut érigée par François I. en 1527, & vérifiée en Parlement en 1528. Cette Pairie étant éteinte, le Roi l'a fait revivre par une nouvelle érection du 30. Juillet 1704 Elle appartient à Anne de Baviere Veuve de Jules de Bourbon, Prince de Condé, &c.

Crouy à quatre lieues d'Amiens fut érigé en Duché ſimple par le Roi HENRY le Grand au mois de Juillet de l'an 1598, en faveur de Charles de Crouy Duc d'Arſcot. Les Lettres furent enregiſtrées au Parlement de Paris le 18. de Juillet de la même année. Ce Duché eſt éteint.

Bournonville fut érigé en Duché l'an

1600. en faveur d'Alexandre de Bournonville Comte de Hennin. Les Lettres de cette érection ne furent point vérifiées, & la Duché est éteinte.

Magnelers ou Magnelais près de Montdidier, fut érigée en Duché-Pairie sous le nom d'Halluin, pour Charles d'Halluin, Seigneur de Piennes, par Lettres Patentes du mois de May de l'an 1587, qui furent vérifiées au Parlement l'année d'après. Cette Pairie étant éteinte par la mort de ce Charles d'Halluin sans enfans mâles, le Roi l'érigea de nouveau sous le nom de Candale, l'an 1611, en faveur du mariage d'Anne d'Halluin avec Henry de Nogaret, Comte de Candale, fils du Duc d'Epernon. Ce mariage ayant été déclaré nul, cette terre fut érigée pour la troisiéme fois l'an 1620, en considération du second mariage d'Anne d'Halluin avec Charles de Schombert mort Maréchal de France le 5. de Juin de l'an 1656. & par sa mort cette Duché-Pairie est demeurée éteinte.

Le Comté de Chaunes fut érigé en Duché-Pairie, pour Honoré d'Albert, Seigneur de Cadenet, & Maréchal de France, à qui cette Terre appartenoit par Charlotte d'Ailly sa femme, par Lettres Patentes du mois de Janvier de l'an 1621, vérifiées au Parlement le 9. du mois de

Mars de la même année. Cette Pairie s'éteignit par la mort de Charles d'Albert Duc de Chaunes, qui en mourant fit don de cette Terre à Charles Honoré d'Albert, Duc de Luynes, de Chevreuse, &c. mais le Roi a rétabli les Titres de Duché & de Pairie en faveur de Louis Auguste d'Albert, & de ses Descendans mâles, par Lettres Patentes du 17. d'Octobre de l'an 1710, vérifiées au Parlement le premier de Décembre suivant.

La Terre de Poix qualifiée de Principauté fut érigée en Duché Pairie en faveur de Charles de Blanche-fort, Sire de Crequy, sous le nom de *Crequy*, par Lettres du mois de Juin de l'an 1652, vérifiées au Parlement le 15. de Décembre de l'an 1663. Cette Duché Pairie s'éteignit par la mort de Charles de Blanchefort, le 11. de Février 1687, qui ne laissa qu'une fille appellée Magdeleine de Crequy : & par son mariage avec Charles Belgique Hollande de la Trimouille, la Terre de Poix passa dans cette Maison, d'où elle est sortie par le mariage de Marie Victoire de la Trimouille avec Emanuel Théodose de la Tour d'Auvergne Duc d'Albret.

Saint Simon fut érigé en Duché Pairie pour Claude de Rouvroy, Seigneur

de Saint Simon, premier Ecuyer du Roi & Chevalier de ses Ordres, par Lettres Patentes du mois de Janvier de l'an 1635, vérifiées au Parlement le premier de Février de la même année.

Il y a dans le Département de Picardie & Artois, un Prévôt général établi à *Amiens* avec un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roi, & un Greffier. A *Abbeville*, un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roi, & un Greffier. A *Arras* un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roi, & un Greffier. A *Boulogne* un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roi, & un Greffier.

Article IV.

Description des Villes du Gouvernement de Picardie.

La Picardie est ordinairement divisée en haute, moyenne, & basse. La haute renferme le Vermandois & la Thiérache. La moyenne comprend le Comté d'Amiens, & le païs de Santerre. La basse est composée du Boulonois, du païs reconquis, du Comté de Ponthieu, & du Vimeu.

§. I. *Le Vermandois* étoit autrefois la demeure des Veromanduens dont il prit le

nom qu'il retient encore. Ce païs a eu ses Comtes jusqu'à Philippe Auguste, qui le réunit à la Couronne & donna des terres en échange à Eléonor Comtesse de Saint-Quentin, ce qui fut confirmé par un acte de l'an 1194. Les Villes du Vermandois, sont, Saint-Quentin, Ham, & le Catelet.

SAINT-QUENTIN.

SAINT-QUENTIN, *Castrum S. Quintini, castellum sancti Quintini, oppidum sancti Quintini*, au 50 dégré dix minutes de latitude, au 24 dégré vingt minutes de longitude, est située sur une petite éminence qui a d'un côté la riviere de Somme, & de l'autre une valée presque toute escarpée, si ce n'est du côté de la porte S. Jean où l'on a élevé un bastion & quelques demi-lunes. Sous l'Empire de Constance une Dame Romaine appellée Eusebe, découvrit le Corps de S. Quentin dans la Somme, & voulut le faire transporter dans la Ville appellée *Augusta Veromanduorum*; mais le Corps du Saint devint si pesant qu'on fut obligé de le laisser dans l'endroit où elle l'avoit trouvé. Dieu fit tant de miracles sur le tombeau de ce Saint que les Fidéles y jetterent les fondemens d'une Ville qui est devenue telle qu'on la voit aujourd'hui. Sigebert & plusieurs

Géographes ſe ſont donc trompez lorſqu'ils ont crû que la ville de Saint-Quentin étoit l'*Auguſta Veromanduorum*, puiſque c'eſt ſur les ruines de cette derniere que fut fondée l'Abbaye de Vermand qui n'eſt pas à la vérité éloignée de Saint-Quentin. Il y a eu un Siége Epiſcopal à Saint-Quentin juſqu'en l'an 531, que ſaint Médard le transfera à Noyon. Saint-Quentin fut priſe par les Eſpagnols en 1557, après la bataille de Saint-Laurent, mais elle fut renduë à la France par la paix de Cateau Cambreſis, l'an 1559. J'ai parlé ailleurs du Clergé, & du commerce de cette Ville.

HAM.

HAM, *Hammus*, petite ville du Dio-céſe de Noyon d'où elle n'eſt éloignée que de quatre lieuës. C'eſt la premiere ville que l'on rencontre dans le Vermandois, en quittant l'Iſle de France. Elle eſt ſituée ſur la Somme, dans une plaine, au milieu d'un marais ſur lequel elle domine, & qui pourroit contribuer à la rendre une des plus fortes places de la Province. Il y a Châtellenie, Vicomté, Gouvernement qui a plus de trente Villages qui en dépendent, Etat-Major, un Bailliage qui eſt devenu Royal depuis l'a-

venement de Henry IV. à la Couronne ; une Mairie établie avant l'an 1188, un Château bâti, & fortifié par Louis de Luxembourg, connu dans l'histoire sous le nom de Connétable de Saint Paul, vers l'an 1470. Il y a une tour ronde dont les murs ont trente six pieds d'épaisseur, & laquelle en a cent de diamétre & de hauteur. On y compte trois Paroisses, toutes trois Réguliéres ; celle de S. Pierre, celle de S. Martin, & celle de saint Sulpice. Avant l'an 876, Ham étoit la capitale d'un païs appellé *le Hamois*. Cette ville appartenoit en 932 à Hebrad frere d'Herluin, Comte de Montreuil. Hebert II. Comte de Vermandois & de Troyes, la prit la même année, mais Raoul Roi de France la reprit aussitôt sur lui. Elle fut encore reprise en 933 par Eudes fils d'Hebert. Simon étoit Châtelain de Ham l'an 986, & il est regardé comme le chef de l'ancienne Maison des Seigneurs de Ham. Ses successeurs furent Juë qui vivoit en 1055. Odon I. en 1108. Odon II. surnommé *Pied-de-loup*, avant l'an 1144. Gerard fils d'Odon II. en 1144. Lanscelin frere de Gerard, avant l'an 1160. Odon III. son fils, en 1181. Odon IV. en 1216. Odon V. en 1242. Jean I. avant l'an 1244. Jean II. l'an 1244. Jean III. en 1276. Odon VI. en 1293. Jean IV. son

fils en 1348 ; ce dernier mourut ſans enfans avant l'an 1374. Depuis ce tems-là la Seigneurie de Ham a ſucceſſivement paſſé dans les Maiſons de Couci, d'Enguien, de Luxembourg, de Rohan, de Vendoſme, de Navarre, & a été réunie à la Couronne lorſque Henry IV. devint Roi de France. Depuis l'an 1645, elle eſt par engagement dans la Maiſon de Mazarin. Les Eſpagnols ſe rendirent maîtres de Ham après la bataille de ſaint Laurent en 1557, mais elle retourna ſous la domination de la France deux ans après, par le traité de Cateau-Cambreſis. Elle fut encore aſſiégée durant la ligue en 1595.

LE CATELET, *Caſteletum*, eſt ſituée vers les ſources de l'Eſcaud ſur les frontieres du Haynault & du Cambreſis. Les Eſpagnols la prirent en 1557, & la rendirent deux ans après. Elle fut encore repriſe dans le dernier ſiécle, & renduë par le 40 article de la paix des Pyrenées en 1659. ſes fortifications furent raſées en 1674.

L'on trouve auſſi dans le Vermandois un petit Bourg nommé *Cuth* qui eſt remarquable pour être la patrie de Pierre Ramus. Son pere n'étoit qu'un ſimple Laboureur, mais il deſcendoit d'une famille noble du païs de Liége.

§. 2. La Thiérache, *Tieoraſcia*, *Teraſcia*,

a pris ſon nom, ſelon Audifret, de ce qu'elle étoit ſoumiſe à la hache à Thierry, Seigneur d'Avennes. On voit dans cette contrée la Fere, la Capelle, Guiſe, Marle, Vervins, &c.

LA FERE, *Fara*, eſt une petite Ville ſituée dans un marais où la petite riviere de Serre ſe joint à l'Oyſe. Le Cardinal Mazarin l'avoit fait fortifier & l'avoit renduë une des plus fortes places du Royaume tant par les fortifications régulieres dont elle étoit revêtuë, que par les écluſes qu'on y avoit faites pour inonder le païs. Toutes ces fortifications ont été démolies. Elle fut autrefois livrée aux Eſpagnols par Colas Vice-Sénéchal de Monte-limart, mais elle fut repriſe par Henry IV. l'an 1597, au moyen d'une digue qui arrêtant le cours de l'eau la fit entrer dans la ville où elle inonda les magaſins à poudre, & ceux des vivres. Cette digue étoit de l'invention du ſieur en Beringhem. Le Roi Eudes y mourut de 898. Il y a dans cette ville un moulin à poudre où l'on en fabrique environ cent milliers par an.

La CAPELLE étoit autrefois une des clefs & une des plus fortes Places de toute la Picardie, mais ſes fortifications ont été raſées. Cette ville fut priſe par les Eſpagnols en 1636, & l'année d'après le

Cardinal de la Valette la reprit ſur eux.

Vervins, ſur la Serre, eſt une petite ville près de Laon ſituée ſur une hauteur. Elle eſt connuë dans l'hiſtoire par le traité de paix qui y fut conclu le 2. de May 1598, entre Henry IV. & Philippe II. Il s'y fait un grand commerce de bled qu'on tranſporte dans le Haynaut & ailleurs.

Guise, *Guiſia*, *Guiſium Caſtrum*, eſt ſituée ſur la riviere d'Oyſe, & a un château très-fort qui a ſoûtenu un long ſiége contre l'armée d'Eſpagne commandée par l'Archiduc Leopold en 1650. la levée de ce ſiége ſauva tout le païs. Les habitans de cette ville y contribuérent beaucoup par leur vigoureuſe réſiſtance. Il y a dans cette ville une petite Collégiale & un Couvent de Minimes. C'étoit autrefois un Comté qui paſſa des Maiſons de Blois, de Hainaut & d'Anjou, en celle de Lorraine. François I. l'érigea en Duché Pairie au mois de Janvier de l'an 1527, pour Claude de Lorraine, fils puiſné de René II. Aujourd'hui elle appartient à Madame la Princeſſe.

§. 3. La Picardie moyenne comprend le Comté d'Amiens, & le païs de Santerre.

Le Comté d'Amiens fut uni à la Couronne par le Roi Philippe Auguſte l'an

1193, ainſi que je l'ai dit ; cedé depuis par Charles VII. à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne ; réuni depuis par Louis XI. l'an 1477. Par le traité de Madrit en 1516, l'Empereur Charles-quint renonça à toutes les prétentions qu'il y pouvoit avoir, ce qui a été confirmé par les traitez de Cambray en 1529, & de Crépy en 1544.

AMIENS.

AMiens, *Samarobriva*, *Samarobriga*, *Ambianum* *, parce que la Somme environne ſon aſſiette. Cette ville eſt ſi ancienne que l'origine n'en eſt pas connuë ; elle eſt à vingt-huit lieues de Paris, & à quatorze d'Arras. On compte dans cette ville trente-cinq mille habitans. La Cathédrale, qui eſt ſous le nom de Nôtre-Dame, eſt une très-belle Egliſe. Elle fut commencée l'an 1220, & achevée l'an 1269. Elle a 366. pieds de long, ſur 49. pieds neuf pouces de large, ſans y comprendre les aîles ou bas côtez. Son élevation eſt de cent trente-deux pieds, & la croiſée a cent quatre-vingt-deux pieds de long. La Nef eſt vantée comme un ouvrage achevé. Elle eſt longue de deux cens treize pieds, & le Chœur

* *Ab ambientibus aquis.*

de cent cinquante-trois. On conserve plusieurs Reliques dans cette Eglise, entre autres le Chef de saint Jean-Baptiste qui (à ce qu'on dit) fut apporté de Constantinople en 1206, après la prise de cette ville, par Walon de Sarton Gentilhomme Picard. Il y a dix Paroisses dans Amiens, une dans le fauxbourg, & plusieurs Maisons Religieuses de l'un & de l'autre sexe. Les Célestins ont la plus belle maison de la ville, & leurs revenus sont considerables. C'est ici l'endroit où saint Martin ayant rencontré un pauvre tout nud dans le tems le plus froid, il coupa son habit en deux, & en donna la moitié à ce pauvre. C'est pour conserver la mémoire de cet exemple de charité que les Célestins ont fait élever au milieu du Chœur de leur Eglise une colonne sur laquelle est une inscription qui nous apprend les circonstances de cette histoire. Cinq portes & plusieurs places publiques parmi lesquelles celles des fleurs & du grand marché sont les plus distinguées. Fernand Teillo, Gouverneur de Dourlens, surprit Amiens pour les Espagnols en 1597, par le moyen d'un chariot chargé de paille qu'il fit arrêter sur un des ponts tandis qu'avec un sac rempli de noix qu'il fit répandre, il amusa la Garde. Henry le Grand la reprit peu de temps après, & y

fit bâtir une Citadelle. Deux de nos Rois ont reçu la bénédiction nuptiale dans l'Eglise d'Amiens : Philippe Auguste, en 1193, lorsqu'il épousa Ingeburge sa seconde femme, fille de Valdemar Roi de Danemarck, laquelle y fut couronnée ; & Charles VI. lorsqu'il épousa Isabeau de Baviere. Pierre l'Hermite Gentilhomme Picard, & Solitaire de profession qui persuada aux Princes Chrêtiens le dessein des Croisades ; Jacques Sylvius Professeur Royal en Médecine, mort en 1555; Pierre de Miraulmont, qui, selon la Croix du Maine, étoit *homme docte, & grand Rechercheur d'Antiquitez*; Jean Riolan, Médecin célebre, mort en 1605 ; Vincent Voiture, si connu par la beauté & la facilité de son esprit; Jacques Rohaut grand Philosophe & grand Mathématicien; Michel Vascosan sçavant & fameux Imprimeur ; Charles du Fresne, Seigneur du Cange, un des plus Sçavans hommes que la France ait produits ; étoient nez à Amiens. Il se forma dans cette ville en 1702, une Societé de personnes d'esprit & de sçavoir, qui travaillent à mériter un jour le titre d'Académiciens. Ils font des Assemblées réglées, des receptions en forme, des discours sçavans. Ils ont Présidents, & Secretaire ; & il ne leur manque plus que des Lettres Patentes.

ALINCOURT, eſt un Village entre Amiens & Abbeville. Ceux qui aiment les Epitaphes & les Enigmes en trouveront une bien ſinguliere dans ce Village. La voicy :

EPITAPHE.

Cy git le fils, cy git la mere,
Cy git la fille avec le pere,
Cy git la ſœur, cy git le frere,
Cy git la femme & le mary ;
Et n'y a que trois corps icy.

Voicy en abrégé l'odieuſe avanture d'une mere, qui après avoir épouſé ſon fils ſans le connoître, en eut une fille qu'elle lui donna depuis en mariage ; & lorſqu'elle eut reconnu dans la ſuite ſes malheurs, elle eut un grand ſoin d'en cacher toutes les circonſtances, & ne les revéla qu'à la mort.

CONTY, *Conteium*, Bourg ſitué ſur la Selle, environ à cinq lieues d'Amiens. On y tient marché un jour de chaque ſemaine, & une foire chaque année. Il ſert de titre à un Prince du Sang Royal, cadet de la Maiſon de Bourbon.

POIX porte depuis fort long-temps le titre de Principauté, quoiqu'il n'y en ait jamais eu d'érection. J'ai déja dit que cette Seigneurie avoit été érigée en Duché-

Pairie, ſous le nom de Crequy ; mais que ce titre étoit éteint. Les anciens Seigneurs prenoient la qualité de *Domini & Principes de Caſtello de Poix*. Le plus ancien titre que l'on trouve avec cette qualité, eſt de l'an 1159. & par un autre de l'an 1256, Vautier Tirel ſe qualifie, *par la grace de Dieu Seigneur de Poix*.

DOULENS, par corruption Dourlens, *Dulencum*, eſt une petite ville ſur la riviere d'Authie. Elle eſt aſſez forte & a trois Paroiſſes. Marie Comteſſe de Ponthieu, fille de Guillaume II. & d'Alix de France, la donna au Roi Louis VIII. par contrat paſſé à Chinon l'an 1225. Charles VII. l'aliéna à Philippe le Bon Duc de Bourgogne ; mais elle fut rachetée par Louis XI. l'an 1463.

CORBIE, *Corbeia*, petite ville ſur la Somme, dans l'Amienois, & non pas dans le païs de Santerre, comme le dit M. Corneille dans ſon Dictionnaire Geographique. Il y a cinq Paroiſſes dans cette ville, toutes très-anciennes & bien bâties, & une belle Abbaye, dont l'Abbé eſt Seigneur & Comte de Corbie. La place publique eſt fort belle ; ſa forme eſt quarrée, & elle eſt entourée de maiſons aſſez bien bâties, qui en font une vraye Place Royale.

§. 4. Le païs de Santerre fut cedé par

le Roi Charles VII. en 1435, à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne; & par conséquent devoit revenir au Domaine des Rois de France, immédiatement après la mort de Charles le Hardy en 1477, qui ne laissa qu'une fille appellée Marie, qui épousa Maximilien d'Autriche, à qui elle porta les Etats de son pere; aussi par les Traitez de Cambray & de Crêpy, Charles-quint ceda-t-il toutes ses déraisonnables prétentions à François I.

Peronne, *Perorna Viromanduorum*, *Perunna villa*, *Peronna*, *&c.* sur la Somme, Place forte, surnommée la Pucelle, parce qu'elle n'a jamais été prise. On compte dans cette ville plus de dix-sept mille habitans, une Collégiale, trois Paroisses, & un Collége qui est occupé par des Religieux de la Trinité. On remarque sur le grand Autel de l'Eglise Collégiale, une châsse dans laquelle sont les Reliques de saint Fursi. L'enceinte de cette Place est petite, & les Fortifications sont du Chevalier de Ville. Herbert Comte de Vermandois y ayant attiré Charles le Simple, il l'y retint prisonnier, & ce Roi y mourut le 7. d'Octobre de l'an 929. Cet exemple n'empêcha pas le Roi Louis XI. d'y aller trouver Charles le Hardy Duc de Bourgogne, qui l'arrêta prisonnier, & Louis XI. ne recouvra sa liberté que par

l'entremiſe de Philippe de Commines. Le Comte Henry de Naſſau ayant aſſiégé Peronne avec une puiſſante armée en 1536, la valeureuſe réſiſtance des habitans l'obligea de lever le ſiége.

MONTDIDIER, *Mons-deſiderii*, petite ville ſur une montagne à ſept lieues d'Amiens, & à pareille diſtance de Compiegne. Elle a quelquefois réſiſté aux Eſpagnols qui l'ont attaquée. Jean-François Fernel premier Médecin du Roi Henry II. y naquit en 1506. Son pere vint tenir hôtellerie dans le fauxbourg de Clermont, mais le penchant que Fernel avoit conſervé pour le lieu de ſon origine le porta à aller exercer d'abord la Médecine à Montdidier. Son merite n'y ayant pas été reconnu il vint à Paris, où l'on lui rendit toute la juſtice qui lui étoit dûë. Sa réputation s'étendit même dans toutes les Cours de l'Europe. Son nom étoit Fournel, mais il le changea ſans qu'on en ſache la raiſon. Il aimoit tant ſa femme, qu'il mourut du déplaiſir de l'avoir perduë. Marie l'une de ſes filles fut mariée à Philbert Barjot Maître des Requêtes, & Préſident au Grand Conſeil.

ROYE, *Rauga*, *Roia*, à neuf lieues d'Amiens, à quatre de Noyon, & à ſept de Compiegne. Ce n'étoit anciennement qu'un Peage, que Philippe Auguſte ac-

quit en 1205, de Barthelemy de Roye, en échange d'autres Terres. Charles V. l'érigea en Prévôté, & l'unit au Domaine en 1373. Enfin Charles VI. en 1383, acquit la Châtellenie de ce nom, de Renau de Dargies.

La Basse Picardie comprend, ainsi que je l'ai dit, le Boulonois, le Païs reconquis, le Comté de Ponthieu, & le Vimeu.

§. 5. *Le Boulonois* a environ 12. lieuës de long sur huit de large. Ce Païs a un Gouverneur Particulier, qui prétend être indépendant du Gouverneur de Picardie. L'origine & la Génealogie des anciens Comtes de Boulogne est si embrouillée, qu'il est presque impossible, selon un des plus sçavans hommes de ce siécle * de la bien éclaircir. Je dirai seulement ici que le Comté de Boulogne entra dans la Maison d'Auvergne par le mariage d'Alix de Brabant avec Guillaume X. Comte d'Auvergne. Le Païs Boulonois relevoit pour lors du Comté d'Artois; mais ayant été cedé à Louis XI. par Bertrand de la Tour-d'Auvergne, en échange du Comté de Lauraguez; ce Prince en l'unissant à la Couronne, le détacha de la mouvance de l'Artois, & voulut qu'il relevât à l'avenir en plein fief de Nôtre-Dame de

* Baluze Hist. de la Mais. d'Auverg.

Boulogne, ſous la redevance d'un cœur d'or, évalué à ſix mille liv. Ce Roi en fit la foy & homage au mois d'Avril de l'an 1478.

Boulogne ſur le bord de l'Ocean à l'embouchure de la petite riviere de Liane, eſt ſelon quelques-uns l'*Iccius Portus*, *Geſoriacus portus*, *Portus Morinorum* des Anciens ; cependant Briet, Camden, & Beaudrand croyent qu'*Iccius portus* eſt le port *de Wiſſan*. *Bononia* dans Eumenius, &c. Le mouillage devant Boulogne eſt très-mauvais pour toute ſorte de Bâtimens, à moins que les vents ne ſoient depuis le Nord juſqu'au Sud-Eſt ; de tous les autres vents il eſt impoſſible d'y tenir, car la mer y eſt fort groſſe, & la tenuë très-mauvaiſe. Il n'y a qu'un ſeul endroit à une portée de canon de terre, au Sud-Oueſt de la Tour-neuve, où les Pêcheurs & bâtimens Marchands mouillent de baſſe mer en attendant le flot dont ils ſe ſervent pour entrer dans le Port. Il y eſt entré quelquefois avec ces mêmes circonſtances, des Frégates de quatorze canons. Quant aux vaiſſeaux de guerre qui voudroient s'approcher de Boulogne, ils ne peuvent mouiller que dans la rade de S. Jean, qui s'étend pendant une lieuë & demie, en tirant vers le Nord ; encore faut-il que les vents ſoient depuis le Nord

jusqu'au Sud-Eſt. La Tour-d'ordre eſt tombée en ruine, & on a bâti en ſa place un petit Fort pour la défenſe du Port.

Boulogne eſt diviſée en haute & baſſe ville ; cette derniere eſt habitée par les Marchands, qui ſont plus à portée de leur commerce. S. Nicolas eſt la Paroiſſe de cette partie de Boulogne. La ville haute eſt ornée de beaux bâtimens tels que l'Egliſe Cathédrale & le Palais où l'on rend la Juſtice.

ESTAPLES, *Stapulæ*, à quatre lieuës de Boulogne ſur la riviere de Canche. Cette petite ville eſt ſi fort déchûe, que ce n'eſt aujourd'hui qu'un Bourg. Jacques le Fevre fort ſçavant homme, qui vivoit du tems de François Premier, y avoit pris naiſſance.

Mont-hulin étoit une petite Place aſſez forte, mais qui eſt aujourd'hui raſée.

AMBLETEUSE, à deux lieuës de Boulogne, eſt une petite Ville ou Bourg compoſé de pluſieurs maiſons enfermées dans une enceinte au-delà de laquelle ſont encore un grand nombre de maiſons aſſez bien bâties, mais diſperſées dans la campagne. On a commencé à former ici un Port de retraite pour les Frégates de trente-ſix à quarante canons ; mais ce deſſein n'a pas été executé, quoiqu'il ne ſoit

pas difficile de le porter à sa perfection.

§. 6. Le Païs reconquis a pris son nom pour avoir été reconquis sur les Anglois par le Duc de Guise en 1558. Il comprend les Comtez de Guines & d'Oye.

Le Comté de Guines étoit une ancienne Pairie du Comté de Flandres. Sifrid en a été le premier Comte. Philippe le Hardy acheta ce Comté d'Arnoul III. la somme de trois mille livres, l'an 1282. Jean II. Comte d'Eu, qui avoit épousé Jeanne de Guines l'acquit de Philippe le Bel en 1295. à la mort de Raoul II. Connêtable de France, qui eut la tête tranchée en 1360. Ses Terres furent confisquées par le Roi Jean qui ceda le Comté deGuines au Roi d'Angleterre par le traité conclu à Bretigny la même année, Charles VI. le reconquit en 1413, Louis XI. le donna à Charles le Hardy Duc de Bourgogne, à la charge de la foy & homage; mais il fut réuni au Domaine de la Couronne après la mort de ce Duc. Ce Comté a quatre lieuës de long & autant de large, & enferme les villes de Guines & d'Ardres.

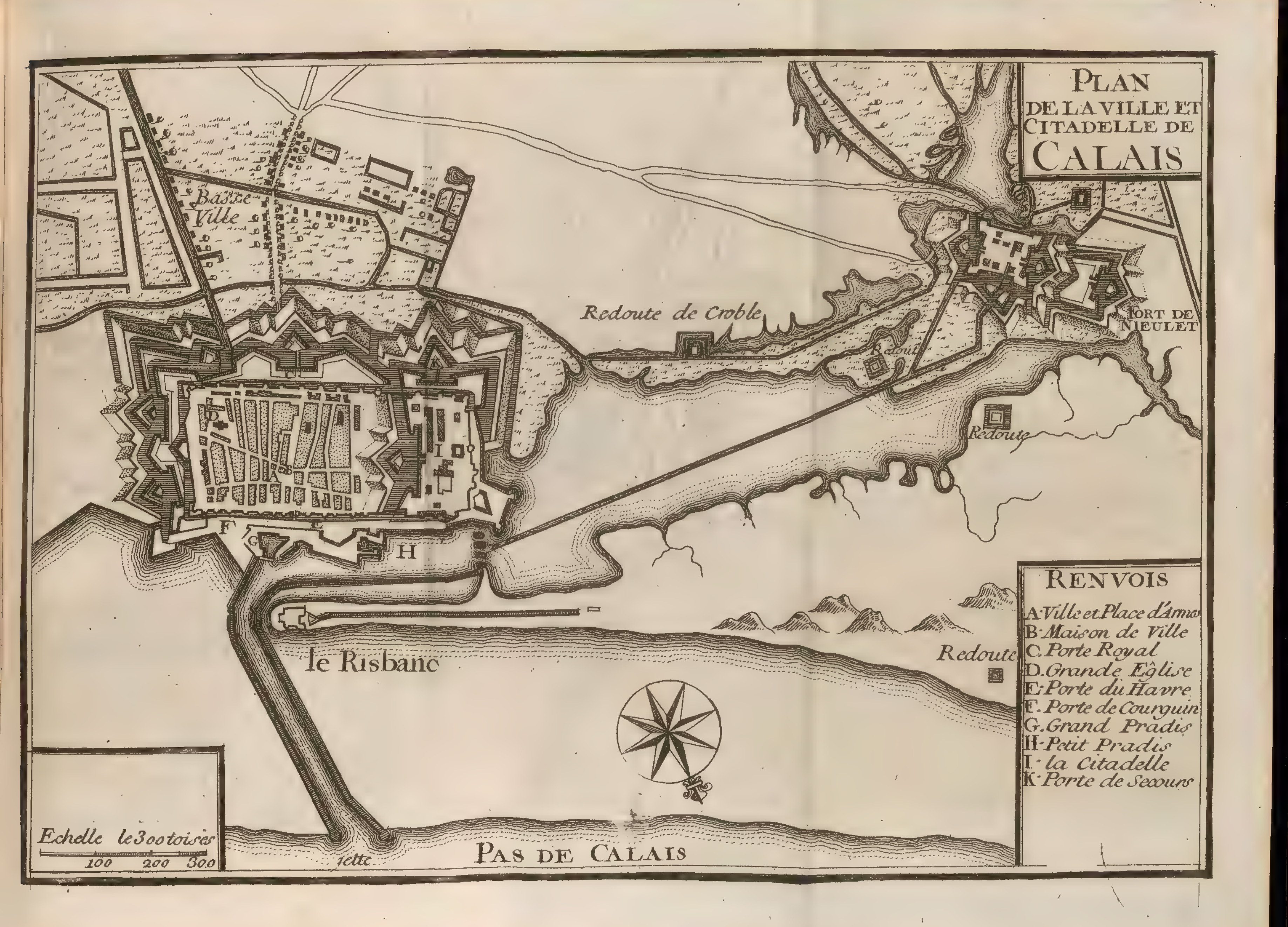
GUINES, *Guina*, *Guisnæ*, est située dans un païs marécageux, à deux lieuës de la mer. Ce n'étoit anciennement qu'un village dépendant de l'Abbaye de S. Bertin, que S frid premier Comte de Guines fit agrandir & fortifier.

Ardres est aussi au milieu des marais, à deux lieues de Guines, & à trois de Calais. Mezeray remarque que l'an 1069. Arnoul Seigneur de Selve, commença à bâtir la ville d'Ardres sur les ruines de son château de Selve. Ce fut entre cette ville & celle de Guines que se fit l'entrevûë de François I. Roi de France, & de Henry VIII. Roi d'Angleterre en 1520. Ces deux Princes après avoir parlé de leurs affaires particulieres, y donnerent un Tournoy & plusieurs fêtes, où les deux Cours parurent avec tant de magnificence, que le lieu est encore appellé *le Camp de drap d'or*.

Le Comté d'Oye a pour capitale

CALAIS.

Calais, *Calesium*, *Calasium*, *Caletium*, est une Ville & Port de mer à trois lieues de Graveline, & à sept de Boulogne, vers le Nord. Ce n'étoit autrefois qu'un village qui dépendoit du Comté de Boulogne. On commença à la fortifier, & à y faire bâtir un Château en l'an 1228. Philippe de France Comte de Boulogne la fit entourer de murailles en 1408; & en 1447, elle étoit si forte qu'Edouard Roi d'Angleterre l'ayant assiégée, il ne pût la prendre que par famine. Les Anglois la garderent jusqu'au mois de Janvier



PLAN
DE LA VILLE ET
CITADELLE DE
CALAIS
Basse Ville
Redoute de Croble
Redout
Redoute
FORT DE
NIEULET
le Risbanc
Redoute
RENVOIS
A·Ville et Place d'Armes
B·Maison de Ville
C.Porte Royal
D.Grande Eglise
E·Porte du Havre
F.Porte de Courguin
G.Grand Pradis
H·Petit Pradis
I·la Citadelle
K·Porte de Secours
Echelle le 300 toises
100 200 300
Jette
PAS DE CALAIS



vier de l'an 1558 qu'elle fut reprise par le Duc de Guise. Par le traité de Cateau-Cambresis, il fut dit, qu'elle demeureroit pendant huit ans au pouvoir du Roi ; & qu'ensuite on la remettroit aux Anglois. Ce terme étant expiré, la Reine Elisabeth fit quelques démarches pour la ravoir; mais le Chancelier de l'Hôpital s'obstina à la garder. L'Archiduc Albert la prit en 1596, & elle fut renduë deux ans après par le Traité de Vervins. La situation de cette Ville à portée de l'Angleterre & de la Hollande, la rend plus considerable que le nombre de ses habitans, car on n'en compte que cinq mille. Il n'y a qu'une Paroisse & quatre Couvens. Il y arrive, & il en part régulierement deux fois la semaine deux bâtimens appellez Pacquebots, qui viennent de Douvres à Calais & vont de Calais à Douvres.

La figure de cette Place, en y comprenant la Citadelle, forme un quarré long, dont les deux grands côtez sont chacun de six cens toises, & les deux petits de deux cens cinquante. L'un de ces grands côtez regarde la mer, & est bien fortifié. L'autre regarde la campagne, & est fortifié de bastions revêtus, bien flanquez, couverts de demi-lunes aussi revêtues, & de bons fossez de vingt-quatre à trente toises de large, que l'on peut remplir

d'eau de la mer, ou d'eau douce, ſuivant les beſoins. Le petit côté qui fait face au Fort de Nieulay, eſt couvert par une inondation. Celui que l'on appelle l'attaque de Gravelines, eſt encore mieux fortifié. Tout le circuit de cette Place eſt envelopé par un bon chemin couvert auquel on a pratiqué un avant-foſſé du côté de la baſſe Ville. On ne l'a pas continué au côté de Gravelines à cauſe de la hauteur du terreîn.

Le Fort de Nieulay eſt une piéce parfaite dans ſa fortification à quatre baſtions, & on peut delà, en moins de vingt-quatre heures, former une inondation pour défendre Calais, & empêcher la circonvallation.

La Citadelle de Calais eſt une des plus grandes qu'il y ait. Elle conſerve ſon ancienne enceinte & ſon foſſé. Le Chevalier de Ville y a fait une nouvelle enceinte fortifiée de trois baſtions irréguliers, à oreillons & épaulemens. Elle eſt ſi avantageuſement ſituée, qu'elle commande non ſeulement à la Ville & au Port, mais encore à toute la campagne des environs.

On entre dans le port de Calais par un long chenal que le Roi a fait faire au moyen de deux groſſes jettées de charpente, à la tête deſquelles ſont deux ou-

vrages à corne couverts d'une demi-lune, l'un & l'autre bien revêtus d'une bonne muraille à la maniere du Maréchal de Vauban, & entourez d'un bon foſſé, & chemin couvert. La ſituation de ce port eſt des plus heureuſes ; mais il a pluſieurs incommoditez, car un bâtiment n'y peut entrer ſans courir beaucoup de riſque, ſoit qu'il range la jettée de l'Oueſt ou celle de l'Eſt. Il n'a d'ailleurs point de rade, l'abry même n'en eſt pas bon, mais la tenuë eſt des meilleures.

Le pas de Calais eſt un bras de mer qui ſépare la France de l'Angleterre, & qui n'a que ſix ou ſept lieues de large, en ſorte que dans un temps ſerein, on diſtingue parfaitement bien de Calais les côtes d'Angleterre.

Le Canal de Calais eſt un ouvrage d'une grande utilité à cette Ville par le moïen duquel on peut aller commodément par eau de Calais à Saint-Omer, à Gravelines, à Dunkerque, à Bergues & à Ypres.

§. 7. *Le Comté de Ponthieu* eſt entre la Somme & la Canche. Il a pris ſon nom de la quantité de ponts qu'on y trouve. Eleonor de Caſtille, fille de Ferdinand II. Roi de Caſtille, & de Jeanne de Dammartin Comteſſe de Ponthieu, le porta en dot à Edoüard I. Roi d'Angleterre ; en 1253, il fut confiſqué pour cri-

me de félonie sur Edoüard III. par Philippe de Valois. Le Roi Jean le donna à Jacques de Bourbon Comte de la Marche Connêtable de France en 1356, mais il n'en jouit pas long-temps ; car en 1360, il fut rendu aux Anglois par le Traité de Bretigny. Charles V. le reprit sur eux en 1369. Enfin après plusieurs autres aliénations, il a été réuni à la Couronne par la mort d'Isabelle d'Orleans, Duchesse d'Alençon, de Guise, à laquelle le Ponthieu appartenoit du chef de Louis de Loraine Duc de Guise son mari.

ABBEVILLE.

ABBEVILLE, *Abbatis-villa*, capitale du Ponthieu est au 50. dégré 20, minutes de latitude, & au 22. 55. minutes de longitude. C'étoit autrefois un château du Domaine de l'Abbaye de S. Riquier, dont elle conserve encore le nom. Hugues Capet la fortifia à cause de sa situation avantageuse, vers l'an 980, & depuis elle s'est si fort acruë, qu'après Amiens c'est la plus peuplée de la Province. La riviere de Somme la coupe en deux parties, dont l'une est du côté de Ponthieu & des Païs-bas, & l'autre du côté du Vimeu & de la Normandie. On compte dans Abbeville, la Collegiale de S. Ulfran,

douze Paroiſſes, dont celles de S. George & de S. Gilles ſont les plus conſiderables, & un grand nombre de Couvens de l'un & de l'autre ſexe. Nicolas Sanſon, Pierre du Val, & Philippe Briet Jeſuite, tous trois fameux Geographes, y ont pris naiſſance. C'eſt apparemment le préjugé de la patrie qui a fait croire à Sanſon qu'Abbeville étoit l'ancienne *Britannia*, dont Scipion demanda des nouvelles aux Députez de Marſeille, qui allerent le trouver à l'embouchure du Rhône ; cependant César n'en fait aucune mention, quoiqu'il eut hiverné pluſieurs fois chez les Belges.

SAINT-RIQUIER, *Centulum*, *Centulus vicus*, *Centula*, *villa Centula*, avoit pris ſon nom de cent Tours, qui flanquoient ſes murailles, s'il en faut croire un vers qui eſt fort chanté dans le Païs, *Turribus à centum Centula nomen habet.* On pretend que l'an 815, il y avoit dans Centule deux mille cinq cens maiſons. S. Riquier qui y étoit né y fonda une Abbaye dans le ſeptiéme ſiécle ; & la vénération que les Compatriotes de ce Saint ont eüe pour lui, a fait donner ſon nom à la ville de Centule.

CRECY, *Cariſiacum*, eſt un Bourg ſur la riviere d'Authie, à trois lieues d'Abbeville. La forêt de ce nom eſt fort grande, & à préſent aſſez praticable. On voit près

delà le camp fatal où les François perdirent une grande bataille le 26. d'Août de l'an 1346. les Historiens assurent qu'il y eut trente mille fantassins & douze cens cavaliers François tuez sur la place. On compte parmi ces morts Jean de Luxembourg, Roi de Boheme; Charles Comte d'Alençon, Frere du Roi Philippe; le Comte de Blois, fils d'une sœur de ce même Roi; Raoul Duc de Loraine; les Comtes de Flandre & de Harcour.

MONTREUIL, *Monasteriolum*, est appellé sur mer, quoiqu'il en soit éloigné de trois lieues. Louis VIII. acquit cette Ville en 1224, de Guillaume de Maineriis, Seigneur de Maintenay. On compte plus de cinq mille habitans dans cette ville. Il y a aussi une petite Abbaye appellée saint Sauve, un petit Chapitre nommé S. Firmin, & huit Paroisses, dont il y en a deux hors la ville. L'Abbaye de sainte Austreberte a été transferée d'Artois en cette ville.

SAINT-PAUL est le chef-lieu du Comté de même nom qui passa de la Maison de Luxembourg dans celle de Vendosme par le mariage de Marie de Luxembourg avec François de Vendosme.

RUE, petite ville située entre des marais. En 1196, Philippe Auguste la donna à sa sœur Alix, en la mariant avec Guillaume Comte de Ponthieu.

Il y avoit autrefois dans le Ponthieu une Ville & un Port fort connus & appellez *Quentouvicus*, *Quentavicus*, *Wicus*, c'est-à-dire *Quantia vicus*, parce que cette ville étoit située à l'embouchure de la Canche. Elle étoit vis-à-vis Estaples dans l'endroit où est aujourd'hui le Monastere de saint Josse, où l'on voit encore beaucoup de ruines. Les Annales de saint Bertin disent que l'an 842, une armée de Normands descendit dans un lieu de grand commerce appellé *Quentovic.* Cette Ville étoit aussi fort célebre pour les Monoyes, puisqu'il est dit dans les Capitulaires de Charles le Chauve, *In nullo alio loco Moneta fiat nisi in Palatio nostro, in Quantouvico, &c.*

Le VIMEU, est un petit canton du Ponthieu. On y trouve la Ville de Saint-Valery, Gamaches, Crotoy, &c.

SAINT-VALERY, *Fanum sancti Valerici*, à l'embouchure de la riviere de Somme, à quatre lieues au dessous d'Abbeville. On y compte environ trois mille sept cens cinquante habitans. Cette ville se forma dans le huitiéme siécle à l'occasion de l'Abbaye du Saint dont elle porte le nom. A proprement parler il n'y a point de port à Saint-Valery. Les bâtimens se retirent le long du rivage dans une ance qui joint le fauxbourg *de la*

Ferté, où ils ſont à couvert. Quelque incommode que ſoit ce mouillage, il ne laiſſe pas d'être très-fréquenté par la facilité de faire tranſporter en Picardie, Artois, Champagne, &c. les marchandiſes qui y abordent des Ports de France, de Hollande, d'Angleterre, & de Hambourg.

GAMACHES étoit autrefois honoré du nom de Ville, mais aujourd'hui il ne paſſe plus que pour un Bourg. Son château a été bâti par des Princes du Sang Royal de la branche de Dreux. Sa ſituation eſt avantageuſe & agréable, ayant le Bourg au Nord & au Levant, & la riviere de Breſle, & une belle prairie au Midy & au Couchant. Il eſt flanqué de cinq tours, mais celle qui eſt au milieu de la cour eſt fameuſe dans les hiſtoires, & eſt regardée comme une des belles antiquités de Picardie. Elle eſt bâtie de pierres taillées en pointes. Cette Seigneurie appartenoit anciennement aux Seigneurs de Saint-Valery &d'Auſt. Eleonor de Saint-Valery la porta vers l'an 1207, à Robert de Dreux troiſiéme du nom, ſon mari. Jeanne de Dreux la porta enſuite à Louis d'Amboiſe Vicomte de Thouars, qu'elle épouſa. Louis d'Amboiſe dernier du nom la tranſporta en 1461, à Joachim Rouaut ſon couſin, & Louis XIII. l'éri-

gea en Marquisat l'an 1622. L'on y tient un grand marché franc le premier Mercredi de chaque mois. François *Vatable* ou *Guastebled* très sçavant dans la Langue Hebraïque, & dans la Greque, & duquel nous avons des notes sur l'Ecriture sainte, étoit né à Gamaches.

SAULCOURT est un petit Village du Vimeu, à jamais mémorable par la signalée victoire que les François y remporterent l'an 881, sur les Normands qui étoient alors le fleau du Royaume.

CROTOY est une petite Ville qui n'a rien de considerable.

Le Bour-d'eau est l'endroit de toutes les côtes de Picardie d'où vient le meilleur poisson frais.

LE COMTE' D'ARTOIS.

§. 8. LE COMTE' D'ARTOIS est borné au Septentrion par la Flandre ; à l'Orient, par le Haynaut & le Cambresis ; au Midy par la Picardie, & au Couchant par le Boulonois, & par le pays reconquis qui faisoient autrefois partie de l'Artois. C'est une des plus belles & des meilleures provinces du Royaume. Les habitans se distinguent par leur droiture, leur sincerité & leur fidelité. Ils sont laborieux, exacts à remplir leurs devoirs, mais sur-

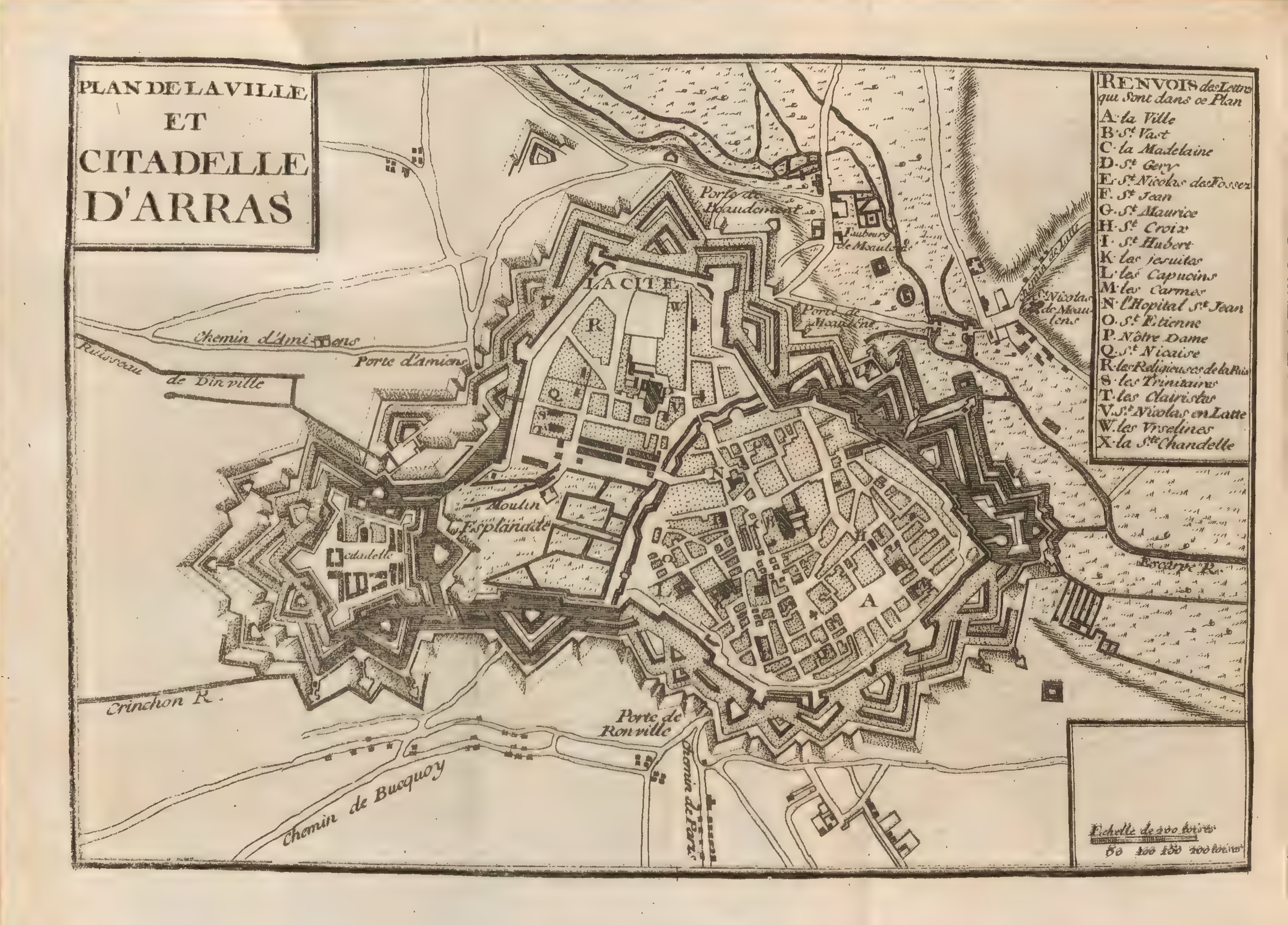
tout attachez à la Religion & jaloux de leurs privileges & de leurs coûtumes. Cela est au point que tout établissement nouveau, quoiqu'indifferent, les allarme.

L'Artois a fait long-tems partie de la Flandre occidentale. Charles le Chauve l'en démembra en 863, en le donnant pour dot à Judith sa fille qui épousa Baudoin, surnommé Bras de-Fer, Comte de Flandre. Il fut rëüni au Domaine de la Couronne en 1180, par le mariage de Philippe Auguste avec Isabelle de Haynaut fille de Baudoin V. Saint Louis l'érigea en Comté l'an 1236, en faveur ds Robert, son frere. Celui-ci ayant été tué à la bataille de la Massoure, son fils Robert II. lui succeda, & mourut en 1302. Philippe son fils aîné, & d'Amicie de Courtenay, étoit déja mort en 1298, des blessures qu'il avoit reçuës à la bataille de Furnes. Il avoit laissé plusieurs enfans de Blanche de Brétagne, sa femme, & entr'autres Robert Comte de Beaumont le Roger, qui prétendit par droit de représentation succeder à Robert II. son ayeul, au préjudice de Mahaud fille de Robert II. Par Arrêt de l'an 1299, l'Artois fut adjugé à Mahaud, en vertu de la coûtume d'Artois, qui n'admet point la représentation *même en ligne directe*. Ce fut-là le point décisif, & non pas parce

que la représentation n'a point de lieu selon la coûtume d'Artois *même en ligne collaterale*, ainsi que le disent les éditeurs de Moreri. Il n'étoit point question dans ce differend de ligne collaterale, & d'ailleurs quand la représentation n'auroit point de lieu en ligne collaterale, il ne s'ensuivroit pas qu'elle ne dût être admise en ligne directe. Jeanne fille de Mahaud, porta l'Artois en mariage au Roi Philippe le Long, & Jeanne leur fille le fit passer à Eudes IV. Duc de Bourgogne, qu'elle épousa. Louis dit de Male, ou de Malain, Comte de Flandre l'acquit par les droits de Marguerite de France sa mere, seconde fille de Philippe V. & de Jeanne de Bourgogne. Marguerite de Flandre, fille de Louis de Male, le porta à Philippe de France, IV. fils du Roi Jean, & tige des derniers Ducs de Bourgogne. De leur mariage naquit Jean Sans Peur, Comte d'Artois, & pere de Philippe le Bon, qui laissa Charles le Hardy. Après la mort de ce dernier, le Roi Louis XI. réunit l'Artois à la Couronne malgré les oppositions de Marie de Bourgogne fille unique de Charles le Hardy, qui alleguoit que ce fief étoit feminin, & qu'il lui appartenoit légitimement, sauf l'hommage, le ressort, & la composition d'Artois. Louis XI. opposa à ses raisons que la reversion étoit

fondée ſur deux titres inconteſtables ; le premier en vertu du droit des apanages, & le ſecond, comme Seigneur ſouverain de ce Comté, & demeura en poſſeſſion de l'Artois. Charles VIII. le ceda à l'Empereur Maximilien par le traité de Senlis, de l'an 1 4 9 3, à la réſerve de la Souveraineté, reſſort, & autres droits Royaux. La Maiſon d'Autriche l'a poſſedé depuis ce temps-là juſqu'à Louis XIII qui prit Arras en 1640. les Eſpagnols l'aſſiégerent en 1654, mais ils leverent honteuſement le ſiége. Par le traité des Pyrenées, Philippe IV. Roi d'Eſpagne, ceda au Roi les Villes & Bailliages d'Arras, Heſdin, Bapaume, l'Illers, Lens, Terouanne, Pas & le Comté de Saint-Paul. Charles II. ſon fils, ceda par le traité de Nimégue, les Villes & Châtellenies d'Aire, & de Saint Omer, avec Renty.

L'Artois n'a que vingt-cinq lieues de long, depuis Saint-Omer juſqu'à l'Eſcaud, & environ la moitié de largeur, depuis Buquoy juſqu'à la Baſſée. On le diviſe en treize contrées, le Gouvernement d'Arras, l'Advocatie de Béthune, Béthune, le Comté de Saint-Paul, les Régales de Terouenne, & les Bailliages d'Aire, Saint-Omer, Heſdin, l'Illers, Lens, Bapaume, Avennes, & Aubigny.


PLAN DE LA VILLE
ET
CITADELLE
D'ARRAS
RENVOIS des Lettres qui Sont dans ce Plan
A. la Ville
B. St Vast
C. la Madelaine
D. St Gery
E. St Nicolas des Fossez
F. St Jean
G. St Maurice
H. St Croix
I. St Hubert
K. les Jesuites
L. les Capucins
M. les Carmes
N. l'Hopital St Jean
O. St Etienne
P. Nôtre Dame
Q. St Nicaise
R. les Religieuses de la Paix
S. les Trinitaires
T. les Clairistes
V. St Nicolas en Latte
W. les Vrselines
X. la Ste Chandelle
LA CITE
Porte de Beaudement
Faubourg de Meaulens
Porte de Meaulens
St Nicolas de Meaulens
Chemin d'Amiens
Porte d'Amiens
Ruisseau de Dinville
Moulin
Esplanade
Citadelle
Escarpe R.
Crinchon R.
Porte de Ronville
Chemin de Paris
Chemin de Bucquoy
Echelle de 200 toises
50 100 150 200 toises

ARRAS.

ARRAS, *Origiacum*, *Atrebatæ*, ſur la riviere de Scarpe. C'eſt une Ville conſiderable qui eſt diviſée en deux parties par un foſſé, un rempart & une petite valée où paſſe le Crinchon. L'une eſt appellée la Cité & l'autre la Ville. L'Evêque eſt Seigneur de la partie qu'on nomme la Cité, & inſtituë les Magiſtrats. L'Egliſe Cathédrale eſt bien bâtie; on y remarque principalement les croiſées, la ſtructure des piliers, & les fonts baptiſmaux. L'on peut lire ſur une des murailles du Chœur une inſcription qui contient l'exemption de la Régale accordée à cette Egliſe par le Roi Philippe Auguſte l'an 1203. On conſerve encore en ce même lieu une ancienne châſſe, dans laquelle on dit qu'il y a de la laine, qui ſelon une ancienne tradition autoriſée par ſaint Jerôme, tomba en Artois avec une pluye fort graſſe l'an 371, pendant une grande ſterilité, & elle engraiſſa tellement les terres, qu'elle fut appellée *Manne* à l'exemple de celle dont Dieu nourrit ſon peuple dans le déſert. C'eſt en mémoire de cette protection qu'on fait une Fête ſolemnelle tous les ans en action de graces, le 2e Dimanche d'après Pâques. Le grand mar-

ché eſt remarquable par ſon étenduë & par ſes beaux édifices, parmi leſquels eſt le Palais du Gouverneur. La place du petit marché en eſt fort proche, & eſt décorée par la Maiſon de Ville, & par celles des plus riches Marchands. La Chapelle de la *ſainte Candelle*, eſt au milieu de cette place. Une tradition qui ſubſiſte depuis l'an 1105, aſſeure que cette chandelle fut donnée par la ſainte Vierge, pour guérir les habitans d'Arras d'un feu ardent qui les conſumoit. Cette Relique eſt dans une châſſe d'argent qui eſt un préſent de Mathilde Comteſſe d'Artois.

L'Egliſe de S. Waſt eſt fort belle, très haute & très claire. Les chaires des Religieux ſont d'un travail admirable, & ne méritent pas moins d'attention que ſon pavé & ſon jubé. On y voit pluſieurs tombeaux conſiderables, entr'autres celui du Roi Theodoric ſon fondateur. L'épitaphe qui eſt ſur cet ancien mauſolée eſt conçûë en ces termes.

Rex Theodoricus ditans, ut verus amicus
Nos ope multimoda jacet hic cum conjuge Doda
Regis larga manus, & præſul Vindicianus
Nobis Regale dant, & Jus Pontificale.

Le pupitre eſt une piéce qui arrête les

curieux : c'eſt un arbre d'airain que deux ours de même matiere ſoûtiennent. Ils paroiſſent droits ſur leurs pattes de derriere, & il y a de petits ours qui ſemblent grimper autour de cet arbre, où ils ſont repreſentez en differentes poſtures. Le Carillon de cette Egliſe eſt remarquable par les differens airs qu'il joue agréablement; mais ce qui mérite le plus d'attention eſt la nombreuſe Bibliotheque qui ſe conſerve depuis long temps dans cette Abbaye.

Ayant déja parlé ailleurs du Clergé d'Arras, il ne me reſte plus qu'à parler de ſes fortifications. La Ville & la Cité ſont entourées chacune d'une vieille muraille où il reſte encore beaucoup de tours rondes à l'antique, & la porte ſur laquelle étoit une inſcription dont la penſée a tant plû à la canaille: *Quand les François prendront Arras, les rats mangeront les chats.*

Cette enceinte a été beaucoup réparée par le Marêchal de Vauban, qui a fait pluſieurs baſtions & quantité de nouveaux ouvrages dans le foſſé. Ce foſſé eſt large, des plus profonds qui ſe voyent, & très-bien revêtu. On y remarque entre autres choſes des lunettes à la Vauban, qui ſont les premiers ouvrages de cette nature qui ont été inventez par cet excellent Ingénieur. Elles conſiſtent en une demi-lune triangulaire couverte de demi contregar-

des séparées l'une de l'autre par un fossé. Il y a encore un grand ouvrage à corne du Marêchal de Vauban. Cet ouvrage couvre un des bastions, & est retranché non seulement sur ses aîles par deux demi lunes, mais la gorge est encore couverte d'une demi lune. Ce qui couvre la porte d'eau est un ouvrage a corne, vieux & mal construit. Le fossé de la place est accompagné d'un chemin couvert à l'ordinaire avec son glacis. Au-delà de ce glacis sont plusieurs redoutes d'une figure pentagonale, placées dans les angles rentrans. Elles ont chacune leur fossé, chemin couvert & glacis particuliers.

La Citadelle est un peu plus élevée du côté de la campagne, que du côté de la Ville. Elle est d'une moyenne grandeur, & une des plus fortes du Royaume. Sa forme est un pentagone allongé dont l'enceinte a été réparée par le Marêchal de Vauban. Elle est composée de cinq bastions, d'autant demi-lunes, de quatre tenaillons placez dans les courtines, & d'une fausse braye qui couvre le front du côté de la Cité. Tous ces ouvrages sont envelopez d'un bon fossé, dans lequel passe l'Escarpe ou du moins quelque bras tiré de cette riviere. Ce fossé est sec du côté de la campagne. Toute la place a son chemin couvert, ses places d'armes, & son

glacis. Une partie de la Ville eſt environnée d'un terrein bas & fort propre à former une grande inondation.

François Baudouin ou Balduin naquit à Arras le premier Janvier 1520. Son pere y étoit Conſeiller & premier Avocat du Roi. Il fut habile dans les belles Lettres & dans la Juriſprudence. Il profeſſa cette derniere à Bourges pendant ſept ans, puis à Straſbourg, à Heidelberg, à Douay, à Beſançon, à Paris, & à Angers. C'eſt de cette derniere Ville que Henry III. qui n'étoit pour lors que Roi de Pologne, le fit venir auprès de lui, & le mit au nombre de ſes Conſeillers d'Etat. Baudouin ſe diſpoſoit à ſuivre ce Prince en Pologne lorſqu'il mourut d'une fiévre chaude, au Collége d'Arras à Paris, le 24. d'Octobre de l'an 1573.

SAINT-OMER, *Fanum ſancti Audomari*, ou *Audomaropolis*, eſt ſur la riviere d'Aa, & la ſeconde Ville d'Artois. Ce n'étoit anciennement qu'un village appellé *Sithiu*, où S. Bertin qu'on croit avoir été parent de S. Audomare, (que nous appellons S. Omer) Evêque de Terouenne, bâtit un Monaſtere dans lequel S. Omer fut enterré l'an 695. la ſainteté des Religieux & de l'Abbé de ce Monaſtere, y attira un grand concours de peuple, & donna lieu à l'agrandiſſement de ce Bourg

qui perdit ſon ancien nom, & porta celui de S. Audomare ſon Evêque & Patron. Fouques Abbé de S. Bertin, commença les murailles de Saint-Omer en 880. & Baudouin le Chauve, Comte de Flandre, les acheva en 902. Le Bailliage de Saint-Omer eſt grand, & s'étend ſur ſoixante-cinq Communautez. Saint-Omer eſt une Ville des plus fortes qui ſe voyent. Sa ſituation eſt en partie ſur une hauteur, & le reſte eſt dans les eaux & dans un marais qui regne juſqu'à Gravelines.

Cette place eſt fort irréguliére, & formée d'une vieille enceinte compoſée de pluſieurs tours rondes à l'antique, & de quelques petits baſtions vieux & diſtribuez d'eſpace en eſpace. Le Marêchal de Vauban en a fait conſtruire un tout de neuf qui couvre le Château. La place eſt entourée d'un foſſé plein d'eau, dans lequel ſont placez pluſieurs ouvrages irréguliers. Les principaux ſont une grande contregarde, une grande demi-lune qui a au dedans un réduit, & un grand ouvrage à corne irrégulier dans la gorge duquel eſt une demi-lune : ſon front eſt couvert par un autre. Le foſſé de cet ouvrage eſt ſec, parce qu'il eſt ſur la hauteur. On remarque encore dans ce foſſé du côté du marais, un petit ouvrage à corne peu conſiderable. Ce foſſé eſt environné d'un che-

min couvert, & de ſon glacis, au-delà duquel du côté du marais, eſt un avant-foſſé avec un grand ouvrage à corne qui n'a qu'un foſſé.

La Ville de Saint-Omer fut priſe par Monſieur, Frere Unique du Roi, après la bataille de Montcaſſel en 1677.

BETHUNE.

BETHUNE ſur la petite riviere de Biette, eſt la troiſiéme Ville de l'Artois. Guy de Dampierre, Comte de Flandre, l'acquit par ſon mariage avec Mathilde fille de Robert VII, Seigneur de Bethune, & de Tenremonde. On y compte cinq mille deux cens perſonnes, & ſon Bailliage s'étend ſur trente ſept Communautez. On entre dans cette ville par quatre portes. Les maiſons y ſont aſſez mal bâties & les rues mal pavées. On y trouve pluſieurs Egliſes, devant l'une deſquelles les Dames de la Ville ont élevé un Calvaire depuis quelques années, pour ſe rappeller la Paſſion de nôtre Seigneur. La place publique eſt fort grande, parfaitement quarrée, & peutêtre une des plus belles qu'on puiſſe voir.

L'enceinte conſiſte en cinq petits baſtions, ſans parler de pluſieurs tours rondes d'une aſſez mauvaiſe conſtruction. Le

fossé est assez irrégulier, tantôt large tantôt étroit. Le Marêchal de Vauban y a fait plusieurs ouvrages, & a particulierement couvert un des angles de cette place, par un grand bastion de sa façon. Plusieurs demi-lunes & contregardes sont placées dans le fossé, qui du côté qui est sur les dehors est sec, & du côté qui bat la muraille est plus profond & plein d'eau.

La figure de la Ville de Bethune, en y comprenant le Château, est d'une forme triangulaire. Le château occupe un des angles, & est d'une forme très-irréguliere. Du côté de la campagne il a une enceinte flanquée de plusieurs tours rondes à l'antique, & du côté de la Ville deux bastions, qui forment un front de fortifications. Ce château tout défectueux qu'il est, ne laisse pas d'avoir son mérite : car on l'a couvert de differens ouvrages dont on auroit de la peine à donner le nom, parce qu'ils ne sont pas d'une figure assez ordinaire. On n'y reconnoît gueres que des contregardes retranchées. Tout cela est couvert d'une grande demi-lune, & cette invention qui est du Marêchal de Vauban, n'a pas laissé de rendre pour ainsi dire le fossé plus régulier qu'il n'étoit. Le chemin couvert qui accompagne ce fossé a ses traverses & places d'armes à l'ordinaire. Le glacis est accompagné d'un

avant-fossé du côté du château, que l'on a été obligé d'assujettir au terrein large dans des endroits, étroit dans d'autres; on peut le traiter d'irrégulier.

On remarquera du côté du fauxbourg d'Aire, au-delà du glacis, plusieurs redoutes couvertes seulement d'un chemin couvert qui communique dans celui de la place.

Bethune du côté de son château, & du côté d'Annezin, est entourée de plusieurs marais avec des canaux pour des blanchisseries de toile.

A une bonne portée de mousquet de Bethune est le Château d'Annezin, qui est seulement un gros corps de bâtiment de figure pentagonale, qui n'est entouré que d'un fossé sec.

AIRE.

AIRE, *Area*, *Aria*, sur la Lis, contient environ 4829 personnes. Son Bailliage est un des plus considerables de la Province pour le ressort, car il enferme soixante & une Communautez. Outre une Collégiale fondée par les anciens Comtes de Flandre, on y remarque une Maison de Jesuites, & plusieurs Couvens d'hommes & de filles.

Cette Place est d'une moyenne gran-

deur. Elle fut priſe par le Marêchal de la Meilleraye, en 1641. Les Eſpagnols la reprirent peu de temps après, & la garderent juſques en 1676, que le Marêchal d'Humieres la prit après cinq jours de tranchée ouverte. Elle a été cedée à la France par les Traitez de Nimegue, & d'Utreck. Sa force n'avoit gueres été vantée par nos Ingénieurs : mais l'expérience a bien apris à toute l'Europe qu'elle étoit capable d'une bonne défenſe, car elle ne ſe rendit par capitulation le 10. de Novembre 1710, qu'après avoir ſoûtenu un ſiége des plus vigoureux, & ſix ſemaines entieres de tranchée ouverte. Ce qui ſurprendra encore davantage, c'eſt qu'au tems même de la capitulation, aucun des flancs n'avoit pû être détruit par l'ennemi. La riviere de Lis partage Aire en deux parties fort inégales. On entre dans cette Ville par trois portes, ſans compter deux portes d'eau qui ſervent l'une pour l'entrée, & l'autre pour la ſortie de la riviere. La forme de cette place eſt aſſez irréguliere, & les dedans ſont partagez en trois quartiers par la Lis & la Deule qui ſe joignent dans la Ville même. On y trouve trois places. Celle de Nôtre Dame eſt la plus grande, mais elle n'eſt pas des plus régulieres. Les autres ſont la place ſaint Pierre, & celle des Cazernes. Les rues

ne ſont ni belles ni vilaines, mais généralement elles ſont mal percées. Le corps de cazernes que le Roi y a fait conſtruire, eſt un des plus beaux ornemens de la Ville.

Le Château eſt preſque enfermé dans l'enceinte de la Ville. C'eſt un édifice de forme quarrée, & composé de ſept tours. Ce Château du côté de la Ville, eſt entouré d'un petit foſſé plein d'eau.

L'enceinte de la Ville en général eſt d'une figure des plus irrégulieres, composée de huit baſtions de la méthode du Chevalier de Ville. On trouve quelques-uns de ces baſtions tres petits. Le tout eſt accompagné d'un large foſſé plein d'eau dans lequel on a placé dix demi-lunes, la plûpart revêtues, & dont trois ſervent à couvrir les portes. La plûpart de ces ouvrages ſont du Marêchal de Vauban, qui les a du moins beaucoup réparez. Autour regnent le chemin couvert, les places d'armes, & le glacis, comme on en voit aux autres Places. Au pied de ce glacis on remarquera tout autour de la place un avant-foſſé qui eſt accompagné en pluſieurs endroits d'un chemin couvert avec ſon glacis. Dans cet avant-foſſé ſont placez pluſieurs ouvrages, entre leſquels ſont deux ouvrages à corne, dont l'un eſt des plus petits, & d'une forme des plus irrégulie-

res qui se voyent. Il est pour couvrir une écluse placée sur la haute Deule à la gorge de cet ouvrage. Tout le front est couvert d'une petite demi-lune revêtuë. Ces ouvrages sont entourez d'un fossé, chemin couvert, place d'armes, & glacis, à l'extremité duquel on remarquera deux angles saillans de deux lunettes de terre. Au-delà encore est un avant-fossé. La demi-lune de la porte Nôtre-Dame, est couverte par un grand ouvrage à corne de terre, nouvellement construit & retranché. Son front est couvert d'une autre demi-lune, revêtuë, le tout entouré d'un fossé, d'un chemin couvert avec ses places d'armes & traverses, & de son glacis, au pied duquel est son avant fossé. Aux angles saillans de ce dernier fossé, sont placées trois demi lunes où lunettes de terre. Ces ouvrages ont encore leur fossé particulier accompagné de son chemin couvert & de son glacis. On remarquera qu'une des ailes de cet ouvrage à corne, est couverte par une espece de demi-lune que nos Ingénieurs ont appellée un épaulement. Cet épaulement est encore couvert de son fossé, de son chemin couvert, de son glacis, & d'un avant-fossé, qui est proprement un quatriéme fossé pour la place de ce côté-là. Dans ce dernier fossé au pied du glacis sont placées aux angles

saillans

saillans deux petites lunettes. Tous ces ouvrages sont nouvellement construits aussi bien que les deux petites lunettes qui sont au pied du glacis du côté d'Arras. Une partie de la Ville d'Aire est entourée d'un terrein bas, qui est un pré marécageux sur lequel on blanchit des toiles. On peut y former une inondation, & on y a construit plusieurs redoutes pour en empêcher les approches.

Le Fort saint François est à une bonne portée de canon d'Aire, & sur la riviere de Lis. On va de l'un à l'autre par un canal des plus réguliers. Au milieu est une redoute de terre de figure pentagonale, & qui se trouve placée dans l'endroit où aboutit le canal appellé *le neuf fossé*. Sur le bord du canal d'Aire, on remarque une grande chaussée ou digue parfaitement bien construite pour arrêter les débordemens de la Lis, & pour conserver un chemin libre & facile pour aller au Fort saint François.

Ce Fort est un petit pentagone régulier, composé de cinq bastions bien revêtus. Il n'y a qu'une seule porte, qui est du côté de la chaussée. Cette petite place est environnée d'un fossé, chemin couvert & glacis. Dans le fossé on ne trouvera qu'une demi-lune revêtuë. Au-delà du glacis on remarquera un avant-

foſſé fort large, qui vient des deux côtez de la Lis, & cette riviere forme auſſi du côté qu'elle coule un pareil avant-foſſé fort large, en ſorte que cette petite place eſt entierement iſolée par ce foſſé & par la Lis. Au milieu du front qui eſt ſur la riviere, on trouve une écluſe couverte d'une petite demi-lune qui n'a qu'un foſſé. Sur le bord de la riviere à l'entrée du côté du fort, eſt placée une redoute de terre, quarrée, & environnée ſeulement d'un foſſé.

La Ville d'Aire a donné la naiſſance au P. Mallebranque Jeſuite, fameux par ſon ſçavoir & par ſa vertu. Il a fait une ſçavante hiſtoire *de Morinis*, qui finit en 1553, temps de la deſtruction de Terouenne Capitale des Morins. Les trois volumes imprimez de cette excellente hiſtoire ne viennent que juſqu'en 1313, & l'on ne ſçavoit ce qu'étoit devenuë la ſuite de l'ouvrage. Heureuſement l'on découvrit en 1702, qu'elle étoit en manuſcript dans la maiſon du Nóviciat des Jeſuites à Tournay. Il ne reſte plus qu'à ſouhaiter que l'on la donne inceſſamment au public.

BAPAUME.

BAPAUME, *Bapalmæ, Patpalmæ*, à quatre ou cinq lieuës d'Arras, & à

pareille diſtance de Cambray, eſt dans un païs ſec, où il n'y a ni riviere ni fontaine, & ce défaut d'eau fait ſa principale défenſe. Cette Ville eſt aſſez ancienne, & a été fortifiée ſelon la méthode du Chevalier de Ville. On y entre par deux portes diametralement oppoſées.

Les dedans ſont aſſez réguliers, & les rues pas mal pavées. Il y a deux places publiques, l'une ſous le Château, & l'autre au milieu de la Ville. La premiere eſt plus réguliere que l'autre, & les deux grandes rues des deux portes y aboutiſſent. Il n'y a que quatre ou cinq Egliſes. L'enceinte de cette place eſt d'une forme aſſez irréguliere, formant une eſpece de trapéze. Cette enceinte eſt compoſée de ſept baſtions, trois deſquels entourent le Château. Il y en a deux qui ſont extrémement grands & ont des places hautes, ainſi que le pratiquoit le Chevalier de Ville. A la gorge de chacun de ces baſtions, ſont placez des cavaliers en forme de fer à cheval. La place eſt entourée d'un foſſé dans lequel ſont placées ſept demi-lunes. Celle qui couvre la porte d'Arras eſt plus grande que les autres, & de la conſtruction du Marêchal de Vauban; ſa forme eſt pentagonale. Toutes ces demi-lunes ſont entourées chacune de leur foſſé particulier qui communique dans le grand

foſſé de la place. Le tout entouré de ſon chemin couvert avec les traverſes, places d'armes, & glacis à l'ordinaire.

Le Château eſt placé à l'angle le plus aigu que forme l'enceinte de la Ville. Ce n'eſt proprement qu'une petite enceinte de forme quarrée, dont les trois baſtions forment une partie du contour. Les deux autres côtez qui regardent la Ville, ne conſiſtent qu'en deux lignes droites qui forment un angle en dedans de la place, dont elle n'eſt ſéparée que par un ſimple foſſé ſec. Sur les quatre angles, ſont placez quatre cavaliers en forme de fer à cheval.

SAINT-VENANT, *Fanum ſancti Venantii*, ſur la Lis. Cette Ville étoit fortifiée, mais on a démoli toutes ſes fortifications. Elle fut cedée à la France par le traité des Pyrenées l'an 1659.

HESDIN.

HESDIN, *Heſdinium*, *Hiſdinium*, ſur la Canche, eſt une Ville fort moderne. Philibert Emanuël Duc de Savoye, qui commandoit les Armées de l'Empereur Charles-quint dans les Pays-bas, fit aggrandir & fortifier en 1554, le village du Meſnil ſitué un peu au deſſous du vieux Heſdin, que Charles-quint avoit

fait raser l'année précedente. Cette ville est un exagone régulier, environné d'un bon fossé & d'une bonne contrescarpe, avec des demi-lunes & autres ouvrages qui défendent cette place du côté où il n'y a point de marais. Elle fut prise en 1639 par M. de la Meilleraye, qui commandoit l'Armée du Roi. Sa Majesté y entra par la brêche, & se tournant vers Puysegur prit sa canne qu'il donna à M. de la Meilleraye, en lui disant : *Je vous fais Marêchal de France, voilà le bâton que je vous en donne. Les services que vous m'avez rendus m'obligent à cela.* Hesdin fut ensuite cédée à la France par le traité des Pyrenées en 1659. *Le vieil-Hesdin*, dont il vient d'être parlé, est situé à une lieue au dessus de l'endroit où le Ternois se perd dans la Canche. Il y a des Sçavans qui croyent que le vieil-Hesdin est le *vicus Helenæ* dont parle Sidonius. Helene femme de Constance Chlore, & mere du grand Constantin, ayant été répudiée par son mari, se retira, selon eux, en ce lieu, & y fit bâtir un Château qu'elle nomma *vicus Helenæ*, nom qui a été changé dans la suite en celui de *vic-Helenæ*, ou *vic-Hedene*, & puis en *vieil-Hesdin*. D'autres soutiennent que *vicus-Helenæ*, est *Houdan* ou *Othain*.

LENS, sur le Souchet, est une petite

Ville qui a environ quatorze cens habitans, & ſon Bailliage cent huit Communautez. Elle eſt connuë par la mort du Maréchal de Gaſſion, qui y fut tué pendant qu'il l'aſſiégeoit en 1647, & par la victoire que le Prince de Condé y remporta ſur l'Archiduc, en 1648.

LILLERS, près du Navez, contient deux mille cinq cens cinquante-neuf perſonnes, & ſon Bailliage eſt le plus petit de la Province, n'étant compoſé que de 23. Communautez.

PERNES, *Pernæ*, ſur la Clarence, eſt la plus petite Ville d'Artois, n'ayant qu'environ cinq cens ſoixante-douze habitans.

TEROUENNE, *Tarvenna Morinorum*, *Civitas Morinorum*, ſur la riviere de Lis, étoit la Capitale d'un peuple appellé *Morini*, & fort fameuſe du temps des Romains. Elle fut priſe en 1553, par l'Empereur Charles-quint qui la fit raſer. L'étenduë de ſon Evêché étoit ſi conſiderable qu'après la deſtruction de cette Ville, ſon Dioceſe ſervit à l'érection des Evêchez de Boulogne, de Saint-Omer, & d'Ypres. On peut remarquer en paſſant le beau terrein que cette Ville occupoit autrefois, mais *nunc ſeges ubi Troja fuit*.

RENTY, eſt un Château fort célebre par le combat qui s'y donna le 13 d'Aouſt

de l'an 1554, entre les François & les Espagnols dont l'armée fut mise en déroute. La Terre de Renty est une des plus nobles de la Province. C'est le premier Marquisat d'Artois. Il fut érigé par Charles-quint en 1533, en faveur de la Maison de Croui.

SAINT-PAUL est un Comté des plus illustres, non seulement de la Province, mais même de tout le Royaume. Il appartenoit autrefois à la Maison de Camp-d'Avoine. Elisabeth qui en fut l'héritiere, le porta dans la Maison de Châtillon l'an 1205. Cette Maison l'a possedé jusqu'à Mahaut de Châtillon, qui le fit passer dans la Maison de Bourbon. La Duchesse de Nemours, qui l'a possedé dans ces derniers temps, l'a vendu au Prince d'Epinoy.

La Ville de Saint-Paul, ou de Saint-Pol, est le Chef-lieu de ce Comté. Elle contient environ 2850 personnes, & son Bailliage est le plus considerable de la Province, puisqu'il est composé de cent vingt-huit Communautez.

AUBIGNY est un gros Bourg partagé en deux par deux petites montagnes. L'un s'appelle Aubigny *le Comte*, & l'autre Aubigny *la Marche*, pour avoir appartenu aux Comtes de la Marche Bourbon. Sur une de ces montagnes il y avoit une

tour qu'on a cru pendant fort longtemps avoir été bâtie par César. Cette tour nommée *le vieux Château*, fut démolie l'an 1691, mais l'on y trouva rien qui prouvât que ce fut un ouvrage des Romains.





Carte
de la
Champagne
Dressée sur les dernieres Observations de Mrs de l'Academie Royalle des Sciences
Par le Sieur Baillieul Geographe
PICARDIE
HAINAUT
LUXEMBOURG
JSLE DE FRANCE
GASTINOIS
LORRAINE
FRANCHE COMTÉ
BOURGOGNE
RHEIMS
TROYES
CHAALONS
LANGRES
VERDUN
SEDAN
Echelle de dix Lieux
Gravée par N. de Baillieul

CHAPITRE III.

IV. Description du Gouvernement de Champagne.

LA Champagne étoit habitée du tems des Romains par les Remois, par les Trecasses, ou Tricassiniens, par les Meldes, les Lingons, & les Senonois, & faisoit partie des Gaules Celtique & Belgique. On ne peut pas assurer précisément quel fut le Gouvernement de cette Province sous les premiers Francs ; mais il y a beaucoup d'apparence qu'elle eut des Seigneurs particuliers. Dans le partage du Royaume que firent les enfans de Clovis, la Champagne fit partie de celui d'Austrasie, dont Mets étoit la Capitale. Gregoire de Tours, Flodoard, & quelques autres Historiens remarquent qu'elle fut gouvernée par six Ducs, avant que de l'être par les Comtes. Il fait mention de Loup qui en étoit Duc, l'an 570, & qui par sa fidelité contribua beaucoup à maintenir Childebert dans la possession de ses Etats, malgré les efforts d'Ursion, & de Betzfrey. Quintrio, ou Wintrio lui succeda, & la Reine Brunehaut le fit mourir en 597.

Jean, fils de Loup, fut le troisiéme Duc de Champagne, ſelon Flodoard. Il vivoit l'an 600. & Romulphe ſon frere étoit Archevêque de Reims. Wimart fut le quatriéme ſous le Regne de Childebert Roi d'Auſtraſie, & fils de Clovis II. Il mourut vers l'an 680. Dreux, fils aîné de Pepin Heriſtel Maire du Palais, lui ſucceda vers l'an 696, & mourut l'an 708. Grimoald, frere de Dreux, fut, ſelon quelques-uns, le ſixiéme & dernier Duc de Champagne. Il mourut l'an 714. A ces Ducs ſuccederent les Comtes Palatins Héréditaires, & Pairs de France. Les premiers ſont connus ſous les noms de Comtes de Troyes, de Meaux, de Chartres, de Blois, & de Tours. Ils étoient ſi puiſſans qu'ils ſoûtenoient des guerres contre les Empereurs, les Rois de France, & ceux de Bourgogne. Quelques Hiſtoriens prétendent que le premier de ces Comtes fut Herbert II. du nom, Comte de Vermandois ; mais l'opinion la plus reçûë ne fait commencer les Comtes qu'à Robert, fils d'Herbert, & d'Hildebrande, qui eut en partage les biens de ſon pere, qui étoient ſituez en Champagne & Brie. Il s'empara en l'an 958, de la ville de Troyes, & en chaſſa l'Evêque. Il épouſa Alix de Bourgogne, dont il eut trois enfans ; Herbert qui mourut avant ſon pere, Archambaud

qui fut Archevêque de Sens, & Adelaïde qui épousa Lambert, Comte de Châlons sur Saone. Robert mourut l'an 958. Herbert son frere lui succeda. Il se qualifioit Comte de Troyes & de Meaux, & épousa Ogive d'Angleterre, fille d'Edouard le Vieux, Roi d'Angleterre, & veuve du Roi Charles le Simple. Il y a des Historiens qui disent qu'il en eut un fils appellé Estienne qui lui succeda; & d'autres assurent qu'il mourut sans enfans l'an 993. Thibaud I. surnommé le *Vieil*, & le *Tricheur*, parce qu'il vêcut long-temps, & qu'il étoit fort fin, lui succeda du chef de Laidegarde, fille d'Herbert de Vermandois, & sœur des deux précedens Comtes de Champagne. Ce Thibaud étoit fils, selon quelques-uns, de Gerloud Prince Normand; mais d'autres assurent que sa naissance étoit très médiocre. On ne sait point en quel tems il mourut, mais il laissa deux fils qui furent successivement Comtes de Troyes, de Meaux, *&c.* Estienne premier du nom étoit l'aîné, & étant mort sans enfans, Eudes, ou Eon son frere, lui succeda. Outre les Titres & les Seigneuries de son pere & de son frere, il fut encore Seigneur de Sancerre par l'échange qu'il fit d'une partie du Comté de Beauvais avec l'Evêque Roger. On le nomma le Champenois, parce qu'il s'empara d'une

partie de la Champagne & de la Brie. Robert Roi de France prétendit réunir ces Comtez à la Couronne par droit de reversion ; mais Eudes se conserva dans la possession de ces Comtez. Henry premier du nom ayant succedé à Robert, voulut faire valoir les mêmes prétentions, & fit la guerre à Eudes, qui fut défait dans trois batailles. A peine ce dernier fut-il un peu remis de ces pertes, qu'il déclara la guerre à l'Empereur Conrard, sous prétexte de quelques prétentions qu'il avoit sur la Bourgogne. L'Empereur le défit, & lui pardonna ; mais comme Eudes étoit né remuant, il entra à main armée en Lorraine, où il fut tué par Gosselin ou Gosselon, dans une bataille donnée près de Bar l'an 1037. Il n'avoit point eu d'enfans de Mahaud, fille de Richard Duc de Normandie, sa premiere femme ; mais il eut trois fils d'Hermengarde d'Auvergne, sa seconde femme, & niéce de Constance, femme du Roi Robert. Ces fils furent Estienne & Thibaud, qui lui succederent l'un après l'autre, & Hugues, ou Huës qui fut Archevêque de Bourges. Estienne refusa de faire hommage au Roi Henry, parce que ce Prince n'avoit point secouru son pere dans la guerre qu'il avoit soûtenuë contre l'Empereur ; mais il y fut contraint par force. Il laissa un fils nommé

Eudes, à qui ſon oncle Thibaud enleva la ſucceſſion de ſon pere. Thibaud ſecond du nom, ſucceda à ſon frere Eſtienne. Il portoit auparavant le nom de Thibaud troiſiéme du nom, Comte de Blois, de Chartres, & de Tours. Il fut le premier qui prit le titre de Comte de Champagne, que ſes ſucceſſeurs ont depuis retenu. Il ſe mit auſſi ſous la protection de l'Empereur Henry, & prit la qualité de Palatin. Du Cange dans ſes Notes ſur Joinville, prétend que ce fut à cauſe que le Comte de Champagne exerçoit ſa Juriſdiction ſur les Officiers du Palais du Roi, au lieu que les autres Comtes rendoient la Juſtice dans les villes. Il refuſa de même que ſon frere Eſtienne de faire hommage au Roi; mais on ſçut bien l'y obliger. Il épouſa en premieres nôces Gertrude fille d'Hubert ſurnommé *Eveille-chien*, Comte du Mans; mais il la répudia pour épouſer Alix de Creſpy, & de Bar-ſur-Aube. Il eut de cette derniere quatre fils, Henry, ſurnommé Eſtienne, Comte de Chartres, de Blois, & de Meaux; Eon, ou Eudes Comte de Troyes; Hues, ou Hugues, qui ſucceda à ſon frere Eon au Comté de Troyes; & Philippe, Evêque de Châlons. Quelques Hiſtoriens diſent qu'il laiſſa tous ſes Etats à Henry ſon fils aîné, qui mourut au deuxiéme voyage qu'il fit à la

Terre-ſainte, dans une bataille qui ſe donna près de Rames dans la Paleſtine. D'autres veulent qu'Eudes lui ſucceda au Comté de Troyes, mais ils conviennent tous qu'Eudes étant mort ſans poſterité, Huon, ou Hugues, lui ſucceda, & épouſa Conſtance, fille du Roi Philippe I. de laquelle n'ayant point eu d'enfans, il fut ſéparé ſous prétexte de parenté. Il épouſa en ſecondes nôces une Princeſſe de Lombardie, dont il fut ſi mécontent qu'il la quitta, quoiqu'elle fut enceinte, pour aller à Jeruſalem, où il ſe fit Chevalier du Temple, & mourut en 1126. Par ſon teſtament il deshérita le Prince Eudon dont ſa femme étoit accouchée, & fit ſon héritier Thibaud troiſiéme du nom, fils d'Henry ſurnommé Eſtienne, & petit-fils de Thibaud II. Comte de Troyes, & de Meaux. Thibaud troiſiéme du nom, ſurnommé le Grand, fait une grande figure dans l'Hiſtoire de France. Il épouſa Mahaut fille de Beaudoin, Comte de Flandres, ou ſelon d'autres, fille d'Engelbert troiſiéme Duc de Carinthie. Il mourut à Lagny ſur Marne en 1151. & laiſſa onze enfans. 1. Henry I. qui fut ſon ſucceſſeur. 2. Thibaud Comte de Blois, & Grand Sénéchal de France. 3. Eſtienne Seigneur & Comte de Sancerre. 4. Guillaume, ſurnommé aux Blanches-mains, Archevêque

de Sens, & depuis Cardinal & Archevêque de Reims. 5. Hugues, Abbé de Cîteaux. 6. Agnès, femme de Renaud de Mousson. 7. Marie, femme d'Eudes Duc de Bourgogne. 8. Elisabeth, femme de Roger de Sicile Duc de la Pouille. 9. Mahaut, femme de Geoffroy Rotrou, Comte du Perche. 10. Marguerite Religieuse à Fontaine, de l'Ordre de Fontevrault. 11. Alix, troisiéme femme du Roi Louis le Jeune, & mere de Philippe Auguste.

Henry, surnommé le Riche & le Libéral, succeda à son pere Thibaud le Grand au Comté de Champagne en 1151. Il épousa Marie fille du Roi Louis le Jeune & d'Alienor de Guyenne, & en eut Henry II. qui succeda à Thibaud, Comte de Chartres, de Blois, de Sancerre, & Vicomte de Châteaudun. 2. Scholastique, femme de Guillaume Comte de Vienne & de Mascon. 3. Marie femme de Baudouin I. Empereur de Constantinople. Henry I. mourut en 1180 ou 1181, & fut inhumé dans le Chœur de l'Eglise Collegiale de S. Estienne de Troyes qu'il avoit fondée. Henry II. dit le Jeune, joignit à la qualité de Comte de Champagne celle de Roi de Jérusalem du chef d'Isabeau sa seconde femme, fille d'Amaury premier du nom, Roi de Jérusalem, & veuve de Conrard, Marquis de Montferrat. Il eut

trois filles de ce mariage : Marie morte jeune ; Alix, femme de Hugues I. Roi de Chypre ; & Philipote, femme d'Herard de Brienne. Henry II. n'avoit point eu d'enfans d'Hermanete de Namur sa premiere femme. Ce Prince mourut à Acre en Palestine l'an 1197, étant tombé d'une fenêtre dont l'appui fondit sous lui, & la Comtesse de Champagne sa mere mourut de douleur en apprenant cette nouvelle. Thibaud quatriéme du nom, succeda à Henry II. son frere. Quelques Historiens prétendent que le Comte Henry l'avoit institué son héritier; mais d'autres assurent qu'il usurpa ce Comté pendant l'absence de son frere ; & d'autres, qu'il en traita par lettres avec son frere. Il fut marié avec Blanche fille de Dom Sanche, surnommé le Sage, Roi de Navarre, dont il eut une fille qui mourut fort jeune, & un fils posthume nommé Thibaud. Thibaud IV. mourut au mois de Mai de l'année 1207, âgé de 26. ans. Thibaud V. surnommé le Posthume, ou le Faiseur de chansons, fut Comte de Champagne après la mort de son pere, & Roi de Navarre après celle de Dom Sanche le Fort son oncle maternel, qui mourut sans enfans. Il fut déclaré possesseur légitime de la Champagne par un Arrêt du mois de Juillet de l'an 1221. Ce Prince se trouva d'abord engagé dans

la révolte qui se fit au commencement de la minorité de S. Louis ; mais épris des charmes de la Reine Blanche, il quitta ce parti, & découvrit à la Reine le dessein des Révoltez, & sur tout celui qu'ils avoient formé d'enlever le Roi S. Louis à Montl'hery, qui seroit tombé entre leurs mains sans les avis du Comte de Champagne, & le secours des trois mille Gentils-hommes qu'il amena avec lui ; en haine de quoi le Duc de Bretagne chef de cette ligue assiégea Troyes, qui fut secourue par le Roi S. Louis, & les factieux furent obligez de lever le siége. Thibaud V. fut marié trois fois. La premiere avec Gertrude, fille d'Albert Comte de Metz & d'Ausbourg, veuve de Thibaud Duc de Lorraine, de laquelle il fut séparé à cause de leur parenté. La seconde avec Agnès de Beaujeu, fille de Guichard, & de ce mariage naquit une fille appellée Blanche; & la troisiéme fois avec Marguerite de Bourbon fille d'Archambaud VIII. de laquelle il eut trois garçons & trois filles. Il mourut à Troyes en 1254. Ses enfans du troisiéme lit furent, 1. Thibaud qui lui succeda. 2. Henry, surnommé le Gros, Comte de Rosnay. 3. Pierre, ou Perron, qui mourut en bas âge. 4. Alienor, morte jeune. 5. Marguerite, mariée à Henry fils de Mathieu de Lorraine. 6. Béatrix, se-

conde femme de Hues IV. Duc de Bourgogne. Quant à Blanche qu'il avoit euë de sa seconde femme, elle épousa Jean, dit le Roux, Duc de Normandie. Thibaud VI. Comte de Champagne, & Roi de Navarre, deuxiéme du nom, épousa Isabelle de France, fille de S. Louis. Elle le suivit dans ses voyages de la Terre sainte. Il mourut en Sicile en 1270. Henry III. surnommé le Gros, lui succeda. Il épousa Blanche, fille de Robert premier, Comte d'Artois, & niéce de S. Louis. Il n'en eut qu'une fille, nommée Jeanne, qui fut mariée en 1284, à l'âge de treize ans au Roi Philippe le Bel, auquel elle fit donation de tous ses Etats, & mourut en 1304. Henry III. son pere étoit mort à Pampelune, Capitale de son Royaume de Navarre, dès l'an 1274 Louis X. fils de Philippe le Bel, & de Jeanne Reine de Navarre & Comtesse de Champagne, n'ayant laissé qu'une fille, nommée Jeanne de France, sous la tutele d'Eudes IV. Duc de Bourgogne, le Roi Philippe V. frere du Roi Louis X. se mit en possession de la Navarre & du Comté de Champagne, comme ayant été unis à la Couronne de France. Jeanne de France prétendoit au contraire que ce Comté lui appartenoit, parce qu'étant venu au Roi Louis X. par Jeanne de Champagne sa mere, ce

Comté étoit tranſmiſſible à tous héritiers, tant mâles que femelles. Il fut néanmoins jugé par Arrêt du Conſeil du Roi que ce Comté étant demeuré uni à la Couronne pendant plus de trente années, il n'en pouvoit plus être démembré, ni ſéparé. Philippe V. & Eudes Duc de Bourgogne, en qualité de tuteur de Jeanne de France, firent un traité à Laon le 27. de Mars de l'an 1317, par lequel il fut convenu que ſi le Roi décedoit ſans enfans mâles, le Comté de Champagne appartiendroit à Jeanne de France ſa niéce, comme ſon propre héritage; & que ſi Jeanne décedoit ſans hoirs, ce Comté ſeroit réuni à la Couronne. Jeanne de France fut mariée à Philippe Comte d'Evreux, petit-fils de Philippe le Hardy; & Philippe d'Evreux ceda & quitta à Philippe de Valois tous les droits qui pouvoient lui appartenir aux Comtez de Champagne & de Brie, ſoit par la ſucceſſion du Roi Louis X. ſoit par le traité du 27. de Mars de l'an 1317. Cette ceſſion de Philippe d'Evreux eſt du 14. de Mars de l'an 1335. Le Roi Philippe de Valois lui donna en échange le Comté de la Marche & trente-huit mille livres de rente ſur le Tréſor, qui furent enſuite commuées pour les Vicomtez de Beaumont le Roger, Breteuil, Conches, Orbec, Ponteau-demer, & le Cotentin. Enfin le Roi Jean

réunit de nouveau par Lettres Patentes les Comtez de Champagne & de Brie à la Couronne, ſans qu'à l'avenir ils en puiſſent être démembrez pour quelque cauſe que ce ſoit.

Les Hiſtoriens ne s'accordent point ſur la durée du Gouvernement des Comtes de Champagne, ni ſur leur nombre. Les uns le font durer 316 ans, & les autres 331. Les uns ne reconnoiſſent que treize ou quatorze Comtes, & les autres en comptent quinze, ſans y comprendre la Comteſſe Jeanne, femme de Philippe le Bel. Cette difference vient ſans doute de ce qu'ils ont confondu les deux branches de cette Maiſon, dont l'une poſſedoit les Comtez de Troyes, de Meaux, & le reſte de la Champagne ; & l'autre les Comtez de Blois, Tours, Chartres, *&c.*

Les Comtes de Champagne étoient Pairs de France, & portoient au Sacre de nos Rois la Banniere de France. Il n'en faut pas davantage pour prouver qu'ils ont toûjours relevé de nos Rois ; & quand Joinville dit dans ſon Hiſtoire, *Qu'ayant été mandé avec les Barons de France par S. Louis pour venir prêter le ſerment de fidelité à ſes enfans, il refuſa de le faire, parce qu'il n'étoit pas né ſon ſujet* ; cela ne prouve autre choſe, comme l'a fort bien remarqué M. du Cange, ſi ce n'eſt que les Vaſſaux

ne doivent le serment de fidelité qu'aux Seigneurs dont ils relevent immediatement, & non pas aux Seigneurs du Fief dominant.

Les Comtes de Champagne avoient droit de faire tenir leurs Etats par sept Comtes qui se qualifioient *Pairs de Champagne*. Ces Comtes étoient ceux de Joigny, de Retel, de Braine, de Roucy, de Brienne, de Grandpré, & de Bar sur Seine. Les Comtes de Champagne jouissoient de la Ville & Comté de Chaumont, de la Ville & Comté de Sainte Menehould, de la Ville & Comté d'Epernay, des Villes de Vitry, Bar sur-Aube & Vertus; & des Châtellenies de Vassy, Andelot, Coissy, Nogent le Roy, & Bar sur Seine. Les Villes de Reims, de Langres, & de Châlons n'ont jamais été du ressort ni de la mouvance du Comté de Champagne. Le Domaine utile & la Jurisdiction en ont toûjours appartenu aux Archevêques & Evêques, qui en qualité de Pairs Ecclesiastiques ont même toûjours précedé, au Sacre de nos Rois, les Comtes de Champagne.

La Champagne a pris son nom de ses vastes plaines ou campagnes. Elle est bornée au Nord par la Flandre; au Levant, par la Lorraine; au Midy, par la Bourgogne; & au Couchant, par l'Isle de France.

Cette Province, une des plus considérables du Royaume, a plus de quarante-six lieues d'étendue de l'Occident au Sud-Est, depuis Lagny en Brie jusqu'à Bourbonne en Bassigny, & environ cinquante-quatre du Midy au Septentrion, depuis Ravieres dans le Senonois jusqu'à Rocroy dans le Rhetelois. Le cœur du païs consiste en de vastes plaines ; mais les extrémitez sont couvertes de bois, & remplies de montagnes & de collines, qui produisent abondamment tout ce qui est necessaire à la vie.

Les principales rivieres de cette Province sont la Meuse, qui prend sa source près du village de Meuse & de Montigny-le-Roy. Son cours est de cent vingt lieues ou environ. Elle commence à porter bateau à S. Thibaud, passe dans les Evêchez de Toul & Verdun, par la Champagne, le Luxembourg, & le Comté de Namur. Ensuite après avoir arrosé l'Evêché de Liége, une partie des Païs-bas Espagnols, & des Provinces-Unies, & avoir reçu le Wahal au dessous de l'Isle de Bommel, elle prend le nom de Meruve, & se perd dans l'Ocean entre la Brille & Gravesende. Un habile Phisicien a remarqué que la Meuse s'enfle ordinairement la nuit environ d'un demi-pied plus que le jour, si le vent ne s'y oppose. Il attribue cet

effet aux rayons du Soleil, qui chassent la mer pendant le jour loin de la terre, & lui laissent la nuit la liberté de s'en rapprocher. Cette explication souffre ses difficultez ; mais ce n'est pas ici le lieu de les relever.

La Seine, dont j'ai déja parlé.

La Marne prend sa source dans le Bassigny au pied d'une montagne, & à cinq cens pas d'une métairie nommée *la Marmotte*. Elle a son cours par les Généralitez de Châlons, de Soissons, & de Paris ; & commence à être navigable à Vitry. Elle se jette dans la Seine au pont de Charenton, au dessus de Paris.

L'Aube prend sa source aux confins de la Bourgogne & de la Champagne, au village d'Auberive ; puis coulant vers le Septentrion elle passe à la Ferté, à Bar, à Arcis, *&c.* se jette dans la Seine à Conflans. On a fort travaillé à la rendre navigable : mais ces dépenses ont été inutiles.

L'Aisne prend sa source au dessus de SainteMenehould, aux confins de la Champagne, & de la Lorraine. Elle parcourt les Généralitez de Châlons & de Soissons, & se jette dans l'Oyse à une demi-lieue au dessus de Compiegne. Elle ne porte batteau qu'à Château-Portien : mais on avoit formé le dessein de la rendre navigable un peu au dessus de Sainte-Menehould. Ce

deſſein s'étendoit même plus loin, car M. de Louvois avoit fait dreſſer des plans pour joindre la Meuſe à l'Aiſne, par le moyen de pluſieurs ruiſſeaux. Il prétendoit outre l'utilité & la commodité du commerce, que le Roi en devoit tirer un avantage conſidérable pour le tranſport des munitions dans les Places de la Meuſe. Tous ces grand projets dignes d'un auſſi grand Miniſtre, ont été négligez après ſa mort.

Il y a à Bourbonne des eaux minerales tres-célebres. Elles ſont chaudes, & de ſaveur ſalée. Elles furent d'abord connues par leur bouë qu'on appliquoit ſur les vieilles playes & ſur les ulceres. On s'aviſa enſuite de s'y baigner, & enfin on but de cette eau, malgré ſa chaleur. L'effet en fut ſurprenant, ſur tout pour rêtablir l'eſtomac. La douche faite avec ces eaux, eſt ſouveraine contre les rhumatiſmes, & les paralyſies. Elles donnent par l'évaporation une grande quantité de ſel qui pétille ſur les charbons ardens, & tient beaucoup du ſel marin. Un Médecin de Beſançon * a dit dans une Théſe qu'il ſeroit plus facile de faire tarir les eaux de Bourbonne en les buvant, que de raconter en détail toutes leurs excellentes qualités: *Borbonienſem fontem potius exhauries po-*

* M. Charles.

tando

tando, quam virtutes ejus numerando recenseas.

Au Village d'Attencourt, à deux lieues de Vaſſy, il y a une fontaine minérale dont les eaux ſont ferrugineuſes, & très-bonnes pour la guériſon de pluſieurs maladies.

Le long des murailles d'un petit Bourg appellé *Veron*, qui eſt à quatre lieues de Sens, il y a une fontaine dont l'eau vive & claire pétrifie la mouſſe & la bourbe qu'elle entraine. Quelques-uns diſent même qu'elle produit des pierres ponces. Paſquier dans le 29. chapitre du 4. livre de ſes Recherches a parlé de cette fontaine, & Joachim du Bellay en a fait une belle deſcription en vers latins, ce qui a fait dire d'elle,

Cujus decus Auſonio Belaï carmine crevit.

J'avoue que je n'ai pû m'empêcher de rire en voyant que Moreri, ou ſes Editeurs ont pris cette fontaine pour une Dame Romaine.

La Champagne produit beaucoup de grains, & des vins excellens; dont il ſe fait un debit très-conſidérable à Paris & en Flandre, &c. Le païs néanmoins n'en tire pas tout le profit qu'on peut s'imaginer, parce que les bonnes récoltes ſont rares, & que d'ailleurs les façons des vignes ſont

fort cheres. Les moutons de Reims sont fort estimez ; mais il y en a très-peu.

Le génie des Champenois en général, tient beaucoup de la douceur du climat. Ils sont tempérez, doux, obéissans, laborieux, portez aux armes ; mais sur tout fideles à leur Prince. On les accuse d'être trop simples, & ce défaut qu'on leur reproche a même passé en proverbe.

ARTICLE I.

Le Gouvernement Ecclésiastique de la Champagne.

IL y a dans l'étendue du Gouvernement de Champagne, deux Archevêchez, Reims & Sens ; & quatre Evêchez, Lengres, Châlons, Troyes, & Meaux.

§ 1. L'Archevêque de Reims est le premier Duc & Pair de France, Légat né du S. Siége Apostolique, & Primat des Gaules Belgiques. Il a le droit de sacrer nos Rois, & ses Suffragans sont les Evêques de Soissons, de Châlons sur Marne, de Laon, de Noyon, de Senlis, de Beauvais, d'Amiens, & celui de Boulogne. Autrefois les Evêques d'Arras, de Cambray, de Tournay, & de Terouenne, l'étoient aussi ; mais ils en furent soustraits lors de l'érection de Cambray en Arche-

vêché en 1559 & 1560. C'eſt pour dédommager l'Archevêque de Reims de ce démembrement, que le Roi a conſenti à l'union de l'Abbaye de S. Thierry à l'Archevêché de Reims, qui a été ordonnée par une Bulle d'Innocent XII. du mois de Septembre de l'an 1696. Depuis cette union, cet Archevêché vaut environ cinquante-cinq mille liv. Celui qui en étoit revêtu, avoit autrefois de grands droits ſur ſes Suffragans, mais depuis le Concordat il ne lui eſt reſté que celui de recevoir le ſerment de tous ſes Suffragans, qui quelque temps après ſon Sacre, ſont obligez d'aller à Reims, pour lui jurer *obedientiam, & reverentiam.* Il reçoit ce ſerment étant couvert, & aſſis dans un fauteuil, à côté de l'Autel de ſon Egliſe; & ſes Suffragans pendant le ſerment, ſont debout & découverts. Les Chapitres des Cathédrales de ſes Suffragans, à l'exception de celui de Laon, ſont ſujets immédiatement à l'Archevêque de Reims, qui a droit de les viſiter & de les corriger. Les appellations des jugemens de l'Official Métropolitain de Reims ſont portées directement au Pape.

On dit que Louis d'Outremer fit l'Archevêque de Reims, Chancelier héréditaire de France; mais qu'Hugues Capet ôta cette dignité à ſes ſucceſſeurs en haine

d'Arnoul Archevêque de Reims, qui avoit ouvert les portes de cette Ville à Charles de Lorraine son compétiteur. On dit aussi que ces Archevêques n'avoient autrefois que le titre de Comtes, & que ce fut Philippe Auguste, qui lors de son Sacre leur donna celui de Ducs, en faveur de son oncle Guillaume de Champagne, dit aux Blanches-mains, Cardinal & Archevêque de Reims.

L'Eglise de Reims a eu jusqu'à présent (1721.) quatre-vingt-quinze Prélats. Le Diocése est composé de quatre cens soixante & dix-sept Paroisses, de trois cens soixante & cinq Annexes, de sept Chapitres, de vingt-quatre Abbayes, de huit Hôpitaux, & de plusieurs Couvens de Religieux & de Religieuses.

Le Chapitre de la Cathédrale est sans doute le premier de ce Diocése. Il est composé de neuf Dignités, de soixante-quatre Chanoines, de quarante-deux Chapelains, que l'on nomme de l'ancienne Congrégation, &c.

Outre ce Chapitre, il y a trois Collégiales dans Reims. Celle de S. Symphorien, dont le Chapitre est composé d'un Doyen, & de douze Chanoines; celle de S. Timothée; & celle de sainte Balzamine, ou sainte Nourrice, à cause que cette Sainte a été nourrice de S. Remy. Les Canoni-

cats de cette derniére sont à la collation du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine.

Les autres Chapitres de ce Diocése sont ceux de Mezieres, dont les Canonicats valent cinq cens livres ; de Breaux & de Montfaucon, qui sont peu considérables.

Abbayes du Diocése de Reims.

LEs Abbayes d'hommes, de l'Ordre de saint Benoît, sont :

L'Abbaye *de S. Remy* de Reims, dont Turpin Archevêque de cette Ville fut le premier Abbé vers l'an 770. Elle vaut environ trente-deux mille livres pour l'Abbé, & vingt mille pour les Moines.

Celle *de S. Nicaise* de Reims a été donnée en 1641, aux Chanoines de la Sainte Chapelle de Paris, pour les dédommager des revenus de la Régale, dont ils jouissoient auparavant. Elle vaut environ neuf mille livres de rente, & a été fondée l'an 820.

Celle *de S. Thierry* est située sur le Mont *d'hor*, à deux lieues de Reims, & a été fondée par le grand S. Remy qui en donna la conduite à S. Thierry dont elle porte aujourd'hui le nom, & qui mourut vers l'an 533. Elle est unie à l'Archevêché de Reims depuis l'an 1696, & rapporte à l'Abbé douze mille livres de revenu.

Cette Abbaye doit à nos Rois un droit de *Gîte*, lorſqu'après leur Sacre ils vont à S. Marcoul, pour obtenir de Dieu la continuation de la grace de guérir les écrouelles.

Celle *de ſaint Bâle* eſt ſituée à quatre lieues de Reims, dans une ſolitude ſur la pointe d'une montagne. Elle s'appelloit autrefois *Verzy*, & a changé de nom parce que S. Baſle y demeura quelque tems, & qu'elle poſſede ſes Reliques. On conjecture qu'elle a été fondée par Suanegothe ſeconde femme de Thierry Roi d'Auſtraſie, & par Theodechilde ſa fille. Elle vaut à l'Abbé dix mille livres de revenu.

Celle *d'Hauvillers* a été fondée par S. Nivard Archevêque de Reims l'an 662, & a été fort augmentée par les Comtes de Champagne. Elle rapporte à l'Abbé treize ou quatorze mille livres de revenu.

Celle *de Mouſon* eſt occupée par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Vannes. Elle vaut à l'Abbé douze mille livres de revenu. Ce fut Adalberon Archevêque de Reims qui la fonda l'an 971.

Les Abbayes de filles de l'Ordre de S. Benoît, ſont :

L'Abbaye *de S. Pierre* de Reims a été fondée par ſainte Boüe, & ſainte Dode, & vaut environ vingt mille livres de rente.

Celle *d'Avenay* a été fondée par sainte Berte, femme de saint Gombert, & premiere Abbesse de ce Monastere. Les revenus en ont été augmentez depuis par les Comtes de Champagne, & ils sont à présent d'environ vingt mille livres de rente. L'enclos de cette Abbaye est le plus étendu & le plus beau qu'il y ait dans aucune Abbaye du Royaume. Cette maison est à sept lieues de Reims.

Les Abbayes de l'Ordre de Cîteaux, sont :

L'Abbaye *d'Igny* fondée en l'an 1126, par Renaud Archevêque de Reims, qui y établit des Religieux qu'il tira de Clairvaux. Elle vaut dix mille livres de rente à l'Abbé.

Celle *de Signy* fut bâtie l'an 1134, par S. Bernard, des liberalitez des Comtes de Champagne. Le revenu de l'Abbé est au moins de vingt mille livres.

Celle de Laval-Roy, *Vallis Regiæ*, a été fondée l'an 1149, par Jean Comte de Rouci. Elle vaut à l'Abbé environ quatorze mille livres.

Celle de *Bonne-Fontaine* fut fondée en 1154 par les Seigneurs de Rumigny. Elle ne vaut à l'Abbé qu'environ quatre mille livres de rente.

Celle *d'Elan* fut fondée par Witer Comte de Rhetel, environ l'an 1148, &

par Hugues auſſi Comte de Rhetel, qui en augmenta la fondation en 1220. Elle eſt de même valeur que la précédente.

Celle *de Chery* vaut environ huit mille livres de revenu, & a été fondée en 1135, ou 1147.

Les Abbayes de l'Ordre de S. Auguſtin, ſont :

L'Abbaye *de S. Denis* de Reims a été fondée par Hincmar Archevêque de Reims qui vivoit l'an 800. Elle rapporte à l'Abbé neuf mille livres de rente.

Celle *de Landeve* étoit anciennement Prieuré dépendant du Val-des-écoliers ; mais il fut érigé en Abbaye au commencement du ſiécle dernier, & unie en 1633, à la Congrégation de ſainte Geneviéve de Paris. L'Abbé eſt régulier.

Celle *d'Epernay* fut fondée par Thibaud premier du nom, Comte de Champagne. Elle rapporte ſix mille liv. de rente à l'Abbé.

Il n'y a, que je ſçache, qu'une ſeule Abbaye de filles de l'Ordre de ſaint-Auguſtin qui eſt celle de ſaint Eſtienne de Reims. Ces Religieuſes étoient auparavant à Soiſſons, & ne ſont venues s'établir à Reims qu'en 1617, par l'échange qu'elles firent de leur maiſon de Soiſſons avec le Prieuré du Val-des-écoliers, qui étoit à Reims. L'Abbeſſe a été élective juſqu'en 1654,

que Louiſe Iſabelle d'Angennes de Rambouillet, fut nommée Abbeſſe par le Roi.

Les Abbayes de l'Ordre de Prémontré, ſont :

L'Abbaye *de Chaumont* ſituée dans le Diocéſe de Rhetel, vaut environ huit mille livres à l'Abbé.

Celle *de Longuay* ne vaut que dix-huit cens livres.

Celle *de Belval*, fondée par Adalberon Evêque de Verdun, l'an 1133, eſt de cinq à ſix mille livres de rente pour l'Abbé.

Celle *du Val-Dieu* eſt en Régle.

Celle *de Sept-Fontaines* eſt de deux mille cinq cens livres pour l'Abbé. Elle eſt dans la Thiérache, & fut fondée en 1129, par Helie Seigneur de Mezieres, & Ode ſa femme.

Il y a dans la Ville de Reims un grand & beau Seminaire, qui fut commencé par Charles de Lorraine, Cardinal & Archevêque de Reims, en 1564, & a été rebâti magnifiquement en 1678. par les ſoins de Maurice le Tellier Archevêque de cette Ville.

La Chartreuſe du Mont-Dieu auprès de Sedan jouit de trente mille livres de rente, & eſt une des plus magnifiques de l'Ordre. J'en parlerai plus au long dans la

defcription des Villes & Lieux les plus remarquables de la Champagne.

§ 2. *L'Archevêché de Sens* reconnoît S. Savinien pour fon premier Prélat. La Tradition dit que ce faint Evêque fut envoyé dans les Gaules par faint Pierre ; mais cela ne s'accorde point avec Sulpice Severe & Gregoire de Tours, qui ne mettent la naiffance de l'Eglife des Gaules que fur la fin du fecond fiécle. Il y a beaucoup d'apparence que les Actes du Martyre de S. Savinien ont été alterez. L'Eglife de Sens compte cent fept Prélats depuis faint Savinien jufqu'à Denys François Bouthillier de Chavigni qui la gouverne aujourd'hui. Anfegife, Archevêque de Sens, donna un grand éclat à fon fiége. Charles le Chauve obtint du Pape Jean VIII. en fa faveur la Primatie des Gaules & de Germanie, l'an 876. Les Evêques de France affemblez à Pontyon defapprouvérent cette élevation de l'Eglife de Sens. Cependant les Archevêques de Sens ont joui de cette prérogative pendant deux cens ans. L'an 1079, le Pape Gregoire VII. confirma à l'Archevêque de Lyon la Primatie fur les quatre Provinces Lyonnoifes, qui font Lyon, Rouen, Tours, & Sens. Les Archevêques de Sens ont plufieurs fois effayé de revenir contre cette conceffion ; mais Charles de Bourbon,

Cardinal & Archevêque de Lyon, ayant porté la décision de ce procès au Parlement de Paris, l'Archevêque de Sens, qui étoit de la maison de Melun, s'y laissa condamner par défaut, & depuis ce jugement la Primatie des Gaules est demeurée à l'Archevêque de Lyon, & celui de Sens n'a conservé que le titre de Primat *des Gaules & de Germanie.* Il avoit autrefois pour Suffragans les Evêques de Paris, de Chartres, de Meaux, d'Orleans, d'Auxerre, & de Nevers; mais depuis l'érection de l'Evêché de Paris en Archevêché en 1622, il n'est resté à l'Archevêque de Sens pour Suffragans, que les Evêques de Troyes, d'Auxerre, & de Nevers; & pour l'indemniser de ce démembrement, on a uni à son Archevêché l'Abbaye du Mont S. Martin en Picardie, qui vaut douze mille livres de rente. L'Archevêché de Sens vaut environ cinquante mille livres de revenu, & son Diocése s'étend au-delà du Gouvernement de Champagne. Il comprend sept cens soixante & cinq Paroisses, seize Chapitres, vingt neuf Abbayes, & soixante Couvens, Communautez, ou Colléges. Dans la seule Ville de Sens, il y a seize Paroisses; & des seize Curez, il y en a treize qui sont qualifiés *Prêtres-Cardinaux* parce qu'ils assistent l'Archevêque à la Messe lorsqu'il officie dans sa Cathé-

drale. Autrefois, & même ſous M. de Gondrin, ils l'aſſiſtoient toutes les fois qu'il officioit pontificalement aux grandes Fêtes, mais à préſent cette cérémonie ne s'obſerve qu'aux deux Fêtes de S. Etienne Patron de l'Egliſe Cathédrale, à la dédicace de la même Egliſe, & le Jeudy ſaint pour les ſaintes Huîles.

Le Chapitre de l'Egliſe Métropolitaine de S. Eſtienne de Sens eſt compoſé de cinq Dignités, qui ſont l'Archidiaconé de Sens, la Tréſorerie, le Doyenné, la Préchantrerie, & la Celererie ; de quatre Perſonats qui ſont les Archidiaconés de Gatinois, de Melun, de Provins, & d'Eſtampes ; de trente-un Canonicats, & de quatorze Sémi-prébendes, &c. Les Dignitez d'Archidiacre de Sens, & de Tréſorier, les Perſonats, & tous les Canonicats ſont à la collation de l'Archevêque. Le Doyen, le Préchantre, & le Celerier ſont electifs par le Chapitre, & confirmatifs par le Pape. Les deux hautes Vicairies dépendent du Chapitre, qui a auſſi la préſentation des quatorze Semi-prébendes, à la réſerve d'une, qui dépend du Tréſorier.

L'Egliſe Métropolitaine de Sens a quelques privileges, que les autres n'ont pas. Louiſe de Savoye, Ducheſſe d'Angoulême, & Régente en France pendant l'abſence de François Premier ſon fils, lui donna

des Lettres de Concession, datées du 14. Octobre 1515, par lesquelles elle lui donne pouvoir de faire faire par ses Officiers les inventaires de ceux du Chapitre, & habituez de cette Eglise qui decederont dans le Cloître, sans que les Officiers du Roi s'en puissent entremettre. Ces Lettres furent confirmées par d'autres de François Premier du 17. de Février de l'an 1516. Cette Eglise a aussi des Lettres de Protection & de Sauvegarde, semblables à celles du Chapitre de Nôtre-Dame de Paris, avec le droit de Committimus aux Requêtes du Palais. Ces Lettres sont datées du mois de Novembre de l'an 1548.

Les autres Chapitres de ce Diocése, sont le Chapitre de Nôtre-Dame d'Estampes, fondé par le Roi Robert pour un Chantre, & dix Chanoines; celui de sainte Croix de la même ville, fondé en 1183, & composé d'un Doyen, d'un Chantre, & de dix-neuf Canonicats. Le Doyen & le Chantre sont élûs par le Chapitre, & confirmez par l'Archevêque de Sens. Quant aux Canonicats, ils sont tous à la collation de l'Archevêque. Le Chapitre de Nôtre-Dame de Melun est composé d'un Chantre, & de sept Chanoines, qui sont tous à la collation du Roi. Celui de Nôtre-Dame de Milly, qui a un Doyen qui est Curé, & que l'Archevêque confere

ſur la préſentation du Seigneur; & quatre Chanoines, que le Seigneur confere. Celui de S.Quiriace de Provins a un Doyen, un Prévôt, un Chantre, un Tréſorier, qui ſont Dignitez, & ont chacun huit cens livres de rente, & vingt Canonicats, qui valent quatre cens livres chacun. Le Doyen eſt électif par le Chapitre; les autres Dignitez & les Canonicats ſont à la collation du Roi. Celui de Nôtre-Dame du Val, fondé hors la ville de Provins, vers l'an 1171, & transféré dans cette Ville en 1358, eſt compoſé de trois Dignitez, qui valent chacunehuit cens livres; & de ſeize Canonicats, qui valent quatre cens livres. Celui de S. Nicolas de Provins fut fondé en 1218. Il eſt compoſé d'un Doyen qui eſt électif par le Chapitre, & de neuf Canonicats qui ſont à la collation de l'Archevêque, & à la nomination du Chapitre de S. Quiriace, alternativement: ils ne valent que cent livres. Celui de Nôtre-Dame de Montreau a un Doyen, un Chantre, & neuf Chanoines. Le Doyenné eſt électif, & les Canonicats ſont à la collation de l'Archevêque. Celui de Birenon près de Joigny a une dignité qui vaut quatre cens livres, & ſept Canonicats qui valent deux cens livres chacun. Celui de S. Julien du Saut eſt compoſé d'un Chantre, & de dix Canonicats, qui valent deux cens livres.

Celui de Ville-folle est composé d'un Chantre, d'un Trésorier, & de huit Canonicats, qui ne rapportent que quarante livres. Celui de Bray est composé de trois Dignitez, qui sont le Doyen, le Trésorier, & le Chantre, qui ont chacun six cens livres de revenu; & de deux Canonicats, qui valent quatre cens livres chacun. Le Doyen est élû par le Chapitre; le Trésorier & le Chantre sont à la collation du Seigneur de Bray, & les Canonicats à celle de l'Archevêque de Sens. Dans la Paroisse de Couparlay il y a un Chapitre fondé en 1213, par Pierre de Corbeil, Archevêque de Sens. Il est composé d'un Doyenné électif, & de douze Canonicats. Le Doyenné vaut sept cens livres de revenu, & les Canonicats trois cens cinquante livres. Ces Benefices sont à la nomination de l'Archevêque de Sens.

Abbayes du Diocése de Sens.

LEs Abbayes d'hommes de l'Ordre de S. Benoît, sont:

L'Abbaye *de S. Remy lez-Sens*, fondée l'an 527, & unie à perpetuité à la Cure de Versailles. Elle vaut trois mille cinq cens livres.

Celle *de S. Pierre le Vif lez-Sens*, fut fondée par la Princesse Theodechilde qui

ſelon quelques-uns étoit fille de Clovis; mais ſelon d'autres fille de Thierry, & petite-fille de Clovis. Elle vaut trois mille livres à l'Abbé.

Celle *de Saint: Colombe* fut fondée par Clotaire II. Roi de France, l'an 620, & vaut ſix mille livres de rente à l'Abbé.

Celle *de Morigny*, près d'Eſtampes, fut fondée en 1106, & vaut quatre mille livres.

Celle *de S. Pere* ou *de S.Pierre de Melun*, fut fondée en 546, & vaut quatre mille livres de rente à l'Abbé.

Celle *de Chaume* eſt en Brie, à neuf lieues de Paris, & fut fondée l'an 1181.

Celle *de Ferrieres* en Gâtinois, fut fondée par Clovis I. Roi de France. Elle étoit autrefois appellée Bethléem, & eſt aujourd'hui à la préſentation de Monſeigneur le Duc d'Orleans, comme étant ſituée dans ſon appanage.

Les Abbayes de filles de l'Ordre de S. Benoît ne ſont qu'au nombre de deux dans ce Diocéſe.

Celle *de Nôtre-Dame de la Pomeraye*, a été fondée par Mathilde Comteſſe de Blois qui y a été enterrée avec ſon mari. Cette Abbaye fut transferée dans un des fauxbourgs de Sens, en 1659. Elle a ſix mille livres de rente.

Celle *de Ville-chaſſon* a quatre mille livres de revenu.

Voici les Abbayes d'hommes de l'Ordre de Cîteaux.

L'Abbaye *de Barbeaux* fut fondée par le Roi Louis le Jeune qui y est enterré devant le grand Autel. Son tombeau est un peu élevé, & a été restauré aux dépens du Cardinal de Fustemberg qui étoit Abbé de cette Abbaye, laquelle vaut environ dix mille livres de rente.

Celle *de Cercanceau* a été fondée en 1181, & vaut tant à l'Abbé qu'aux Religieux, quatre mille cinq cens livres.

Celle *de Nôtre-Dame de Jouy* fut fondée le 14. Août 1124, & vaut quatorze mille livres à l'Abbé.

Celle *de Preuilly* fut fondée en 1116 par Thibaud Comte de Champagne. Elle raporte douze mille livres de rente à l'Abbé, & huit aux Religieux.

Celle *des Echalis*, de la filiation de Clairvaux, fut fondée en 1131, & vaut dix mille livres de rente, tant pour l'Abbé, que pour les Religieux.

Celle *de Vauluisant* fut fondée en 1127, & vaut seize mille livres de rente.

Celle *de Fontaine-Jean*, fondée l'an 1124, vaut environ quatre mille livres à l'Abbé.

Les Abbayes de filles de l'Ordre de Cîteaux, sont :

L'Abbaye *du Lys*, près de Melun, a

a été fondée par la Reine Blanche, & par le Roi S. Louis ſon fils. Cette Abbaye eſt belle, & ſe reſſent de la magnificence Roiale de ſes Fondateurs. On y conſerve ſous l'Autel le Cœur de la Reine Blanche. Le ſoleil où l'on expoſe le ſaint Sacrement eſt le plus magnifique qu'on voye. C'eſt le produit des épargnes d'une Abbeſſe de ce lieu, & un monument de la pieté de la Reine mere de Louis XIV. qui donna ſoixante diamans pour l'enrichir. Quelques-uns diſent même qu'elle en avoit donnez cent, mais que le porteur en déroba quarante. Cette Abbaye s'eſt ſouſtraite à l'Ordre de Cîteaux pour ſe ſoumettre à l'ordinaire. Elle jouit d'environ quinze mille livres de rente, & la Communauté eſt ordinairement de quarante cinq Religieuſes.

Celle *de la Joye*, près de Nemours, a été fondée en 1181, & ne jouit que de ſix mille livres de revenu.

Celle *du Mont-nôtre-Dame* de Provins fut fondée en 1225, & n'a que quatre mille livres de revenu.

Celle *de Villiers aux Nonains* eſt auprès de la Ferté-Alais, & de fondation Royale. C'eſt dans l'Egliſe de ce Monaſtere que le feu P. Meneſtrier Jeſuite, découvrit le tombeau d'Agnès de Ruſſie femme du Roi Henry I. Ce monument eſt une tom-

be plate dont les extrémitez ſont rompues. La figure de cette Reine y eſt gravée ayant ſur ſa tête une couronne faite à peu près comme les bonnets que portent les Electeurs. Il y a un retour en demi-cercle où commence ſon épitaphe en ces termes, *Hic jacet Domina Agnes uxor quondam Henrici Regis*, le reſte eſt rompu: & ſur l'autre retour on lit, *eorum per miſericordiam Dei requieſcant in pace*. Ce fragment d'épitaphe ſuffit pour réfuter quelques-uns de nos Hiſtoriens qui diſent qu'elle s'appelloit *Anne*, & qu'ayant épouſé en ſecondes nôces Raoul de Perronne, Comte de Creſpy & de Valois, elle s'en retourna en Ruſſie ſon païs.

Les Abbayes d'hommes de l'Ordre de ſaint Auguſtin, ſont:

L'Abbaye *de ſaint Jean lez Sens*, de la Congrégation de ſainte Geneviéve, fut fondée pour des filles par Heraclius Archevêqve de Sens, qui vivoit dans le ſixiéme ſiécle. Les Chanoines Réguliers de S. Auguſtin y furent établis l'an 1111. La Menſe Abbatiale a été unie à perpetuité à l'Archevêché de Sens l'an 1607.

Celle *du Jard* fut fondée en 1194, & eſt en Régle. L'on voit dans ſon Egliſe pluſieurs tombeaux des Vicomtes de Melun, & devant l'Autel celui de Jean de Melun Evêque de Poitiers.

Celle de *ſaint Severin* de Châteaulandon a été fondée dans le ſixiéme ſiécle par Childebert, fils de Clovis premier, Roi de France. Elle eſt en Régle.

Celle *de ſaint Jacques* de Provins fut fondée en 1124, & vaut ſept mille cinq cens livres de revenu pour l'Abbé, & quatre mille cinq cens pour les Moines.

Celle *de ſaint Euſebe.*

Il n'y a dans ce Diocéſe que deux Abbayes d'hommes de l'Ordre de Prémontré.

Celle *de S. Paul* lez Sens, fondée vers l'an 1220, ne vaut qu'environ douze cens vingt livres de rente pour l'Abbé, & ſept cens pour les Religieux.

Celle *de Dilot* fut fondée vers l'an 1235. Elle vaut environ ſeize cens livres de rente,

Il y a à Sens un Collége qui fut fondé par un Chanoine de laCathédrale en 1537, & donné aux RR. PP. Jeſuites en 1623. Cette Maiſon n'eſt pas riche.

Le Seminaire jouit d'environ treize mille cinq cens livres de rente, que le Roi a permis qu'on imposât annuellement ſur le Clergé du Diocéſe.

L'Hôpital de Sens jouit de ſix mille livres de rente, & eſt gouverné par trois Eccléſiaſtiques nommez par le Chapitre, & par trois Laïques nommez par la Vil-

le. Le Chapitre nomme encore un économe, qui fait la recette & la dépense.

On voit dans la Ville de Sens, & dans plusieurs autres de ce Diocése, un grand nombre de Maisons Religieuses de l'un & de l'autre sexe.

§ 3. *L'Evêché de Lengres* a le titre de Duché-Pairie, est suffragant de Lyon, & son revenu est d'environ vingt & deux mille livres. Lengres avoit eu ses Comtes ou des Vicomtes jusqu'à Hugues III. Duc de Bourgogne. Celui-ci l'an 1179, fit un échange avec son oncle Gauthier, qui étoit pour lors Evêque de Lengres. Le Duc ceda à l'Evêque le Comté de Lengres, & l'Evêque ceda au Duc sa part du Domaine de Dijon. Ce contrat fut homologué & amorti par Louis VII. & Philippe Auguste son fils, qui en donnant cet amortissement changérent la qualité de Comté, en celle de Duché. L'on prétend que c'est depuis ce temps-là que l'Evêque de Lengres prend la qualité de Duc & Pair. A cette qualité il ajoute celle de Comte de Montsauljon, &c. Ce Diocése s'étend plus loin que la Généralité & le Gouvernement de Champagne.

Le Chapitre de la Cathédrale est composé d'un Doyen, qui est la premiere Dignité, qui a deux voix, est électif par le Chapitre, & dont le revenu n'est pas plus

considérable que celui d'un Chanoine ; d'un Trésorier, qui est à la collation de l'Evêque, & dont le revenu est d'environ deux mille livres ; de six Archidiacres, d'un Chantre, de cinquante-deux Chanoines qui sont à la collation du Chapitre, & dont le revenu est, année commune, de mille livres ; de huit Demi-chanoines, qui sont à la collation du Doyen, & de plusieurs Chapelains.

Outre le Chapitre de l'Eglise Cathédrale il y en a plusieurs autres dans le Diocése de Lengres. Celui de S. Jean dans la Ville de Chaumont, dont les Canonicats valent quatre cens livres. Ces Canonicats ont cela de singulier qu'ils sont de patronage mixte, & que les Habitans de Chaumont les conférent conjointement avec le Chapitre. La maniere dont on procede à l'élection est prescrite par un Concordat solennel suivant lequel lorsqu'un Canonicat est vacant, la Communauté de Chaumont doit s'assembler pour faire choix de trois Députez Laïques, & le Chapitre nomme aussi trois Députez Ecclesiastiques. Ces six personnes ont titre d'Electeurs, & conferent le Bénéfice vacant. Ce Concordat ajoute, qu'au cas que les six Electeurs soient partagez, il sera fait choix d'un septiéme Electeur ou Laïque ou Ecclesiastique alternativement, & que ce septiéme

aura le ſouverain droit de patronage, au cas qu'il ſoit forcé d'employer ſon miniſtere pour départager les ſix autres.

Reprenons la ſuite des Chapitres de ce Diocéſe, & diſons qu'on y trouve ceux de Château-villain, dont les Canonicats valent environ trois cens livres; de Bar-ſur-Aube, dont les Canonicats valent environ trois cens cinquante livres; de Muſſy-l'Evêque, dont les Bénéfices ſont à la collation de l'Evêque de Lengres, & le revenu d'environ trois cens liv. de Grancey fondé en 1361, par des Seigneurs de même nom, & dont les Canonicats ne valent qu'environ cent cinquante livres de revenu; & de Fouvent, dont les Chanoines n'ont pas chacun plus de trente livres de revenu.

Quoique les Chapitres qui ſuivent, ſoient du Gouvernement de Bourgogne, ils ſont pourtant du Diocéſe de Lengres, & méritent qu'on en faſſe ici mention.

Le Chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon eſt compoſé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Prévôt, d'un Chancelier-Tréſorier, & de vingt-quatre Chanoines: il y a dans le bas Chœur un grand nombre de Chapelains, ſix Enfans-de-Chœur, & quatre Maſſiers pourvûs par le Roi. La Prévôté, la Chantrerie, & la Tréſorerie de ce Chapitre relevent du Roi, & ceux

qui en ſont pourvus reprennent fief à chaque mutation. Le Doyen n'en reprend pas parce qu'il ne tient point du Roi ſon Doyenné, mais de l'élection du Chapitre. Il touche tous les ans au terme de Noël, vingt-cinq livres ſur le revenu du Roi au Bailliage de Dijon, & ce pour une robe de damas couleur d'écarlate violete.

Le Chapitre de l'Egliſe de S. Etienne de Dijon fut ſécularisé en 1611, par le Pape Paul V. & eſt composé de l'Abbé, d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Tréſorier, & de douze Chanoines. L'Abbé confere tous les Bénéfices de cette Egliſe.

Le Chapitre de la Chapelote, ou de la Chapelle-au-Riche, eſt composé d'un Doyen, & de ſix Chanoines. Cette Egliſe a pris ſon nom de ce qu'elle fut fondée par Dominique le Riche Chevalier, l'an 1195. Elle eſt dans la ville de Dijon. Le Chapitre de l'Egliſe de S. Jean à Dijon, eſt composé d'un Doyen, & d'onze Chanoines.

Celui de Bar-ſur-Seine, fondé par les Comtes de Champagne, n'eſt composé que de trois Chanoines, dont les Prébendes valent environ quatre cens livres par an, & ſont à la nomination du Roi.

Abbayes du Diocése de Lengres.

LEs Abbayes d'hommes de l'Ordre de saint Benoît, sont:

S. Benigne de Dijon fut fondée l'an cinq cens douze. S. Grégoire Evêque de Lengres ayant découvert le corps de saint Benigne Martyr, en fit la translation, & bâtit autour de son tombeau une Eglise, & un Monastere. Il le dota de son propre bien, & de quelques Terres de son Evêché. Le Roi Gontran en acrut le revenu en y faisant de grandes liberalitez. Elle vaut à l'Abbé dix ou douze mille livres par an.

Celle *de Beze* fondée en l'an 600 sous le Regne de Clotaire II. par Amalgare, & Aquiline sa femme, en faveur de leur fils Amaldene. L'an 834, elle fut réparée par Alberic Evêque de Lengres. Le revenu de l'Abbé est d'environ sept mille livres par an.

Molesme, fondée par S. Robert en 1075. Elle vaut treize ou quatorze mille livres de rente pour l'Abbé, & quinze pour les Religieux.

Montier saint Jean fut fondée dès le cinquiéme siécle dans un lieu appellé *Reomaüs*. Saint Jean en fut le Fondateur, & le premier Abbé, & mourut vers l'an 540.

Saint Michel de Tonnerre, fondée l'an 980.

Poulthiere fut fondée par Richard de Rouſſillon vers l'an 860, & dédiée par le Pape Jean VIII. lorſqu'il vint au Concile de Troyes. Elle eſt immédiatement ſoumiſe au S. Siége, & rapporte à l'Abbé deux mille livres de rente.

Saint Seine a été fondée par S. Seine diſciple de S. Jean Fondateur du Montier ſaint Jean. L'Abbaye de S. Seine fut d'abord nommée *Segeſtre*, & ne prit le nom de ſon Fondateur qu'après ſa mort arrivée vers l'an 580.

Molome, près de Tonnerre rapporte par an à l'Abbé quatre mille livres. J'ignore le temps de ſa fondation, & n'en ſçai autre choſe, ſi ce n'eſt que vers l'an 858, Bernard Abbé de Molome fut préſent à deux Actes paſſez à Autun par Jonas Evêque de cette Ville.

Les Abbayes de filles de l'Ordre de S. Benoît, ſont :

Poulangis a été fondée l'an douze cent cinquante, & ſe prétend immédiatement ſujette au Saint Siége. Les Religieuſes doivent être filles de qualité, & font les trois vœux ; cependant elles ne ſont point cloîtrées, & vivent ſéparément chacune dans ſa petite maiſon, qui eſt dans l'enceinte de cette Abbaye. Elles ſont vêtues de noir,

& mettent un grand manteau lorſqu'elles vont au Chœur. Cette Abbaye ne vaut que quatre ou cinq mille livres de rente, ſur quoi l'Abbeſſe eſt obligée de donner à chaque Religieuſe la valeur de deux cens livres en dentées pour vivre.

Celle *de Rougemont* a été fondée l'an 1147, dans le Doyenné de Tonnerre, à ſix lieues de Châtillon-ſur-Seine.

Prâlon dans le Doyenné de Saint-Seine, fut fondée l'an 1149, par Gui de Sombernon, à la ſollicitation de ſaint Bernard.

Puis d'Orbe dont la fondation m'eſt inconnuë, étoit autrefois à la campagne, mais par le conſeil de ſaint François de Sales elle fut transferée à Châtillon-ſur-Seine.

Les Abbayes d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, ſont :

Claivaux, à onze lieues de Lengres, & à deux de Bar-ſur-Aube, a été fondée au Val d'Abſynthe ſur la riviere d'Aube, par Hugues, Comte de Troyes, l'an 1115, & enrichie depuis par Thibaud Comte de Champagne, & par les Comtes de Flandres, ſur tout par le Comte dit Philippe, & par Mathilde ſa femme. Cette Abbaye, qui eſt en Régle, jouit d'environ ſoixante mille livres de revenu. Elle eſt de la filiation de Cîteaux.

Celle *de Morimont* eſt encore une des quatre filles de Cîteaux, & fut fondée en 1115, par Olderic d'Aigremont, Seigneur de Choiſeul, & Adeline ſa femme. Elle eſt en Régle, & l'Abbé eſt Pere & Supérieur immédiat de cinq Ordres de Chevalerie, qui ſont en Eſpagne, ou en Portugal. Elle a encore dans ſa dépendance ſept cens Bénéfices, & environ quinze mille livres de revenu.

Celle *d'Auberive* fut fondée le 3. de Février l'an 1135, par Guillaume Evêque de Lengres.

Celle *de Beaulieu* fut fondée en 1170, & elle rapporte deux mille livres de revenu à l'Abbé.

Celle *de la Creſte* eſt de la filiation de celle de Morimont, & on la croit de la fondation des Comtes de Champagne en 1121. Elle a été depuis fort augmentée par les Seigneurs de Choiſeul, & de Reſnel. Elle vaut ſix mille livres de revenu à l'Abbé, & autant pour les Moines.

Celle *de Languay* rapporte ſa fondation à l'an 1149. Elle eſt de la filiation de Clairvaux, & vaut à ſon Abbé environ quatre mille livres de revenu, & deux mille livres aux Moines.

Celle *de Vaux-la-douce* a été fondée l'an 1552, par Manaſſés de Vergy Doyen de l'Egliſe de Lengres, & par le Chapi-

tre de la même Eglise, & depuis fort enrichie par les Seigneurs de la Ferté sur Amance. Elle est Réguliere, & jouit d'environ cinq mille livres de revenu.

Celle de Tulley, *Theolocus*, *Theodelocus*, en Franche-Comté, près d'Autray, fut fondée en 1130.

Celle *de Mores* en Champagne fut fondée en 1553. Elle est de la filiation de Clairvaux, & on y conserve le Chef de sainte Beline.

Celle *de Quincy* fut fondée l'an 1133.

Celle *de la Charité* lez Lesines, dans le Doyenné de Tonnerre, étoit autrefois occupée par des filles. Présentement elle l'est par des Religieux Réformez de Cîteaux, & est en Régle.

Les Abbayes de filles de l'Ordre de Cîteaux, sont :

Le Tard a été fondée environ l'an onze cent vingt-cinq, à une lieue de Cîteaux, d'où elle a été transferée à Dijon l'an 1623, ou selon d'autres l'an 1626. Elle est élective & triennale, & a été déclarée telle par Arrêt du Grand-Conseil de l'an 1685.

Beaufay ou *Beaufages* est dans le Bassini, & de la filiation du Tard.

Colonges est en Franche Comté, dans le Doyenné de Beze, & de la filiation du Tard. Elle est composée de filles de qua-

lité qui néantmoins ne font point de preuves non plus que celles de Poulangi. Le revenu particulier de l'Abbesse est d'environ 1500 liv.

Celle *de Bémont*, fondée par Godefroy Evêque de Lengres, en l'an 1148. Elle ne jouit que de deux mille livres de revenu.

Les Abbayes d'hommes de l'Ordre de saint Augustin, sont en petit nombre, puisqu'il n'y en a que trois.

Saint Etienne de Dijon a été fondée l'an 1116, & fut sécularisée en 1613. L'Abbé jouit d'environ six mille livres de revenu.

Celle *de Châtillon-sur-Seine* fut fondée l'an 1182.

Celle *du Val-des-écoliers* près de Chaumont, fondée l'an 1212, par quatre Docteurs de Paris, que l'esprit de retraite & de perfection conduisit dans ce désert. Ce ne fut pendant longtemps qu'un Prieuré duquel dépendoit le Monastere de sainte Catherine de la Culture de Paris, & qui fut érigé en Abbaye l'an 1539. C'a été un Chef-d'Ordre jusqu'en 1636, que les Chanoines Réguliers de sainte Geneviéve en prirent possession. Elle est en Régle, & jouit de quatre mille livres de revenu.

Il n'y a dans ce Diocése qu'une seule Abbaye de Prémontré, qui est celle de

Sept-Fontaines, à quatre lieues de Chaumont. Saint Bernard en fait mention dans sa Lettre 253. Elle est Réguliere, & jouit d'environ quatre mille livres de revenu.

Il y a dans ce même Diocése un grand nombre de Prieurez; mais il n'y a que celui de Varennes, à quatre lieues de Lengres, qui soit considérable. Il vaut six mille livres de revenu; & celui du Val-des-choux, près de Châtillon en Bourgogne, qui est Chef-d'Ordre, & fut fondé sur la fin du douziéme siécle par Viard qui professoit la Régle de saint Benoît.

§ 4. *L'Evêché de Châlons* a dans son étendue trois cens quatre Paroisses, & quatre-vingt-treize Annexes, partagées en neuf Doyennez, sous quatre Archidiaconez. Il a le titre de Comté-Pairie, & son revenu est d'environ vingt mille livres.

L'Eglise Cathédrale est dédiée à saint Estienne premier Martyr, & son Chapitre est composé de huit Dignitez, qui sont quatre Archidiactes, un Doyen, un Trésorier, un Chantre, & un Soûchantre; de trente & un Canonicats; de huit Demi-Prébendes; de deux Vicaires perpétuels, & de soixante Chapelains. Les Canonicats valent six cens livres de rente, & le Doyenné douze cens. Tous ces Bénéfices sont à la disposition du Chapitre, à la réserve

des quatre Archidiaconez, & de la Tréso-rerie qui sont à celle de l'Evêque.

L'Eglise Collégiale de la Trinité, & celle de Nôtre-Dame dépendent de cette Cathédrale ; & leurs Bénéfices sont à la collation du Chapitre de cette Eglise. Les Canonicats de la Trinité valent environ deux cens livres de revenu, & ceux de Nôtre-Dame, quatre cens.

Outre ces Chapitres, il y en a un quatriéme à Vitry, qui est composé d'un Doyen, d'un Trésorier, d'un Chantre, d'un Soûchantre, & de quinze Chanoines, dont quatorze sont à la nomination du Roi, & le quinziéme à celle du Chapitre de la Cathédrale de Châlons. Le revenu des Dignitez est d'environ cinq cens livres, & celui des Canonicats d'environ quatre cens.

Abbayes du Diocése de Châlons.

VOici les Abbayes d'hommes de l'Ordre de saint Benoît, qui sont dans ce Diocése.

Saint Pierre au Mont de Châlons, de la Congrégation de saint Vannes. On ne sait pas le temps de sa fondation. La tradition du païs veut que saint Memie, premier Evêque de Châlons, ait dédié un temple des Payens, qui étoit en

cet endroit, à ſaint Pierre. On y établit enſuite des Chanoines; & Roger premier, Evêque de Châlons, mit en leur place des Religieux de S. Benoît, & leur donna des biens conſidérables. La Congrégation de S. Vannes y introduiſit la Réforme en 1650. Cette Abbaye vaut dix mille liv. de revenu à l'Abbé, & autant aux Moines.

Saint Martin de Huiron, à une lieue de Vitry-le-François, a été bâtie en 1078, par Roger troiſiéme du nom, Evêque de Châlons, qui y mit des Prêtres ſeculiers pour inſtruire les Habitans de la campagne. Godefroy, auſſi Evêque de Châlons, y mit depuis un Abbé & des Religieux de S. Benoît. La Congrégation de ſaint Vannes y a mis la Réforme, & cette Abbaye vaut environ quatre ou cinq mille livres à l'Abbé, & trois mille cinq cens aux Religieux.

Saint Urbain, à une lieue de Joinville, eſt auſſi de la Congrégation de ſaint Vannes, & a été fondée par Archambaud, trente-troiſiéme Evêque de Châlons, vers le milieu du neuviéme ſiécle, ſous le titre de la ſainte Trinité, qui fut changé depuis en celui de ſaint Urbain. Charles le Chauve fit de grands biens à cette Abbaye, & en eſt reconnu pour fondateur. Elle vaut 8000 l. à l'Abbé, & 4000 aux Religieux.

Montier-en Der, *Monasterium in silva Dervensi*, dans la forêt de *Der*, à quatre lieues de S. Disier, est aussi de la Congrégation de S. Vannes, & la plus considérable de la Province par sa Seigneurie sur vingt & une Paroisses, par le nombre des Cures, & autres Bénéfices qui sont à sa collation, & par son revenu qui est de plus de vingt & deux mille livres pour l'Abbé, & de sept mille pour les Moines. Elle a été fondée par S. Bercaire aidé des liberalitez du Roi Childeric. S. Bercaire en fut le premier Abbé, & mourut l'an 685, des blessures que lui avoit faites un de ses Moines qui étoit son filleul.

Celle *de Moiremont* vaut sept mille livres de revenu à l'Abbé, & quatre mille aux Religieux qui sont de la Congrégation de S. Vannes.

Celle *de S. Sauveur-des-Vertus* a été rebâtie par les Religieux de la Congrégation de S. Vannes, & ne vaut pas plus de deux mille livres de rente, tant à l'Abbé qu'aux Moines.

Celle *de Notre-Dame-d'Andecy* est de l'Ordre de S. Benoît. Elle a été fondée en 1131, par Simon de Broyes, Seigneur de Bayes. L'Abbesse, & les Religieuses ont prétendu que cette Abbaye étoit de fondation Royale; mais par Arrêt contradictoire du Parlement de Paris du mois

de Juin de l'an 1687, les Seigneurs de Bayes en ont été déclarez fondateurs. Elle vaut plus de six mille livres de rente.

Les Abbayes d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, sont:

Trois-Fontaines fut fondée en 1220, par Hugues Comte de Champagne, & son revenu est d'environ dix mille livres, tant pour l'Abbé que pour les Moines.

L'Abbaye *de Haute-Fontaine* vaut cinq ou six mille livres de revenu, tant à l'Abbé qu'aux Moines. Elle a été fondée l'an 1136, & est de la filiation de celle de Trois-Fontaines.

Montier, en Argone, vaut quinze mille livres de rente à l'Abbé, & six mille aux Religieux. Elle est de la filiation de Trois-Fontaines, & rapporte sa fondation à l'an 1147.

Cheminon est entre Vitry & Bar-le-Duc. Elle est aussi de la filiation de Trois-Fontaines, & fut fondée l'an 1137.

La Charmoye, fut fondée par Henry Comte de Troyes l'an 1167. Elle est en Règle, & jouit d'environ six mille livres de rente. Le Pere Dom Paul Pezron, un des plus savans hommes, & des plus pieux Religieux de notre temps, a été un des derniers Titulaires de cette Abbaye. On y remarque quelques tombeaux des Seigneurs de Conflans.

Les Abbayes de filles de l'Ordre de Cîteaux.

Saint Jacques, proche Vitry en Perthois, fondée par Thibaud le Grand, Comte de Champagne. Elle est sous la direction de l'Abbé de Claivaux, & jouit d'environ trois mille livres de rente.

Celle *de Notre-Dame*, lez S. Dizier, a été fondée par les Comtes de Champagne, & jouit d'environ trois mille livres de rente. Elle est sous la direction de l'Abbé de Morimont.

Les Abbayes d'hommes de l'Ordre de S. Augustin, sont au nombre de quatre.

Toussains en l'Isle, a été fondée en mil soixante-trois, par Roger second du nom, Evêque de Châlons, & a pris son nom de sa situation dans une Isle de la riviere de Marne, aux portes de la Ville de Châlons. Elle vaut six mille livres de rente à l'Abbé, & deux mille cinq cens aux Religieux, qui sont de la Congrégation de sainte Geneviéve.

Saint Memie, lez Châlons, est aussi de la Congrégation de sainte Geneviéve, & vaut environ dix mille livres à l'Abbé, & trois mille cinq cens aux Religieux.

Celle *de Notre-Dame-des-Vertus* vaut trois mille livres de rente à l'Abbé, & est sans Religieux.

Celle *de Notre-Dame-de-Châtris*.

Dans tout ce Diocése il n'y a qu'une seule Abbaye de Prémontré, qui est celle de Moncel, qui vaut environ quatre mille livres à l'Abbé, & aux Religieux.

§ 5. *L'Evêché de Troyes* reconnoît S. Amator, qui vivoit vers l'an 340, pour son premier Prélat, & en compte 82. depuis ce Saint jusqu'à M. Bossuet, qui en est aujourd'hui Evêque. Lorsque les Evêques de Troyes font leur premiere entrée dans cette Ville, ils vont descendre la veille à la porte de l'Abbaye de Notre-Dame, dont l'Abbesse conduit le nouveau Prélat au Chapitre, le revêt de ses habits pontificaux, & en exige un serment sur l'Evangile de garder les privileges & franchises de cette Abbaye ; & le Prélat en donne un acte par écrit à l'Abbesse. Le jour de l'entrée l'Abbesse le conduit au grand Autel de l'Eglise de l'Abbaye, où après avoir fait les mêmes cérémonies qu'elle a faites dans le chapitre, elle le présente au Clergé en qualité de son Evêque. Le Prélat fait serment au chapitre, & est porté processionnellement dans une chaise couverte d'un poële, depuis l'Abbaye de Notre-Dame jusqu'à la Cathédrale, par les Barons d'Anglure, de S. Just, des Molins, & Riviere Banale de Mery sur Seine, & de Poussey, lesquels étant à genoux lui rendent foi & homage.

Cette cérémonie a été conſtamment obſervée juſqu'à François Bouthillier de Chavigni qui s'en diſpenſa lorſqu'il prit poſſeſſion de l'Evêché de Troyes. Ce Diocéſe renferme trois cens ſoixante-douze Paroiſſes, & quatre-vingt-dix-huit Annexes, diviſées en huit Doyennez ſous cinq Archidiacres.

L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à ſaint Pierre, & ſon chapitre eſt composé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Souſchantre, de cinq Archidiacres, de trente-ſept Chanoines, & de quatre autres Chanoines de la Chapelle de Notre-Dame. Les trente ſept Canonicats valent environ ſix cens livres de revenu chacun ; mais ceux de Notre-Dame ne ſont que de deux cens cinquante livres. Les Canonicats ſont à la collation du Roi & de l'Evêque, alternativement.

Le Chapitre de l'Egliſe collégiale de S. Etienne eſt auſſi dans la ville de Troyes. Cette Egliſe a ſervi autrefois de ſainte Chapelle au Palais des Comtes de Champagne. Ce Chapitre lors de ſa fondation étoit composé de dix Dignitez, & de cent Chanoines ; mais à préſent il n'a plus que cinquante-ſept Chanoines, qui ſont à la collation du Roi, & ont chacun environ cinq cens livres de rente.

Il y a encore un troiſiéme Chapitre

dans la Ville de Troyes, qui eſt celui de ſaint Urbain, fondé par le Pape Urbain IV. & bâti au même endroit où ce Pape étoit né. Il eſt immédiatement ſoûmis au ſaint Siége, & eſt composé d'un Doyen, d'un Tréſorier, d'un Chantre, & de neuf Chanoines, dont les Prébendes ne valent que cent cinquante livres de revenu.

Je ne connois point d'autre Chapitre dans ce Diocéſe que ceux dont je viens de parler, & celui de S. Nicolas dans la ville de Céſanne en Brie. Il eſt de la fondation des Comtes de Champagne, & ſon revenu eſt de trois mille livres pour douze Chanoines dont il eſt composé.

Abbayes du Diocèſe de Troyes.

LEs Abbayes d'hommes de l'Ordre de ſaint Benoît, ſont :

Montier-la-Celle ſituée à une demi-lieue de Troyes, fondée vers le milieu du ſeptiéme ſiécle. S. Frobert natif de Troyes en fut le premier Abbé. Pierre de Celle Evêque de Chartres a été un de ſes Abbez. L'Egliſe eſt une des plus belles du Diocéſe, & l'on eſt ſur tout frapé de la beauté de ſes vitres peintes. Les Moines de S. Vannes y ont introduit leur Réforme. Le revenu de l'Abbé eſt d'environ huit mille livres, & celui des Moines de 4000.

S. Pierre de Montier-Ramei, à quatre lieues de Troyes, fut fondée l'an 837, dans un lieu appellé *le Manoir de Corbon*, par un Prêtre nommé Adremar, qui y prit l'habit monaſtique. Cette Abbaye eſt de la même Congrégation que la précedente, & jouit à peu près d'un pareil revenu.

Neſle-la-Repoſte eſt en Brie auprès de Villenoce. La Congrégation de S. Vannes y a mis la Réforme. Le portail de l'Egliſe eſt aſſez beau pour que le P. Mabillon l'ait fait graver, & en ait inſeré l'eſtampe dans ſes annales.

Il n'y a que trois Abbayes de filles de cet Ordre.

L'Abbaye Royale *de Notre-Dame* de Troyes jouit d'environ dix mille livres de rente. La communauté eſt nombreuſe, & l'Abbaye a de beaux privileges. Elle eſt ſi ancienne qu'on ignore le tems de ſa fondation.

Celle *de Notre-Dame* de Céſanne eſt d'environ ſix mille livres de rente.

Celle *du Paraclet* proche de Nogent-ſur-Seine, ne fut d'abord qu'un petit oratoire bâti ſous l'invocation de la ſainte Trinité par le fameux Abailard. Il fut enſuite agrandi par les écoliers de cet habile maître, qui attirez par ſon eſprit accouroient de toutes parts pour profiter de ſes

instructions. Voici comme Abailard s'en explique lui-même : *Quod cum cognovissent scholares cœperunt undique concurrere, & relictis civitatibus & castellis, solitudinem inhabitare, & pro amplis domibus parva tabernacula sibi construere, & pro delicatis cibis, herbis agrestibus & pane cibario victitare, & pro mollibus stratis culmum & stramen comparare, & pro mensis, glebas erigere, ut verè eos priores Philosophos imitari crederes.* Abailard donna à ce lieu le nom de *Paraclet*, pour conserver le souvenir des consolations qu'il avoit reçues dans ce désert. Saint Bernard & S. Norbert l'obligerent d'abandonner cette retraite, qu'il ceda à sa chere Heloyse. Le Pape Innocent II. confirma cette donation en l'année 1131, & Heloyse s'y étant établie avec ses Religieuses, en fut la premiere Abbesse. C'est en mémoire de ce qu'elle étoit savante dans la Langue Gréque, que les Religieuses de cette Abbaye ont accoûtumé de faire l'Office en Grec le jour de la Pentecôte. La Communauté est nombreuse, très-réguliere, & jouit de quinze mille livres de rente. Heloyse gouverna & édifia long-temps cette Maison, car elle ne mourut qu'en 1163. Elle y avoit fait transporter auparavant le corps d'Abailard qui étoit mort dans le Prieuré de S. Marcel lez Châlons sur Saonne. Les

cendres de l'un & de l'autre ſont dans un caveau devant l'Autel de la Trinité qui eſt derriere le Chœur des Religieuſes, ſous les cloches.

Les Abbayes d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, ſont :

La Rivour qui eſt de quatre mille livres de rente pour l'Abbé. Elle a été fondée l'an 1139.

Celle *de la Pieté*, lez Rameru, eſt en Régle, & jouit de quinze cens livres de revenu. Elle a été fondée en 1260 pour des filles qui en 1490 firent place à des Religieux.

Celle *de Boulancourt* dépend de Clairvaux, & vaut cinq mille livres à l'Abbé, & trois mille aux Religieux. Elle fut fondée en 1149, pour des Chanoines Réguliers qui la céderent à l'Ordre de Cîteaux l'an 1152. Parmi les tombeaux qui ſont dans l'Egliſe, il y en a deux qu'on remarque ſur tous les autres : l'un eſt celui de ſainte Aſceline couſine germaine de ſaint Bernard ; & l'autre eſt celui d'Elion d'Amoncour Abbé de Boulencour. Ce dernier eſt ſi ſuperbe qu'il ne convient en aucune façon à la modeſtie que doit avoir un Abbé.

Celle *de Sellieres* eſt de la filiation de Pontigny, & vaut quatre mille livres à l'Abbé, & deux mille aux Moines.

Il n'y a dans ce Diocése qu'une seule Abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux : c'est celle de Notre-Dame des Prez, laquelle fut fondée vers l'an 1130. La Communauté est ordinairement de vingt-cinq Religieuses, quoique les revenus de cette Maison ne soient que d'environ deux mille livres.

Les Abbayes d'hommes de l'Ordre de S. Augustin :

Saint Loup de Troyes rapporte cinq ou six mille livres de revenu à l'Abbé, & trois mille aux Moines. Cette Abbaye fut donnée à des Chanoines Réguliers de S. Augustin l'an 1104, & ils l'ont toujours possedée depuis.

S. Martin ez Aires est aussi dans la Ville de Troyes, & c'est de cette Abbaye que sortirent les premiers Chanoines Réguliers que l'on mit dans celle de saint Loup. Elle est possedée de même que la précedente par les Peres de la Congrégation de sainte Geneviéve, & rapporte environ deux mille livres à l'Abbé, & douze cens livres aux Religieux.

Celle *de Chantemerle* a été fondée l'an 1165, à douze lieues de Troyes, & vaut deux mille livres à l'Abbé. Quant aux Religieux, ils ont été transferez dans l'Abbaye de S. Loup de Troyes.

Les Abbayes de l'Ordre de Prémontré, sont :

Beaulieu n'étoit anciennement qu'une Chapelle abandonnée qu'on appelloit S. Marc, & qu'Osbert & Alard, Prêtres, demanderent à Philippe Evêque de Troyes pour s'y retirer & y mener une vie plus parfaite, l'an 1112. Ils suivirent la Régle de S. Augustin, mais en 1140, ils reçurent la Réforme de Prémontré. Elle vaut environ cinq mille livres de rente, tant pour l'Abbé que pour les Religieux.

Basse-Fontaine est située sur le bord de la riviere d'Aube, & a été fondée l'an 1143, par Vautier Comte de Brienne. Son revenu est de deux mille livres pour l'Abbé, & de douze ou treize cens livres pour les Religieux.

La Chapelle aux Planches, *Capella Beatæ Mariæ ad plancas seu ad asseres*, fut fondée un peu avant l'an 1147, par Simon de Beaufort. Elle vaut deux mille cinq cens livres à l'Abbé, & presque autant aux Religieux.

§ 6. *L'Evêché de Meaux* reconnoît saint Santin pour son premier Prélat, & l'on en compte jusqu'aujourd'hui cent six. S. Faron, de la race des anciens Bourguignons, a fait honneur à ce Siége par sa naissance, & l'a enrichi par le don qu'il fit des belles terres qu'il possedoit. Il fut fait Evêque de Meaux après la mort de Gondebaud, vers l'an 627. Jacques Be-

nigne Boſſuet, Evêque de Meaux, a été dans le dernier ſiécle, & au commencement de celui-ci, une des plus grandes lumieres de l'Egliſe Gallicane, & un des plus zelez défenſeurs de la Foy Catholique.

Le Diocéſe de Meaux eſt diviſé en deux parties par la riviere de Marne. La partie ſeptentrionale s'appelle l'Archidiaconé de France; & celle qui eſt au Midi, l'Archidiaconé de Brie. Chacun de ces Archidiaconez a trois Doyennez ruraux : celui de France, les Doyennez de Dammartin, d'Aſſy, & de Gandeleu. Les trois Doyennez de l'Archidiaconé de Brie, ſont Creſſy, Coulomiers, & les Fertés. On compte dans ce Diocéſe deux cens vingt-ſept Paroiſſes, ſept Chapitres & neuf Abbayes. Cet Evêché étoit autrefois ſuffragant de Sens, & l'eſt de Paris depuis l'an 1622. Son revenu eſt d'environ vingt mille liv.

L'Egliſe cathédrale de Meaux eſt ſous l'invocation de ſaint Etienne, & ſon Chapitre eſt composé des dignitez de Doyen, d'Archidiacre de France, d'Archidiacre de Brie, de Chantre, de Tréſorier, & de Chancelier, & de quarante-quatre Canonicats, dont il y en a ſix qui ſont affectez à l'Evêque, au Doyen, au Chantre, au Tréſorier, aux Enfans-de chœur, & au Collége. Des trente-huit autres, il y en a

huit qu'on appelle demi Prébendes, parce que leur revenu eſt de cent livres de moins que celui des autres. Quant aux honneurs & à la ſéance, toutes les Prébendes ſont égales. Les Canonicats valent neuf cens livres. Charles V. Dauphin de Viennois, & Régent du Royaume, permit à ce Chapitre par ſes Lettres Patentes du mois de Juillet de l'an 1358, de bâtir un cloître, dans lequel il leur accorda toute juſtice, avec le reſſort au Châtelet de Paris. Ces Lettres furent confirmées par celles de Louis XI. du mois de Septembre de l'an 1464. Ce Chapitre jouit encore de toute ancienneté de la Garde Gardienne, & du droit de *Committimus*. Les Dignitez & les Canonicats ſont à la collation de l'Evêque, à la réſerve du Doyen qui eſt électif.

Le Chapitre de l'Egliſe Collegiale de S. Santin de Meaux, eſt compoſé de douze Canonicats qui valent chacun cinq cens livres, & ſont à la collation du Chapitre de la Cathédrale.

Le Chapitre de Notre Dame de Dammartin a été fondé par Meſſieurs de Chabannes, Comtes de Dammartin. Il eſt compoſé d'un Doyen, d'un premier Chanoine qui eſt Religieux de l'Abbaye de S. Martin aux Bois, & de quatre autres Chanoines. Les Canonicats valent cinq cens livres, & le Doyenné le double. Tous ces

Bénéfices ſont à la nomination de l'Evêque de Meaux, au défaut d'hoirs de cette branche de la Maiſon de Chabannes, ainſi qu'il eſt porté par la fondation.

Le Chapitre de S. George de Creſſy eſt compoſé de ſix Chanoines, dont un eſt Curé. Ce dernier dépend de l'Evêque; mais les autres ſont à la collation du Doyen de Meaux. Ils valent quatre cens livres de revenu.

Le Chapitre de S. Germain d'Oiſſery, eſt compoſé de ſix Chanoines, dont l'un eſt Curé. Ils ſont à la collation de l'Evêque, ne valent que cent cinquante livres de revenu.

Le Chapitre de Jouare eſt compoſé de treize Canonicats qui valent trois cens livres de rente; d'un Office de *Diacre*, & d'un Office de *Soûdiacre*, qui outre leur revenu ont chacun huit muids de bled froment. Ces Bénéfices ſont à la collation de l'Abbeſſe de Jouare.

Le Chapitre de Faremontier eſt composé de quatre Canonicats, dont l'un eſt uni à la Cure. Ils valent quatre cens livres de revenu, & ſont à la collation de l'Abbeſſe de Faremontier.

Abbayes du Diocése de Meaux.

VOici les Abbayes d'hommes de l'Ordre de S. Benoît qui ſont dans ce Diocéſe.

Saint Faron fut fondée en ſix cent vingt-ſept, par ſaint Faron Evêque de Meaux, qui la fit bâtir de ſon propre fonds ſous l'invocation de la ſainte Croix. C'eſt ici que repoſent les Reliques de ce Saint, qui a donné ſon nom à cette Abbaye, qui vaut vingt mille livres de rente à l'Abbé, & douze mille aux Moines.

Celle *de Rebais* fut fondée vers l'an 610, par S. Ouen Archevêque de Rouen, qui y mit ſaint Agile pour premier Abbé.

Il fit bâtir cette Abbaye ſur le bord d'un torrent appellé *Resbac*, d'où eſt venu le nom de *Monaſterium Resbacenſe*; car *Resbac* en langue Celtique ſignifie *torrent*, & il y en a actuellement un, qui remplit les foſſez de l'Abbaye de Rebais. Cette Abbaye vaut environ vingt-deux mille livres de rente à l'Abbé, & cinq mille aux Moines.

Voici les Abbayes de filles de l'Ordre de S. Benoît.

J*ouare* fut fondée dans le ſeptiéme ſiécle par Dadon, frere aîné du fondateur de l'Abbaye de Rebais. C'eſt une

une grande & magnifique maiſon, qui jouit d'environ quarante mille livres de rente.

Faremontier, de la grande Régle de S. Benoît, a été fondée par ſainte Fare, ſœur de S. Faron, & jouit de quinze mille livres de rev en

Il n'y a dans ce Diocéſe qu'une ſeule Abbaye d'hommes de l'Ordre de ſaint Auguſtin, qui eſt celle de Notre-Dame du Chaage, dans la Ville de Meaux. Elle fut fondée en 1135, pour des Chanoines Réguliers. Aujourd'hui ceux qui l'occupent ſont de la Congrégation de ſainte Geneviéve, & jouiſſent de deux mille cinq cens livres de revenu. L'Abbé en retire environ cinq mille livres par an. Le Prieur de cette Communauté eſt auſſi Curé de cette Egliſe, qui eſt la premiere Paroiſſe de la Ville de Meaux.

Celle *de Notre-Dame* de Meaux eſt de l'Ordre de ſaint Auguſtin. Elle avoit été fondée auprès de Fimes, dans le Diocéſe de Reims, & fut transferée dans la ville de Meaux en 1637, à la recommandation du Duc de la Vieuville, Surintendant des Finances, dont la ſœur étoit Abbeſſe de cette Maiſon. La Communauté eſt ordinairement de quarante-cinq Chanoineſſes Régulieres, & de quinze Sœurs converſes.

L'Ordre de Prémontré n'a dans ce Diocése qu'une ſeule Abbaye, qui eſt celle de Chambre-fontaine. Elle vaut quatre mille livres de rente à l'Abbé, & trois mille aux Religieux.

Celle *du Pont-aux-Dames* eſt de l'Ordre de Cîteaux, & jouit d'environ douze mille livres de revenu. La Communauté eſt de quarante Religieuſes de Chœur.

Il y a encore dans ce Diocéſe un grand nombre de Prieurez, dont la plûpart ſont très-conſiderables; mais je ſerois trop long, ſi je voulois parler de chacun en particulier. Je remarquerai ſeulement que celui de Cerfroid eſt chef de l'Ordre de la Sainte Trinité, & Redemption des captifs. Il eſt conventuel, électif, triennal, & poſſedé par les Réformez de cet Ordre. C'eſt le lieu où ſe tiennent les Chapitres généraux, & où ſe fait l'élection du Général. Cette Maiſon & cet Ordre furent fondez par Jean de Matha, & Felix de Valois, l'an 1198, que le Pape Innocent III. en permit l'établiſſement.

ARTICLE II.

Le Gouvernement civil de la Champagne.

TOute la Champagne eſt du reſſort du Parlement, de la Chambre des Comptes, & de la Cour des Aydes de Paris, hormis le Bailliage & Siége Préſidial de Sedan, qui eſt du reſſort du Parlement de Mets.

Il y a dans ce Gouvernement dix Bailliages & Siéges Préſidiaux, Troyes, Reims, Châlons, Lengres, Chaumont, Vitry, Sedan, Sens, Meaux, & Provins. Sedan eſt un Gouvernement indépendant, mais de la Généralité de Champagne.

Le Préſidial de Troyes eſt de la création des Préſidiaux en 1551, de même que celui de Reims. Cette derniere ville étoit autrefois du Bailliage Royal de Vermandois, dont le Bailli qui n'eut d'abord aucun ſiége fixe, tenoit ſes ſéances en differens lieux de ſon reſſort, ſelon les occaſions. Il établit enſuite ſon ſiége à Saint-Quentin, qui étoit la capitale du Vermandois avant l'an 1315, puis il le transfera à Laon, qui étoit devenue la principale ville de ſa Juriſdiction. Enfin François I. établit à Reims le Bailliage Royal de Vermandois, démembré de celui de Laon ; & c'eſt ce

Bailliage qui fait aujourd'hui le ressort du Présidial de Reims, avec les Bailliages d'Epernay & de Fismes. Ceux des Bailliages & Siéges Présidiaux sont régis par les coûtumes de Troyes & de Reims.

Le Présidial de Châlons a été créé par Edit du mois d'Octobre de l'an 1637. Il a sa coûtume particuliere. Celui de Lengres, en Janvier 1640. Il a sa coûtume particuliere. Celui de Chaumont s'étend dans le Senonois; son Bailliage a sa coûtume particuliere, & est un des plus grands du Royaume. Celui de Vitry est de la création de l'an 1551, & est régi par sa coûtume particuliere. Celui de Sedan a été créé par Edit du mois de Novembre 1661. Il a aussi sa coûtume particuliere, & son ressort ne s'étend que sur dix-sept villages, depuis que le Roi établit en 1667, un Conseil souverain à Tournay, & que pour le rendre plus considérable, Sa Majesté démembra du Présidial de Sedan les villes d'Avesnes, de Philippeville, de Mariembourg, de Landrecy, du Quesnoy, &c. Le Présidial de Sens étoit un des plus grands du Royaume, mais il a été fort démembré pour former ceux de Troyes, de Lengres, de Châlons, de Melun, d'Auxerre, de Montargis, de Chaumont en Bassigny, &c. On y juge selon la coûtume du Bailliage de Sens, & selon celle

de Lorris. Celui de Meaux est régi par la coûtume de Meaux rédigée en 1509. Celui de Provins est de la premiere création des Présidiaux, & l'on y juge conformément à la coûtume du Bailliage de Meaux.

Outre ces Présidiaux, il y a dans l'étenduë du Gouvernement plusieurs Bailliages, Prévôtez, & autres Justices Royales qui sont du ressort de ces Présidiaux, comme aussi celles des Pairies, &c.

Il y a en Champagne un Grand Maître des Eaux & Forêts, & plusieurs Maîtrises particulieres, qui sont celles de Troyes, de Reims, de Chaumont, de Vitry, de Saint-Disier, de Vassi, de Sainte-Menehoud, de Césanne, de Sedan. Les Maîtrises particulieres de Sens & de Provins sont de la grande Maîtrise de Paris, & de l'Isle de France.

On compte dans ce Gouvernement quatre Jurisdictions consulaires, dont chacune est composée d'un Juge, & de deux Consuls. Celle de Troyes fut établie en 1564. Celle de Reims en 1587. Celle de Châlons, & celle de Sens.

Il n'y a dans le Gouvernement de Champagne que deux Hôtels, ou Chambre des Monnoyes : celui de Troyes établi en 1429, & confirmé en 1431, & celui de Reims établi en 1680.

L'Université de Reims fut fondée par Charles Cardinal de Lorraine, Archevêque de cette Ville, & érigée par des Bulles du Pape Paul III. & des Lettres Patentes du Roi Henry II. en l'année 1547, vérifiées au Parlement de Paris en 1549.

Outre cette fameuse Ecole, il y a encore dans le Gouvernement de Champagne un grand nombre de Colleges, & de Séminaires, où l'on enseigne les Humanitez, la Philosophie, & la Théologie. Les Jesuites ont un magnifique Collége à Reims où ils s'établirent en *1606*, & où ils enseignent les Humanitez, la Philosophie, & la Théologie.

Il n'y a en Champagne qu'une seule Généralité ou Bureau des Finances, établi à Châlons l'an 1371. Il ne fut d'abord composé que de quatre Trésoriers, dont le nombre a été depuis plusieurs fois augmenté; en sorte qui'l est aujourd'hui de vingt-cinq Trésoriers, de deux Avocats & de deux Procureurs du Roi, & de trois Greffiers, sans compter plusieurs charges de Présidens, que cette compagnie a acquises.

Cette Généralité est distribuée en douze Elections, qui sont celles de Troyes, de Reims, de Châlons, de Lengres, de Chaumont, de Vitry, de Rhetel, de Barsur-Aube, d'Epernay, de Césanne en Brie,

de Sainte-Menehoud, créée par Edit du mois de Septembre de l'an 1696, & de Joinville, créée par le même Edit que celle de Sainte-Menehoud. Les Tailles sont personnelles dans cette Généralité, & je ne sçache dans tout ce Gouvernement que le village de Dom-Remy, la Ville & la Prévôté de Vaucouleur, qui jouissent de l'éxemption, ayant été affranchis de toutes Tailles, Aydes, Gabelles, & autres impositions par le Roi Charles VII. en consideration des services que Jeanne d'Arc, née au village de Dom-Remy, avoit rendus au Roi & à l'Etat. Cette exemption n'a reçu aucune atteinte dans ces derniers temps.

Pour les Gabelles il y a les Greniers-à-sel de Troyes, Reims, Châlons, Lengres, Chaumont, Vitry, Bar-sur-Aube, Epernay, Sesanne, Sainte-Menehoud, S. Disier, Joinville, Château-Portien, Montsauljon, Mussy-l'Evêque, Montmorency, Arcis-sur-Aube, Rhetel, Mezieres, Donchery, & Rocroy.

Tous ces Greniers sont distribuez sous trois Départemens, qui sont, le Département de Châlons, celui de Troyes, & celui de Sedan. Le Département, ou Direction de Châlons comprend neuf Greniers à sel, dont ceux de Sainte-Menehoud, de Vitry, de Saint-Disier, de Joinville, &

de Château-Portien, ſont d'impôt : ceux de Châlons, de Reims, d'Epernay, & de Seſanne, ſont de vente volontaire.

Il y a dans cette Direction trente-huit Bureaux, tant généraux que particuliers, pour les traites foraines ; deux bureaux & neuf entrepôts pour le tabac.

Dans le Département, ou Direction de Troyes, il y a neuf Greniers & deux Chambres-à-ſel. Les Greniers de Lengres, de Montſauljon, & de Chaumont, ſont d'impôt : ceux de Troyes, de Bar-ſur-Aube, d'Arcy-ſur-Aube, de Montmorency, de Muſſy-l'Evêque, & de Nogent-ſur-Seine, qui eſt de la Généralité de Paris, ſont de vente volontaire. Les deux Chambres-à-ſel ſont celles de Villemorte, & de Villacerf.

Le Département, ou Direction de Sedan n'a que quatre Greniers-à-ſel ; Rhetel, Mezieres, Donchery, & Rocroy, qui ſont autant de villes privilegiées, où le ſel ſe vend à la livre & à très-bas prix. Cette Direction comprend encore cinquante-cinq bureaux, ſçavoir, trente où ſe perçoivent les droits d'entrée, & de ſortie de France ; dix-ſept où il ne ſe donne que des acquits à caution, & des paſſe-avants ; & huit dans le Comté de Chiny, & Province de Luxembourg.

Le Domaine du Roi dans la Généralité

de Champagne consiste dans six Châtellenies principales, qui sont Vitry, Saint-Dizier, Sainte-Menehoud, Chaumont, Troyes & Mouson. De ces Châtellenies dépendent cent quarante Terres, & Seigneuries, & plusieurs droits & revenus, tant engagez, dont jouissent les engagistes; que réunis, dont jouissent les Fermiers du Roi. Outre ces Châtellenies & dépendances, il y a encore des revenus qui dépendent du Domaine de la Couronne dans les Villes de Reims, de Lengres & de Châlons, dont la Seigneurie fonciere appartient à l'Archevêque, & Evêques de ces Villes.

Le contrôle des exploits, & les greffes des affirmations font aussi partie du Domaine, de même que les forêts & bois qui appartiennent au Roi dans cette Province. Ces bois & forêts, y compris ceux de Mouson, sont de trente mille six cens douze arpens, & les coupes ordinaires de chaque année, de sept cens soixante arpens. Le produit de ces coupes monte, année commune, à trente-huit mille six cens quarante livres, sur quoi il y a des charges à païer,

Commerce de la Champagne.

LE commerce de cette Province consiste en grains, en vins, en fer, en bois, en bestiaux, en foins, & en étoffes de laine & de fil, qui se fabriquent en plusieurs manufactures. La ville de Troyes étoit autrefois une des plus florissantes qu'il y eût pour le commerce. Il y avoit pour lors deux foires, où toutes les marchandises qui y étoient débitées pendant quinze jours ne payoient aucun droit ; & ce sont ces foires, & celles de Bar-sur-Aube, de Provins, & de Lagny, qui ont donné lieu au proverbe *des foires de Champagne*. L'établissement des foires franches de Lyon, commença à faire tomber le grand commerce qui se faisoit à Troyes. Les guerres des Calvinistes & de la Ligue acheverent de faire cesser ces foires ; mais le Roi a bien voulu en accorder le rétablissement par Arrêt de son Conseil du 27. Aoust de l'an 1697, & Lettres Patentes données en conséquence. Elles doivent durer chacune huit jours, pendant lesquels toutes les marchandises fabriquées & aprêtées dans ladite Ville, sont exemptes de tous droits de sortie du Royaume. On fabrique à Troyes des toiles de lin, de chanvre & de cotton, comme aussi des futaines & des

bazins, & il y a plus de cent ouvriers qui y travaillent. Outre ces toiles, les Marchands de Troyes en font venir de Laval & d'ailleurs pour les faire blanchir dans les prairies qui ſont aux environs de cette ville ; & puis ils envoyent toutes ces marchandiſes à Paris, à Rouen, à Lyon, à Reims, & autres grandes Villes du Royaume. La ville de Troyes fait encore un commerce aſſez conſiderable de bougie & de chandelle dont on eſtime la blancheur de la cire, & la bonne qualité du ſuif. On fabrique auſſi dans cette ville des ſerges drapées, des ſerges de ſaint Nicolas, ainſi appellées parce qu'on les fait dans l'Hôpital de S. Nicolas ; des ſatins façon de Turin, d'Hollande, & de Bruges ; & quantité d'épingles, qui ſe débitent bien partout.

Le principal commerce de la Ville de Reims eſt celui des vins, & de toutes ſortes de petites étoffes de laine, telles que ſont les razes-cordeliéres, camelots, étamines, bazins, flanettes, crépons, ſergettes, ou raz de Pologne, & d'autres étoffes mêlées de ſoye & de laine, comme les dauphines à grandes rayes, les raz de Maroc, &c.

Dans l'Election de Châlons on fait un commerce aſſez conſiderable d'avoine, qu'on tranſporte des magaſins de Châlons

& de Vitry à Paris. On faisoit autrefois à Châlons un grand commerce de vin ; mais il s'est depuis établi à Reims, & a cessé à Châlons. On a établi depuis quelque tems dans cette ville une manufacture de raz, pinchinats, espagnolettes, capucines, & autres étoffes de laine, dont il se fait un grand débit dans le Royaume, & dans les païs étrangers.

La ville de Vitry fait depuis vingt-quatre ou vingt-cinq ans un si grand commerce de bled, qu'on voiture à Paris par la riviere de Marne, que cette petite ville est une des plus riches de la Province. Celui qui se fait dans l'Election de Lengres est peu considerable. Il consiste en bleds, qui passent en Suisse, & dans les Duché & Comté de Bourgogne. Les vins se consomment dans le païs ; mais on y nourrit quantité de moutons qu'on amene à Paris. On y fait aussi de gros draps, des serges drapées, & des droguets de laine & de fil, qui se débitent dans le païs, ou en Lorraine, & dans le Comté de Bourgogne. Le commerce de l'Election de Chaumont n'est pas plus considerable que celui de l'Election de Langres. Le principal qui se fasse dans l'Election de Bar-sur-Aube consiste en bois qu'on jette à bois perdu sur la riviere d'Aube, qui descend ainsi jusques dans la Seine, où l'on le met en train pour

aller à Paris. Le commerce de l'Election de Rhetel est peu de chose. On débite quelques grains sur la frontiere de la Meuse. Il y a dans le canton appellé le Valage, le long de la riviere d'Aine, de belles prairies, où l'on nourrit quantité de bestiaux, dont le profit est considerable. Ces prairies seroient fort propres à établir des haras, & les chevaux seroient aussi bons, & même plus durs au travail, que ceux qu'on fait venir de Frise & de Hollande. Dans le canton de cette Election appellé de la Frontiere, & qui est du côté de la Tiérache, il y a beaucoup de bois qui ne sortent point du païs, des mines de fer, & des fourneaux où l'on fabrique des munitions de guerre. Dans les villes de Rhetel, de Mezieres, & de Donchery, il y a quelques manufactures de petites étoffes; mais ce commerce est peu de chose. L'Election d'Epernay est celle où il se fait aujourd'hui le plus grand commerce de vin. Ceux d'Auvillers, d'Aï, de Pierry, &c. sont fort à la mode depuis quelque temps; & les connoisseurs les préferent à ceux des montagnes de Reims. Le commerce de l'Election de Sesanne consiste en quelques grains qu'on débite dans les marchez du païs, en bois qu'on transporte à Paris par la Seine, & en quelques gros draps, serges drapées, & autres serges. L'Election de

Sainte-Menehoud est un des meilleurs païs de toute la Champagne. Il produit en abondance des fromens, des ségles, & des avoines, qu'on débite à Châlons, à Reims, & sur les frontieres de la Meuse. Il y a aussi quantité de bois, entre autres la forêt d'Argone, dans lesquels il y a quantité de Verreries, & plusieurs forges où l'on fait des bombes, des boulets de canon, & autres munitions de guerre. Il se fait dans l'Election de Joinville très-peu de commerce, parce que le païs est fort montagneux, & fort difficile pour les charrois. Mais si la riviere de Marne étoit renduë navigable jusqu'à Saint-Disier, comme on assure qu'il seroit facile de le faire, on pourroit établir dans cette Election un commerce très-considerable de grains & de vins, qui sont en très-grande abondance, & même assez bons. Les Manufactures de Sedan sont très-considerables, sur tout celle de ses draps, qui approchent fort de ceux d'Hollande & d'Angleterre. Le Roi ayant été informé que sous prétexte de la permission qui avoit été accordée aux habitans de la Ville & Principauté de Sedan par Arrêt du Conseil d'Etat du 29. Juin 1700, d'y faire venir pour leur propre consommation toutes sortes de marchandises étrangeres, sans païer les droits portez par le tarif de 1667, & par les Arrêts poste-

rieurement rendus, lesdits habitans de la Ville & Principauté de Sedan abusent de cette liberté pour introduire les Draperies étrangeres dans les trois Evêchez de Mets, Toul & Verdun, & dans les autres Provinces du Royaume, au préjudice des Arrêts du Conseil des 8. Novembre, & 23. Décembre 1687, qui ont fixé l'entrée de ces marchandises par les ports de Calais & de Saint-Valery, & contre les intentions de Sa Majesté, qui n'avoit permis ausdits habitans de la ville de Sedan, de tirer des païs étrangers toutes sortes de marchandises, que sous la condition expresse qu'ils ne pourroient faire entrer dans le Royaume celles dont l'entrée y est défenduë, ou fixée par d'autres passages. Le Roi par Arrêt de son Conseil d'Etat du 16 d'Avril 1718, fit défenses aux habitans de la Ville & Principauté de Sedan de faire venir des païs étrangers aucunes marchandises de draperie, par aucuns autres ports ou bureaux, que par les ports de Calais & de Saint-Valery, conformément aux Arrêts des 8. Novembre, & 23. Décembre 1687. On fabrique encore dans cette ville des serges, façon de Londres & de Berry, & des serges drapées; mais la manufacture des draps a fait considerablement diminuer celle-ci. Celle des points & des dentelles étoit autrefois fort floris-

ſante; mais le débit en étant fort diminué, elle eſt aujourd'hui très peu de choſe. Les prairies ſont le principal revenu de l'Election de Nogent. Il s'y fait un aſſez grand commerce de foin, qu'on porte à Paris par le moïen de la Seine. Il y a auſſi des vignes dans quelques Paroiſſes, où l'on recueille, année commune, environ deux mille muids de vin ; mais il ſe conſomme dans le païs. Les Elections de Sens, de Joigny, de S. Florentin, de Tonnerre, de Meaux, de Coulomiers, de Provins, & de Montreau ſont du Gouvernement de Champagne, quoique de la Généralité de Paris. La ville de Sens eſt avantageuſement ſituée pour le commerce ; cependant il s'y en fait fort peu. On mene à Paris par la riviere d'Yonne des vins, du bois, du charbon, des bleds, de l'avoine, & du foin. Dans l'Election de Joigny on y recueille année commune, environ quarante mille muids de vin, dont la qualité eſt médiocre. On en tranſporte à Paris. On engraiſſe des beſtiaux dans les prairies & pâturages qui ſont le long de la riviere d'Yonne, & on les conduit à Paris. On recueille, année commune, dans l'Election de Saint-Florentin environ dix mille muids de vin, dont on tranſporte les meilleurs à Nogent. On y fait encore un petit commerce de bleds, charbon, chanvres, & de beſtiaux.

Le principal commerce de l'Election de Tonnerre, eſt celui des vins. Elle eſt partagée pour les Aydes, en trois Départemens ; Tonnerre, Auxerre, & Chablis. On recueille, année commune, dans le Département de Tonnerre, trente mille muids de vin ; quinze mille muids dans celui d'Auxerre, & vingt mille dans celui de Chablis. Les bourgs des Riceys ne ſont pas compris dans ces trois Départemens, quoiqu'ils ſoient de l'Election de Tonnerre, parce qu'ils ſont du Département de Bar-ſur-Seine pour les Aydes. On tranſporte les vins de Tonnerre par terre à Auxerre, & de là par la riviere d'Yonne & celle de Seine, à Paris. L'Election de Meaux produiſant beaucoup de bleds, il s'en fait un aſſez grand commerce au marché de Brie-Comte-Robert, d'où on les tranſporte à Paris. On recueille auſſi dans cette Election environ trente-ſix mille muids de vin ; mais comme il eſt gros, & d'une qualité au-deſſous de la médiocre, il ſe conſomme dans le païs. Les Marchands de Rouen, de Beauvais, & de Troyes viennent acheter des laines dans ce canton. Il ſe fait encore à Meaux un coummerce de fromages de Brie, qui eſt aſſez conſiderable. Dans l'Election de Coulomiers on recueille beaucoup de bleds qu'on tranſporte à Meaux, & de là à Pa-

ris. Il y a à la Ferté-Gaucher une petite manufacture de ſerge. Le ſeul commerce de l'Election de Provins ſe fait en bleds, qu'on tranſporte à Paris par le moien de la Seine qui paſſe à deux lieues de cette ville. Il y avoit autrefois à Provins une manufacture de Draps, qui s'eſt anéantie. La tradition du païs veut que lorſque les Anglois ſe retirerent du Royaume, ils emmenerent de Provins pluſieurs ouvriers en laine, qui leur ont donné le ſecret des draps d'Angleterre. On faiſoit autrefois dans cette ville de la conſerve de roſe qui avoit de la réputation, & qui y apportoit de l'argent; mais ce petit commerce eſt preſque tombé. Le commerce de l'Election de Montereau ſe fait en bleds, qu'on vend à Paris; en denrées, dont la principale eſt le fromage; & en draps qu'on fabrique dans une petite manufacture établie à Dormeilles.

Article III.

Le Gouvernement Militaire de la Champagne.

LE Gouvernement de Champagne & Brie, eſt un des grands Gouvernemens du Royaume. Le Gouverneur a ſous lui quatre Lieutenans Généraux, qui ont

chacun leur Département séparé. Il y en a un pour le Bailliage de Reims, un pour les Bailliages de Vitry & de Chaumont ; un pour les Bailliages de Troyes, de Langres, & de Sens, & un pour la Brie-Champenoise. Sous ces quatre Lieutenans Généraux il a été créé par Edit du mois de Février 1692, quatre Lieutenans de Roi héréditaires, un pour chaque Département. Par un autre Edit du mois de Mars de l'an 1693, il fut créé dans cette Province quatre Offices héréditaires de Lieutenans Subdéléguez des Marêchaux de France, pour connoître sous leurs ordres des differends de la Noblesse sur le point d'honneur.

De toutes les Places fortifiées, qui étoient autrefois en assez bon nombre, il ne reste plus que celles de Mezieres, de Rocroy, & de Sedan qui est de la Généralité de Champagne, sans être du Gouvernement.

Quoiqu'il n'y ait actuellement que ces trois Places qui soient fortifiées, il y en avoit plusieurs autres qui l'étoient autrefois, & qui ont conservé leur Gouvernement, & leur Etat-Major ; & d'autres, qui n'ont que des Gouverneurs. Il n'y a des premieres que Sainte-Menehoud, & Vitry. Celles qui n'ont que des Gouvernemens, sont Troyes, Châlons, Lengres, Chaumont, Saint-Dizier, Epernay, Bar-sur-Aube,

Vaucouleurs, Sesanne, Fimes, Vassy, Sens, & Meaux. La ville de Reims n'a point de Gouverneur, mais seulement un Capitaine des Portes.

Il ne reste plus qu'à finir cet article par les grands Fiefs titrez de cette Province. La souveraineté de Sedan ayant été unie à la Couronne en 1651, par le traité qui fut fait avec Frederic Maurice de la Tour d'Auvergne, je n'en parlerai pas davantage.

Joinville n'étoit autrefois qu'une Baronnie, qui fut depuis érigée en Principauté en 1552, par le Roi Henri II. en faveur de François de Lorraine, Duc de Guise. Elle appartient aujourd'hui à Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans.

Rhetel étoit autrefois un des sept Comtez-Pairies de Champagne. Il a été depuis érigé plusieurs fois en Pairie, & fut vendu par Charles de Gonzagues lorsqu'il passa en Italie pour prendre possession du Duché de Mantoue, au Cardinal Mazarin; après la mort duquel elle passa à Armand Charles de la Porte de la Meilleraye, qui avoit épousé en 1661, Hortense Mancini, niéce & héritiere de cette Eminence. L'érection de ce Duché a depuis été confirmée par Lettres Patentes du mois de Décembre 1663, qui ordonnent en même temps que ce Duché portera à l'avenir le nom de Mazarini au lieu de celui de Rhe-

telois, & que la ville de Rhetel ſera appellée Mazarini : cependant le nom de Rhetel lui eſt encore conſervé dans les commiſſions des tailles, & autres ordres du Roi. Ce Duché eſt un des plus grands du Royaume. Il a les villes de Rhetel, de Mezieres, de Donchery dans ſon étenduë, & rapporte plus de ſoixante mille livres de rente.

Château - Portien eſt une Principauté érigée par Charles IX. au mois de Juin de l'an 1561, en faveur de Charles de Crouy. Elle fut vendue au Duc Mazarin en 1668.

Le Duché de Piney n'étoit qu'une Baronie qui fut érigée en Duché par le Roi Henry III. au mois de Septembre 1576, & depuis en Pairie au mois d'Octobre 1581, en faveur de François de Luxembourg, & de ſes enfans mâles & femelles, Cette Duché-Pairie étant tombée dans une des branchesde laMaiſon deMontmorency par le mariage de Magdeleine-Charlotte-Bonne - Thereſe de Clermont, fille de Charles Denis de Clermont Tonnerre, & de Marguerite Charlotte de Luxembourg avec Henry de Montmorency, Comte de Bouteville, en 1661. ce dernier obtint du Roi des Lettres Patentes au mois de Mars de la même année, portant tranſlation de ce Duché en ſa perſonne, confirmation

de Duché-Pairie, & il fut reçû au Parlement en cette qualité le 22. de Mai de l'an 1662. Il prétendit depuis avoir rang avant tous les Ducs, dont les érections sont posterieures ; & ce fut le sujet d'un grand procès, qui a été décidé par l'Edit du Roi de l'an 1711, par lequel il n'a rang que du 22. de Mai de l'an 1662.

Le Marquisat d'Isles à deux lieues de Troyes, fut érigé en Duché-Pairie en faveur d'Antoine d'Aumont, Marêchal de France, au mois de Novembre de l'an 1665. Le Marquisat d'Isles avoit été acheté par ce Seigneur de Charles de Gonzagues, Duc de Mantoue.

Le Marquisat d'Arc, & le Comté de Châteauvilain ont été érigez en Duchez-Pairies sous le nom de Châteauvilain, en faveur de Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, Pair & Amiral de France, & de ses enfans mâles & femelles, par Lettres Patentes du mois de Mai 1703, régistrées le 29. Août de la même année.

Je ne parlerai point ici des Pairies Ecclesiastiques, en aïant suffisamment parlé dans l'article de l'Etat ou Gouvernement Ecclesiastique de cette Province.

Tous les Baillis des Bailliages & Siéges Présidiaux de ce Gouvernement sont d'épée, & jouissent des mêmes honneurs & prérogatives, dont les Baillis des autres Provinces jouissent.

Le Roi par sa Déclaration du 9. Avril 1720, a établi dans le Département de Champagne, un Prévôt général à Châlons, avec deux Lieutenans, un Assesseur, un Procureur du Roi, & un Greffier. Un Lieutenant à Reims, un Assesseur, un Procureur du Roi, & un Greffier. A Troyes, un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roi, & un Greffier. A Lengres, un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roi, & un Greffier.

ARTICLE IV.

Description des Villes & des Maisons les plus remarquables du Gouvernement de Champagne.

On divise la Champagne en huit parties presque égales. La premiere est la Champagne propre. La seconde, le Remois. La troisiéme, le Perthois. La quatriéme, le Rhetelois. La cinquiéme, le Vallage. La sixiéme, le Bassigny. La septiéme, le Senonois : Et la huitiéme, la Brie Champenoise.

§. 1. Dans la Champagne propre on trouve les Villes qui suivent.

TROYES.

Troyes, *urbs Tricaſſina, urbs Trecaſſina, Trecæ, Trecaſſis, Auguſta Trecaſſinorum, Auguſta Trecarum, Auguſta Trecorum.* Cette ville eſt ſur la Seine au quarante huitiéme dégré dix minutes de latitude, & au vingt-quatriéme dégré 50 minutes de longitude. Les Etymologiſtes fondez ſur la tradition, diſent qu'elle a été appellée *Trecæ*, comme qui diroit *Tres arces*, parce qu'il y avoit autrefois trois châteaux dont on voit encore les veſtiges. Le plus conſiderable étoit celui où les Comtes de Champagne faiſoient leur demeure, & où l'on rend aujourd'hui la Juſtice. L'Egliſe de ſaint Etienne qui y eſt jointe, en étoit la Sainte Chapelle. Le ſecond de ces châteaux eſt preſque entierement abattu, & l'on ne voit plus qu'un reſte de tour, & quelques murailles qui ſont derriere le Couvent des Cordeliers. L'Egliſe autrefois appellée de S. Jean-le-Châtel, & Béfroy, aujourd'hui de ſaint Blaiſe, ſervoit de Chapelle à ce château. Le troiſiéme enfin étoit entre l'Egliſe de ſaint Nicolas, & la porte du Béfroy. Ce fut dans ce dernier * que le Roi de France Louis le Bégue régala vers l'an 878, le

* Aimoin liv. 5. chap. 37.

Pape

Pape Jean VIII. après avoir reçu de ſa main la Couronne Imperiale dans un Concile National, tenu dans l'Egliſe cathédrale de Troyes. Ce troiſiéme château fut ruiné par un incendie arrivé en l'an 1524. La Ville de Troyes eſt la Capitale de la Champagne, & étoit autrefois la plus marchande du Royaume. On y a compté juſqu'à cinquante ou ſoixante mille ames ; mais elle eſt aujourd'hui ſi differente d'elle-même, qu'il n'y en reſte pas quinze mille. Le Collége eſt occupé par les Peres de l'Oratoire, & le Séminaire par les Prêtres de la Congrégation de la Miſſion de ſaint Lazare. L'Egliſe cathédrale eſt une des plus belles du Royaume, & des plus riches pour les ornemens, & les Reliques qu'on y conſerve. Nicolas Camuſat, qui en étoit Chanoine, & qui a mérité de la République des Lettres, y a ſon tombeau & une Epitaphe. Il mourut le 20 de Janvier de l'an 1655, âgé de 80 ans.

L'Egliſe collégiale de ſaint Etienne eſt magnifique. Le tombeau du Comte Henry qui en eſt le fondateur, eſt au milieu du chœur. Les quatre figures qui ſont au jubé ſont eſtimées des connoiſſeurs. Le tréſor n'a pas ſon pareil en France pour l'or & les pierreries qui y ſont. Cette Egliſe poſſede auſſi un grand nombre de manuſcrits.

Le maître Autel de l'Eglise de S. Loup est d'une parure superbe lorsqu'on découvre les châsses de S. Loup, de S. Cornelien, de S. Winebaud, &c. Le chef de saint Loup est d'une grandeur & d'une magnificence étonnantes. Parmi les pierreries dont il est enrichi, on voit un rubis qu'on estime plus de vingt mille livres.

Le Couvent des Dominiquains a été fondé par Thibaud IV. Comte de Champagne l'an 1232. l'on voit à l'entrée de leur Eglise une statue de S. Dominique qui est très estimée. Les stales du chœur sont d'une beauté & d'une délicatesse admirables. Les vitres de la bibliothéque attirent aussi les regards des curieux.

Dans l'Eglise de S. Pantaleon on admire plusieurs statues qui sont de François Gentil, & des chefs d'œuvres de l'art. L'on y voit aussi de fort beaux tableaux, & des vitres si belles, qu'on dit que le Cardinal de Richelieu offrit de donner 18000. liv. de celles du fond seulement.

Dans l'Eglise de S. Nicolas il y a un Sepulchre de Nôtre-Seigneur qui est fait sur la forme, & avec les dimensions de celui de Jerusalem, où l'on dit que l'ouvrier fit exprès deux voyages.

On conserve plusieurs beaux manuscrits dans la bibliothéque des Peres de l'Oratoire. Les Lettres d'Abeillard, celles du

Pape Clement IV. & un Horace qu'on dit avoir près de huit cens ans, ſont de ce nombre.

Le Comte Thibaud IV. fonda l'an 1237, un Couvent de Cordeliers hors de la ville auprès de la porte qu'on appelloit autrefois *la porte de Céſar*, & qu'on nomme aujourd'hui *Comporte*. Environ vingt ans après, ce même Prince leur en fit bâtir un autre dans la ville, & donna en 1260, celui que les Cordeliers avoient d'abord occupé, aux Religieux de la ſainte Trinité, ou de la Redemption des Captifs. L'on trouve dans le Couvent des Cordeliers une tres-belle Bibliotheque, tant pour le vaiſſeau que pour les livres dont il eſt rempli. Cette Bibliothéque eſt publique, & ouverte trois fois la ſemaine à tous ceux qui veulent y aller lire, ou étudier.

L'Hôtel de Ville eſt un bâtiment aſſez conſiderable. C'eſt un grand corps-de-logis qui a deux ailes en retour. La ſtatue de marbre blanc qui eſt ſur la porte, repréſente Louis le Grand, & eſt un préſent, & un des chefs-d'œuvres de Girardon.

Troyes a été la patrie de Jean Paſſerat, de Nicolas Cauſſin Jeſuite, de Pierre Pithou, de Jean Pithou ſon frere; d'Edmond Merille, mort Profeſſeur de Droit à Bourges l'an 1647, âgé de 68. ans; du

P. le Cointe Prêtre de l'Oratoire, & auteur des Annales Ecclesiastiques de France; de Pierre Mignard mort premier Peintre du Roi le 30. de Mai 1695; de François Girardon Sculpteur comparable aux plus habiles de l'Antiquité; & de feu M. le Noble qui avoit été Procureur Général au Parlement de Mets. Ce dernier est plus connu par le nombre de ses ouvrages, que par leur excellence. Il y a peu de genres d'écrire dans lesquels il ne se soit exercé, & peu de sciences sur lesquelles il n'ait écrit. Prose, poësie, sérieux, burlesque, histoire, politique, Philosophie, Théologie, Jurisprudence, &c ont tour à tour occupé sa plume. Sa traduction des cent cinquante Pseaumes est à mon sens le meilleur de ses ouvrages. Il est assez étonnant qu'un homme qui n'avoit pas fait une étude particuliere de l'Ecriture sainte, & dont les mœurs étoient d'ailleurs, tout au moins équivoques, ait cependant mieux réussi dans l'explication de ces divins Cantiques, que n'ont fait plusieurs saints & sçavans Théologiens.

CHALONS.

CHALONS, *Catalaunum*, est sur la riviere de Marne, & a pris son nom à ce que l'on croit, *des champs longs*, où

vaftes plaines dont elle eft entourée. C'eft dans ces vaftes plaines que fe donna, felon quelques-uns, cette bataille mémorable entre Merovée, Theodoric Roi des Vifigots, & Ætius General des Romains, d'une part; & Attila Roi des Huns, de l'autre. Ce dernier y perdit plus de deux cens mille hommes. Les Hiftoriens ne conviennent pas ni du lieu, ni du temps de cette bataille. Quelques-uns prétendent qu'elle fe donna près d'Orleans; d'autres près de Touloufe; & d'autres enfin en Auvergne, auprès d'un village appellé anciennement *Catalacus*. Les uns difent que ce fut en l'an de grace 450. & les autres la vingt-feptiéme année de l'Empire de Valentinien III. Ce qu'il y a de plus sûr, c'eft qu'on voit encore à deux ou trois lieues de Châlons, entre les villages de la Chepe & de Cuperly, des reftes des retranchemens dans lefquels la tradition du païs veut qu'Attila ait été attaqué l'an 450.

Cette ville a le glorieux avantage que depuis la réunion de la Champagne à la Couronne, elle ne s'eft jamais écartée de la fidelité que l'on doit à fon Souverain. Immédiatement après la mort d'Henry III. elle fe déclara pour Henry IV. légitime héritier du Royaume de France. Ce fut en reconnoiffance de cette fidelité que ce Prince y transfera le Parlement de

Paris en 1592, qui y prononça un célebre Arrêt contre le Légat du Pape & l'assemblée des Etats de la Ligue, qui sous prétexte de Religion vouloient ôter la Couronne à celui à qui la nature & les loix du Royaume la donnoient. Henry le Grand fut si sensible à l'attachement qu'eut cette ville pour ses interêts, qu'il fit frapper une médaille avec cette inscription : *Catalaunensis fidei monumentum.* L'Hôtel de ville mérite d'être vû. La façade est ornée de piedestaux, & de pilastres, & les arcades sont d'une très-belle architecture. On voit plusieurs Reliques dans les Eglises de cette ville, mais le pieux Evêque * qui vient de mourir, avoit judicieusement supprimé le culte que l'on rendoit au saint Prépuce & au saint Umbilic. A une des portes de la ville de Châlons on trouve une promenade fort vantée, appellée *le Jar*, & qui est en effet une des plus belles qu'on voye en aucun endroit du Royaume. C'est une grande prairie environnée par la riviere de Marne, & décorée de plusieurs allées d'ormes & de tilleuls plantez régulierement. On sort de cette riante promenade par trois grandes allées plantées le long d'autres prairies, & qui conduisent pendant l'espace de trois quarts de lieues jusqu'à *Sarry*, qui est la

* Jean-Baptiste Louis Gaston de Noailles, mort au mois de Septembre 1720.

maiſon de campagne des Evêques de Châlons. Cette maiſon eſt moins conſiderable par ſes bâtimens, que par la beauté des jardins & des canaux qu'y a fait faire Felix de Vialart, un des plus grands Evêques de cette ville, mort en 1680. Ce fut à Châlons que naquit le 5. Avril de l'an de 1606, le fameux Nicolas Perrot d'Ablancourt, à qui nôtre Langue eſt ſi redevable, & dont le public a toûjours admiré les belles traductions. Il mourut à Vitri-le-François, le 17. de Novembre de l'an 1664, âgé de 58. ans, ſept mois, & 12. jours.

On remarque encore aux environs de Châlons un lieu appellé *la Croiſette*, où Charles d'Anjou Roi de Naples remporta une victoire ſur 8000. Anglois.

SAINTE-MENEHOUD, *Fanum ſanctæ Menechildis*, eſt ſituée dans un marais entre deux rochers, ſur le plus haut deſquels eſt un château conſiderable qui eſt au Roi, & dont relevent plus de deux cens cinquante fiefs. On prétend qu'il a été bâti par Dreux Duc de Champagne, & Maire du Palais de Childebert Roi d'Auſtraſie. Il fut d'abord appellé le Château neuf ou le Château d'Aiſne, à cauſe de cette riviere qui paſſe au pied. Henry le Large, Comte de Champagne, touché de devotion pour Sainte-Menehoud, mit quelques-unes de ſes Reliques dans la Chapelle

de ce Château, & la fit dédier ſous l'invocation de cette Sainte, l'an 1179, & depuis ce temps-là le nom en eſt demeuré à la ville.

Elle eſt entre Châlons & Verdun, & à neuf lieues de l'une & de l'autre de ces deux villes, à pareille diſtance de Bar-le-duc, à treize lieues de Reims, & à quatre de Clermont en Argone. On voit dans l'excellent livre que M. le Blanc a fait ſur nos Monoyes, qu'autrefois on en frapoit à Sainte-Menehoud. Cette ville étoit une Place forte qui fut aſſiégée en 1590, par le Duc de Lorraine, qui voulut l'obliger d'embraſſer le parti de la Ligue; mais il fut contraint de lever le ſiége. Elle fut encore aſſiégée en 1652, par le Prince de Condé qui commandoit l'armée Eſpagnole. Les ſeuls Bourgeois la défendirent vigoureuſement pendant quatorze jours de ſiége, & obtinrent une capitulation honorable le 14. de Novembre. Le Roi la reprit en perſonne l'an 1653, & Sa Majeſté voulut y entrer par la brêche, avec cette circonſtance remarquable qu'il ne portoit qu'un échalas, & qu'ayant refuſé le dais que le Clergé lui préſenta, il fit mettre la Croix deſſous. Sainte Menehoud étoit de plus de huit cens maiſons lorſque la nuit du 7 au 8 d'Août de l'an 1719, il fit un coup de tonnerre, & au moment le feu prit

au centre de la ville, & se communiqua dans tous les quartiers avec tant de rapidité, qu'à cinq heures du matin il n'y restoit plus que sept ou huit maisons un peu logeables, & une vingtaine de chaumieres.

VERTUS, *Virtudum Castellum*, est une petite ville à six lieues de Châlons sur le chemin de Paris. Elle est située dans une plaine au pied d'une montagne, sur laquelle il croit d'assez bon vin. On voit à une demi lieue de cette ville sur une montagne les ruines d'une Forteresse, nommée la Montaine. Il n'en reste que le pan d'une tour & les enceintes, qui font juger que c'étoit autrefois une Place très forte. Elle fut détruite sous le regne de Charles VII. par les villes & les communautez voisines.

ESPERNAY.

ESPERNAY, sur la Marne, entre Châlons & Château-Thierry, est selon quelques uns une ville fort ancienne. Ils se fondent sur ce que lorsqu'on creuse à quinze pieds du rez-de-chaussée, pour faire des puits ou quelque chose de semblable, on trouve du pavé de ruë fort bien lié, des cendres, des tets, des pots cassez, des médailles, &c. L'on ne prouve pas autrement l'antiquité de Mets, de Lengres, & d'Autun. L'ancien nom d'Esper-

nay étoit, ſelon M. de la Haye *, *Aquæ perennes*, nom qu'on lui avoit donné, ou parce qu'elle avoit été fondée ſur un terrein où la Marne avoit paſſé, ou plus probablement à cauſe des eaux vives dont elle eſt environnée. D'*Aquæ perennes*, l'on fit *Aixperne*, comme d'*Aquæ mortuæ*, l'on a fait *Aigues-mortes*. Le nom latin de *Sparnacus* ou *Sparnacum* que cette ville porte aujourd'hui, lui a été donné dans le ſixiéme ſiécle, au rapport d'Adſon, ou Aſſon, dans l'hiſtoire du Martyre de ſaint Bercaire. Selon le même Auteur cette ville appartenoit du temps de Clovis à un Seigneur du païs appellé *Eulogius*, qui la voulut donner à l'Egliſe de Reims, mais S. Remy refuſa ſon préſent, & ne voulut l'accepter qu'en l'achetant pour le prix de *cinq mille livres*, ſomme extraordinaire en ce temps-là, & qui feroit aujourd'hui plus de deux cens cinquante mille livres de nôtre monoye. Saint Remy mourant inſtitua l'Egliſe de Reims ſon héritiere, comme on le voit dans ſon teſtament, & *Eſpernay* appartint à cette Egliſe juſqu'au Regne de Hugues Capet que les Comtes de Champagne l'enleverent aux Archevêques de Reims, malgré la fortereſſe qu'ils y avoient fait conſtruire.

C'eſt dans cette fortereſſe qu'Hincmar

* Ancien Lieutenant général d'Eſpernay.

s'enferma avec les trésors de son Eglise, & le Corps de S. Remy, dans le tems que les Normands ravageoient la France, & menaçoient la ville de Reims, & c'est ici que mourut ce Prélat l'an 882. Cette ville soûtint deux siéges du temps des Anglois. Sous le Regne de François Premier elle fut brûlée par ordre de ce Prince qui voulut ôter par-là à Charles-quint les munitions qui étoient dedans. Ce même Roi la rétablit ensuite, mais il ne lui rendit pas toute l'étendue qu'elle avoit auparavant.

Espernay soûtint encore deux siéges du temps de la Ligue, car elle fut assiégée & prise par les Espagnols, & les Ligueurs, & puis assiégée & prise par Henry IV. l'an 1592. Ce fut à ce dernier siége que le Marêchal de Biron le pere fut tué, en reconnoissant la place. L'on compte aujourd'hui dans Espernay plus de 4000 habitans.

Cette ville fut donnée à la maison de Bouillon l'an 1651, en échange de la souveraineté de Sedan, & unie au Duché de Château-Thierry ; & quoique par le contrat d'échange il soit dit que le Duc de Bouillon aura la faculté d'établir des Juges pour rendre la justice en son nom, après la mort de ceux qui avoient été pourvûs par le Roi, cette clause n'a pas été jusqu'ici observée, & la justice continue toûjours d'être exercée sous le nom du Roi.

PONT-SUR-SEINE.

PONT-SUR SEINE, *Pons ad Sequanam*, petite ville située sur la Seine, à sept lieues au dessous de Troyes. Il y a ici un magnifique château bâti pour M. de Chavigny Ministre & Secretaire d'Etat, & Surintendant des Finances, du dessein & de l'execution de le Muet, un des plus habiles Architectes de son temps. La premiere entrée de ce château est une grande porte à bossages, terminée par un grand fronton chargé des armes de Bouthillier, & accompagné de deux petits pavillons bas & quarrez. On entre delà dans une vaste cour, en face de laquelle paroît toute la façade du château. A droite & à gauche de cette cour sont deux bâtimens séparez, qui forment chacun un édifice particulier; au milieu de l'un & de l'autre est une grande cour. Celui qui est à droite n'est formé que de trois corps de bâtimens, sur le devant & des deux côtez; car en face on découvre le jardin, & il n'y a point de bâtiment de ce côté-là.

La cour de l'autre bâtiment qui est à gauche, est formée par quatre corps de logis qui en occupent les quatre faces. Tous ces bâtimens sont d'une égale symetrie, & d'une belle proportion. Les quatre angles

exterieurs de chacun ſont occupez par autant de pavillons quarrez & avancez, dont les combles ſont plus élevez que ceux du reſte.

LeChâteau eſt entouré d'un large foſſé, tout revêtu de pierres de taille. Il eſt fermé ſur le devant par un beau portail, & les deux autres faces, c'eſt-à-dire le fond & les deux côtez de la cour, ſont occupez par quatre corps de bâtimens à deux étages, dans une parfaite ſymétrie, & dont toutes les fenêtres ſont ornées d'un boſſage & d'un fronton. La façade eſt ornée à droite & à gauche d'un pavillon de la même hauteur, & de la même ſymétrie que le reſte du bâtiment. Les angles de l'autre côté ſont occupez par deux grands pavillons qui ne ſont pas plus larges que les autres, mais qui ſont plus longs ; & au lieu d'une fenêtre, les côtez en préſentent trois. Enfin les angles exterieurs de ces deux grands pavillons ſont encore occupez par deux autres pavillons parfaitement quarez, & qui s'avancent ſur le foſſé du château plus que les autres parties de l'édifice.

Les parterres & les jardins ſont parfaitement beaux : compartimens, baluſtrades, ſtatues ; rien n'y manque.

Les autres lieux de la Champagne propre, ſont Mery, Rameru, Plancy, Aï, & Dormans.

§. 2. Dans le Remois on trouve Reims, Fimes, Rocroy, & Château-Porcien.

REIMS.

REIMS, *Durocortorum Remorum, Remi*, sur la riviere de Vesle, est une Ville des plus illustres du Royaume. Elle est située dans une plaine abondante en grains, & ceinte de collines dans l'éloignement de deux ou trois lieues. L'ancienneté de cette Ville ne peut pas être contestée. Les monumens qui restent, en sont des preuves convaincantes. Les quatre anciennes portes tiroient leurs noms des divinitez payennes. Celles de *Mars*, & de *Cerès* l'ont conservé. La porte aux Ferrons étoit autrefois appellée la porte de *Venus*, & la porte Bazée, porte de *Bacchus*. L'Arc de Triomphe qui est auprès de la Porte de Mars, a servi à l'une des entrées de la Ville jusqu'en l'année 1544, qu'il fut enterré, & que l'on bâtit à côté la Porte de Mars. Cet Arc-de-Triomphe fut déterré en 1595, & dans la suite muré & caché de nouveau; enfin il fut encore découvert l'an 1677. Il a été érigé en l'honneur de César, ou selon quelques autres, en celui de Julien l'Apostat, lorsqu'après ses conquêtes d'Allemagne, il passa par Reims pour aller à Paris. Il est composé de trois arcades d'ordre Corinthien. Celle

du milieu a trente-cinq pieds de haut sur douze de large. Les bas-reliefs dont elle est ornée représentent une femme assise, & tenant une corne d'abondance, pour marquer la fertilité du païs. Les quatre enfans qui sont auprès d'elle, désignent les quatre Saisons; & douze autres, les douze mois. Les deux autres arcades ont trente pieds de haut, & huit de large. Les bas-reliefs de celle qui est à droite, représentent Remus & Romulus qui têtent une louve. Le berger Faustulus & Acca Laurentia sa femme sont auprès. C'est ce qui a fait croire que ce monument avoit été érigé à la gloire de César, dont ces figures représentent l'origine. Les bas-reliefs de la troisiéme arcade représentent Léda qui embrasse Jupiter métamorphosé en cygne, & un Amour qui les éclaire de son flambeau. Fort près de cet arc-de-triomphe on voit encore des vestiges d'un ancien château appellé *Forum*, ou *Castrum Cæsaris*; & à deux cens pas de la ville on voit des restes d'un amphitéatre pour les spectacles. On remarque aussi des restes d'un autre arc de triomphe dans une ruë qui est près de l'Université.

L'Eglise cathédrale est dédiée à Notre-Dame, & est une des plus superbes du Royaume. Tout ce grand édifice est d'une architecture entierement Gothique, mais

des plus belles & des mieux conduites qu'il y ait en France. Les deux grosses tours quarrées qui sont sur le devant de l'Eglise, & qui agrandissent fort le frontispice, composé de trois grandes portes, lui donnent beaucoup de majesté, & forment ce fameux portail dont on parle tant. Tout ce frontispice est chargé d'une prodigieuse quantité de sculptures, qui représentent plusieurs sujets de l'ancien & du nouveau Testament, & même de notre Histoire; mais le tout sans ordre, & sans aucun arrangement. La statue de saint Paul y est au côté droit, & celle de saint Pierre au côté gauche, ce qui fait croire que ce dernier côté étoit autrefois le plus honorable. Au dessus de la principale porte on remarque un grand vitrage en rose, qui est d'une execution & d'une délicatesse surprenantes. Tout le bâtiment est couvert de plomb. Les Ornemens d'Eglise sont ici des plus magnifiques. On en voit de toute couleur, & de toute espéce. La plus grande partie a été donnée par nos Rois.

Le Trésor est rempli de piéces riches & curieuses. On y remarque sur tout ce que l'on appelle le Pain du Sacre; le Calice du fameux Hincmar Archevêque de cette ville, qui est le plus grand & le plus riche qui soit en France; les Reliquaires qu'ont donnez chacun de nos Rois; un Livre que

le Cardinal de Lorraine portoit ſur ſon eſtomac comme une relique dans les Proceſſions & les Cérémonies, & qui eſt en vieux caracteres Sclavons très-bien conſervez. On doit encore remarquer dans l'Egliſe une cuve de pierre à l'antique, chargée de pluſieurs figures d'un excellent goût, & dans laquelle on veut que Clovis ait été baptiſé. Bodin aſſure que de ſon temps il y avoit dans la bibliothéque de cette Egliſe un ancien livre qui commençoit *Juliani ad Erigium Regem &c.* & où étoit le ſerment que fit le Roi Philippe I. lors de ſon Sacre.

L'Egliſe de l'Abbaye de S. Pierre eſt belle, & accompagnée de deux tours quarrées, élevées & formées de trois ordres de pilaſtres l'un ſur l'autre qui ſe terminent en comble, au-deſſus duquel eſt une lanterne percée de tous côtez. Les dedans ſont très-propres, & très-bien ornez. L'Abbaye de S. Remy eſt une maiſon ſpacieuſe & commode, dont la Bibliotheque eſt nombreuſe, & bien choiſie. L'Egliſe eſt un ouvrage Gothique, qui n'a rien de beau par lui-même que ſa grandeur & ſon élevation. On y remarque les tombeaux de Carloman, fils de Pepin, & frere de Charlemagne; de Louis IV. de Lothaire; de Frederone femme de Charles le Simple, &c. Tilpin, Hincmar, Raoul le

Verd, & quelques autres Archevêques de Reims, y ſont auſſi inhumez. Le tombeau qu'on croit communément être celui de Raoul le Verd, paſſe dans l'eſprit de quelques uns pour être celui d'Hincmar. Raoul le Verd fut d'abord Chanoine, & enſuite Prevôt de l'Egliſe de Reims. Il étoit ami intime de S. Bruno, & ils firent vœu enſemble de ſe faire Religieux. S. Bruno lui en donna l'exemple, & lui écrivit même pour l'exciter à executer la promeſſe qu'il avoit faite à Dieu. Raoul preſſé par ſon ami, & par ſa conſcience, ſe fit Religieux dans l'Abbaye de S. Remy, de laquelle il fut tiré peu de temps après pour être Archevêque de Reims. On conſerve dans le Tréſor pluſieurs Reliques précieuſes. Le tombeau de S. Remy eſt décoré au dehors de pluſieurs ornemens de ſculpture, de colonnes, de niches, & de figures travaillées avec beaucoup de goût & de propreté. Le feu Roi Louis XIII. eſt repréſenté dans la niche du milieu, qui eſt la plus élevée. Il y paroît revêtu des ornemens & des habits de cérémonie, tenant d'une main ſon ſceptre, & de l'autre la main de Juſtice. A côté de lui ſont les douze Pairs, & aux deux angles deux belles figures de Clovis & de ſaint Louis, que le Sculpteur a revêtues du Collier de l'Ordre de ſaint Michel ; ce qui fait voir combien il étoit

ſçavant dans notre Hiſtoire. La ſainte Ampoule qui ſert au Sacre de nos Rois, & qui eſt enchaſſée dans un magnifique Reliquaire d'or, eſt gardée dans ce même tombeau.

L'Egliſe de S. Nicaiſe eſt fort exhauſſée. Les pilliers en ſont déliez & très-hauts, & la voûte eſt un morceau des plus hardis, qui ſoit peutêtre dans tout le monde. La roſe qui termine une des aîles, eſt une piece de ſculpture achevée, & il ſeroit difficile de trouver des ouvriers capables d'en faire une pareille à l'autre aîle pour la ſymétrie. Les deux clochers ſont ſur le devant de l'Egliſe, & font le principal ornement du frontiſpice, étant tout à jour, & pour ainſi dire, tout en l'air, auſſi-bien que la galerie qui communique de l'un à l'autre. On dit que lorſque les cloches ſont en mouvement, les perſonnes qui ont la vûe fine voyent les arcs-boutans repouſſer la voûte, & s'écarter. Les curieux vont voir dans cette Egliſe le tombeau de Jovin Général de la Cavalerie, & enſuite Préfet des Gaules, qui vivoit du temps de Julien l'Apoſtat. Cet Officier fit bâtir une Egliſe en l'honneur de S. Vital & de ſaint Agricole. Cette Egliſe ayant été rebâtie en 1230, fut dédiée à S. Nicaiſe. Le tombeau de Jovin eſt d'un ſeul bloc de marbre blanc de huit pieds de long ſur qua-

tre & demi de large, & de trois pieds & demi de haut.

L'Hôtel de Ville est un grand bâtiment assez commode, sur la face duquel on voit la figure équestre du Roi Henry IV. representé à demi-bosse.

FISMES, *Fines, Fimmæ*, est une petite ville à six lieues de Reims sur la riviere de Vesle. Elle n'a rien de remarquable, & se trouve située à l'entrée du Diocése de Reims. Les Anciens l'appelloient *Fines*, pour marquer qu'elle servoit de bornes à un peuple particulier; & c'est de ce nom de *Fines*, qu'est venu celui de Fismes qu'elle porte à présent. Il s'y est tenu deux Conciles : l'un en 881, & l'autre l'an 935.

ROCROY, *Rupes Regia*, petite Place bien fortifiée, & dont la situation est très-avantageuse. Elle est dans une plaine, & tellement environnée de bois, que l'on n'y peut arriver que par des défilez. Elle est éloignée de deux lieues de la Meuse, & sur les frontieres du Haynaut. Cette ville est fameuse par la bataille que le Duc d'Anguien, depuis Prince de Condé, y gagna contre les Espagnols l'an 1643. Ils y perdirent absolument le reste de leur célebre Infanterie.

CHATEAU-PORCIEN, *Castrum Portianum*, *Castrum Porcinctum*, sur la riviere

d'Aisne, est une petite ville à trois lieues de Rhetel. Elle n'a rien aujourd'hui de considérable que le titre de Principauté. Antoine de Croui, premier Ministre de Bourgogne, l'acheta, & elle fut érigée en Principauté par le Roi Charles IX. en 1561, & a demeuré dans cette Maison de Croui jusqu'à l'an 1668, qu'elle fut vendue au Duc Mazarin.

§. 3. On ne remarque dans le Perthois que deux villes; Vitry-le-François, & Saint-Disier.

VITRY-LE-FRANÇOIS, *Victoriacum Francisci*, est située dans une belle plaine sur la riviere de Marne, & à sept lieues de Châlons. Elle a pris son nom de ce qu'elle a été bâtie par François Premier, à une demi-lieue d'une autre ville appellée *Vitry*, qui fut brulée par l'Empereur Charles-quint en l'année 1544, & où il n'est resté qu'un village appellé *Vitry le brûlé*, & les ruines d'un château qui fait partie du Domaine du Roi, & duquel relevent cent vingt Fiefs. Cette ville est petite, mais elle s'agrandit tous les jours, & devient florissante par le grand commerce de grains qu'on y fait.

SAINT-DISIER, *sancti Desiderii oppidum*, est à sept lieues de Vitry, & sur la même riviere. Cette ville n'est remarquable que par le siége qu'elle soutint en 1544

contre l'armée de l'Empereur Charles-Quint. Le Comte de Sancerre qui la défendoit, ne se rendit qu'après six semaines de tranchée ouverte. René de Nassau, un des principaux Chefs de l'armée Imperiale, y fut tué. Les forges des environs de Saint-Disier donnent lieu à un assez grand commerce de fer.

§. 4. Le Retelois est un petit païs, qui étoit autrefois une des sept Comtez-Pairies de Champagne. Il appartient aujourd'hui au Duc Mazarin. Il y a quatre villes dans ce canton, dont il y en a trois qui sont du Duché de Retel.

Retel, anciennement Retest, *Reiteste*, est la ville principale de ce Duché. Elle n'étoit autrefois qu'un Fort construit par les Romains du temps de César, pour s'assurer du passage de la riviere d'Aisne, & l'on y voit encore une grosse tour fort élevée. Cette ville a été plusieurs fois assiegée, prise & reprise. L'Archiduc Leopold, Géneral de l'armée d'Espagne, s'en empara en 1650, mais elle fut reprise la même année par le Marêchal du Plessis-Prâlin, après qu'il eut défait l'armée de l'Archiduc dans les plaines de Sompuy, à quatre lieues de Retel. Le Prince de Condé se présenta avec son armée devant cette place, le 30 d'Octobre de l'an 1652, & n'y trouvant aucune resistance s'en rendit maitre le même jour.

MESIERES, *Maceriæ, villa de Macèriis*, eſt une petite Place ſituée dans l'endroit le plus étroit d'une Preſqu'iſle formée par la Meuſe. C'eſt une eſpece de quarré long, entouré d'eau de tous côtez. Elle eſt revêtue d'une ancienne muraille, avec des tours rondes à l'antique. Les deux fauxbourgs qui ſont au-delà de la riviere, ſont enfermez dans deux ouvrages à corne, fortifiez à la maniere du Chevalier de Ville. Le front qui eſt du côté de l'iſle, eſt couvert d'un petit ouvrage à corne, d'un foſſé & d'un chemin couvert. La citadelle couvre le front du côté de la campagne. C'eſt une eſpece d'exagone fort irrégulier, fortifié à la maniere du Chevalier de Ville, & couvert ſur la hauteur d'un grand ouvrage irrégulier, appellé Bertaucourt. Au bas entre la montagne & la riviere eſt encore un petit ouvrage à corne, qui eſt auſſi du Chevalier de Ville. On prétend que cette ville n'a jamais été priſe. Il eſt certain qu'ayant été aſſiegée l'an 1521, par l'Empereur Charles quint, ce Prince fut obligé d'en lever le ſiége. C'étoit le fameux Chevalier Bayard qui défendit cette Place contre les Imperiaux.

CHARLEVILLE.

CHarleville, *Carolopolis*, ſur la Meuſe, s'appelloit autrefois Arches; mais Charles de Gonzague Duc de Nevers, enſuite Duc de Mantoue, en y faiſant bâtir une ville très-agréable en 1609, lui donna ſon nom. Cette place n'eſt ſéparée de Meſieres que par un pont & par une chauſſée bordée d'arbres, qui conduit d'une ville à l'autre. Charles de Gonzague fit bâtir regulierement celle-ci, & la fit fortifier, plutôt néanmoins pour l'ornement, que pour en faire une Place de défenſe. Cependant pour s'aſſurer de cette nouvelle ville, & la tenir dans le reſpect, le Roi Louis XIII. fit bâtir le Mont Olympe, citadelle très-forte, dans une Preſqu'iſle dépendante de la Prévôté de Château-Renaud; de ſorte que ces trois Places, Meſieres, Charleville, & le Mont-Olympe, ſembloient n'en compoſer qu'une ſeule. L'an 1687, le Roi fit raſer toutes les fortifications du Mont-Olympe, ne conſervant que celles de la ville de Meziéres. Les Ducs de Mantoue avoient dans Charleville un Conſeil ſouverain pour rendre la juſtice, & ils exerçoient d'ailleurs dans la ville & dans ſes dépendances tous les droits de ſouveraineté. Ferdinand Charles de

de Gonzague Duc de Mantoue, étant mort sans posterité en 1708, Charleville passa par succession à Anne de Baviere, veuve d'Henry Jules de Bourbon Prince de Condé, & à Bénédictine Henriette Philippe de Baviere, veuve de Jean Frederic Duc de Brunsvvic, Lunebourg, & Hanover, parcequ'elles sont l'une & l'autre filles d'Anne *de Gonzague-Nevers*, & d'Edouard de Baviere, Prince cadet de la branche Palatine.

DONCHERY, *Doncherium*, est située sur la Meuse. C'est une petite ville que Louis XIV. fit fermer de murailles & de demi-bastions, en la place des anciennes fortifications qui avoient été démolies. Elle n'a d'ailleurs rien de considerable. Son pont qui étoit un passage important, avoit été démoli dès l'an 1676.

§. 5. Le Vallage est un petit païs, qui a pris son nom des vallées qu'on y trouve. Les lieux les plus remarquables sont Joinville, Vassy, Escaron, Brienne, Vignoris, Bar-sur-Aube, Clairvaux, & Châteauvillain.

JOINVILLE.

JOINVILLE sur la Marne, au pied d'une haute montagne sur laquelle est le château, est à six lieues de Saint Disier. Selon quelques-uns elle est fort ancienne, & a pris son nom du Dieu *Janus*, *Jani-villa*. D'autres veulent qu'elle ait été consacrée à Junon, & appellée *Junonis-villa*. D'autres rapportent sa fondation & son nom à un des premiers Seigneurs de Champagne, nommé Jean de Troyes, qui vivoit au commencement du onzième siécle; & c'étoit apparemment le sentiment du Cardinal de Lorraine, qui appelloit toûjours Joinville *Joannis-villa*. Les plus raisonnables veulent enfin que Jovin, ce Général des armées Romaines dont j'ai parlé dans l'article de Reims, ait fait bâtir une tour en l'an 369, au lieu où est situé cette ville, & qu'ayant donné son nom à cette tour, dont on voit encore quelques restes, la ville qui s'y est depuis formée, s'est appellée Joinville. L'Empereur Charles-quint prit & brûla cette ville; mais François I. la fit rebâtir en faveur de Claude de Lorraine Duc de Guise, & le Roi Henry II. l'érigea en Principauté l'an 1552. Cette ville appartient aujourd'hui à Monseigneur le Duc d'Orleans, par la

ſucceſſion de Mademoiſelle, fille de Gaſton de France, Duc d'Orleans.

VASSY.

VASSY eſt une petite ville ſituée au milieu du Vallage, ſur une petite riviere appellée la Blaiſe, qui prend ſa ſource au village de Blaiſe à l'entrée du Vallage. Elle eſt du Domaine du Roi, & eſt connue dans l'Hiſtoire par le déſordre qui y arriva en 1562, & que Beze & les autres Ecrivains Calviniſtes ont appellé *le maſſacre de Vaſſy*.

BAR-SUR-AUBE.

BAR-SUR-AUBE, *Barrum ad Albam*, eſt une petite ville fort ancienne, qui porte le titre de Comté, & qui a pris ſon nom de ſa ſituation ſur la riviere d'Aube, car *Barrum* en Gaulois ſignifie un *Port*, ſelon M. de Valois. La riviere d'Aube forme ici un canal de cinq cens pieds de long, ſur cent vingt pieds de large. Cette ville étoit autrefois très-conſiderable. Il s'y tenoit quatre Foires franches par an, auſquelles ſe trouvoient des Marchands de toutes ſortes de païs. Ils avoient dans la ville des quartiers ſéparez; Hollandois, Allemans, Lorrains, & même ceux de la

Principauté d'Orange. Les Juifs y avoient une Synagogue. On voit ſur une montagne proche de la ville, les veſtiges d'un château, qu'on dit avoir été ruiné par les Vandales. Sur la pointe de cette montagne eſt un endroit très - eſcarpé, que l'on nomme le Châtelet. On prétend que ce ſont les ruines d'une ancienne ville nommée *Florence* ; & cela paroit d'autant plus vraiſemblable, que l'étendue de ces ruines eſt trop grande pour être les débris d'un ſimple château. Sous les deux premieres races de nos Rois, la ville de Bar-ſur-Aube étoit du Domaine de la Couronne. Au commencement de la troiſiéme, elle eut ſes Comtes particuliers. Elle fut enſuite réunie à la Couronne avec le reſte de la Champagne. Le Roi Philippe le Long l'ayant vendue, les habitans la racheterent, afin de ſe conſerver le titre de *Ville Royale* ; & elle fut réunie à la Couronne avec cette condition homologuée à la Chambre des Comptes, *Que les Rois de France ne la pourroient plus vendre ni aliéner.*

CLAIRVAUX.

CLAIRVAUX, à deux lieues de Bar-ſur-Aube, eſt une célebre Abbaye fondée par S. Bernard, ou pluſieurs Princes, Princeſſes, & autres perſonnes de gran-

de consideration ont choisi leur sépulture. J'ai parlé ailleurs de ses revenus. J'ajoûterai ici que son Eglise est un beau bâtiment. La bibliotheque est remplie de manuscrits curieux. On remarquera dans une petite Eglise séparée & couverte de plomb, le tombeau de Philippe Comte de Flandre, & de Mathilde sa femme, qui ont fait de grands biens à cette Maison. Les os de tous les Religieux à qui S. Bernard donna l'habit, & qui sont regardez comme autant de Saints, sont enfermez dans un caveau sous l'Autel de cette Eglise. Saint Bernard laissa en mourant, sept cens Religieux dans cette Maison.

CHATEAUVILLAIN, *Castrum-villanum*, est à trois lieues de Clairvaux, sur la riviere d'Aujon. Il y a une Eglise Collégiale & un beau château. Cette ville a été érigée en Duché-Pairie en faveur de S. A. S. Monseigneur le Comte de Toulouse, à qui elle appartient.

§. 6. Le Bassigny a pris son nom de sa situation dans la partie de la Champagne la plus basse. Il renferme dans son étendue Lengres, Bourbonne, Chaumont, Montigny-le-Roy, & Bourbonne-les-Bains.

LENGRES.

Lengres, ou Langres, *Andomatunum, Andemantunnum, Antematunnum, Andematunum, Antematunum, Lingones*, dans l'hiſtoire d'Eutrope, *Civitas Lingonum* dans la Notice des Provinces, eſt ſituée ſur une montagne aux confins de la Lorraine & de la Franche-Comté. Rien n'eſt plus ordinaire aux habitans de chaque ville que de lui donner une antiquité chimerique; & pourvû que Céſar en ait parlé, nous leur en devons de reſte s'ils ne la croyent pas fondée peu de temps après la création du monde. Nous avons l'obligation à un Ecrivain * de Lengres de n'avoir pas pouſſé la chimere juſqu'à cet excès. Il nous fait grace des années qui ont précedé le déluge, & même d'environ cinq cent quatre ans après. Lengres fut donc fondée ſelon lui par Longo VI. Roi des Celtes, l'an du monde 2161, environ 1823 ans avant la venuë de Jeſus Chriſt. Voilà le fabuleux, & voici l'hiſtorique. Il eſt conſtant que les *Lingons* étoient des peuples fort vaillans dont les anciens Auteurs ont parlé avec éloge. Ils furent des premiers dans les Gaules qui prirent le parti des Romains, & refuſerent de ſe trou-

* Denis Gaultherot.

ver à l'assemblée générale qui fut tenue par *Vercingetorix*. Les Empereurs Romains les considererent infiniment, & Othon leur accorda le droit de Bourgeoisie Romaine. Valentinien ayant voulu les rendre tributaires des Romains, comme les autres, ils lui répondirent qu'ils aimoient sur tout la liberté, & que s'il vouloit exiger d'eux quelque chose qui y fut contraire, il s'appercevroit aussitôt combien ils étoient prompts à prendre les armes. *Sciat Imperator se libertatis apprimè amantes, si quid ultra cogat brevi censurum, quàm sit eximia Lingonum ad bella capessenda viriditas.*

Lengres fut prise par les Vandales qui y commirent de grands désordres, & firent mourir S. Didier troisiéme Evêque de cette ville, l'an 406, ou 407 ou même 408 selon Fauchet. Les Vandales ayant quitté ce païs, les Lengrois épars commencerent à se rassembler, & ayant reçus les Bourguignons, ils rebâtirent vers l'an 411, les quartiers de la ville de Lengres appellez de *Longe porte*, & du marché, & les fermerent d'une enceinte de grosses pierres tirées des masures des maisons que les Barbares avoient ruinées. Ces especes de murailles commençoient, à ce qu'on croit, du côté de Longe-porte, jusqu'à la porte de Saint Didier, & de là traversoient droit

jusqu'à la porte de Soubsmur, & d'ici continuoient jusqu'à la Longe-porte. Cette ville fut encore prise l'an 468. par Attila Roy des Huns. L'an 887, l'Evêque Geylon fit bâtir par ordre de Charles le Gros, les murs qu'on nommoit les murailles de la Cité. Le Roi donna la place de *Champbeau*, & quelques Fauxbourgs qui lui appartenoient, mais les murailles furent bâties aux dépens des habitans de Lengres, ainsi qu'il paroît par les Lettres Patentes données l'an 1360, au mois de Juillet, par Charles Duc de Normandie, Régent en France, confirmées par autres Patentes du Roi Jean, données en Octobre de la même année, qui portent *Que les habitans ont fait à leurs frais bâtir, gueriter, & emparer la ville de murailles, forteresses, & artilleries nécessaires, & propres à la défense d'icelle.* Ces murailles du côté qui regarde Montsaujon étoient percées de quatre portes, dont l'une étoit nommée *la porte d'Enfer sur choue*; la seconde, *de Chalindrey*, ou *de la Perriere*; la troisiéme, *Lambert payen*; & la quatriéme, *de Champbeau*. Elles ont été démolies l'an 1610, & 1611. Lengres n'eut pendant long-temps que les murailles de la cité, & celles qui fermoient les quartiers du marché, & de Longe porte; de sorte que le quartier des moulins à vent,

étoit un Fauxbourg ſans clôture, & les Egliſes de ſaint Amatre & de ſaint Martin étoient hors des murs de la ville; mais l'an 1362, ſous le Regne du Roi Jean, on fit clorre ce Fauxbourg de murailles pour le mettre en état de défenſe contre les Anglois, comme on l'apprenoit d'une inſcription qui étoit ſur la muraille d'une petite tour ſituée entre le baſtion de la porte des Moulins à vent, & de ſaint Forgeul, laquelle inſcription étoit en ces termes :

L'an mil trois cens deux & ſoixante
L'on fit la muraille préſente,
Pour la doutance de la guerre
Du Roy de France & d'Angleterre.

Ces remparts étoient bons pour ce tems-là, mais après l'invention de la poudre, & l'uſage de l'artillerie, il fut neceſſaire de les fortifier de tours & de baſtions. Louis XI. en 1471, ou 1472, fit bâtir la tour ſaint Forgeul pour défendre le flanc & la courtine des murailles d'entre ladite tour, & le Fauxbourg de Soubſmur. Quarante-huit ans après, & en l'an 1519, François I. commanda de fortifier ces dernieres murailles, d'un baſtion, pour couvrir & défendre la porte des moulins à vent, & la Tour de Navarre, ou d'Orval. Cette tour portoit ce dernier nom,

parce qu'elle avoit été bâtie pendant que Jean d'Albret Comte d'Orval étoit Gouverneur de Champagne & de Brie. Dès que ces fortifications furent finies, on fit des fossez à fond de cuve depuis ladite tour d'Orval jusqu'à la porte des moulins à vent. L'an 1538, François I. ordonna au Duc de Guise Gouverneur de Champagne & de Brie, de bâtir du côté du couchant une tour qu'on appelle *la Tour du petit Sault*. Celle qu'on appelle *la Tour picquante* fut construite en 1569. Les guerres de Religion furent cause qu'on bâtit en 1573, la tour du Marché, & l'an 1588, on éleva le bastion de Longe-porte. Le temps qui détruit tout, & la maniere dont on attaque aujourd'hui les Places, font regarder Lengres comme une ville presque sans défense. Cependant comme la France n'est défendue de ce côté-là que par Betfort, il semble qu'il seroit à propos de fortifier cette ville.

L'Eglise Cathédrale est ancienne, & grande, mais fort sombre. Elle est dédiée à sainte Mammès, & son trésor est assez curieux. Le Séminaire a été fondé par Sebastien Zamet Evêque de Lengres, qui en donna la direction aux Prêtres de l'Oratoire en 1622. Ce fut aussi ce même Evêque qui en 1605 avoit introduit les Jesuites dans cette ville. L'an 1608, on

leur donna la direction du College, & cet établissement fut confirmé par Lettres du Roi Henri le Grand datées du 2. Avril de cette année; & par celles de Louis XIII. du 24. de Février de l'an 1619. J'ai parlé au commencement de ce Chapitre de l'Evêché, & des Eglises Collégiales de Lengres, il ne me reste plus qu'à remarquer qu'il n'y a dans cette ville que trois Paroisses, qui sont S. Pierre, saint Amatre, & saint Martin. C'est dans cette derniere qu'étoit né le fameux Agne Benigne Sanrey. Il étoit sans naissance, & sans bien, mais l'innocence de ses mœurs, & l'excellence de son esprit le dédommagerent avantageusement de ces disgraces. Il garda les moutons jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans, & dans l'oisiveté de cette occupation il avoit appris à lire d'un de ses camarades. Il revint à la ville, où après avoir servi quelque temps, on lui procura la place de Clerc-d'œuvre dans l'Eglise Paroissiale de S. Martin. Un Chapelain qui l'aimoit lui apprit les élemens du Latin. Comme il couchoit dans une petite chambre qui étoit sous l'horloge de l'Eglise de S. Martin, & qu'il n'avoit pas le moyen d'acheter de l'huile pour étudier durant la nuit, il descendoit dans l'Eglise, & à la lueur de la lampe qui brûloit devant le S. Sacrement, il étudioit & com-

posoit ses themes. Agne Begnigne Sanrey avoit vingt & un ans lorsqu'on l'envoya étudier le latin sous des Ecclesiastiques de la ville qui l'enseignoient. Au bout de deux ans il entra en Rhétorique, & l'ayant achevée, il l'enseigna publiquement. Peu de temps après il alla à Lyon avec des lettres de recommandation pour le fameux Pere Theophile Raynaud qui le dirigea dans la pieté & dans ses études. Il se fit Prêtre, & prêcha devant la Reine Anne d'Autriche dans le temps que la Cour de France, & celle de Savoye étoient à Lyon. La Reine en fut si contente qu'elle lui fit donner un Brevet de Prédicateur ordinaire, avec promesse de reconnoître son mérite à la premiere occasion. Il aima mieux continuer ses études que suivre la Cour où il crut que Dieu ne l'appelloit pas. Parvenu enfin à un sçavoir éminent, il disputa la Théologale de Baune, & l'emporta sur quinze ou seize compétiteurs. Dans la suite il quitta ce Benefice pour une Chapellenie de l'Eglise de saint Martin de Lengres où il mourut le 15. d'Octobre de l'an 1659, âgé de 70. ans. On dit qu'il sçavoit parfaitement le Grec, le Latin & l'Hebreu; & qu'outre l'érudition classique il possedoit le sublime de la Philosophie & de la Théologie. Il souhaita d'être inhumé dans l'Eglise de saint Martin, sous la

lampe à la faveur de laquelle il avoit fait ses premieres études. Ses amis firent graver sur sa tombe une Epitaphe où la vérité a plus de part que l'attachement qu'ils avoient pour lui.

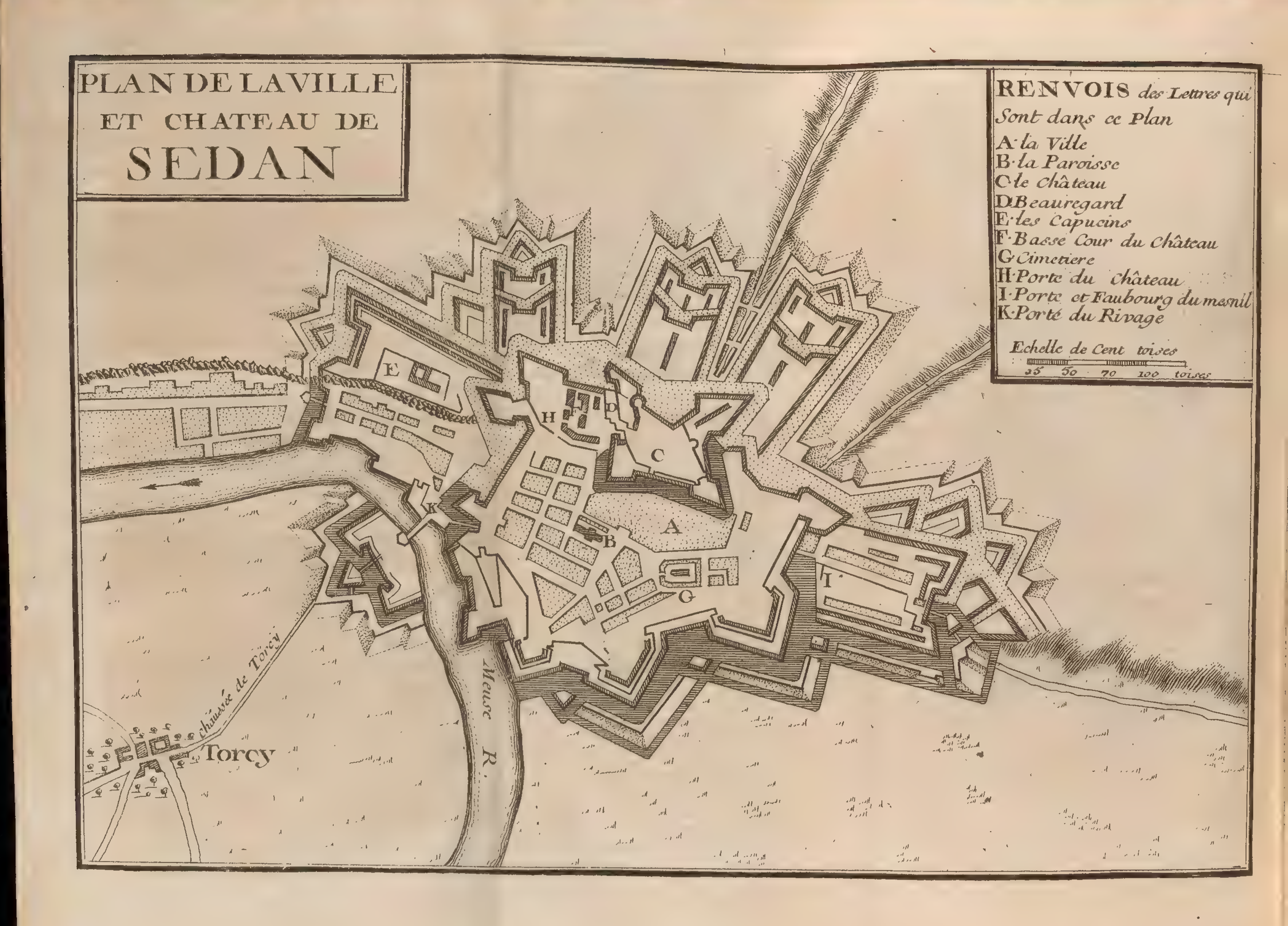
BOURBONNE, *Borbonia*, qu'Aimoin appelle *Vervonæ Castrum*, & qu'il dit avoir été bâti sous le Regne de Theodebert, & de Thierry son frere, Rois d'Austrasie, est une petite ville à six lieues de Lengres. Elle étoit d'environ cinq cent maisons bien bâties, & bien meublées à cause du grand nombre de chambres garnies, qu'occupoient ceux qui viennent chercher ici la guérison, ou le soulagement de leurs maux. Cette petite ville a été entierement consumée par le feu, le premier de Mai de l'an 1717. vers les dix heures du matin. Il n'en resta que quelques petites maisons proche le petit pont des bains. Le château même qui étoit situé sur une colline, éprouva le même sort que les maisons de la ville.

CHAUMONT en Bassigny, *Calvus mons in Bassiniaco*, est une petite ville bâtie sur une montagne au pied de laquelle passe la riviere de Marne. Ce n'étoit autrefois qu'un Bourg avec un château, appellé *Hautefeuille*, qui appartenoit à des Seigneurs de ce même nom. De la Maison d'Hautefeuille cette Seigneurie passa aux Comtes de Champagne, & nous trouvons

qu'en 1130, & 1151, Thibaud & Henry Comtes de Champagne lui accorderent quelques privileges qui furent confirmez par Philippe le Bel en l'an 1292, & par Philippe de Valois en 1338. Le Roi Louis XII. la fit entourer de murailles l'an 1500, & François Premier & Henry II. y ajouterent quelques bastions avec leurs courtines, & un fossé assez large, mais le tout est presque ruiné. Le château dont relevent environ dix-huit cens fiefs, sert aujourd'hui aux Séances des Officiers du Bailliage, & Siége Présidial.

MONTIGNY-LE-ROY, *Montigniacum Regium*, est une petite ville sur la Meuse à sept lieues de Chaumont, & à six de Lengres. Comme elle est sur les frontieres de la Lorraine, on l'avoit autrefois fortifiée, mais on a depuis ruiné une partie de ses fortifications.

Quoique les villes de Sedan & Mouson composent un Gouvernement indépendant, & qui ne fait point partie de celui de Champagne, cependant comme elles sont de la Généralité de cette Province, j'en donnerai ici la description.


PLAN DE LA VILLE
ET CHATEAU DE
SEDAN
RENVOIS des Lettres qui
Sont dans ce Plan
A·la Ville
B·la Paroisse
C·le Château
D·Beauregard
E·les Capucins
F·Basse Cour du Château
G·Cimetiere
H·Porte du château
I·Porte et Faubourg du mesnil
K·Porté du Rivage
Echelle de Cent toises
25 50 70 100 toises
A
B
C
D
E
G
H
I
K
Meuse R.
chaussée de Torcy
Torcy

SEDAN.

SEDAN, *Sedanum*, est située sur la Meuse, aux frontieres du Duché de Luxembourg. C'étoit autrefois une petite Souveraineté, de laquelle dépendoient dix-sept villages. Elle appartenoit anciennement aux Archevêques de Reims; un desquels l'échangea avec le Roi pour Cormicy. Elle passa ensuite dans la maison de la Marck, & par le mariage de Charlotte de ce nom, avec Henry de la Tour d'Auvergne, elle entra dans celle de la Tour d'Auvergne. Frideric Maurice, Duc de Bouillon, la ceda à la France en 1641, en échange des Duchez d'Albret, de Château-Thierry, & du Comté d'Evreux. La ville de Sedan n'a que deux portes; l'une du côté de la Champagne, & l'autre du côté du Luxembourg. Le château est beau & est une Place importante. On y remarquera un des plus beaux magasins qui se voyent pour les anciennes armes. Ce sont les Seigneurs de la Marck à qui cette ville appartenoit autrefois, qui avoient amassé cet arsenal. Le célebre M. de Turenne étoit né, & avoit été élevé dans ce château.

Sedan est une Place fort irreguliere, à cause des rochers qui en rendent le ter-

rain inégal. Elle eſt diviſée en haute & baſſe. On y a ajoûté une eſpece de troiſiéme ville, ou grand fauxbourg. La haute ville eſt ceinte d'une muraille flanquée de huit baſtions, & fortifiée à la maniere du Chevalier de Ville. Une fauſſe-braye regne preſque tout autour de cette enceinte. Quelques petites demi-lunes couvrent les fronts de cette Place. Un double foſſé & un bon chemin couvert entourent la partie de l'enceinte qui eſt dans la prairie.

La citadelle eſt fort irréguliere. Elle eſt auſſi fortifiée à la maniere du Chevalier de Ville. Sa fortification enferme un vieux château flanqué de quelques tours. Elle eſt enfermée du côté de la ville, par un ſimple foſſé plein d'eau. La Place eſt commandée de toutes parts, c'eſt pourquoi on y a avancé de grands ouvrages, dont les retranchemens forment quatre ouvrages à corne l'un ſur l'autre, le tout taillé dans le roc. La tête la plus avancée eſt couverte par une petite demi-lune. Tous ces ouvrages ſont enfermez d'un petit foſſé ſec taillé dans le roc, & d'un chemin couvert. L'ouvrage à corne qui eſt du côté de la prairie, renferme un fauxbourg, & il eſt conſtruit en partie ſur le roc, & en partie ſur la terre, & enfermé d'un foſſé.

La ville baſſe eſt enfermée dans une

eſpece d'ouvrage à couronne irreguliere, l'un des fronts duquel eſt couvert d'une demi-lune. Cet ouvrage eſt en partie ſur le roc, & en partie ſur la Meuſe, qui bat un de ſes côtez ; le tout accompagné d'un chemin couvert.

La ſeconde baſſe ville n'eſt ſéparée de la premiere, que par un petit foſſé plein d'eau. Elle eſt enfermée par cinq baſtions, & eſt en partie ſur la Meuſe, & en partie ſur le roc, & de ce côté-ci on a taillé dans le roc un petit foſſé ſec. Un des fronts de cette enceinte du côté du rocher, eſt couvert d'une demi-lune conſtruite à la maniere de M. de Vauban, auſſi bien que le foſſé & le chemin couvert, qu'on a pratiquez dans le roc. Le pont qui traverſe la Meuſe eſt de pierres de taille ; & ſa tête eſt couverte par une petite demi-lune pentagonale, couverte d'un grand ouvrage à corne de terre, qui enferme pluſieurs cazernes. Son front eſt couvert d'une demi-lune ; & devant la courtine, d'un tenaillon ; le tout entouré d'un foſſé & d'un chemin couvert, à la maniere du Marêchal de Vauban.

CHARTREUSE DE MONTDIEU.

LA Chartreuſe de Mont-Dieu eſt ſituée dans le fond des bois à trois lieues de Sedan. C'eſt peutêtre la plus belle mai-

ſon de cette eſpece qu'il y ait en Europe. Elle a été principalement dotée par la maiſon de Gonzague. On trouve d'abord en y entrant deux corps de logis; l'un qui ſert de logement à l'Archevêque de Reims lorſqu'il ſe retire dans cette Maiſon ; & l'autre a été bâti depuis peu pour le Duc de Mazarin & ſa famille. Il y a à droite & à gauche deux pieces d'eau quarrées, revêtues de pierres de taille, bien remplies de poiſſons, & ſur leſquelles on voit nager quelques cygnes. L'Egliſe eſt belle, mais elle eſt un peu trop étroite pour ſa longueur ; & ce défaut choque les yeux. Elle eſt d'ailleurs fort décorée de peintures, ſculptures, & d'autres ornemens. Dans la cour où eſt l'Egliſe, & qui eſt la ſeconde de cette Maiſon, on remarquera de beaux bâtimens, bien commodes pour les étrangers, qui y ſont très-bien reçus. On entre dans le cloître par une arcade parfaitement bien conſtruite. Ce cloître eſt un beau quarré régulier, & le plus bel ouvrage en ce genre que l'on puiſſe voir. Il eſt coupé ſur chaque face par trente-deux arcades d'une beauté & d'une execution très-parfaite. Au milieu de chacune de ces quatre faces s'éleve un grand portail, & chaque face eſt accompagnée de cinq cellules, ce qui fait vingt en tout. Ces cellules ſont autant de petits châteaux détachez,

& éloignez les uns des autres, couverts d'ardoiſe, & bâtis à la moderne. Chacune a un grand jardin bien enjolivé. Au fond de ce cloître eſt une perſpective charmante formée par des arbres extrémement hauts, qui ſemblent ſe baiſſer doucement, & ſe renverſer ſur les cellules qui ſont de ce côté-là, pour y faire un couvert. Les cellules en ſont cependant fort éloignées; mais tout a été ménagé avec tant d'art, que ces arbres dans cette belle perſpective ſemblent être préciſément au deſſus de ces cellules.

MOUSON, *Moſomagus*, *Moſomum*, eſt une petite ville à quatre lieues de Sedan, dont elle fait partie du Gouvernement. Elle eſt ſur la Meuſe, & étoit la capitale d'une petite contrée, qui appartenoit autrefois aux Archevêques de Reims. Un d'eux l'échangea avec Charles V. le 16. de Juillet de l'an 1379, pour la ville de Veſly ſur la riviere d'Aiſne. La ſituation de cette ville, & ſes fortifications l'avoient rendue une fort bonne Place, qui a été ſouvent priſe & repriſe. Enfin après avoir été pendant trois ans entre les mains des Eſpagnols, elle fut repriſe en 1653, par les Marêchaux de Turenne & de la Ferté, & ſes fortifications furent démolies en 1671.

VAUCOULEURS. Quoique je n'aye point rangé la petite ville de Vaucouleurs

dans aucune des parties de cette Province, elle en eſt néanmoins ; mais ſe trouve ſeule dans un petit canton ſur les frontieres de la Lorraine. Cette petite ville eſt le ſiége d'une Prévôté composée de vingt-deux Paroiſſes, & eſt ſituée ſur la Meuſe. Elle a autrefois appartenu aux Princes de la Maiſon de Lorraine ; mais l'importance de ce paſſage pour entrer dans les terres de l'Empire, engagea le Roi Philippe de Valois à l'acquerir de Jean de Joinville en 1335. Jeanne d'Arc, ſi fameuſe & ſi connue ſous le nom de *Pucelle d'Orleans*, étoit née dans le village de Dom Remy, qui eſt dans la Prevôté de Vaucouleurs. Le village a été ſurnommé *la Pucelle*, à cauſe d'elle. On y voit même dans une petite Chapelle une ſtatue de pierre qui repréſente cette Heroïne à genoux. J'ai dit ci-deſſus que les importans ſervices qu'elle rendit à l'Etat, & au Roi Charles VII. avoient porté ce Prince à accorder de grandes exemptions à toute la Prévôté de Vaucouleurs. Au reſte, on peut aller voir à quelque diſtance de Vaucouleurs, les bornes que l'Empereur Henry II. & Robert Roi de France firent planter pour regler les limites de leurs Etats ; ce ne ſont que de groſſes pierres informes.

§. 7. *Le Senonois* a ſeize lieues de long, & huit de large. Ses anciens habitans firent

de grandes conquêtes en Italie, & y donnerent leur nom à une ville appellée Senigalia, comme qui diroit *Senonum Gallia*. Ceux qui ont écrit ſur la Géographie ancienne, doutent ſi les Senonois & les Sequanois n'étoient qu'un même peuple. Florus les nomme indifferemment *Senones & Sequani*. Les villes de cette partie du Gouvernement de Champagne, ſont, Sens, Pont-ſur-Yone, Joigny, Saint-Florentin, Tonnerre, Bray, Chablis, Nogent-ſur-Seine, &c.

SENS.

SENS, *Agedincum Senonum*, *Senones*, *&c.* ſur la riviere d'Yonne, que l'on y paſſe ſur un beau pont de pierre, eſt à quatorze lieues d'Auxerre, à quinze de Troyes, & à vingt ſix de Paris. J'ai parlé ailleurs de ſon Clergé & de ſes Juriſdictions. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à S. Etienne, & eſt grande, puiſqu'on aſſure qu'elle égale en grandeur celle de Notre-Dame de Paris. On vante fort un ſoûbaſſement du maitre-Autel de cette Egliſe, qu'on ne montre qu'aux grandes Fêtes, dans lequel on voit ſaint Etienne au milieu des quatre Evangeliſtes. Ces bas-reliefs ſont magnifiques, & très-eſtimez. Dans le Chœur ſont les tombeaux des derniers Ar-

chevêques, parmi lesquels l'on remarque principalement ceux du Chancelier du Prat, & du Cardinal du Perron. Je dis des derniers Archevêques, car les quarante premiers ont été enterrez à S. Pierre le Vif. On fait encore remarquer dans cette Eglise le lieu où saint Louis épousa Marguerite de Provence.

Après la Cathédrale, l'Eglise de saint Pierre le Vif, est la plus considerable de la ville. Elle a été bâtie dans le premier cimetiere que les Chrétiens ayent eu en cette ville. Un grand nombre de Martyrs, sainte Theodecilde, & quarante Archevêques y ont été enterrez. Au reste cette Eglise est fort belle.

On compte seize Paroisses dans Sens, cependant cette ville n'est pas aussi peuplée qu'elle est grande. La petite riviere de Vanne remplit d'eau les fossez de la ville, & fournit presque à toutes les rues de petits ruisseaux qui les lavent, & servent aux habitans pour differens usages. Il s'est tenu plusieurs Conciles à Sens. Un des plus célebres est celui de l'an 1140, auquel le Roi Louis le Jeune assista & où saint Bernard fit condamner Abeillard, qui en appella au Pape.

PONT SUR-YONNE, *Pons ad Icaunam*, est à deux lieues de Sens en allant vers Montereau. Cette petite ville est moderne, & très-peu de chose.

JOIGNY, *Joviniacum*, entre Sens & Auxerre, à six ou sept lieues de l'une & de l'autre de ces deux villes, sur la riviere d'Yonne, a pris son nom de Flave Jovin Général de la Cavalerie, dont on voit le tombeau dans l'Eglise de saint Nicaise de Reims. Cette petite ville est située sur le penchant d'une colline, & est le premier Comté de Champagne. Elle a trois Paroisses.

SAINT-FLORENTIN, *sancti Florentini oppidum*, sur la riviere d'Armanson, six lieues au dessous de Tonnerre, étoit anciennement une Vicomté, qui a été long temps possedée par des Seigneurs du même nom. Marguerite de Saint Florentin la vendit en 1343, au Roi Philippe de Valois; & Charles VI. assigna sur cette Terre une partie du douaire d'Elisabeth de Baviere. Aujourd'hui elle appartient à M. le Marquis de la Vriliere, Secretaire d'Etat. Elle est d'un petit revenu, mais les mouvances en sont grandes. Il y a un Bailliage Seigneurial où la justice est rendue au nom du Seigneur, une Election, & un Grenier à Sel, qui sont de la Généralité de Paris.

TONNERRE.

TONNERRE, *Ternodorum*, petite ville ſur l'Armanſon, & chef d'un Comté conſiderable. Il y a dans cette petite ville un Bailliage Seigneurial régi par la coûtume de Sens, une Grurie Seigneuriale, une Election, un Grenier à ſel. La ville de Tonnerre eſt fermée par une vieille muraille fort négligée, & par quelques tours rondes à l'antique. L'Egliſe de Nôtre-Dame préſente un beau frontiſpice orné de trois ordres d'architecture l'un ſur l'autre, & terminé par un fronton fort élevé. A côté eſt une très-haute tour quarrée, ſur la plate-forme de laquelle on peut ſe promener à la faveur d'une baluſtrade de pierre qui regne tout à l'entour. La petite coupe ronde qui s'éleve de l'autre côté de l'Egliſe, eſt encore aſſez ornée d'architecture. Outre cette Egliſe, il y a celle de ſaint Pierre qui eſt une Collégiale, celle des Minimes, un célebre Hôpital qui a autrefois ſervi de demeure aux Comtes de Tonnerre, & un Couvent de Religieuſes Urſulines. Dans un des fauxbourgs de cette ville on voit ſortir au pied d'un rocher une fontaine ſi abondante, qu'à vingt toiſes de là on la paſſe ſur un pont de pierre de deux arches,

ches, & qu'au deſſous de ce pont elle fait tourner des moulins fort conſidérables.

Le Château *d'Ancy-le-Franc*, à trois lieues de Tonnerre, eſt une maiſon magnifique que feu M. de Louvois avoit acquiſe de la Maiſon de Clermont Tonnerre. Cette maiſon a été bâtie avec beaucoup de dépenſe par Antoine de Clermont, Comte de Tonnerre. Elle eſt formée par quatre corps de logis à deux étages, dont les quatre angles exterieurs ſont occupez par autant de pavillons quarrez, & terminez par une lanterne octogonne. La porte eſt ornée de deux colonnes qui ſoûtiennent un balcon. Feu M. de Louvois y fit bâtir une avant-cour, & fit faire le jardin. On voyoit dans pluſieurs des appartemens de ce château des peintures de Nicolo, Peintre fameux, qui peignit la galerie de Fontainebleau du temps de François I.

BRAY-SUR-SEINE, *Braium ad Sequanam*, entre Nogent & Montereau, fut cedée au Roi S. Louis par Thibaud IV. Comte de Champagne; & le Roi Charles VI. la vendit en 1404, au Roi de Navarre. Dans la ſuite le Comte de Dunois l'acheta, puis elle paſſa dans la Maiſon de Nemours, qui en 1648, la vendit au Préſident de Mêmes.

NOGENT-SUR-SEINE, *Novigentum ad*

Sequanam, sur les frontieres de la Brie, au bas d'une côte sur la riviere de Seine. Elle est à vingt-deux lieues de Paris, à douze de Troyes, & à neuf de Montereau. Elle relevoit autrefois de l'Abbé de S. Denys, & fut comprise dans le douaire d'Elisabeth de Baviere.

§. 8. *La Brie*, que nos anciens Historiens appellent *Pagus Briegius* & *Pagus Briegensis*, a pris son nom d'une forêt voisine, & de *Briegius* on a fait le nom François *Brie*. Elle s'étend en long d'Orient en Occident l'espace de vingt-deux lieues, mais sa largeur n'est pas à beaucoup près si grande. Cette Province a eu autrefois ses Comtes. Pierre de Dreux la porta dans la Maison de Bretagne, de laquelle elle passa dans celle d'Artois par le mariage de Blanche, fille de Jean I. Duc de Bretagne, avec Philippe d'Artois, qui en eut Marguerite femme de Louis Comte d'Evreux. Charles VI. la donna à son frere Louis Duc d'Orleans ; & sous Louis XII. elle fut réunie à la Couronne. Les principales villes sont, Meaux, Provins, Château-Thierry, Coulomiers, Sesanne, Montereau, &c.

MEAUX.

MEAUX, *Jatinum*, *civitas Meldorum*, ſur la riviere de Marne à dix lieues de Paris. Le païs où cette ville eſt ſituée, eſt ſi agréable & ſi fertile, que Ptolomée l'appelle *Latium Meldorum*, par alluſion aux environs de Rome. L'Egliſe cathédrale eſt dédiée à ſaint-Etienne, & paſſoit pour un chef-d'œuvre d'architeсture avant que les Anglois euſſent ruiné une de ſes tours. Ce bâtiment étoit redevable de ſa perfection à la Reine Jeanne de Navarre dont on voit le Buſte dans la clef de la voûte, lequel par reconnoiſſance on encenſe trois fois tous les jours à la Meſſe.

Dans l'Egliſe de l'Abbaye de ſaint Faron l'on doit voir le tombeau d'Oger, & de Benoît, deux fameux Preux de la Cour de Charlemagne, qui renoncerent à tous les avantages, & à tous les agrémens du monde, pour ſe faire Moines dans cette Abbaye. On peut voir l'eſtempe de ce monument dans les annales du P. Mabillon, & dans ſon quatriéme ſiécle des actes des Saints. Le palais Epiſcopal eſt remarquable par ſa cour & par ſon eſcalier. Les Hiſtoriens font mention de deux choſes mémorables qui ſe ſont paſſées à Meaux.

La premiere eſt que ſous le regne de François I. deux artiſans y jetterent les premieres ſemences de l'héreſie de Calvin ; & l'autre que le Roi Charles IX. étant à Meaux, les Calviniſtes commandez par l'Admiral Gaſpard de Coligny, s'avancerent vers cette ville au mois de Septembre de l'an 1567, pour y ſurprendre la perſonne ſacrée de Sa Majeſté ; ce qu'ils auroient executé ſans l'arrivée de ſix mille Suiſſes qui mirent le Roi au milieu d'eux, & marcherent en bataillon quarré depuis Meaux juſqu'à Paris, ſans que les ennemis oſaſſent les attaquer. Si la ville de Meaux ſuivit le parti de la Ligue, elle fut auſſi la premiere qui rentra ſous l'obéiſſance du Roi Henry IV. par les ſages conſeils de Louis de l'Hôpital Vitry qui en étoit pour lors Gouverneur.

Le Roi Henry II. érigea la ville de Meaux en Comté, & en fit don à la Reine pendant ſa vie, par Brevet du premier de Juillet de l'an 1558, qui fut enregiſtré au Parlement le 7. de Septembre de la même année.

Germini ſur la Marne, & à trois lieues de Meaux, eſt la maiſon de plaiſance de l'Evêque de cette ville. On y remarque les jardins, & une belle terraſſe.

Saint Fiacre, à deux lieues de Meaux, eſt un Prieuré de l'Ordre de S. Benoît,

de la Congrégation de S. Maur, fameux par les pelerinages qu'on y fait. C'étoit la solitude de ce saint Patron de la Brie, venu du fond de l'Ecosse. La Reine mere obtint des Reliques de ce Saint dans la derniere maladie de Louis XIII. & après sa mort elle accomplit son vœu par le présent qu'elle fit d'une châsse ornée avec une magnificence véritablement Royale.

A quatre lieues de Meaux, & à l'entrée de la forêt de Cressy, on remarque les masures de l'ancien château de *Becoiseau*.

PROVINS, *Pruvinum*, *Provinum*, *Provignum Castrum*, sur la petite riviere de Vousie, & à quatre lieues de la Seine, est une ville des plus anciennes du Royaume. Il en est fait mention dans les anciennes chroniques, & dans les vieux cartulaires. Cette ville a appartenu à nos Rois jusqu'à ce que les Comtez devinrent héreditaires. Pour lors Provins fut usurpée par ses Comtes, dont il y eut deux races. La premiere de l'ancienne maison de Vermandois, & l'autre de la maison de Blois & de Chartres. Les uns & les autres ont possedé ce Comté pendant trois cens vingt ans, après lesquels il a été réuni à la Couronne. Ces Comtes accorderent de grands privileges à cette ville, & y fonderent plusieurs Eglises, & plusieurs Monasteres. L'on voit plusieurs monoyes des Descen-

dans de Charlemagne fabriquées à Provins, & lesquelles ont cette légende *Castis Pruvinis*, ou celle-ci *Pruvino*. Dans les Auteurs & dans les titres du commencement, & du milieu de la troisiéme race, il est souvent fait mention des *sols* & des *livres* de Provins. V. Messieurs de Valois & le Blanc. Provins ne fut d'abord composé que de la ville haute, qui étoit une Place forte ; mais les Comtes héreditaires l'augmenterent de la ville basse. Dans les derniers siécles cette ville fut assiégée par les Calvinistes, qui furent obligez de lever le siége.

Rosoy, est une petite ville à douze lieues de Paris, qui n'est connue que par le grand passage de troupes, & par son Election.

Coulomiers, ou Colomiers, *Columbaria*, que Monstrelet appelle *Coulombiers*, petite ville située dans un fond sur le Morin. C'est d'ailleurs une grosse terre qui a soixante Fiefs, Terres & Seigneuries qui en relevent. Elle vaut seize mille livres de rente, sans y comprendre les droits casuels des mouvances. Cette Terre a appartenu à feue Madame de Nemours, héritiere de la Maison de Longueville, mais depuis qu'elle en fit donation à Louis Henry légitimé de Bourbon Soissons, en 1694. elle n'en jouissoit plus qu'à titre d'usufrui-

tiere seulement. Elle appartient aujourd'hui aux enfans de la Duchesse de Luynes, fille de Louis-Henry légitimé de Bourbon Soissons. Le château a été bâti par les soins de Catherine de Gonzague, femme d'Henry d'Orleans, premier Duc de Longueville. Les fondemens en furent jettez l'an 1613, du vivant de ce Prince, qui étant mort en 1615, sa veuve en fit continuer la construction jusqu'à sa mort, arrivée en 1629. Henry II. Duc de Longueville son fils, le mit dans l'état où l'on le voit aujourd'hui. La cour & la Chapelle sont restées à faire, ce Prince ayant été rebuté par l'excessive dépense qu'exigeoit ce somptueux édifice, qu'on assure avoir coûté deux millions.

MONTMIRAIL, ou Montmireil, *Mons Mirabilis*, petite ville sur une montagne près du grand Morin, à quatre lieues de Château-Thierry.

CHATEAU-THIERRY, *Castrum*, ou *Castellum Theodorici*, est sur la Marne, à huit ou dix lieues de Meaux, & la principale ville de la Brie Pouilleuse. Charles VI. l'érigea en Pairie en faveur de Louis Duc d'Orleans son frere, mais l'an 1407 ce même Roi la réunit à la Couronne. Charles IX. l'érigea en Duché l'an 1566. Elle appartient aujourd'hui au Duc de Bouillon, faisant partie des terres que le

Roi lui a données en échange de Sedan. La ſituation de cette petite ville eſt agréable, & commode pour le commerce des bleds & des vins qu'on tranſporte à Paris. La riviere de Marne étoit dangereuſe ſous le pont de cette ville, mais le Roi y a fait la dépenſe d'un glacis & d'une digue, pour contenir l'impétuoſité de l'eau qui faiſoit périr quantité de batteaux. Le fameux Jean de la Fontaine, de l'Académie Françoiſe, a fait honneur à Château-Thierry où il étoit né l'an 1621. Il mourut le 13. Avril 1695. Ses contes & ſes fables paſſeront toûjours pour des chefs-d'œuvre.

SEZANNE, *Sezannia*, ou *Sezania*, petite ville ſituée dans une plaine ouverte à l'Orient, & bornée à l'Occident par des collines qui produiſent d'aſſez bon vin. Cette ville fut priſe, pillée & brûlée en 1423, par les Anglois commandez par le Comte de Salisbery. Elle porte le titre de Comté, & appartient à la Maiſon d'Harcourt Beuvron.

MONTEREAU-FAUT-YONNE, *Monaſteriolum Senonum*, eſt à l'embouchure de la riviere d'Yonne dans la Seine, ce qui lui a donné le nom de *Faut-Yonne*. Cette petite ville eſt ſituée entre trois Provinces; la Brie, la Champagne & le Gatinois. Elle eſt remarquable dans l'Hiſtoire


Carte du Duché de Bourgogne
Dressée Sur les dernieres Observations
de Mrs. de l'Academie Royalle des Sciences
Par le Sieur G. de Baillieul Geographe
CHAMPAGNE
NIVERNOIS
BOURBONNOIS
FOREZ
FRANCHE COMTE
SAVOYE
PAYS DE VAUX
D'AUPHINE
BEAUJOLOIS
LIONNOIS
BRESSE
Bourgogne
Lac de Geneve
GENEVE
AUXERRE
TONNERRE
CHATILLON
DIJON
AUXONNE
DOLE
GRAY
AUTUN
Beaune
CHALLON
VERDUN
MACON
BOURG
TREVOUX
LION
BELLAY
Seissel
St. CLAUDE
P. Pays de GEX
BELLEGARDE
Bourbon Lancy
Charolle
Semur
Flavigni
Noyers
Monbard
Avallon
Vezelay
Saulieu
Arnay le Duc
Nuits
Tournus
Cuzery
Cravant
Coulange la Vineuse
Coulange S. Yonne
Seurre
Cisteaux
St. Jean de losne
Pontarlier
Lion le Saunier
Ville Franche
Beaujeu
Charlieu
Paray
Bourg le Comte
Dijoin
Echelle de Sept Lieux
1 2 3 4 5 6 7
Gravée par N. de Baillieul
20
21
22
23
24
48
47
46

par la mort de Jean Duc de Bourgogne, qui y fut tué le 10. de Septembre de l'an 1419, en présence de Charles Dauphin de France, qui fut depuis Roi sous le nom de Charles VII. Philippe Duc de Bourgogne pour venger la mort de son pere, introduisit les Anglois en France, & couta à ce Royaume encore plus de sang, que les guerres étrangeres n'en avoient fait répandre.

CHAPITRE IV.

V. *Description du Gouvernement de la Bourgogne.*

CE Gouvernement comprend le Duché de Bourgogne, la Bresse, le Bugey, & le Bailliage de Gex.

Le Duché de Bourgogne a plus de trente lieues d'étendue d'Orient en Occident, & environ quarante cinq du Septentrion au Midi. Il est borné à l'Orient par la Franche-Comté; à l'Occident par le Bourbonnois & le Nivernois; au Midy par le Lyonnois, & au Nord par la Champagne.

S'il n'y a guéres de Provinces qui soient plus fertiles en grains & en fruits que la Bourgogne, l'on peut dire qu'il n'y en a

pas qui produiſent d'auſſi excellens vins que ceux de Nuis, de Chambertin, de Beze, de Coulange, de Chaſſagne, de Beaune, de Volenet, de Santenay, de Saint-Aubin, de Morgeot, de Blegny, &c. ſans oublier le vin blanc de Meurſaut qui eſt ſans liqueur, & clair comme eau de Roche, & qui a cela de particulier qu'étant mêlé avec d'autre vin, il en corrige les défauts, & lui donne même de la force & de la qualité.

Parmi les rivieres qui prennent leur ſource dans cette Province, ou qui l'arroſent, on compte ordinairement la Seine, dont j'ai parlé dans l'Article de la France en général, la Dehune, & la Brebince, ou Bourbince, qui prennent leur ſource dans l'étang de Longpendu; l'Armançon dont on dit en proverbe, *Mauvaiſe riviere & bon poiſſon*; l'Ouche entre dans le Bailliage de Dijon au pont de Pagny, & après avoir coulé le long de pluſieurs villages, elle vient baigner les murs de Dijon, & va ſe rendre dans la Saone à cinq lieues de cette ville, près Saint-Jean de Laône.

La riviere de Suzon n'eſt proprement qu'un torrent qui prend ſa ſource à une lieue du Val-Suzon, & ſe jette dans l'Ouche à la ſortie des foſſez de Dijon. Cette petite riviere eſt à ſec pendant la plus grande partie de l'été.

La Tille a sa source dans le Bailliage de Châtillon, passe dans celui de Dijon, & se jette dans la Saône. On a plusieurs fois proposé de faire un canal depuis Dijon jusqu'à la Saône près de Saint-Jean de Laône, qui par la jonction de ces trois rivieres & de quelques ruisseaux qu'elles reçoivent, augmenteroit considérablement le commerce de cette Province, & ne coûteroit pas plus de cinq cens mille livres.

La Saône arrose cette Province à la vérité, mais prend sa source en Lorraine, à quatre lieues au dessus de Darnay, dans les montagnes de Vauge. Cette riviere a son cours par les Comté & Duché de Bourgogne, & par les Généralitez de Dijon & de Lyon, séparant cette derniere de la Souveraineté de Dombes. Elle commence à porter bateau à Traves au-dessus d'Auxonne, & après avoir reçu dans son cours la Crône, la Dehune, &c. elle se jette dans le Rhône à Lyon.

Il est surprenant que cette Province étant arrosée par tant de ruisseaux & tant de rivieres, on n'ait pas encore fait par leur moyen une communication de la Méditerranée avec l'Océan, ce qui seroit d'une conséquence infinie pour le commerce du Royame. On peut dire cependant que ce n'est pas faute d'y avoir pensé, mais la

plûpart des projets qu'on a faits pour cela, ou ont paru impossibles dans l'execution, ou n'ont pas été secondez. L'on eut d'abord le dessein de faire la jonction de la Seine avec la riviere d'Ignon ; mais la montagne de deux lieues qui les sépare, parut un obstacle presque insurmontable.

M. de Vauban voulut ensuite joindre la Seine avec Suzon qui tombe dans l'Ouche, ou cette même riviere avec Loze qui tombe dans l'Armençon. Les montagnes escarpées, & pleines de rochers qui sont entre ces rivieres lui firent abandonner son dessein. Suzon n'est d'ailleurs qu'un ruisseau qui est à sec pendant la plus grande partie de l'été.

La communication de l'Ouche à Vendenesse, avec l'Armençon à Toisy, paroît d'abord assez aisée, quoique la distance qu'il y a entre ces rivieres soit fort grande, parce que les montagnes qui séparent leurs sources ne sont pas fort hautes ; mais quand on descend l'Armençon jusqu'à Semur, on trouve tant de chûtes, & tant de rochers, que la jonction devient très-difficile.

M. de la Jonchere rebuté par l'impossibilité, ou par la difficulté de pouvoir executer ces projets, en adopta un autre, qui est de joindre l'Ouche avec la Bren-

ne. Il n'y a pas plus d'un quart de lieue entre la ſource de la Brenne qui tombe dans l'Ocean, & la ſource de Courtamon qui tombe dans la Méditerranée. Ces deux ſources ne ſont ſéparées l'une de l'autre que par une petite montagne de terre graſſe, ſans aucune pierre ni rocher, dont la hauteur eſt de 80. pieds, la longueur de 150. toiſes, la largeur de 10. toiſes par ſa partie ſuperieure, & de 100. toiſes par l'inférieure. M. de la Jonchere après avoir fait trois voyages ſur les lieux, & avoir examiné & nivelé le terrein avec la derniere exactitude, eſt ſi ſur de la rêüſſite qu'il offre de riſquer ſon honneur, ſon bien, & ſon crédit pour l'exécution de ce projet.

Des quatre *fontaines minérales* qui ſont en Bourgogne, il y en a deux moins fameuſes, ſçavoir celle d'Apoigny proche de Seignelay, dont l'eau eſt froide & ferrugineuſe; & celle de Premeau proche Nuis, dont l'eau eſt tiéde & inſipide. Les deux autres qui ſont à Bourbon Lancy, & à ſainte Reine ont beaucoup de réputation.

Les eaux minérales de Bourbon-Lancy ſont dans un Fauxbourg de cette ville appellé Saint-Leger, & furent découvertes en 1580. Les fontaines ſont dans une cour quarrée qui a environ cinquante pas de

long ſur quinze de large. On appelle ces fontaines le grand Limbe, Saint Leger, la Reine, la Cardinale ou des Cures ; & trois qui n'ont point de nom. Elles ont preſque toutes des canaux par leſquels on les peut épuiſer, & ces canaux vont ſe décharger dans de grands aqueducs, qui portent ces eaux plus d'un quart de lieue au-delà du Bourg, & leſquels ſont ſi grands, qu'un homme pourroit aiſément y aller à cheval. Le grand Limbe eſt la ſeule qui n'en a pas, & qui ſe vuide par deſſus. Le grand bain eſt tout près des fontaines : c'eſt un rond pavé de marbre qui peut avoir ſoixante pieds de diametre, & contenir cinq cens perſonnes ; c'eſt un ouvrage des Romains. Ce bain n'a point de ſource, & reçoit les eaux des fontaines que je viens de nommer. Au-delà de ce grand bain rond on en voit un autre qui eſt quarré, & d'environ huit pas de diametre, qu'on a fait pour les pauvres. Il ne me reſte plus qu'à faire quelques remarques ſur la qualité de ces eaux. Celle de la fontaine appellée le grand Limbe, eſt ſi chaude, qu'on n'y peut ſouffrir la main l'eſpace d'un *Pater*, ſans ſe brûler ; cependant on peut y laiſſer un œuf pendant une heure, ſans qu'il y cuiſe, non plus que des feuilles d'oſeille. Et lorſqu'on boit de cette eau, elle ne brûle point les lévres, & on ne la

ſent pas chaude dans l'eſtomach. Toutes ces eaux minérales de Bourbon-Lancy ſont fort inſipides, & n'ont ni goût ni odeur; & par les expériences qu'on a faites ſur les lieux, on a reconnu qu'elles participent d'un ſel ſemblable au ſel marin, & d'un peu de ſouffre. A l'égard du ſel marin, on le prouve par les mêmes expériences que celles que M. du Clos a faites à Paris; & pour le ſouffre, voici les raiſons qui nous perſuadent qu'il y en a. 1°. On remarque une pellicule qui nage ſur ces eaux: leur liqueur eſt jaunâtre, & a une odeur de ſouffre, & quand on en boit, elles laiſſent la bouche pâteuſe. 2°. Quand on y trempe une bague d'or, & même quand on l'expoſe à la fumée qui s'en exhale, la bague ſe blanchit, & palit un peu. 3°. Quand on a jetté du ſel de tartre dans ces eaux, leur couleur devient laiteuſe, & l'odeur déſagréable.

Sainte-Reine eſt un village ſur une montagne à neuf lieues de Dijon, lequel on appelloit *Aliſe* avant qu'on y portât les Reliques de ſainte Reine; & c'eſt probablement l'ancienne Alexie, dont il eſt parlé dans les Commentaires de Céſar.

La fontaine la plus renommée qui ſoit à ſainte Reine, eſt celle des Cordeliers. C'eſt un réſervoir d'environ deux pieds & demi en quarré, qui eſt dans une Chapel-

le de l'Eglise de ces Religieux. Quoique cette fontaine ne soit pas abondante, on dit néanmoins qu'elle ne peut être épuisée. Son eau est claire, froide & insipide, comme de l'eau ordinaire de fontaine. Dans un champ qui est à deux portées de mousquet du village de sainte Reine, il y a une autre fontaine beaucoup plus grande & plus abondante que celle dont je viens de parler, & l'eau en est plus fraîche, plus légére & meilleure ; mais les Enfans de saint François qui ont interêt qu'on ne quitte point la leur, décrient l'autre ; & ils ont tant de pouvoir sur l'esprit des buveurs, que la plûpart croyent qu'on ne peut sûrement guérir qu'en buvant de l'eau de la fontaine des Cordeliers.

Dans le canton de la Bresse qu'on appelle de la Montagne & de Revermont, il y a deux *lacs soûterrains* qui se dégorgent souvent dans le temps même de la plus grande sécheresse, & inondent un grand terrain. Celui de *Dron* a une ouverture assez large, par laquelle les eaux sortent & rentrent en terre. Lorsque l'on a jetté un flambeau allumé dedans, on a découvert une assez grande étendue d'eau sous terre. Le lac de *Certines* au contraire est absolument caché, & l'on n'a jamais pû découvrir ni source, ni ouverture appa-

rente. Cependant il arrive quelquefois que dans les temps les plus ſecs il ſort de cet endroit une aſſez grande quantité d'eau pour inonder la prairie de Lecheres.

Les grottes d'Arcy près d'Avalon, & la fontaine de ſel qui eſt auprès de Vezelay, ſont deux morceaux d'hiſtoire naturelle trés-curieux, & qui méritent de trouver place dans cette deſcription.

Les grottes d'Arcy ſont ſituées à ſept lieues d'Auxerre, à deux de Vermanton, & à cinq cens pas d'un village nommé *Arcy* qui eſt ſur le bord de la petite riviere de *Cure*. Au deſſus de ces grottes ſont des terres labourables qui n'ont pas plus de huit à dix pieds de ſol. Il paroît que ces grottes ou cavitez ont été faites en tirant de la pierre. Elles ont une entrée étroite, & environ trois cens toiſes de profondeur, ou de long. Il y a des cintres qui forment pluſieurs voûtes, du haut deſquelles il tombe une eau criſtaline, qui ſe convertit en pierre fort brillante & très dure, & forme des pointes ou culs de lampe de toutes groſſeurs, & qui deſcendent en bas les unes plus les autres moins, avec une diverſité admirable. Entre ces congellations qui repréſentent une infinité de choſes differentes, l'on en remarque ſur tout une : ce ſont cinq ou ſix tuyaux de 5. à 6. pieds de haut, & de 8. à 10. pou-

ces de diametre, creux par dedans, & arrangez d'alignement l'un près de l'autre sans se toucher pourtant. Quand on frape ces tuyaux avec un bâton, ils rendent des sons differens & fort agréables, & c'est pour cela qu'on les appelle *les orgues*. On trouve à 20. ou 30. toises de l'entrée un petit lac qui a 5. toises de large sur 15. ou 20. de longueur, & duquel l'eau est très-claire. Selon toutes les apparences il est formé par la partie de l'eau la plus légere, qui tombe sans cesse goutte à goutte du haut des voûtes, qui en des endroits paroissent avoir 20. pieds de hauteur, en d'autres 25. & en d'autres 30. L'élevation, la largeur, & la longueur de cette voûte toute de pierre, font un écho ou rétentissement fort agréable qui fait durer long-temps le bruit qu'on y fait, & qu'on entend rouler bien-loin dans la profondeur obscure de cette caverne. Il y a un endroit de cette grotte où l'on trouve une espece de salle, où la nature a formé un plat-fond d'une terre fort unie, couleur de caffé, & où paroissent mille chiffres bizarres, qui font un effet fort agréable, de même que quelques figures de pierre mal formées par les gouttes d'eau. On appelle cet endroit la *salle du Bal*, ou *la salle de M. le Prince*.

L'air de cette grotte n'est ni froid ni

chaud, ni ſec, ni humide, & l'on y peut demeurer tant que l'on veut ſans en être incommodé. Monſeigneur le Duc d'Orleans Régent du Royaume ayant ſouhaité de voir quelques unes des congellations de cette grotte, après avoir vû la deſcription qui lui en avoit été envoyée par M. Martineau de Solleyne Subdelegué de l'Intendant de Bourgogne au Comté d'Auxerre, M. Martineau alla viſiter ces grottes le 30. Décembre 1716, fit abattre pluſieurss congellations qu'il choiſit, & les envoya avec les éclairciſſemens néceſſaires. Il alla juſqu'au fond de la grotte, & parmi tant de jeux ſinguliers de la nature, il admira l'eſpece de parquet en coquilles larges chacune d'environ un pied & demi que le hazard s'eſt plû à former vers l'extrémité de cette caverne. C'eſt ſur ſes obſervations & ſur celles de M. Perrault, que M. Martineau a fait la deſcription *des Grottes d'Arcy*, que l'on a inſerée dans le Dictionnaire de Moreri de l'Edition de 1718, & laquelle il a eu l'honnêteté de me communiquer afin que je fuſſe plus en état de parler pertinemment de ces grottes.

La fontaine de ſel eſt dans un pré qui eſt au bas de Vezelay, proche la riviére de Cure. L'on n'y voit aucune ſource; mais lorſqu'on y peut puiſer de l'eau, l'on creuſe dans un endroit du pré de la hauteur de

deux pieds, & inſenſiblement ce creux ſe remplit d'eau que l'on puiſe enſuite ; & lorſque ce trou eſt vuide, l'on en fait un autre. Après que l'on a fait tarir une chaudiére de cette eau, il reſte au fond environ deux doigts de ſel. Les Fermiers Généraux jaloux de ces petites faveurs de la nature, n'ont rien oublié pour découvrir la ſource de cette fontaine ; mais ils n'y ont pas réuſſi. En 1678, ils y mirent des gardes, & firent paſſer la riviére de Cure au travers de ce pré. Tous leurs ſoins ont été inutiles ; la riviére s'eſt retirée, & la fontaine eſt telle qu'elle étoit auparavant. L'herbe & les pierres d'alentour ſont blanches de ſel, & y attirent une prodigieuſe quantité d'oiſeaux de differentes eſpeces.

On trouve à Pourrain, à trois lieues d'Auxerre, de l'ocre fort eſtimée, dont les teinturiers, & même les étrangers, ſe ſervent utilement.

Il ne croit point dans l'étendue de ce Gouvernement de plante rare & extraordinaire, hors le tabac qui croît parfaitement bien du côté de Pailly dans le Bailliage de la Montagne.

Les Bourguignons, ſelon les Hiſtoriens les plus eſtimez, étoient compris ſous le nom général de Vandales, du temps d'Auguſte & de Tibere, & après avoir

séjourné quelque temps dans cette partie de la Pologne, où est à présent l'Archevêché de Gnesne, ils passerent en Allemagne, & occuperent le païs que l'on appelle aujourd'hui le Palatinat. Ils s'avancerent ensuite sur les bords du Rhin du temps de Valentinien, entrerent dans les Gaules environ l'an 408, & s'établirent dans le païs que possedent à présent les Suisses, & dans une partie de la Franche-Comté, d'où ils s'étendirent insensiblement vers le Rhône & la Saône. Ils entrerent en Provence, & la premiere fois en furent chassez par Ætius. Ils y formerent enfin leur premier Royaume, qui dura, sous six Rois consécutifs, cent trois ans.

Ce Royaume réuni à la Monarchie Françoise par Clotaire I. fut possedé par ses descendans sous le titre de Royaume de Bourgogne, & par les Rois de la seconde race à commencer par Pepin; & fut peu après divisé en Bourgogne trans-Jurane, & Bourgogne cis-Jurane à cause du Mont-Jura, appellé aujourd'hui Mont-S. Claude, qui les séparoit. La Bourgogne inférieure, c'est-à-dire ce qu'on appelle aujourd'hui le Duché, fut donnée par Charlemagne à Hugues son fils naturel, surnommé le Grand; & l'Abbé. Charles le Chauve confirma cette donation à Ro-

bert qui avoit épousé la fille unique de cet Hugues. Sa posterité en jouit jusqu'au Regne du Roi Robert, que Robert son troisiéme fils s'en étant emparé, s'y maintint si bien, qu'Henry son frere aîné étant parvenu à la Couronne, fut obligé de lui ceder le Duché de Bourgogne par accommodement. Ce fut ce Robert qui fit la premiere branche des Ducs de Bourgogne descendus de la Maison de France par Hugues Capet, laquelle dura jusqu'en 1361, que le Duc Philippe dit de Rouvre, Duc de Bourgogne, mourut à l'âge de quinze ans sans laisser d'enfans de Marguerite de Flandres sa femme. Ce Duché ayant été réuni à la Couronne, le Roi Jean le donna à Philippe le Hardy son quatriéme fils, avec la clause de retour faute d'hoirs mâles. Cette clause eut son effet après la mort de Charles IV. dernier Duc de cette seconde branche, dont la fille unique, appellée Marie, épousa l'Empereur Maximilien, premier de ce nom.

Au reste le Duché de Bourgogne étoit la premiére Pairie du Royaume, & la couronne de ses Ducs étoit enrichie d'ornemens semblables à ceux de la Couronne Royale, parce qu'ils avoient succedé aux anciens Rois de Bourgogne. Le Decret du Concile de Constance du 26. de May 1433, mit les Ducs de Bourgogne au des-

ſus de tous les autres, ordonnant, *qu'ils auroient rang & ſéance après les Rois immédiatement dans les aſſemblées de la Chrétienté.* Ce Decret fut rendu à la ſollicitation de Jean Germain, premierement Evêque de Nevers, puis de Châlons, & Ambaſſadeur du Duc de Bourgogne à ce Concile.

ARTICLE I.

Le Gouvernement Eccléſiaſtique de la Bourgogne.

LA Bourgogne a le glorieux avantage que c'eſt de ſon ſein que la Religion Chrétienne ſe répandit ſur Clovis, & enſuite ſur la Nation Françoiſe. Ce fut Clotilde fille de Chilperic, niéce de Gondebaud, & petite-fille de Gondiochus Rois de Bourgogne, qui opéra ce ſaint ouvrage, qui a été la ſource de toutes les bénédictions, que le Ciel a verſées ſur cette Couronne & ſur la Maiſon Royale.

Il y a quatre Evêchez dans l'étendue de la Bourgogne, & païs adjacens, qui ſont Autun, Châlons, Mâcon & Auxerre, ſans compter l'Evêché de Lengres, ni l'Archevêché de Lyon, dont les Dioceſes s'étendent dans une partie de cette Province, ou de ſon Gouvernement.

EVESCHE' D'AUTUN.

L'Evêché d'Autun comprend ſix cens onze Paroiſſes, & quatorze Abbayes. S. Amateur eſt reconnu pour le premier Evêque. Ses Succeſſeurs ont le droit de porter le *Pallium* depuis un temps immémorial. Ils ont auſſi l'adminiſtration du ſpirituel & du temporel de l'Archevêché de Lyon, lorſque le Siége eſt vacant. Ils ſont Préſidens nez de l'ordre du Clergé aux Etats de Bourgogne, & ont droit de Juſtice dans une partie de la ville. Cet Evêché vaut environ 20. ou 22000. l. de revenu.

Le Chapitre de la Cathédrale qui eſt dédiée à ſaint Lazare, eſt composé d'un Doyen, d'un Chantre, de deux Prévôts, de quatre Archidiacres, & de cinquante Chanoines, y compris le Soûchantre. Ce Chapitre a l'adminiſtration de l'Evêché immédiatement depuis la mort de l'Evêque, juſqu'à ce que l'Archevêque de Lyon en ait pris poſſeſſion, en vertu du droit de Régale que ce Prélat a ſur cet Evêché pendant la vacance. Ce même Chapitre a auſſi la nomination de tous les Chanoines, Dignitez, Vicaires, places d'Habituez, & de toutes les Chapelles fondées dans cette Egliſe, & de quarante-huit Cures du Dioceſe. Il a auſſi la Juſtice d'Autun

tun pendant ſeize jours, à commencer dès la veille de la Fête de ſaint Lazare, par conceſſion de Hugues Duc de Bourgogne audit Chapitre.

L'Egliſe Collégiale de Nôtre-Dame d'Autun, eſt compoſée d'un Prévôt, de douze Chanoines, & de quatre Chapelains. Ce Chapitre a été fondé par le Chancelier Rollin, & Evigene de Salins ſa femme.

Le Chapitre de l'Egliſe Collégiale de Bourbon-Lancy a un Prévôt, un Tréſorier, ſix Chanoines, & un Sacriſtain.

Le Chapitre de Notre-Dame de la Prehé eſt à un quart de lieue de la ville de Bourbon. Il eſt compoſé de ſix Chanoines dont l'un porte le titre de Doyen. Les bâtimens & les titres de cette Egliſe furent brûlez par les Calviniſtes en 1567. & depuis ce temps-là le Service n'a pû s'y faire régulierement, mais ſeulement aux quatre grandes Fêtes de l'année, & les jours de ſaint Nicolas & de ſaint André, qui ſont les Patrons. Le Dimanche & les autres jours de Fêtes, les Doyen & Chanoines y vont chacun à leur tour célébrer une Meſſe baſſe.

Le Chapitre de S. Nicolas de Conches dans le Bailliage de Montcenis n'a qu'un Prévôt & deux Chanoines, qui ont à pei-

ne huit cens livres de revenu pour les trois Prébendes.

Le Chapitre de l'Eglise Paroissiale de S. Hilaire de Semur, est composé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Sacristain & de neuf Chanoines, outre la Préceptoriale. Le Doyen est élu par le Chapitre.

Le Chapitre de S. Symphorien d'Epoisses n'a que six Chanoines, sans aucune Dignité.

Celui de la Trinité du Til est composé d'un Doyen à simple tonsure, dont le revenu est d'environ cinq cens livres, & de cinq Chanoines.

Le Chapitre de Montreal dans le Bailliage d'Avalon est de fondation Royale, & composé de dix Chanoines.

L'Eglise Collegiale de Nôtre-Dame & de S. Lazare dans Avalon, est desservie par un Doyen & douze Chanoines. Les Prébendes valent environ deux cens livres, & le Doyenné ne vaut pas davantage.

Le Chapitre de S. Andoche de Saulieu est composé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Prévôt, & de douze Chanoines. Tous ces Bénéfices sont à la collation de l'Evêque d'Autun, excepté le Doyenné, qui est à l'élection du Chapitre. Les Canonicats valent environ 300. livres de revenu.

Le Chapitre de l'Eglise Collégiale de Beaune est un des plus beaux du Royau-

me. Il eſt compoſé de trente trois Chanoines, qui ont chacun cinq ou ſix cens livres de revenu. Le Doyenné eſt la ſeule Dignité de ce Chapitre.

Le Chapitre de S. Denys de Nuis eſt composé d'un Doyen, & de ſeize Chanoines. Les Prébendes valent environ trois cens livres chacune, dont le Doyen en a deux. Tout leur revenu conſiſte preſque en diſtributions.

Celui de Vezelay a trois Dignitez, qui ſont un Doyen, un Archidiacre, un Chantre, & neuf Chanoines.

De treize Abbayes qui ſont dans ce Dioceſe, il y en a neuf d'hommes, & quatre de filles.

Abbayes de l'Ordre de S. Benoît.

S. Martin à un demi-quart de lieue de la ville d'Autun, a été fondée par la Reine Brunehaut dans le même lieu où l'on croit que S. Martin Evêque de Tours détruiſit un temple d'Idoles. Elle vaut cinq mille livres à l'Abbé, & quatre mille aux Religieux.

S. Pierre de Flavigny, dans le Bailliage de Semur en Auxois, a été fondée en 720 par un grand Seigneur de l'Auxois nommé *Vidrad*. Elle rapporte environ ſix mille livres de revenu à l'Abbé, & cinq mille ſix cens livres aux Religieux.

Celle *de Vezelay* eſt très conſidérable.

Elle fut fondée par Gerard de Rouſſillon & Berthe ſa femme, l'an 838.

Saint Andoche d'Autun eſt une Abbaye de filles fondée par la Reine Brunehaut. Elle avoit plus de dix mille livres de rente, mais les déſordres qu'il y a eu dans cette Maiſon, en ont diminué le revenu.

Celle *de ſaint Jean d'Autun* eſt auſſi pour des filles, & du même Ordre & de la même fondation que la précédente.

Abbayes de l'Ordre de Cîteaux.

L'Abbaye *de Fontenet* eſt ſituée dans une valée environnée de bois & de montagnes, à une demi-lieue de Montbart. Elle a été fondée par Rainard Seigneur de Montbart, oncle de S. Bernard, & vaut à l'Abbé douze mille livres par an, ſur quoi il donne quatre mille livres aux Religieux par an, trois cens boiſſeaux de grains, & du bois pour leur uſage & chauffage.

L'Abbaye de *Nôtre-Dame de Bon-Repos* eſt ſituée au village de Marcilly près d'Avalon. Elle eſt de la filiation de Fontenet, & fut fondée au mois de Février de l'an 1239 par Hugues IV. Duc de Bourgogne pour des Religieuſes dont des Moines ont pris la place dans la ſuite.

La Buſſiere près Beaune eſt de la filiation de Cîteaux, & a été fondée l'an 1130.

Sept-fons eſt en Bourbonnois à ſix lieues de Moulins. Elle eſt de la filiation de Fontenet, & fut fondée l'an 1132. Elle eſt en Régle, & a reçu une Réforme qui approche fort de celle de la Trape.

Lieu-Dieu eſt de la filiation de Citeaux & fut fondée d'abord auprès de Vergy, d'où elle a été enſuite transferée dans la ville de Beaune.

Abbayes de l'Ordre de ſaint Auguſtin.

Oigny eſt ſituée dans une ſolitude affreuſe ſur le bord de la Seine qui prend ſa ſource à une lieue de là. Elle fut fondée en 1106, & deſſervie par des Chanoines Réguliers de ſainte Geneviéve. Elle rapporte à l'Abbé environ quatre mille livres par an, & deux mille cinq cens livres aux Religieux, par traité fait entre eux & l'Abbé.

Celle *de ſainte Marguerite* dans le Bailliage de Beaune. Il n'y a plus de Religieux, mais ſeulement un Prêtre qui deſſert l'Egliſe. Elle vaut à l'Abbé deux mille quatre cens livres de revenu.

EVESCHE' DE CHALON.

L'Evêché de Châlon eſt fort ancien, puiſque Donatien que l'on compte pour le premier de ſes Evêques, vivoit l'an 364, & celui qui l'eſt aujourd'hui, eſt

le quatre - vingt - deuxiéme Evêque. Cet Evêché est le troisiéme Suffragant de l'Archevêché de Lyon, & vaut environ huit mille livres de revenu.

L'Eglise Cathédrale de Châlon fut fondée, à ce que l'on prétend, sous le nom de S. Etienne, qu'elle conserva jusqu'en 525, que le Roi Childebert passant par Châlon à son retour d'Espagne, déposa dans cette Eglise des Reliques de S. Vincent, comme il avoit fait à Mâcon ; & dès lors l'Eglise Cathédrale de Châlon quitta le nom de saint Etienne, pour porter celui de saint Vincent. Au reste elle est de fondation Royale, & c'est pour cette raison que les armes du Chapitre sont un écu d'azur, semé de France.

Ce Chapitre est composé de vingt & trois Prébendes, dont sept sont Dignitez. Le revenu de ces Canonicats consiste en gros fruits, ausquels on ne peut pas avoir part, à moins que d'être Diacre, & en distributions.

Le Chapitre de l'Eglise Collégiale de S. George de Châlon est composé d'onze Chanoines, dont l'un porte la qualité de Doyen, qui est la seule Dignité de ce Chapitre. Cette Eglise est Paroissiale, & c'est un des Chanoines qui fait les fonctions Curiales.

Le Chapitre de l'Eglise Collégiale de

Cuſery, dans le Bailliage de Châlon, eſt composé d'un Doyen, qui a environ trois cens livres de revenu, & de quatre Chanoines, qui ont deux cens livres chacun.

L'Egliſe Collégiale de Tournus fut ſécularisée en 1627. Ce Chapitre eſt composé d'un Abbé, de douze Chanoines, trois deſquels sont en titre de Dignitez; ſçavoir le Doyen, le Prévôt, & le Tréſorier; de ſix demi-Chanoines; & de ſix Enfans de Chœur. Le Doyen eſt élu par le Chapitre & inſtitué par l'Abbé qui nomme ſeul tous les autres Chanoines, qui ont chacun quatre cens livres de revenu.

Abbayes de l'Ordre de S. Benoît.

L'Abbaye *de S. Pierre de Châlon*, de la Congrégation de S. Maur, eſt ancienne, & vaut ſept ou huit mille livres de rente à l'Abbé, & cinq mille aux Religieux. Elle étoit autrefois hors la ville, & les Evêques de Châlon y étoient enterrez, mais l'on prit le terrein qu'occupoit cette Abbaye pour y bâtir la citadelle, & les Religieux furent transferez dans la ville où ils ont avec le tems fait bâtir un aſſez beau Monaſtere, & la plus belle Egliſe qu'il y ait à Châlon.

L'origine de l'Abbaye de Tournus nous eſt inconnue. On ſçait ſeulement que c'étoit un petit Monaſtere, lorſque Geilon

Abbé de Nermontier fuyant la perſécution des Normands vint s'y établir avec ſa Communauté. Charles le Chauve leur fit beaucoup de bien, & leur accorda la petite Abbaye de S. Pourçain, par ſes Lettres Patentes de l'an 871. Geilon ayant été fait Evêque de Lengres en 880, il eut pour ſucceſſeurs en l'Abbaye de Tournus Gautier, & Blitgar, &c. Cette Abbaye fut ſéculariſée en 1627. l'Abbé eſt haut-Juſticier dans la ville, & ſa Juſtice s'exerce dans l'enclos de l'Abbaye où il a toûjours eu ſon auditoire, & ſes priſons. Cette Abbaye vaut environ douze mille livres de rente.

Celle *de Lancharre* eſt pour des filles, & de l'Ordre de S. Benoît. Le nom qu'elle porte, eſt celui du lieu où elle fut d'abord fondée, & bâtie près de Briançon, d'où elle fut transférée à Châlon par les ſoins d'une de ſes Abbeſſes, qui étoit Angelique du Blé d'Huxelles.

Abbayes de l'Ordre de Cîteaux.

Celle *de Cîteaux* eſt Chef d'Ordre, en Régle, & élective. L'Abbé eſt Conſeiller né au Parlement de Bourgogne, & Supérieur général de tout ſon Ordre, & de cinq Ordres de Chevalerie, qui ſont dans les Royaumes d'Eſpagne & de Portugal. Cette Abbaye fut fondée en 1098, par Eudes Duc de Bourgogne, dans un

lieu qui appartenoit en propre à l'Evêque de Châlon, & qu'il donna pour contribuer à ce saint établissement, comme il est marqué dans l'histoire de l'origine de l'Ordre & de l'Abbaye de Cîteaux: *Monasterium ibidem voluntate Cabilonensis Episcopi & consensu ipsius, cujus ipse locus erat, construere cœperunt.* Dès qu'un Religieux est élu Abbé de Cîteaux il fait sa profession de foy entre les mains de l'Evêque de Châlon, & l'information *de vitâ & moribus*, pour l'envoyer à Rome d'où les Bulles étant arrivées l'Abbé va prendre la bénédiction du même Evêque qui prétend être en droit d'exiger en même tems de l'Abbé de Citeaux *le serment d'obéïssance.* Ce serment, selon l'Evêque de Châlon, étoit dans les *Uz* de Cîteaux d'où on l'a supprimé depuis quelque temps, & est rapporté dans tous les Chapitres généraux de l'Ordre. La formule en est même dans le *Monasticon Cisterciense.* Quoique ce serment ait été prêté par l'Abbé de Cîteaux à l'Evêque de Châlons pendant plus de 400. ans, ces Abbez ont néantmoins cessé de le lui rendre depuis le Concordat, & Pierre Larcher ayant été élu Abbé de Cîteaux en 1692, aima mieux se faire benir par le Cardinal de Furstemberg dans l'Eglise de S. Germain des Prez de Paris dont ce Cardinal étoit Abbé, que

par l'Evêque de Châlon qui vouloit l'obliger à lui prêter ce ſerment. L'Abbaye de Cîteaux jouit d'environ ſoixante mille livres de rente. Ce Monaſtere eſt vaſte, & ſent ſon Chef-d'Ordre. L'Egliſe eſt grande & bien décorée ayant des Autels à chaque pilier de la Nef, & pluſieurs tableaux d'un grand prix. La Chapelle des fondateurs eſt ſous le portail de l'Egliſe, & dans cette Chapelle on voit un tombeau élevé de quatre pieds de terre, & une épitaphe latine qui nous apprend qu'il renferme les cendres d'Eudes Duc de Bourgogne, & fondateur de cette Abbaye; de ſon fils Hugues; & d'Eudes fils de Hugues. Sous ce même portail, mais hors de cette Chapelle, eſt le tombeau de Hugues III. Duc de Bourgogne, fils d'Eudes II. &c. Les premiers Religieux de Cîteaux étoient ſi ſcrupuleux qu'ils n'oſoient point enterrer des ſéculiers dans l'Egliſe, & c'eſt pour cette raiſon que le fondateur de cette Abbaye, & les trois premiers Ducs de Bourgogne décedez immédiatement après la fondation furent inhumez dans le porche de l'Egliſe. Environ cent ans après ils n'eurent plus le même ſcrupule, car on compte qu'il y a juſqu'à 56. Princes de la Maiſon de Bourgogne enterrez dans cette Egliſe, & même des Seigneurs particuliers, entre autres quatre Seigneurs de Vergi, &

Gui de Rochefort Chancelier de France, &c. Au dessus des chaires du Chœur sont les armes de tous les Chevaliers de saint Michel créez dans cette Eglise par François Premier le 10. de Juin de l'an 1521.

Celle *de la Ferté* est la premiere de celles que l'on appelle les quatre Filles de Cîteaux. Elle fut fondée en 1113, par les soins de l'Abbé Estienne, & des liberalitez des Comtes Savaric & Guillaume, qui donnerent à l'Abbé & aux Religieux leur forêt de Drague à trois lieues de Châlon, où cette Abbaye est bâtie. Le bâtiment est à la moderne, & beau. L'Eglise en est très belle, & la bibliothéque bien fournie. Cette Abbaye est en Régle, & peut jouir d'environ vingt-cinq mille livres de rente.

Celle *de Maizieres* est du même Ordre, & vaut huit mille livres à l'Abbé, & cinq mille aux Religieux. Elle fut fondée en 1132, par Falco de Reon, & est de la filiation de la Ferté.

Celle *de Moleze* est pour des filles. Son revenu est de cinq ou six mille livres de rente.

Outre ces Abbayes, il y a dans ce Diocese dix Prieurez; mais je ne parlerai ici que du plus considérable, qui est celui de saint Marcel. Il est de l'Ordre de S. Benoît de la Congrégation de Clugny, &

vaut huit mille livres de rente au Prieur; & six mille aux Religieux. Ce fut le Roi Gontran qui le fonda, & on voit son tombeau dans l'Eglise de ce Prieuré.

EVESCHE' DE MASCON.

L'Evêché de Mascon a été établi dès les premiers siécles de l'Eglise. On y tint deux Conciles sous le Regne du Roi Gontran. Ce fut dans le second tenu en 585, que l'on rétablit la célebration du Dimanche qui étoit mal observée, & qu'on décerna des peines contre les violateurs d'une aussi sainte solennité. Cet Evêché ne vaut qu'environ douze mille livres de revenu, & n'est composé que de deux cens Paroisses, dont cent vingt-trois sont du Bailliage de Mascon; les autres sont dans le Beaujolois, & le Lionnois. Les Diocèses d'Autun & de Châlon s'étendent sur les autres Paroisses du Bailliage de Mascon.

L'Eglise Cathédrale de Mascon est dédiée à S. Vincent. Son Chapitre est composé de vingt Chanoines, de vingt & une Prébendes, d'un Doyen, d'un Chantre, & de quatre Archidiacres. Les Archidiacres sont à la nomination de l'Evêque; le Doyen, le Chantre & les Chanoines, à celle du Chapitre. Aux Grand'Messes, le célébrant, le Diacre & le Soûdiacre,

portent la mitre. A Vêpres le célébrant, & les deux Chantres la portent aussi.

Le Chapitre de l'Eglise Collégiale de saint Pierre de Mascon est composé d'onze Chanoines, d'un Prévot, & d'un Trésorier; ce qui fait en tout quatorze Prébendes, parce que le Prévôt jouit de deux portions. Pour être reçu dans ce Chapitre il faut faire preuve de Noblesse de quatre degrez, tant paternels que maternels. Le Roi nomme le Prévôt; & quant aux Chanoines, ils sont nommez alternativement par le Prévôt & le Chapitre.

Abbayes du Diocese de Mascon.

IL n'y a dans ce Diocese que deux Abbayes d'hommes, qui sont toutes de l'Ordre de saint Benoît, & en Commende.

L'Abbaye *de Cluny* fut fondée l'an 910, par Bernon Abbé de Gignac, aux dépens de Guillaume premier Duc d'Aquitaine & Comte d'Auvergne. Elle est Chef d'Ordre, & dépend immédiatement du saint Siége. La Réforme y est établie, & le grand Archidiacre de cette Abbaye fait toutes les fonctions Episcopales, à l'Ordination, & à la Confirmation près, dans cette ville & ses dépendances. Le revenu de l'Abbé est de quarante mille livres de ren-

te, & celui des Religieux d'environ soixante mille livres.

Celle *de saint Rigaud* est dans la Paroisse de Ligny, à l'extrémité du Masconois, & à douze lieues à l'Orient de Mascon. Elle fut fondée l'an 1171, & l'on trouve dans ses titres qu'elle étoit encore en Régle au commencement du seiziéme siécle. Aujourd'hui elle est en Commende, & vaut à l'Abbé environ trois mille six cens livres de revenu, sur quoi il est obligé d'entretenir les Religieux, & de païer les charges.

EVESCHE' D'AUXERRE.

L'Evêché d'Auxerre reconnoît S. Peregrin pour son premier Evêque. Il fut envoyé de Rome en 261, par le Pape Sixte II. & martyrisé sous Aurelien en 273. L'Evêque d'Auxerre est le premier Suffragant de l'Archevêché de Sens, & jouit au moins de trente mille livres de revenu.

Le Comte d'Auxerre, ou celui qui le représente, les Barons de Donzy, de saint Vrain & de Toucy relevent de l'Evêché, & doivent l'hommage à l'Evêque. Ils portent le dais au jour de son entrée solennelle, & portoient même ce Prélat dans un fauteuil depuis l'Eglise de saint Ger-

main juſqu'à la Cathédrale ; ce qui n'a pas été obſervé aux entrées des quatre derniers Evêques.

L'Egliſe Cathédrale d'Auxerre eſt dédiée à ſaint Etienne. Le Chapitre eſt composé d'un Doyen qui eſt premiere Dignité, & élu par le Chapitre. Il porte la robe violette & le rochet, & a ſuccedé au Prévôt dont la Dignité fut ſupprimée en 1177. Les autres Dignitez ſont les deux Archidiacres. Le Chantre qui eſt élu par le Chapitre, le Tréſorier, & le Pénitencier. Outre ces Dignitez, il y a dans ce Chapitre cinquante-deux Canonicats, dont le revenu eſt, année commune, de deux cens cinquante livres. Le Doyen, le Chantre, & le Tréſorier jouiſſent chacun du revenu de deux Prébendes, & le grand Archidiacre a trois cens livres de revenu outre ſa Prébende. La tradition veut que ce Chapitre ait eu des biens conſidérables, & qu'il ſe ſoit ruiné à la pourſuite de pluſieurs procès, entre autres d'un qui commença ſous l'Epiſcopat du fameux Amiot, pour faire ôter aux Chanoines une bordure d'hermine qu'ils avoient au bas de leur habit de Chœur. Le Chapitre ſe partagea ſur ce differend & l'on donna aux Chanoines les noms de *bordez*, ou de *débordez*, ſuivant le parti qu'ils ſuivoient. Par Arrêt du Parlement de Paris les *bordez* perdi-

rent leur procès, quoique leur prétention fut fondée sur les Statuts de ce Chapitre. L'on prétend que ce seul procès leur coûta plus de quatre-vingt mille livres.

Les Comtes de Chatelus jouissent des fruits d'un Canonicat de cette Eglise, toutes les fois qu'ils assistent au Service, soit en habit & surplis s'ils veulent, ou sans surplis, ainsi qu'il plaît aux Seigneurs de Chatelus. Cette concession fut faite à Claude de Beauvoir Seigneur de Chatelus le 16. d'Août 1423, en reconnoissance de ce qu'il avoit remis au Chapitre de S. Etienne d'Auxerre la ville de Crevant, * *qu'il avoit défendue contre certains voleurs & robeurs l'an* 1423.

Nôtre-Dame de la Cité est une Eglise Collégiale dans l'enceinte de ce qui faisoit l'ancienne ville d'Auxerre. Ce Chapitre est composé d'un Chantre, d'un Trésorier, & de dix-huit Chanoines.

Dans la petite ville de Pougny il y a un Chapitre composé d'un Trésorier qui est aussi Curé, & de cinq Chanoines.

Toussy, une des Baronies qui doivent foy & hommage à l'Evêque d'Auxerre, à cause de la Tour de Varzy, a aussi une petit Chapitre, qui consiste en un Trésorier qui est aussi Curé, & en cinq ou sept Chanoines.

* *Historie. Burgund. conspectus p.* 58.

Le Château de Varzy a été bâti par Gaudry quarante-quatriéme Evêque d'Auxerre. Le Chapitre est composé d'un Chantre, d'un Trésorier, & de douze Chanoines.

Le Chapitre de la ville de Gien a un Chantre, un Trésorier, & neuf Chanoines.

Cosne a un Chantre qui est aussi Curé, un Trésorier, & cinq ou sept Chanoines.

Donzy a un Trésorier, & cinq ou sept Chanoines.

Le Chapitre de S. Fargeau a un Doyen qui est aussi Curé, & sept Chanoines, dont le Doyenné & quatre Canonicats ont été fondez par Antoine de Chabannes Seigneur de Dammartin, & trois autres en 1460, par Jean de Chabannes, fils du précédent, à la charge que lui & ses hoirs portant son nom & ses armes, nommeroient seuls aux Canonicats & au Doyenné, alternativement avec l'Abbé de saint Germain d'Auxerre, à qui la nomination de la Cure appartenoit.

Abbayes de l'Ordre de saint Benoît.

Celle *de saint Germain* d'Auxerre de la Congrégation de S. Maur. Elle fut fondée en 422, par S. Germain dans sa maison paternelle. Il dédia cette Eglise sous le nom de S. Maurice, & y mit pour la desservir le saint Prêtre Saturne, & des Reli-

gieux. C'est là qu'il fut enterré en 448, & l'Eglise ayant été rebâtie plus magnifiquement qu'elle n'étoit, par sainte Clotilde, environ l'an 500, elle prit le nom de saint Germain son fondateur, qu'elle conserve encore aujourd'hui. Cette Abbaye vaut huit mille livres de revenu à l'Abbé, & neuf mille aux Religieux.

S. Julien d'Auxerre est de filles, & fut fondée l'an 620, par S. Pallade Evêque d'Auxerre sous le titre de S. Julien, dans le Fauxbourg de S. Martin, qui en dépend tant pour le spirituel que pour le temporel.

Celles *de Ranteaulme* & *de Crisenon* sont aussi pour des filles. La premiere a été fondée par S. Pallade Evêque d'Auxerre, dans un des fauxbourgs de cette ville; & la derniere fut fondée en 1030, par Aleyde fille de Hugues Capet, & femme de Renaud Comte de Nevers.

Abbayes de l'Ordre de Cîteaux.

Saint Edme de Pontigny seconde fille de Cîteaux. Elle a été fondée le premier de Juillet de l'an 1114, & est Réguliere. On y conserve le corps de saint Edme ou Edmond Archevêque de Cantorbie. C'est aussi dans ce Monastere que se refugia S. Thomas de Cantorbie fuyant les persécutions du Roi Henri II.

Nôtre-Dame des Roches est de la filia-

tion de Pontigny, & a été fondée en 1136, par les Barons de S. Verain en Nivernois. Le revenu de l'Abbé eſt d'environ trois mille livres.

Bonras ou *Bouras* à deux lieues de Varzy, eſt auſſi de la filiation de Pontigny, & a été fondée en 1119.

Rigny à cinq lieues d'Auxerre eſt de la filiation de Clervaux, & a été fondée en 1128. Elle rapporte à l'Abbé cinq mille livres de revenu, & trois mille livres aux Religieux.

Les Iſles à Auxerre a environ cinq mille livres de revenu, tant pour l'Abbeſſe que pour les Religieuſes.

Les Abbayes de l'Ordre de ſaint Auguſtin, ſont :

S. Pere, c'eſt-à-dire S. Pierre d'Auxerre, a été fondée en 749, & vaut environ ſept cens livres de revenu à l'Abbé, & douze cens livres aux Religieux.

Saint Laurent de Caune.

Celle *de ſaint Marian* d'Auxerre eſt de l'Ordre de Prémontré, & fut fondée en 423, par ſaint Germain Évêque d'Auxerre, ſous l'invocation de ſaint Coſme & de ſaint Damien. Saint Marian qui s'y ſanctifia, fut cauſe que dans la ſuite on lui donna ſon nom. Elle fut ruinée par les Normands l'an 903. Les Prémontrez s'y établirent vers l'an 1159. Les Calviniſtes

la détruisirent en 1565, & la Communauté fut transferée dans l'Eglise de Nôtre-Dame de la Dehors. Cette Abbaye vaut en tout environ quatre mille livres de revenu, que l'Abbé partage avec les Religieux.

Outre ces quatre Evêchez qui sont dans la Bourgogne, il y en a un cinquiéme dans ce Gouvernement, qui est celui de Belley.

Le Bugey a un Evêché fort ancien, qui, à ce qu'on dit, fut transferé de Nions à Belley l'an 413. Il vaut 6000 liv. de rente, & l'Evêque se qualifie Prince du saint Empire. Il y a dans le Bugey cinquante-quatre Cures, dont dix-neuf sont du Diocese de Belley, vingt-une de celui de Geneve, & quatorze de celui de Lyon. Ces trois Prélats ont chacun un Official dans ce païs. Celui de Lyon est établi à Lagnieu, & est aussi Official Métropolitain pour les Dioceses d'Autun & de Châlon dans le ressort du Parlement de Dijon. L'Evêque de Belley a son Official dans cette ville. Celui de Geneve a le sien à Seissel, tant pour ce qui est de son Diocese en Bugey, que pour le païs de Gex, qui est entiérement du Diocese de Geneve.

Il y a cinq Chapitres en Bugey ; celui de la Cathédrale de Belley : un à Lagnieu: un à Pontain, un à Cerdon, & un à Va-

rembon qui a été fondé par le Cardinal de la Paluë.

Le Chapitre de la Cathédrale de Belley est composé d'un Doyen, d'un Archiprêtre, d'un premier & d'un second Chantre, qui sont Dignitez, & de dix-huit Chanoines. Le Doyenné vaut douze cens livres, & les Canonicats trois cens. Le Chapitre élit le Doyen, & l'institue *pleno jure*. L'Evêque & le Chapitre nomment aux Prébendes, mais l'Evêque n'a que sa voix.

L'Abbaye *d'Ambronay* a été fondée par Bernard Archevêque de Vienne l'an 800, & est de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur. Elle vaut huit mille livres de revenu à l'Abbé.

Celle *de saint Rambert* est du même Ordre, & de la Congrégation de Cluny. Elle est ancienne, puisqu'on assure que S. Domitien en a été le premier Abbé, & elle rapporte à l'Abbé huit mille huit cens livres de revenu, & autant aux Moines.

Celle *de saint Sulpice* est de l'Ordre de Cîteaux, & a été fondée en 1130, ou 1133. Elle est en Régle.

Celle *de Bons* est du même Ordre, mais pour des filles. Elle a été fondée vers l'an 1155, & est de la filiation de saint Sulpice.

Les affaires du Clergé de Bugey se trai-

toient autrefois conjointement par les trois Clergez; mais celui de Lyon ſe ſépara des deux autres, & depuis quelque temps celui de Geneve a fait la même choſe; en ſorte que le Clergé de chaque Dioceſe traite ſes affaires dans des aſſemblées particulieres. Mais lorſque ces affaires regardent tout le Clergé de Bugey, ils s'aſſemblent tout trois par députez au Palais Epiſcopal de Belley. Ils ne payent au Roi aucunes décimes, mais ſeulement un don gratuit de trois mille livres tous les trois ans.

Les affaires du Clergé de Belley ſe traitent dans la Chambre Eccléſiaſtique, qui eſt compoſée de l'Evêque, de l'Abbé de S. Sulpice, de deux Curez, du Procureur du Chapitre de la Cathédrale, & du Prieur de la Chartreuſe de Pierre Châtel. C'eſt l'Evêque qui convoque la Chambre Eccléſiaſtique, laquelle fait les rôlles d'impoſition, & nomme un Receveur.

Voilà le Gouvernement Eccléſiaſtique du Duché de Bourgogne, & du Bugey: mais comme la Breſſe fait partie de ce Gouvernement général, il eſt à propos de mettre ici l'Etat Eccléſiaſtique de cette petite Province.

Etat Ecclésiastique de la Bresse.

LA *Bresse* fut distraite de l'Archevêché de Lyon par le Pape Leon X. qui établit un Evêché à Bourg, & le Cardinal de Gorevod en fut le premier Evêque. Jean Philbert de Loriol fut le second, & le dernier ; car Paul III. à la sollicitation de François I. supprima l'Evêché de Bourg, & soumit de nouveau la Bresse à l'Archevêché de Lyon.

L'Abbaye *de la Chassagne* est la seule qu'il y ait en Bresse. Elle est fille de l'Abbaye de S. Sulpice en Bugey, a été fondée en 1162, & est de l'Ordre de saint Benoît. Son revenu est d'onze ou douze mille livres, dont l'Abbé en a pour sa part quatre mille cinq cens.

Il y avoit autrefois dans la Bresse Châlonoise une Abbaye appellée le Miroir *Beatæ Mariæ de Miratorio*, qui avoit été fondée en 1131, mais elle a été unie à l'Abbaye de Cîteaux dont elle étoit fille.

Il y a six Chapitres dans cette petite Province : à Bourg, à Montluel, à Pontdevaux, à Châtillon, & à Maiximieux. On y compte cent soixante & seize Cures, dont cent cinquante-six sont à portion congrue. Elles sont toutes de l'Archevêché de Lyon, à l'exception de celle

de ſaint Laurent, qui eſt de l'Evêché de Mâcon.

L'Archevêque de Lyon nomme un Official & un Promoteur pour connoître des affaires Eccléſiaſtiques. Cette Officialité a ſon ſiége à Bourg. Celui d'appel au Métropolitain ſe tient à Pontdevaux.

L'Archevêque de Lyon nommoit un Juge *in partibus* pour la Primatie, & c'étoit un des Conſeillers - Clercs du Parlement de Dijon; mais M. de Saint-George fut déchargé de nommer un Juge Primatial, & les Officiers du troiſiéme dégré de Juriſdiction Eccléſiaſtique réſident à Lyon. Pluſieurs Arrêts ayant déclaré le Clergé de Breſſe & de Bugey ſéparé de celui de France, il tient ſes aſſemblées à Bourg en vertu du pouvoir que lui accorde l'Archevêque de Lyon. On élit dans ces aſſemblées quatre Députez; un pour les hauts Bénéficiers, un pour les Chapitres, un pour les Curez, & le quatriéme pour les Chartreux. Ces Députez font la répartition des décimes, & des autres impoſitions qui ſont payées entre les mains d'un Receveur qui eſt nommé par l'Aſſemblée.

Le Clergé de Breſſe & de Bugey ayant été déclaré faire corps à part du Clergé du Royaume de France, les Eccléſiaſtiques de ces deux petites Provinces payent

la

la Taille de tout ce qui dépend de leurs Bénéfices, à moins qu'ils n'ayent d'ailleurs des Charges qui les en exemptent. Voilà pour ce qui regarde les affaires du Clergé ; car quant à celles qui ſont communes aux trois Ordres, elles ſe décident dans les aſſemblées générales du Clergé, de la Nobleſſe & du Tiers-Etat. Je parlerai de ces aſſemblées générales dans l'article du Gouvernement Civil.

ARTICLE II.

Le Gouvernement civil de la Bourgogne.

LA Juſtice eſt rendue dans une partie de ce Gouvernement ſuivant le droit coûtumier, & dans l'autre ſelon le droit écrit. Dans le Duché de Bourgogne, & le Comté de Charolois, l'on ſuit la coûtume de Bourgogne. Le Comté d'Auxerre a ſa coûtume particuliere ; & le Comté de Bar-ſur-Seine ſuit celle de Troyes. La Breſſe propre, le Bugey, & le païs de Gex, ſont païs de droit écrit qui ont néanmoins quelques uſages particuliers. Dans la Breſſe Chalonoiſe il y a les Châtellenies Royales de Cuiſeri, de Sagi, & dans le reſſort deſquelles on ſuit auſſi le droit écrit. La raiſon de cette différence vient de ce que ces païs étant ſoumis au droit écrit lorſ-

qu'ils furent cédez à la France par les Comte & Duc de Savoye, ils se sont toûjours maintenus dans ce même usage.

Le Bailliage de Mâcon est régi aussi par le droit écrit.

Le Parlement de Dijon fut créé par Lettres Patentes de Louis XI. données à Arras le 18. de Mars de l'an 1476. Ces Lettres portent qu'il est établi pour tenir lieu *des Jours Généraux*; que les Ducs de Bourgogne de la premiere race avoient établis dans les villes de Beaune, & de saint Laurent lez-Châlon, ausquels ce Roi avoit donné le pouvoir de juger en dernier ressort; car avant lui les appellations des Jugemens de ces tribunaux ressortissoient au Parlement de Paris. Ce Parlement ne fut d'abord composé que d'une Chambre, qui est celle que l'on nomme aujourd'hui *la Grand'Chambre*. La Chambre de la Tournelle fut créée par François I. l'an 1537; celle des Requêtes du Palais par Henry III. l'an 1575, & celle des Enquêtes par Louis XIII. l'an 1630. Il y a dix Présidens à Mortier, en y comprenant le premier, deux Chevaliers d'honneur, soixante & douze Conseillers, en y comprenant les six Conseillers-Clercs, deux Avocats Généraux, un Procureur Général, un Greffier en Chef, neuf Sécretaires, neuf Substituts, &c. Les Présidens de la Cham-

bre des Requêtes n'ont que le rang de Conseillers.

Les Evêques d'Autun & de Châlon y entrent par leur caractére comme Conseillers d'honneur.

L'Abbé Chef & Général de Cîteaux, prend la qualité de premier Conseiller né, & a séance du côté, & au dessus du Doyen.

Les Abbez de S. Benigne, & de saint Etienne, sont aussi Conseillers d'honneur de ce Parlement.

Cette Province renferme un grand nombre de Bailliages, & huit Présidiaux, qui sont ceux de Dijon, d'Autun, de Châlon, de Châtillon sur Seine, d'Auxerre, de Semur, de Mâcon & de Bourg. Ils ressortissent tous au Parlement de Dijon, à la réserve du Présidial de Mâcon, du Bailliage de Bar sur-Seine, & du Présidial d'Auxerre, qui sont du Parlement de Paris.

Les Ducs de Bourgogne avoient une Chambre des Comptes, dont leur Chancelier étoit le Chef. Les Prélats & les grands Officiers y avoient séance avec les Maîtres & les Auditeurs. Cette Chambre est une des plus anciennes du Royaume. Philippe, dernier Duc de la premiere race, étant mort au Château de Rouvre près de Dijon, elle fut confirmée par Let-

tres du Roi Jean données à S. Benigne de Dijon le 28. Décembre 1361. Elle fut encore confirmée après la mort de Charles dernier Duc de la derniere race, par Lettres de Louis XI. données à Arras au mois de Mars de l'an 1476. elle le fut aussi par Henry IV. l'an 1595, après la réduction de Dijon, par Lettres données au camp de devant cette ville le 21. de Juin. Enfin elle le fut par Louis XIII. au mois de Mars 1633. La Chambre des Comptes de Dijon est la seconde de France, & sert à la premiere Pairie, & à la plus ancienne. Elle donne la voix du Roi à l'élection du Vicomte-Maïeur, c'est-à dire du Maire. Le Roi logeoit autrefois le premier Présisident de cette Chambre proche de sa Maison où se tient aujourd'hui la Monoye, mais présentement on lui donne trois cens livres pour son logement, dont le fonds est annuellement fait en l'état de la recette générale des Finances de Bourgogne. Les Officiers ont droit *de Robes* qui étoient autrefois de damas couleur écarlate violete. C'est ainsi qu'ils parurent à l'entrée du Roi Charles VIII. à son retour du Royaume de Naples. Présentement les Robes de cérémonie des Présidens sont de velours noir plein, & celles des Maîtres de satin noir plein. Les trois Personats de la sainte Chapelle de Dijon, le Prévôt,

le Chantre , & le Tréſorier reprennent fiefs en perſonne à cette Chambre des Comptes , à chaque mutation de perſonnes. Ceux qui ſont revêtus de ces trois Perſonats ont leur droit de cire , & bougies , jettons , papiers, & leur droit de poiſſon , épices de Carême , & de franchiſe qui du temps des Ducs de Bourgogne , & depuis ſous nos Rois , étoit indéfini, chacun des Officiers de ladite Chambre en prenoit alors au Grenier , ſuivant qu'il en uſoit en ſa maiſon. Cette Chambre des Comptes connoiſſoit autrefois des Aydes , Domaines , & Finances ordinaires & extraordinaires , & même des Monoyes. Henry IV. le 16. d'Avril 1604, partagea les affaires des Aydes entre le Parlement & la Chambre des Comptes ; mais Louis XIII. par ſon Edit de l'an 1626, érigea à Dijon une *Cour des Aydes*. Dans la ſuite en conſéquence des offres qui lui furent faites par le Parlement de ſouffrir l'établiſſement , & création d'une Chambre des Enquêtes , Sa Majeſté unit la Cour des Aydes au Parlement, par Edit donné à Dijon l'an 1630. Henry IV. régla le rang du Parlement & de la Chambre des Comptes, & ordonna qu'aux Proceſſions générales , &c. le Parlement tiendroit la droite , & la Chambre des Com-

ptes la gauche *. Cette Chambre des Comptes est aujourd'hui composée de huit Présidens y compris le premier, de trois Chevaliers d'honneur, de vingt huit Maîtres des Comptes, de neuf Correcteurs, treize Auditeurs, deux Avocats Généraux, un Procureur Général, & un Greffier en Chef.

Les Elections de Bourg, de Belley, ressortissent à la Cour des Aydes unie au Parlement de Dijon. Dans le Duché de Bourgogne, & le Comté de Charolois il n'y a point d'Elections, & ce sont les Bailliages qui connoissent des Tailles en premiere instance, & les appellations de leurs Jugemens sont aussi portées à la Cour des Aydes de Dijon. Les Elections de Mâcon, & de Bar-sur-Seine, de même que la Justice particuliere d'Auxerre sur le fait des Aydes, Tailles, & autres droits de Roi, ressortissent à la Cour des Aydes de Paris.

Le Bureau des Finances est composé de vingt-quatre Trésoriers, dont les deux plus anciens ont la qualité de Présidens; d'un Avocat, & d'un Procureur du Roi, d'un Substitut, de trois Greffiers en Chef, d'un Receveur des Epices, &c. Ce Bureau est aussi pour la Bourgogne, & pour la Bresse.

* Chambre des Comptes de Dijon par Hector Joly, imprimée à Paris in 4°, l'an 1640.

Il y a aussi à Dijon une Chambre de la Monoye, & une Jurisdiction Consulaire.

Il y a un Grand-Maître des Eaux & Forêts pour le Département de Bourgogne, Bresse, Bugey & païs de Gex. Il a dans son Département cinq Maîtrises particulieres; une à Dijon, une à Autun, une à Châlon, une à Châtillon sur-Seine, & une à Avalon. Bourbon-Lancy n'est qu'une Grurie.

On compte dans ce Département trente-deux Greniers-à-sel qui ont Jurisdiction, & qui sont de la Direction des Gabelles de Bourgogne, & onze Greniers qui sont de la Direction de Lion. Il y a aussi sous ces deux Directions plusieurs Bureaux pour les Traites Foraines.

Il n'y a en Bourgogne que quatre Elections; Mâcon, Bourg, Belley, & Bar-sur-Seine, sans compter les Commissaires des Aydes d'Auxerre, qui connoissent de la Taille. Par tout ailleurs les Juges ordinaires en connoissent.

ETATS DE BOURGOGNE.

CE sont les Etats de cette Province qui en ont l'administration politique. Ils s'assemblent régulierément de trois ans en trois ans, & ordinairement au mois de May; à moins que la Cour n'ait des

raisons pour en avancer, ou en retarder la convocation.

Les Etats s'assemblent par ordre du Roi, & sont composez des Députez du Clergé, de la Noblesse, & du Tiers Etat. Ceux du Clergé qui ont droit d'assister à ces assemblées, sont les Evêques d'Autun, de Châlon, d'Auxerre, & de Mâcon. Ils y assistent en camail, & en rochet. L'Evêque d'Autun prétend être Président-né de l'ordre du Clergé. Il fonde sa prétention sur la possession, & sur un Arrêt du Conseil d'Etat du 3. Avril de l'an 1658, qui le maintient dans ce droit, & fait défenses à l'Evêque de Châlon *de le troubler & inquiéter pour ce regard*. L'Evêque de Châlon siége après celui d'Autun. L'Evêque d'Auxerre siége après celui de Châlon sans pouvoir le précéder, ainsi qu'il est porté par l'Arrêt d'union du Comté d'Auxerre aux Etats Généraux du Duché de Bourgogne. L'Evêque de Mâcon a formé quelques contestations contre celui d'Auxerre pour la préseance, & l'affaire n'est pas encore réglée. Les Evêques sont assis dans des fauteuils. Après eux sont les Abbez de Cîteaux, de saint Benigne de Dijon, de saint Etienne, de la Ferté, de Fontenay, de Flavigny, de la Bussiere, de saint Pierre de Châlon, de S. Martin d'Autun, de S. Seine, du Monstier saint

Jean, de Mezieres, d'Oigny, de sainte Marguerite, de S. Germain d'Auxerre, de Rigny, de Châtillon-sur-Seine, & de saint Marian d'Auxerre. Tous ces Abbez sont assis sur des chaises à dos, à la réserve de celui de Cîteaux qui a un fauteuil. M. de Roquette Evêque d'Autun prétendit aux Etats de l'an 1697, que l'Abbé de Cîteaux n'y devoit point avoir de fauteuil, & cette contestation ayant été portée au Conseil du Roi, elle fut décidée en faveur de l'Abbé de Cîteaux par Arrêt du 10. d'Avril 1699. Les Doyens viennent après les Abbez. Le Doyen de la sainte Chapelle de Dijon siége le premier. Ceux des Cathédrales lui contestent cette préséance, mais il s'est maintenu dans cette possession.

Le Corps de la Noblesse siége vis-à-vis le Clergé. L'Elû actuellement en place est à la tête de la Noblesse dans un fauteuil vis-à-vis le premier Evêque. Les autres Gentilshommes sont sur des chaises à dos, sans garder aucun rang entre eux. Tous ceux qui sont reconnus Gentilshommes par les Commissaires des Etats, & qui possedent un fief ou un arriere-fief dans l'étendue du Duché de Bourgogne, ont droit d'entrer dans cette Chambre.

Le Tiers Etat est composé des députez des Villes qui ont droit d'entrée aux Etats.

C'est le Maire de Dijon qui préside au Tiers Etat. A sa gauche siégent les deux Echevins députez de la ville de Dijon. A la droite est le Maire d'Autun, & les autres députez des Villes, selon leur rang. Les députez des Comtez sont placez à la gauche des Echevins de Dijon. Tous ces députez sont élûs dans des assemblées des habitans : ils sont ordinairement pris de la Magistrature, & n'ont qu'une voix pour chaque ville.

Les Commissaires du Roi qui sont ordinairement le premier Président du Parlement & l'Intendant, assistent à l'ouverture des Etats, & sont assis dans des fauteuils, entre le Gouverneur & les Evêques. Les Lieutenans Généraux au Gouvernement de cette Province, sont aussi dans des fauteuils placez entre le Gouverneur & l'Elû de la Noblesse, vis à vis les Commissaires du Roi. Deux Trésoriers de France sont assis sur des chaises à dos, entre les Lieutenans Généraux & l'Elû de la Noblesse. Les Officiers des Etats sont autour d'un grand bureau qui est au bas de l'estrade, sur laquelle est le Gouverneur.

L'ouverture des Etats se fait par un discours de l'ancien Trésorier de France, qui présente les Lettres Patentes pour la convocation des Etats. Le Gouverneur explique ensuite les intentions du Roi. Le

Premier Président fait un discours aux Etats, lequel est suivi de celui de l'Intendant qui presente la Commission du Roi pour y assister, & fait les perquisitions conformes à sa Commission. Les Etats se séparent, & chacun des trois Ordres qui les composent, va déliberer sur la proposition de l'Intendant, qui n'assiste point, non plus que le premier Président, dans les assemblées particulieres. Chaque Corps tient ses assemblées dans une chambre particuliere, dans le même ordre que dans l'assemblée générale. Un des deux Sécretaires des Etats retient les délibérations de la chambre du Clergé : l'autre Sécretaire retient celles de la chambre de la Noblesse ; & un des Commis des Greffiers retient celles de la chambre du Tiers Etat. Lorsqu'il a été fait quelque proposition dans l'une des trois Chambres, elles se députent pour se faire part de leur délibération, sur laquelle les deux autres Chambres font la leur. Ce sont deux Commissaires nommez par le Président de chaque Chambre, qui y rapportent les requêtes. Lorsque toutes les affaires ont été terminées dans ces trois chambres, elles prennent un jour pour faire la clôture des Etats. Ce jour venu, les trois Ordres s'assemblent dans une chambre que l'on appelle la Chambre de la Conférence. C'est-là

que ſont rapportées les délibérations particulieres de chaque chambre ; & lorſque deux chambres ſont d'un même ſentiment, on en fait un decret, dont l'execution eſt renvoyée aux Elûs des Ordres. Le jour de cette conférence chaque Ordre nomme un Elû, pour avoir ſoin des affaires pendant les trois ans d'intervalle qu'il y a entre la tenue des Etats. La chambre du Clergé nomme pour Elû alternativement un Evêque, un Abbé, & un Doyen. Celle de la Nobleſſe nomme un Gentilhomme, qui ſelon la régle doit avoir un fief dans l'étendue de la Province de Bourgogne, ou des Comtez qui en dépendent. Celle du Tiers Etat nomme un Elû alternativement des villes d'Autun, de Beaune, de Châlon, de Nuis, de S. Jean de Laône, de Semur, de Montbar, d'Avalon, de Châtillon, d'Auſſonne, de Seurre, & d'Auxerre. Les autres villes n'ont que le droit d'envoyer leurs députez aux Etats. Les nouveaux Elûs entrent en fonction le jour de la conférence, & tiennent leurs ſéances ordinaires pendant la triennalité, dans la maiſon du Roi à Dijon. La chambre de l'Election eſt compoſée de trois Elûs des Ordres ; de l'Elû du Roi qui a des Proviſions de Sa Majeſté, de deux députez de la Chambre des Comptes, & du Maire de Dijon. Les Elûs des trois Ordres

ont chacun leur voix dans les délibérations; mais les députez de la Chambre des Comptes, non plus que le Maire de Dijon & l'Elû du Tiers Etat, n'ont qu'une voix. Peu de tems après la tenue des Etats, les nouveaux Elûs vont à la Cour présenter les cahiers au Roi; & c'est ce qu'on appelle le Voyage d'honneur. Les Elûs dans leurs assemblées réglent les impositions, & envoyent les commissions. Il y a deux Greffiers des Etats qui servent alter-ternativement année par année. Chaque chambre nomme des *Alcades* de son Ordre pour examiner la gestion des Elûs à la fin de la triennalité, & en rendre compte aux Etats. Les chambres du Clergé, & de la Noblesse en nomment deux chacune, & celle du Tiers Etat, trois. Ces *Alcades* s'assemblent ordinairement au mois de Décembre, qui précede l'assemblée des Etats; & quinze jours avant la convocation, les Elûs des Ordres présentent leurs comptes aux Alcades, qui font leurs observations qu'ils rédigent en forme de mémoire, & le remettent aux Etats.

Quoique *le Charolois* fasse partie du Duché de Bourgogne, il a néanmoins ses Etats particuliers qui dépendent en quelque maniere des Etats Généraux de la Province, desquels ils reçoivent les commissions pour faire l'imposition de la cotité

des charges génerales que le Charolois doit supporter. Ces Etats s'assemblent dans la ville de Charolles, & sont composez d'un Elû du Clergé, d'un de la Noblesse, d'un du Tiers Etat, du Lieutenant Général, du Procureur du Roi du Bailliage Royal, d'un député de chaque Ville & Bourg, d'un Syndic, d'un Conseiller, & de deux Receveurs des Impositions.

Le Mâconnois a aussi ses Etats particuliers qui font l'imposition des charges que le Mâconnois doit supporter. Cette cotité étoit autrefois un quatorziéme ; mais aujourd'hui elle est d'un onziéme, quoique la ville de Marsigny en ait été distraite. Ces Etats sont composez de l'Evêque de Mâcon qui y préside, des Elûs de l'Eglise, de ceux de la Noblesse, de ceux du Tiers Etat, & des Officiers de l'Election unis ausdits Etats. Ces derniers n'ont qu'une seule voix qui est rapportée au Bureau par celui qu'ils choisissent, après s'être retirez & éloignez dudit Bureau, pour délibérer sur ce qui a été proposé. Une Election en païs d'Etats paroît quelque chose d'assez extraordinaire ; ainsi il faut avertir qu'elle fut établie pour connoître des differends qui naissent à l'occasion des droits d'Aydes ; & dans tous les anciens actes, les Officiers de cette compagnie sont appellez Elûs des Aydes de Mâconnois. Com-

me les Elûs avoient dans tous les païs de Tailles la connoiſſance des conteſtations qui ſurviennent ſur les impoſitions, ceux de Mâconnois qui avoient été uniquement établis pour les Aydes, demanderent la même attribution, & obtinrent d'être unis aux Etats.

La convocation des Etats particuliers de Mâconnois ſe fait de trois ans en trois ans, & quelque temps auparavant que l'aſſemblée des Etats Généraux de Bourgogne ſoit convoquée. Les députez des trois Etats du Mâconnois s'y rendent. Le Bailli reçoit ſur cela une lettre du Roi, en vertu de laquelle il écrit à la Nobleſſe du païs, & les Tréſoriers de France envoyent auſſi des lettres circulaires. Les Elus de l'Egliſe ſont alternativement nommez par le Chapitre de la Cathédrale de Mâcon, & par celui de S. Pierre de la même ville. Après les Elus de ces Chapitres, entrent à leur tour les Abbez de Clugny, de Tournus & de Rigaud. Lorſque ces Abbez aſſiſtent en perſonne aux Etats, ils précedent les députez de ces Chapitres; mais ces derniers précedent à leur tour ceux qui aſſiſtent aux Etats, comme porteurs de procuration deſdits Abbez. L'Elû de la Nobleſſe eſt nommé par ce Corps à la pluralité des voix. Celui du Tiers Etat eſt nommé par les habitans des villes de Mâ-

con, de Tournus, de Clugny & de ſaint Gengoux, chacune à ſon tour. L'Elû du Tiers Etat lorſqu'il va aux Etats Généraux, eſt accompagné par l'un des Officiers de l'Election, que l'Evêque de Mâcon a droit de choiſir. Les députez des trois Ordres étant nommez, ils vont au Palais pour prêter ſerment pardevant le Lieutenant Général du Bailliage. Les Ecléſiaſtiques y ſont placez à la droite du Lieutenant Général, & ſur le même rang, & la Nobleſſe à la gauche. Les Elûs du Tiers Etat ſont ſur les bancs des Avocats. Ces députez vont enſuite à l'aſſemblée des Etats Généraux; & à leur retour ils s'aſſemblent pour rendre compte de ce qui s'y eſt paſſé, & qui intereſſe le païs. Quelque temps après ils s'aſſemblent encore, après avoir reçû les commiſſions pour travailler à l'impoſition. Pendant la triennalité, lorſqu'il ſurvient quelques affaires qui méritent délibération, on tient auſſitôt des aſſemblées. Toutes ces ſéances ſe tiennent au Palais Epiſcopal, ou chez le grand Vicaire en l'abſence de l'Evêque. Le Syndic des Etats y propoſe le ſujet ſur lequel on doit déliberer, & le Secretaire inſere dans le regiſtre les déliberations. Quant aux impoſitions, le Greffier de l'Election eſt en poſſeſſion de travailler aux départemens. Le Maire de Mâcon a droit d'aſ-

ſiſter à ces aſſemblées en qualité de Conſeiller, car il n'y a point de voix déliberative. La recette des deniers provenans des impoſitions ſe fait par deux Receveurs établis par les Etats. Ils ne ſont que par commiſſion, & exercent alternativement.

Le Tiers Etat *de Breſſe* tient ſes aſſemblées générales, de même que le Clergé & la Nobleſſe tiennent les leurs. Il s'aſſemble dans l'auditoire du Palais le jour marqué par le Gouverneur de Bourgogne, ce qui ſe fait toûjours peu de temps avant la tenue des Etats de Bourgogne. Les Syndics du Tiers Etat après avoir reçû l'Ordre du Gouverneur, en donnent avis aux Communautez, qui ſont au nombre de vingt. Elles nomment des députez qui ſe rendent à Bourg. La veille de l'aſſemblée générale on en tient une particuliere chez le Bailli, pour examiner les propoſitions que l'on doit faire le lendemain. Ces propoſitions ſont arrêtées, & rédigées en écrit par le Secretaire de la Province.

Le jour de l'aſſemblée générale du Tiers Etat étant venu, le Bailli ſe rend au Palais accompagné des Syndics généraux. Il monte ſur les bancs, & les Syndics généraux, & les députez des Mandemens ou Communautez prennent place, ſuivant leur rang dans le banc des Avocats. Le

Secretaire occupe la place des Greffiers. Le plus ancien des Syndics généraux fait l'ouverture des Etats par un discours qui tend à demander la lecture des cahiers. Le Secretaire les lit. Il fait ensuite lecture des lettres du Gouverneur, qui marquent ses intentions sur les sujets qui lui paroissent les plus propres pour remplir les fonctions de Syndics, de Conseillers de Province, & de Secretaire; puis on procede à leur élection. On traite ensuite des affaires de la Province, & l'on examine la gestion, & le maniment des anciens Syndics. Les cahiers arrêtez sont portez au Gouverneur de la Province & à l'Intendant par le plus ancien des Syndics, dans le tems qu'on tient les Etats généraux de la Province de Bourgogne. Ce même Syndic se rend ensuite à la Cour, pour présenter les cahiers au Roi, & solliciter des lettres d'assiette pour l'imposition des sommes qui ont été arrêtées dans l'assemblée générale. L'Intendant donne son ordonnance sur ces lettres d'assiette pour l'imposition. Les Syndics rendent compte des deniers qui leur ont été remis à la Chambre des Comptes de Dijon. Il se tient de deux sortes d'assemblées particulieres. Les unes ne sont composées que de trois Syndics qui conférent entre eux sur les affaires qui se présentent, & qui rendent com-

pte des plus importantes au Conſeil de la Province. Ce Conſeil eſt la ſeconde eſpece d'aſſemblée particuliere. Il eſt composé des trois Syndics, de ſix Conſeillers & d'un Secretaire, nommez dans l'aſſemblée. Ce ſont les Syndics qui convoquent le Conſeil de la Province. Il ſe tient chez le Bailli qui y préſide.

Quant à l'aſſemblée générale des trois Ordres, elle ſe tient pour des affaires communes, & qui regardent le général de la Province. Le Roi a ordonné par Arrêt du Conſeil du 23. d'Avril 1697, que pour régler les ſommes dont la levée avoit été ordonnée par Sa Majeſté, les Syndics des trois Ordres s'aſſembleront pour convenir à l'amiable de la ſomme que chaque Ordre doit payer ; & qu'au cas qu'ils ne puiſſent convenir, leſdites ſommes ſeront réparties entre les trois Ordres par l'Intendant. L'impoſition des ſommes qui doivent être levées ſur le Tiers Etat, ſe fait par l'Intendant ſeul, ou conjointement avec les Officiers de l'Election ; ou enfin par leſdits Officiers ſeuls, lorſque l'Intendant eſt abſent, & qu'il l'a ainſi ordonné.

Le Tiers Etat *de Bugey* tient auſſi des aſſemblées générales avec la permiſſion du Gouverneur qui en ordonne le temps & le lieu. Le Bailli y préſide, ou le Lieute-

nant Général en ſon abſence, & les Gens du Roi y. aſſiſtent. Cette aſſemblée eſt compoſée des députez des Villes, Bourgs & Mandemens qui ont voix déliberative. Il y a trente voix dont les villes de Belley, Saiſſel, ſaint Rambert, & Nantua en ont deux chacune. On y traite de toutes les affaires du païs, & l'on y nomme trois Syndics, cinq Conſeillers, & un Secretaire, auſquels l'aſſemblée donne le pouvoir de décider toutes les affaires du païs pendant la triennalité. Ils tiennent pour cela des aſſemblées particulieres, où le Bailli, ou en ſon abſence le Lieutenant Général préſident : c'eſt le premier Syndic qui les convoque. Après la tenue de l'aſſemblée générale du Tiers Etat, l'on demande au Roi la permiſſion d'impoſer des fonds néceſſaires, & l'un des Syndics généraux eſt député à la Cour pour ſolliciter l'obtention des lettres d'aſſiette. Ce député & celui de Breſſe ſe joignent aux Elûs des Etats généraux de Bourgogne, pour préſenter les cahiers au Roi. Les députez de Breſſe & de Bugey ſont à genoux pendant le diſcours que l'Elû de l'Egliſe fait à Sa Majeſté, & après que cet Elû a préſenté les cahiers, les députez de Breſſe & de Bugey ſe levent, s'approchent du fauteuil du Roi, & lui préſentent leurs cahiers. Celui de Bugey donne les cahiers du païs de Gex avec les ſiens.

La Nobleſſe de Breſſe tient de trois en trois ans des aſſemblées pour délibérer ſur les affaires qui regardent ce Corps en particulier. Les Syndics préſentent requête au Gouverneur, pour obtenir permiſſion de convoquer l'aſſemblée, & lorſqu'ils l'ont obtenue, ils en donnent avis au Bailli, qui par des lettres circulaires convoque les Gentilshommes à un jour certain, pour délibérer ſur les affaires qui concernent le Corps de la Nobleſſe. Cette aſſemblée ſe tient chez le Bailli, & on n'y fait autre choſe que nommer les Syndics, & examiner les titres de ceux qui ſe preſentent pour être aggregez au Corps. La nomination des Syndics qui ne ſont ordinairement que trois, & la reception des Gentilshommes ſe font à la pluralité des voix, & les actes de délibération ſont inſerez dans les Regiſtres par le Secretaire qui eſt toûjours un Gentilhomme, & qui eſt auſſi choiſi par l'aſſemblée. Les Syndics de la Nobleſſe font pendant trois ans les affaires de leurs Corps, & lorſqu'ils ont fait quelque recette, ils en rendent compte à l'aſſemblée générale.

La Nobleſſe du païs de Bugey tient auſſi des aſſemblées particulieres pour les affaires qui la regardent en particulier. Dans ces aſſemblées on y nomme trois Syndics, trois Commiſſaires, & un Secretaire, qui

sont tous Gentilshommes. Ces sept personnes font pendant la triennalité toutes les affaires du Corps, & les impositions. Par Arrêt du Conseil du mois d'Avril 1697, il est dit que les Rôles d'imposition que feront le Clergé & la Noblesse, ne seront executez qu'après qu'ils auront été visez par l'Intendant, à l'effet de quoi il en demeurera un double dans ses Greffes, de même que des comptes.

Le commerce de ce Gouvernement se fait en bleds, bois, bestiaux, & principalement en vins qui sont excellens & fort recherchez, tant par les François que par les étrangers.

Il n'y a dans tout ce Gouvernement aucune Université, mais seulement plusieurs Colléges où l'on enseigne les humanitez, la Philosophie & même la Théologie dans quelques uns.

ARTICLE III.

Le Gouvernement Militaire de la Bourgogne.

MOnsieur le Duc de Bourbon est aujourd'hui Gouverneur de Bourgogne, & est le cinquiéme Gouverneur de cette Province de la branche de Bourbon-Condé. Sous ce Gouvernement il y a six

Lieutenances générales, & six Lieutenances de Roi. La premiere renferme les Bailliages de Dijon, de la Montagne, les Comtez d'Auxonne, & de Bar sur-Seine. La seconde comprend l'Autunois, l'Auxerrois, & l'Auxois. La troisiéme s'étend sur le Châlonois. La quatriéme sur le Mâconois. La cinquiéme sur le Charolois. La sixiéme comprend la Bresse, le Bugey, le Val-Romey, & le païs de Gex.

Les Gouvernemens particuliers, sont ceux du Château de Dijon, de la Ville & Citadelle de Châlon, de la Ville & Château d'Auxonne, de la Ville de Mâcon & de la Tour du Pont, d'Autun, de Bourbon-Lancy, d'Avalon, de Châtillon-sur-Seine, de Semur en Auxois, de Cravant, de Bourg en Bresse, de l'Ecluse, de Gex, de Pierre Châtel. Les Chartreux de Pierre-Châtel donnent quinze cens livres à celui qui est pourvû de ce Gouvernement, & se sont chargez outre cela de payer la solde de la garnison, qui est ordinairement d'une Compagnie d'Infanterie; De Nuis, de Belley, de Seissel, de Pont-de-Vesle, de Montluel, & de Châtillon-lez Dombes. On ne compte dans le Gouvernement de Bourgogne que cinq Places fortifiées, Dijon, Auxonne, Châlons-sur-Saône, Bourg en Bresse, & Pierre-Châtel.

Il y a un Prévôt général à Dijon, un Lieutenant, un Aſſeſſeur, un Procureur du Roi, & un Greffier. A Châlons, un Lieutenant, un Aſſeſſeur, un Procureur du Roi, & un Greffier. A Mâcon, un Lieutenant, un Aſſeſſeur, un Procureur du Roi, & un Greffier. A Auxerre, un Lieutenant, un Aſſeſſeur, un Procureur du Roi, & un Greffier.

La Breſſe, Bugey, Gex, & Val-Romey ont une Marêchauſſée differente de celle du département de Bourgogne. Cette Marêchauſſée réſide à Bourg, & eſt compoſée d'un Prévôt général, d'un Lieutenant, d'un Aſſeſſeur, d'un Procureur du Roi, & d'un Greffier.

Article IV.

Deſcription des Villes & des Lieux les plus remarquables du Gouvernement de Bourgogne.

Il y a des Géographes qui diviſent le Gouvernement de Bourgogne en treize petits païs, & je vais ſuivre ici cette diviſion.

§. 1. *Le Dijonnois* a pris ſon nom de la capitale de ce Gouvernement. Cette contrée eſt entre la Franche-Comté, la Champagne, l'Auxois & l'Autunois.

Les

Les villes de ce petit païs sont, Dijon, Nuis, Beaune, saint Jean de Lône, & Aussonne.

DIJON.

DIJON, *Divio*, *Dibio*, *Divionense castrum*. Un Ecrivain * judicieux & zelé pour sa patrie croit que les huit legions que César envoya pour réprimer le soulevement des Belges, & pour soûtenir la fidelité des Eduens, furent postées dans l'endroit où est Dijon, & que ce camp fut fermé de murailles & bâti en forme de ville, ce qui lui fit donner le nom de *Castrum*, qu'il portoit encore du tems de Gregoire de Tours. La Franche-Comté se souleva du temps de Marc-Aurele, & cet Empereur fit construire à Dijon de nouveaux murs & de nouvelles fortifications. On voit dans les Actes du Martyre de S. Benigne que cet Empereur vint à Dijon, *Ut videret novos muros quos construxerant.* Ces murs renfermoient l'ancien Dijon qui étoit peu étendu. L'Abbaye de saint Benigne fondée hors de cette enceinte, fut cause qu'on bâtit auprès plusieurs maisons qui formerent enfin un Fauxbourg où étoient les Paroisses de S. Jean, & de S. Philbert. Il se forma ailleurs quelques au-

* M. Baudot.

tres Fauxbourgs avec les Paroiſſes de Nôtre-Dame, de ſaint Nicolas, de S. Michel, & de ſaint Pierre. L'an 1137, la ville de Dijon fut preſque détruite par un incendie. Elle ſe releva inſenſiblement, & deux cens ans après cet accident, on l'entoura de nouveaux murs dans leſquels l'on enferma le Bourg de S. Benigne, & la plus grande partie des autres Fauxbourgs.

Cette ville telle qu'elle eſt aujourd'hui, forme un ovale preſque parfait, & ſon enceinte eſt d'une heure de chemin. Gregoire de Tours * dans la deſcription qu'il fait de Dijon, remarque que deux petites rivieres baignent ſes murs, l'une du côté du Midi qui eſt l'Ouche, & l'autre au Septentrion qui eſt celle de Suzon. Cette derniere entre dans l'Ouche à la ſortie des foſſez de cette ville.

Ses fortifications ſont un foſſé qui eſt à fond de cuve, & accompagné de douze baſtions, & d'un fer à cheval qui défend la porte qui eſt du côté du Midi. Les murs ſont beaux & garnis de tours rondes à l'antique. Ils ne ſont interrompus que par le château qui eſt de figure quarrée, & a aux quatre angles quatre groſſes tours rondes & à l'antique. Il eſt flanqué de deux fers à cheval, l'un au Nord, qui eſt

* Gregoire de Tours liv. 3.

aſſez grand, & l'autre moindre du côté du Midi qui regarde la ville.

On entre dans Dijon par quatre portes, dont les avenues ſont riantes & commodes, particulierement celle de la porte d'Ouſche, où il y a une chauſſée de près d'un quart de lieue de long, bordée de chaque côté d'un rang d'ormes. Corneille * ſe trompe lorſqu'il aſſure qu'il y a une de ces quatre portes qui eſt condamnée. Les trois autres ſont la porte de ſaint Nicolas, qui eſt la plus remarquable, la porte ſaint Pierre, & la porte Guillaume qui eſt la plus fréquentée, car c'eſt par là que les Couriers, les Meſſagers, & les autres voitures qui viennent de Paris, entrent dans Dijon. Il y en avoit une cinquiéme qui étoit appellée la porte au Fermeau, mais elle eſt murée.

L'Egliſe de l'Abbaye de ſaint Benigne eſt la premiere que l'on trouve en entrant par la porte Guillaume. C'eſt un bâtiment Gothique qui n'a rien de trop beau. Derriere le Chœur de cette Egliſe eſt une Rotonde ancienne compoſée de trois voutes l'une ſur l'autre ſoutenues par cent quatre colonnes dont le fuſt eſt d'une ſeule piéce. Ce bâtiment, que quelques-uns croient avoir été un temple des faux dieux, eſt vuide dans le milieu, & ne reçoit de jour

* Dict. Geogr.

que par une ouverture d'enhaut. Il eſt aujourd'hui conſacré par pluſieurs Chapelles qu'on y a pratiquées, & par la dévotion qu'on a pour un Crucifix qui a autrefois parlé, ſelon une vieille tradition. L'on voit auſſi en ce même lieu pluſieurs tombeaux qu'on croit être des premiers Chrétiens.

Près de là ſont les deux Paroiſſes de S. Philbert & de ſaint Jean. La premiere eſt la Paroiſſe des Vignerons, qui font un corps très-conſiderable dans Dijon, & qui étoit autrefois très-redoutable dans cette ville. L'Egliſe de ſaint Jean eſt remarquable par l'étendue & la hardieſſe de ſa voute qui n'eſt ſoutenue d'aucuns piliers.

La place de Morimont n'eſt pas loin de l'Egliſe de ſaint Jean. C'eſt-là que ſe font les exécutions. Cette place a pris le nom de l'Abbaye de Morimont parce qu'elle eſt dans ſa dépendance.

La place des Cordeliers eſt aſſez grande & réguliere, mais toûjours aſſez mal propre à cauſe des boues. Les Cordeliers ſont bien logez, & leur Egliſe eſt ſpacieuſe & belle. On y remarque la ſtatue de la Dame de Saillant, qui eſt repréſentée à genoux ſur une eſpece de conſole faite en forme de gaine. C'étoit dans ce Couvent que s'aſſembloient les trois Ordres des

Etats de Bourgogne. Chaque Ordre y avoit sa chambre particuliere.

La place qui est devant l'Eglise Collégiale de S. Etienne est une des promenades de la ville, où l'on fait les réjouissances.

La sainte Chapelle a été fondée en 1172, par Hugues III. Duc de Bourgogne. Le Chœur n'est orné que des armoiries des Chevaliers de la Toison d'or, que Philippe le Bon Duc de Bourgogne y assembla pour un Chapitre qu'il tint à la naissance de Charles Comte de Charolois son fils. Ce qu'on remarque dans cette Eglise de plus précieux, c'est le présent que lui fit Philippe le Bon de l'Hostie Miraculeuse que le Pape Eugene IV. lui avoit envoyée à Lisle en Flandre, en reconnoissance du secours que ce Prince lui avoit donné contre les ennemis de son exaltation. On voit sur cette Hostie plusieurs taches du sang, qui sortit par autant de coups de coûteau, qui, selon la tradition, lui furent donnez par un Juif. Ce précieux trésor qui subsiste sans altération depuis si long tems, est gardé dans un coffre d'or qui fut donné par le Duc d'Epernon, dans le tems qu'il étoit Gouverneur de Bourgogne. Lorsqu'on expose cette Hostie aux yeux des fideles, on la met dans un vaisseau d'or du poids de 51. marcs garni de pierreries, & de la Couronne d'or que Louis XI. porta le jour de son

Sacre, & dont il fit présent à la sainte Hostie. Dans une Chapelle qui est du côté de l'Evangile est le tombeau de Gaspard de Saulx Seigneur de Tavanes, Marêchal de France, mort en 1570. Dans la nef on voit contre un pilier à main gauche une figure de pierre qui représente un homme à genoux, vêtu d'une longue robe, ayant une ceinture de laquelle pend une grosse bourse quarrée. C'est la figure d'un Marchand Genois nommé *Digue Sponde*, qui prêta une somme considerable à un Duc de Bourgogne qui alloit faire la guerre aux Infideles. Ce Marchand ayant ensuite fait don de cette somme au Duc, celui-ci par reconnoissance fit élever ce monument à sa mémoire.

Il n'y a que sept Paroisses dans Dijon, & Corneille * étoit fort mal instruit lorsqu'il a écrit qu'il y en avoit seize. Celle de Notre-Dame est la plus grande. Celle de S. Michel, celle de S. Nicolas, celle de S. Jean, celle de S. Pierre, celle de S. Médard qui a été transférée dans l'Eglise Collégiale de S. Etienne, & celle de S. Philbert. L'Eglise *de Notre-Dame* a pris son nom d'une Image de la Vierge qui en 1513 délivra cette ville de la fureur des Suisses qui après la victoire de Novarre assiégerent Dijon, & en avoient

* Dict. Geogr.

déja pillé, & brûlé les Fauxbourgs. En mémoire de cette délivrance il se fait tous les ans une procession générale.

Le portail de l'Eglise de S. Michel mérite d'être remarqué pour la beauté de l'architecture, & de la sculpture, & à cause de ses deux tours faites en dôme.

L'Hôpital du saint Esprit dans le fauxbourg d'Ouche, fut fondé par Eudes III. Duc de Bourgogne de la premiere race, pour retirer les Pelerins, & nourrir & élever les enfans exposez, qui sont gouvernez par des Sœurs Hospitalieres de l'Ordre du saint Esprit de Montpellier.

Celui de Notre-Dame de la Charité fut commencé en 1502. On y retire plus de cinq cens pauvres de tout âge & de tout sexe, qui sont servis par une communauté de vingt Religieuses. Cet Hôpital est administré par un Président & deux Conseillers du Parlement, dont l'administration ne dure que deux ans, par deux Maîtres des Comptes, par un Trésorier de France, & par les Maire & Echevins. Cet Hôpital est aussi dans le Fauxbourg d'Ouche. Outre ces Hôpitaux il y en a un troisiéme qui est dans la ville sur la Paroisse de S. Philbert. Il porte le nom *de sainte Anne*, & est destiné pour l'éducation des pauvres Orphelines. C'est Pierre Odebert Président au Parlement de cette ville, &

Odette Maillard sa femme qui en sont les fondateurs.

La Chartreuse est à l'extrémité de ce fauxbourg, & à l'Occident. Elle fut fondée en 1383, par Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. C'est dans cette Eglise que sont inhumez les corps des derniers Ducs de Bourgogne, ceux des Duchesses leurs femmes, & des Princes & Princesses leurs enfans. Mais on ne voit les tombeaux & les représentations que de Philippe le Hardy, de Jean sans-peur avec Marguerite de Baviere sa femme. Ces deux tombeaux sont d'une grande beauté, & une des principales curiositez que l'on montre aux voyageurs.

Le Couvent des Jacobins a été fondé par Alix de Vergy Duchesse de Bourgogne en 1237. A l'entrée de leur maison il y a une grande salle où les habitans des sept Paroisses de cette ville s'assemblent pour l'élection du Maire.

La maison des Jesuites est une des plus belles qu'il y ait en France. Elle doit son établissement à Odinet Gaudran Président au Parlement de cette ville, lequel en 1581, fonda ce College pour toutes les classes jusqu'à la Théologie. Pierre Odebert, autre Président du même Parlement ajoûta à cette fondation en 1684, celle de quatre Régens de Théologie. Cette mai-

ſon poſſede la Bibliothéque de Charles Fevret Conſeiller-Clerc au Parlement de Bourgogne, connu par ſon Traité de l'Abus, qui la donna aux Jeſuites à condition qu'elle ſeroit publique.

Outre ces Maiſons Religieuſes, il y en a encore un grand nombre d'autres. Le Couvent des Urſulines eſt riche de plus de quarante mille livres de rente, & ſa Communauté eſt fort nombreuſe.

Le logis du Roi étoit le Château des Ducs de Bourgogne. Il eſt magnifique & bien logeable. Salle des Gardes, grands appartemens, rien n'y manque. La piéce que l'on appelle la ſalle des Etats, eſt deſtinée à faire l'ouverture de ces aſſemblées, & a été bâtie ſous le Gouvernement du dernier Prince de Condé. Ce Palais eſt ſitué ſur la Place Royale, qui doit être ornée d'une ſtatue equeſtre de Louis le Grand qui a été faite à Paris par le Hongre. Cette place eſt percée en pluſieurs endroits qui répondent à autant de rues; dont l'une conduit au Palais.

Le Palais eſt un grand bâtiment à l'antique. Au frontiſpice eſt un porche ſoûtenu par quatre colonnes, & élevé ſur un perron de pluſieurs marches. Charles IX. fit bâtir la grande ſalle qui a des boutiques de chaque côté, où l'on vend de toutes ſortes de marchandiſes. La Grand-Cham-

bre eſt pour les Audiences. Plafond, dorures & peintures, rien n'y eſt épargné, auſſi eſt-ce Louis XII. qui la fit bâtir.

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville eſt peu de choſe. Le Maire eſt élû tous les deux ans au mois de Juin par les habitans des ſept Paroiſſes. Il prend la qualité de Vicomte-Mayeur, c'eſt-à-dire, de Vicomte Maire. Robert II. Duc de Bourgogne, acquit au mois de Novembre de l'an 1276, la Vicomté de Dijon de Guillaume de Chanlite Seigneur de Pontallier, & au mois de Décembre de l'an 1284, il la remit aux Maire & Echevins de Dijon par tranſaction qui fut confirmée par Philippe le Hardy.

Le Maire eſt Chef-d'armes, & en cette qualité il a ſous lui les ſept Capitaines des ſept quartiers de la Ville, ſept Lieutenans, & ſept Enſeignes.

La ville de Dijon a produit un grand nombre de Gens de Lettres, parmi leſquels Claude Saumaiſe, Etienne Perard, Claude Fevret, Benigne Boſſuet une des plus grandes lumiéres de l'Egliſe Gallicane, & Bernard de la Monoye grand Poëte, & grand critique, ſont ceux dont le mérite a paru avec plus d'éclat.

Cette ville a trois fauxbourgs, celui de la porte d'Ouche, de S. Nicolas, & de

S. Pierre. Toutes les avenues en ſont riantes & plantées d'arbres qui forment autant de Cours.

Le plus beau eſt ſur la droite du chemin de Dijon à Auxonne. Il a un quart de lieue de long, & eſt planté de trois allées de tilleuls. Ses allées ſont interrompues dans le milieu de leur longueur, par un rond grand & ſpacieux bordé de rangs d'arbres dans le même ordre que les allées.

Ce cours ſe termine à un grand parc fermé de murailles de trois côtez. Il eſt très-bien planté, & terminé par la riviere d'Ouche. On l'appelle le parc de la Colombiere, du nom d'une maiſon qui eſt au-delà de la riviere. Il appartient à Monſieur le Duc.

Un autre cours eſt ſur le chemin d'Auxonne, & paralelle à celui dont je viens de parler. Un troiſiéme eſt ſur le chemin de Beaune. Le quatriéme conduit depuis le fauxbourg d'Ouche juſqu'aux Chartreux. Le cinquiéme a été planté en 1716, a trois cens cinquante toiſes de long, & regne ſur le rempart depuis la porte ſaint Pierre juſqu'au baſtion de la porte d'Ouche.

FONTAINES eſt à une lieue de Dijon. Ce n'eſt qu'un village, mais il eſt très-connu pour avoir donné la naiſſance à ſaint Bernard. Teſſelin ſon pere étoit Seigneur de ce village, & il y a un Couvent de

Feuillens au lieu même où étoit sa maison.

BEAUNE.

BEAUNE, *Belnum*, *Belna*, sur la riviere de Bougeoise, qui prend sa source à cinq cens pas de cette ville. Quelques Auteurs ont crû que c'étoit la *Bibracte* dont parle César, mais M. de Valois dit que c'est sans raison, Beaune étant une petite ville que l'on ne découvre que dans les chroniques des Monasteres de Bourgogne. La figure de cette ville est presque ovale. Elle a deux cens douze toises de long, cent quatre-vingt-quinze de large, & sept cens quatre-vingt de circuit. Les fossez en sont beaux, & les murs assez bons. Les parapets en sont ruinez en plusieurs endroits. Elle est fortifiée par quatre grands bastions, deux ravelins, & six boulevarts revêtus d'un mur, dont les pierres sont taillées en pointes de diamant. Trois des boulevarts sont presque ruinez. On entre dans la ville par quatre portes, celle de S. Nicolas, de S. Martin, de la Bretonniere, & de la Magdeleine. Il y a une Collégiale dont j'ai parlé dans l'article du Gouvernement Ecclésiastique, deux Paroisses sans compter les trois qui sont dans les fauxbourgs, & deux Hôpitaux.

Celui qui eſt pour les malades a été fondé par Nicolas Rollin Chancelier de Philippe Duc de Bourgogne en 1443. Ce bâtiment eſt vaſte & beau. Il y a cinq chambres pour les malades du commun, & quatre pour les perſonnes de diſtinction qui s'y font porter, & y ſont ſervies en payant. Il eſt deſſervi par des Religieuſes, & ſes revenus ſont adminiſtrez par des Maîtres qui n'exercent que pendant trois ans, & qui ſont nommez par le Marquis d'Epinac qui en eſt le Patron, étant deſcendu par femmes du Chancelier Rollin.

L'autre Hôpital eſt général pour des orphelins & des orphelines. On les y occupe à carder & à filer de la laine. Le nombre n'en eſt pas fixe.

Outre ces Hôpitaux, il y a encore une chambre des pauvres, dont le bureau eſt compoſé du Maire qui y préſide, de deux Chanoines, de deux Officiers Roiaux, de deux Echevins, & de quatre Bourgeois. Ils changent tous les trois ans. Les revenus ſont employez à faire ſubſiſter des pauvres honteux, & à faire apprendre des métiers aux enfans de l'un & de l'autre ſexe.

Il y a encore un fort beau Collége, où les Peres de l'Oratoire enſeignent toutes les claſſes juſqu'à la Philoſophie incluſivement.

Quoique cette ville n'ait que quatre

portes, elle a néantmoins cinq fauxbourgs, dans l'un desquels il y a une Chartreuse fondée en 1328, par Eudes IV. Duc de Bourgogne.

Remarquons avant de quitter *Beaune*, que le sçavant M. de Valois s'est trompé quand il a dit que cette ville étoit du Diocese de Châlon : Elle est très-certainement de celui d'Autun.

NUYS.

NUYS, sur le ruisseau de Musin. Cette petite ville est située au bas d'une montagne à quatre lieues de Dijon, & à trois de Beaune, sur la grande route de l'une de ces villes à l'autre. Son enceinte n'est que d'onze cens pas, dans lequel espace sont enfermées cent trente maisons fort serrées. Elle est fermée de murailles garnies de six tours, cinq rondes, & une quarrée. Il y a encore quelques restes d'anciennes fortifications, & deux portes, l'une au Midi, & l'autre au Septentrion. On ne peut rien dire de certain sur l'ancienneté de cette ville, qui tient cependant le troisiéme rang aux Etats de Bourgogne. La Seigneurie de Nuys appartient à M. le Prince de Conty comme Engagiste, & en cette qualité il a toûjours nommé le Gouverneur, qui sur sa présentation obtient

des Provisions du Roi. La principale Eglise de cette ville est la Collégiale de S. Denys, qui fut cedée à ce Chapitre, lorsqu'il y fut transferé du château de Vergy en 1609, après que le Roi Henri IV. l'eut fait démolir. L'Eglise Paroissiale est sous le titre de S. Symphorien. Les Chanoines de S. Denys en sont Curez primitifs, & nomment un d'entre eux pour faire les fonctions Curiales. Il y a aussi un Couvent de Capucins, un d'Ursulines, un Hôpital, un Bailliage Royal, une Prévôté Roiale, & un Grenier à sel.

A

SAINT JEAN DE LONE.

SAINT JEAN DE LÔNE, *Latona*, ainsi nommée apparemment d'un temple que Latonne avoit en cet endroit. Fredegaire est le premier qui ait parlé de cette ville. Il y a beaucoup d'apparence qu'en supprimant le *t* de *Latona*, on fit *Laôna*, ensuite Laône, & *S. Jean de Lône*. Cette ville est située sur la Saône, à trois lieues au dessous d'Aussonne, à trois au dessus de Bellegarde, & à cinq lieues de Dijon. Sa figure est demi-ovale, & a environ sept cens pas de long, trois cens vingt de large, & dix-sept cens de circonference. Elle n'a que deux portes, l'une appellée la porte du Pont, ou du Comté, & l'autre

la porte de Dijon. Cette petite ville étant frontiere avant la conquête de la Franche-Comté, on y avoit commencé quelques fortifications qui n'ont point été achevées. Il n'y a qu'une ſeule Paroiſſe qui eſt du Dioceſe de Lengres ; mais il y a un Couvent de Carmes qui tiennent une eſpece de College, un Couvent d'Urſulines, un Hôpital, un Bailliage, & un Grenier à ſel. Les habitans de Saint Jean de Lône s'acquirent une gloire immortelle par le ſiége qu'ils ſoûtinrent & qu'ils firent lever en 1636. Ce fut le 25. du mois d'Octobre de cette même année, que l'armée Imperiale commandée par le Général Galas, & groſſie par les troupes des Rois d'Eſpagne & de Hongrie, qui étoient aux ordres du Marquis de Saint Martin, & par les troupes du Duc Charles de Lorraine commandées par ce Prince, mit le ſiége devant S. Jean de Lône. S. Poën Gouverneur de la ville crut qu'il étoit impoſſible de reſiſter à une armée ſi nombreuſe, & ayant repréſenté aux habitans que dans l'extrémité où ils étoient ils n'avoient d'autre parti à prendre que de tâcher d'obtenir une capitulation honorable ; ils furent ſi indignez de cette propoſition, qu'ils lui répondirent, *Monſieur, ſi vous parlez de vous rendre, nous allons vous jetter dans la riviere.* Honteux de trouver plus de fer-

meté & de courage dans des Bourgeois, qu'il n'en avoit lui-même, il fut obligé de ſe joindre à eux, & de ſe défendre malgré lui. On conſerve dans l'Hôtel de Ville de S. Jean de Lône la Déliberation des principaux habitans qui réſolurent de ſoûtenir ce ſiége juſqu'à la mort. Cette piéce eſt ſi glorieuſe pour cette ville en particulier, & pour la France en général, que quoique Dom Martenne l'ait rapportée toute entiere dans ſon *Voyage Litteraire*, je l'inſererai encore ici : ce monument ne peut être en trop d'endroits.

RESOLUTION DES HABITANS de la Ville de Saint Jean de Lône, de mourir pour le ſervice de Sa Majeſté, & ſoûtenir le ſiége formé par les armées de l'Empereur, des Rois d'Eſpagne, & de Hongrie & le Duc Charles.

NOus Pierre Deſgranges & Pierre Lapre, Echevins, & Juges de la Ville & Communauté de Saint Jean de Lône ; ſçavoir faiſons à tous qu'il appartiendra que ce jourd'hui Dimanche deuxiéme du mois de Novembre mil ſix cens trente-ſix, environ l'heure de midi, nous nous ſommes aſſemblez avec les habitans ci après nommez, au Corps-de-Garde de la porte de Saône, ſçavoir, Me Michel

de Thouloge Avocat du Roi en Bailliage; Me Jan Pelletier Procureur du Roi; Honorable Claude Martene, Jan de Lettre, Jan Dumay, Etienne Robin, François Verderet, Benigne de Villebichot, Philibert Michelot, Claude Farou, Benigne Ramaille, & Antoine Pussain; faisant partie des principaux habitans de ladite Ville, pour nous résoudre présentement sur le siége qui nous a été formé, & assauts livrez dès le jour d'hier par les armées de l'Empereur, les Rois d'Espagne & de Hongrie, & le Duc Charles même sur ce que leurs tambours seroient entrez dans ladite Ville il y a environ une heure, pour la sommer une seconde fois de se rendre & soûmettre sous leur puissance & autorité : ce que faisant sont survenus encore quelques habitans qui ont dit que d'autres avoient traitreusement quitté & abandonné la Ville, sçavoir M. Jean Morel, Jan Pierre, Louis Passard, Jan Bataillon, & autres. Et d'autant que le canon ennemi avoit fait brêche, battoit incessamment en ruine, & envoyoit continuellement des grenades & des bombes qui pouvoient étonner & affoiblir le courage de quelqu'un : Et que depuis le matin leurs armées paroissoient en escadrons sur le long de la riviere de Saône du côté du Bois de Langonge, & qu'il y a appa-

rence que c'eſt pour nous donner un ſecond aſſaut; il étoit néceſſaire de prendre une bonne & prompte réſolution, & témoigner au Roi une ſinguliere fidelité que la Ville a toûjours eu à ſon ſervice, le zele & l'affection que tous les habitans doivent avoir de leurs biens, honneurs & conſervation de leur famille. Par la voix commune de tous leſdits habitans a été conclu & réſolu, qu'ils prêteront de nouveau, comme par effet ils ont prêté en nos mains le ſerment de fidelité au Roi & à la Ville, déclarant tous vouloir courageuſement expoſer leur vie aux efforts de l'ennemi de la Couronne, pour la défenſe de la place, & contre toutes autres intelligences à ce contraires; même ſont réſolus au cas que par malheur ils vinſſent à être forcez, de mettre le feu chacun en leur maiſon, & aux poudres & munitions de guerre étant en la Maiſon de Ville, afin que les ennemis n'en reçoivent aucun avantage; & enſuite de ce mourir tous l'épée à la main, & à toute extrémité, où ils auroient lieu de retraite de la faire par le pont de Saône, & brûler en ſortant une arcade d'icelui, afin d'avoir moien de ſe retirer en ſûreté: Et parce qu'il y a des principaux habitans de ladite Ville qui ſont en faction dans leurs poſtes ſur la muraille, & ainſi ne peuvent aſſiſter en la

présente assemblée, a été déliberé que la délibération ci-dessus leur sera présentement montrée par le soussigné Greffier-Commis, afin de sçavoir s'ils y veulent adhérer. En témoin dequoi nous nous sommes soussignez avec tous lesdits habitans Jean Gagnet Greffier-Commis, pour le soupçon de la maladie contagieuse étant en la maison de M. Claude Nivelet Greffier & Secretaire ordinaire de ladite Ville, ayant en sa puissance le livre des Délibérations, par le moïen dequoi la présente n'y a pû être inserée. Signé sur l'original, Desgranges, Lapre, de Thouloge, Pelletier, Dumay, de Lettre, Robin, Martene, Farou, de Willebichot, Ramaille, Verderet, Pussain, Michelot, Perrier, & Gagnet Greffier.

A l'instant par moi ledit Jean Gagnet Commis-Greffier, ladite Délibération a été montrée au sieur Jannel Lieutenant Civil, commandant au poste de la Tour Creuchet, lequel a adhéré ausdits serment & résolution, & s'est soussigné avec tous les habitans y étant présens, & sçachant le faire. Signé sur l'original Jannel, Boysot, Dumay, Jolyclerc, Vaudrey, de Nevers, Lhoüet, Darangey, Goudard, Michelot, & Gagnet Greffier.

Et à l'instant me suis transporté au lieu de la Brêche, où étoit M. Claude Poussis

Procureur Syndic qui a adhéré à la susdite résolution, & s'est soussigné avec lesdits habitans sçachant le faire, & étant à la brêche. Signé sur l'original, Poussis, Gagnet, Belot, Michel, Rouchet, Brocard, Garnier, Ferrand, de Nevers, & Gagnet, Commis-Greffier.

Cette petite ville sans fortifications, défendue par quarante habitans, & par autant d'Officiers, & soldats du Régiment d'Enguien, battue par cent vingt piéces de canon, après avoir soûtenu un assaut le jour de la Toussaints, & un autre le jour des Morts, obligea une armée de quarante mille hommes à lever le siége le 3. de Novembre de l'an 1636. Ce fut pour reconnoître son zele, sa fidelité, & sa valeur, que Louis XIII. par ses Lettres Patentes données à S. Germain au mois de Décembre de l'an 1636, accorda aux habitans de la Ville & Fauxbourgs de S. Jean de Lône, exemption perpetuelle *de Tailles, Taillon, cruë des Prévôts des Marêchaux, & de tous autres subsides, & impositions quelconques, &c.*

AUSSONNE.

AUssonne, ou Auxonne, est ſituée ſur le bord de la Saône entre les deux Bourgognes. Elle a un pont qui forme un beau coup d'œil. Au bout de ce pont il y a une levée de 2350. pas de long, & de vingt-trois arcades pour faciliter l'écoulement des eaux dans les inondations de la riviere. Cette levée fut revêtue de pierres en 1405, par les ſoins de Marguerite de Baviere, Ducheſſe de Bourgogne.

L'Hiſtoire ne nous apprend rien ſur l'origine de la ville d'Auſſonne. Il y a néanmoins de l'apparence qu'elle eſt ancienne. Elle a été tenue longtems en ſouveraineté ſous le titre de Comté. Jean & Eſtienne de Châlon la vendirent à Hugues IV. Duc de Bourgogne l'an 1237, & ce Prince leur donna quelques petites villes dans le Comté de Bourgogne.

Il y avoit autrefois deux Paroiſſes, mais à préſent il n'y a que celle de Nôtre-Dame. Cette ville eſt du Dioceſe de Beſançon. Les Capucins ont ici un Couvent, Les Filles de ſainte Claire en ont auſſi un, de même que les Urſulines. L'Hôpital eſt aſſez mal bâti, & n'eſt pas riche.

Un Bailliage Royal, la Mairie établie

par le Roi Jean en 1373. le Grenier à sel, & les Juges Consuls sont les Jurisdictions d'Aussonne.

Le Château a été bâti par les Rois Louis XI. Charles VIII. & Louis XII.

Cette ville étoit fermée d'une double muraille. En 1673, on commença à la fortifier comme elle est à présent avec quelques bastions revêtus, quelques demi-lunes, une contre-garde, & un chemin couvert. Elle donna un exemple mémorable de fidelité lorsqu'elle fut assiégée par le Comte de Lannoy, qui y vint pour en prendre possession au nom de l'Empereur Charles quint, à qui elle avoit été cedée par le traité de Madrit. Les habitans refuserent de le recevoir. Il les assiégea; mais il fut contraint de lever le siege, & de se retirer à Dole.

§. 2. *L'Autunois* est entre le Dijonois, l'Auxois, le Nivernois, le Bourbonnois, le Charolois, & le Châlonois. Il a pris son nom de la ville d'Autun, qui en est la Capitale.

AUTUN.

AUTUN, *Bibracte*, *Augustodunum*. Cette ville est de fondation Gauloise. Justin * rapporte que les Phocéens ayant appris aux Gaulois à bâtir des villes, les

* Liv. 43.

Eduens furent les premiers à profiter de leurs leçons, & bâtirent Autun sur le modéle de Marseille. Les Critiques sont partagez pour sçavoir si Autun est la *Bibracte* dont il est parlé dans César. Quelques-uns ont crû que c'étoit Beaune, d'autres Beuvray en Bourgogne, & d'autres enfin Pebrac en Auvergne. Samson, du Val, d'Ablancourt, les Peres Monet & Labbe, &c. se sont déclarez pour Autun. Un Auteur * que j'ai déja cité, a ajoûté de nouvelles preuves à celles de ces habiles Critiques. Il examine ce que César a dit de *Bibracte* dans le premier livre de ses Commentaires, & trouve que c'est Autun, & non pas Beaune dont la situation est plus Orientale de six ou sept lieues que n'étoit celle de *Bibracte*. On voit dans Autun des restes des monumens de l'ancienne *Bibracte*, au lieu *qu'on auroit peine à en trouver même la place à Beaune*. Autun a eu dans l'établissement du Christianisme la distinction que méritoit une ville aussi considérable que *Bibracte*. Si Beaune étoit *Bibracte*, on y auroit infailliblement établi un Siége Episcopal. Deux marbres antiques, & une plaque de bronze trouvez à Autun semblent enfin décider la question en faveur de cette ville. En creusant pour les fondemens du Séminaire, l'on trouva ces

* M. Baudot.

monumens

monumens dans un puits fermé depuis le Regne de Valentinien. Sur la plaque de bronze on lit cette inſcription *deæ Bibracti* que Meſſieurs Foucaut Conſeiller d'Etat, Vaillant, Galand, Baudelot, de Boze, &c. ont reconnu être antique. L'envie de plaire à Auguſte fit donner à *Bibracte* le nom d'*Auguſtodunum*, qui étant moitié Latin, & moitié Gaulois, marque l'attachement particulier de cette ville à l'Empereur, & ſa ſituation : car *dun* en Langue Celtique ſignifie *colline*.

La ville d'Autun eſt ſituée au pied de trois grandes montagnes du côté de l'Orient & du Midi. Cette derniere eſt ſi remplie de ſources, qu'elle fournit abondamment de l'eau à tous les quartiers de la ville. De ſix fontaines qui diſtribuent cette eau aux habitans d'Autun, celle qui eſt au devant de la Cathédrale, eſt la plus remarquable par ſa ſtructure magnifique. L'Egliſe de S. Nazaire ayant été détruite, l'Evêque & les Chanoines allerent s'établir dans celle de S. Lazare en attendant qu'elle fût rétablie. L'on commença l'édifice ſur un plan ſi magnifique qu'il eſt demeuré imparfait, car il n'y a que le chœur qui ſoit achevé. L'Evêque & le Chapitre ſont demeurez dans l'Egliſe de S. Lazare, cependant celle de S. Nazaire eſt toûjours cenſée être l'Egliſe Cathédrale, car c'eſt

ici que l'Evêque prend possession, & qu'il benît les saintes Huîles le Jeudi Saint.

La riviere d'Arou baigne les anciens murs de la ville. Les restes de ces murs sont si solidement bâtis, & les pierres en sont si égales, & si bien unies, que l'on diroit qu'une seule en fait tout le tour, ou que c'est une espece de rocher. On y remarque deux portes antiques qui sont d'une grande beauté.

La longueur de la ville depuis la porte *de Maitron* jusqu'à celle de *Mars-chaud*, est d'environ un quart de lieue; & sa largeur depuis la porte de *S. Branché* jusqu'à celle de *Carouge*, est presque égale.

Au milieu d'Autun il y a une place appellée communément le champ de S. Ladre, autrement le champ de Mars, qui est fort belle.

J'ai parlé ci-dessus de l'Evêché, des Chapitres, & des Abbayes d'Autun. J'ajoûterai seulement ici que l'on croit que l'Abbaye de S. Martin a été bâtie dans le même lieu où S. Martin Evêque de Tours détruisit un temple d'Idole. Elle fut fondée par la Reine Brunehaut, & se ressent beaucoup de la magnificence de sa Fondatrice. L'Eglise est bâtie de grosses pierres de taille sans chaux & sans ciment. Les piliers qui soûtiennent la voûte sont fort hauts, & d'un très beau marbre. La Rei-

ne Brunehaut fut inhumée dans la Chapelle soûterraine de Nôtre-Dame ; mais comme cette Chapelle menaçoit ruine, le Cardinal Rollin Abbé de ce Monastere fit transferer ce tombeau dans l'Eglise auprès de la Sacristie. Il est de marbre gris couvert de marbre noir veiné de blanc, long de six pieds, sur deux de large, & soûtenu par quatre colonnes aussi de marbre.

L'Abbaye de saint Andoche fut bâtie en la place d'un temple de *Diane*. Ce qui reste de cet ancien monument sert aujourd'hui de cuisine aux Religieuses. L'on garde dans ce Monastere les burettes de saint Andoche, dont on peut voir la figure dans le voyage litteraire de deux Religieux Bénédictins.

L'Abbaye de saint Jean le Grand est comparable pour le bâtiment aux plus beaux Monasteres qu'il y ait dans le Royaume.

Il y a huit Paroisses dans la ville ou fauxbourgs, & plusieurs Couvens de Religieux & de Religieuses. L'Hôpital général fut établi en 1688, par les soins de l'Evêque.

Celui de S. Antoine est pour les pauvres malades, & est desservi par des Religieuses qui suivent la Régle de saint Augustin.

Feu M. de Roquette fit bâtir pendant ſon Epiſcopat un Séminaire magnifique qui a été doté par l'union qui a été faite des Prieurez de S. Denis en Vaux, & du Val de S. Benoît, qui valent trois mille livres de rente. Il eſt occupé par Meſſieurs de S. Sulpice.

Il y a auſſi un petit Seminaire pour élever les jeunes Clercs du Diocéſe, & les former aux principes & aux régles de la diſcipline Eccléſiaſtique. Il ne ſubſiſte que par les liberalitez du Roi.

Les principaux reſtes de l'antiquité, & de la magnificence d'Autun, ſont hors la ville.

L'on y voit encore une partie du temple de Janus qui avoit environ cinquante pieds en quarré, deux portes à l'Orient, deux à l'Occident, une au Midi, & une au Septentrion, & entre chaque porte une niche en dedans, & ſeize en dehors & douze fenêtres.

L'amphithéatre eſt en demi-cercle fort élevé, au pourtour ſont les cavernes où l'on enfermoit les bêtes féroces que l'on lâchoit pour combattre, ou pour dévorer les Chrétiens.

A une demi-lieue de la ville eſt un ancien cimetiére que l'on appelle *le champ des urnes*, parce qu'on y en a trouvé pluſieurs. On y voit d'ailleurs une infinité de

ſepulchres de pierre faits comme des auges. Ceux de ſaint Amateur & de Caſſien Evêques d'Autun, ſont les plus remarquables. Ils ſont l'un & l'autre ſous une eſpece de petite Chapelle.

BOURBON-L'ANSI.

BOURBON-L'ANSI, *Burbo Anſelli*, c'eſt-à-dire, l'Anceaume, parce que Anceaume frere aîné d'Archambaud de Bourbon, dont la ville de Bourbon en Bourbonnois fut nommée Bourbon l'Archambaut, a été Seigneur de celle-ci, qui eſt ſituée ſur le penchant d'une montagne à douze lieues d'Autun, à ſept de Moulins, & à quatorze de Nevers. Elle eſt diviſée en trois parties. Les murs ou l'enceinte de la premiere n'ont qu'environ quatre cens cinquante pas de circuit avec trois portes, & c'eſt-là proprement la ville, dont le château n'eſt ſéparé que par un foſſé. La ſituation de ce château le rend extrémement fort. La ſeconde partie de Bourbon eſt connue ſous le nom de fauxbourg, & joint les murs de la ville du côté du Nord. C'eſt ici qu'eſt le Couvent des Capucins. Le fauxbourg ſaint Leger fait la troiſiéme partie. Il eſt dans un fond au pied du même rocher ſur lequel eſt bâti le château. C'eſt ici où ſont les bains, &

environ trente ou quarante maiſons pour loger les perſonnes qui viennent boire les eaux, ou prendre les bains. Il y a une Egliſe Collégiale ſous le vocable de Nôtre Dame fondée en 1495 ; trois Paroiſſes dans Bourbon ; un Couvent de Capucins; un d'Urſulines ; & deux petits Hôpitaux. Il y a auſſi un Bailliage Royal, un Grenier à ſel, & Hôtel de Ville.

MONTCENIS n'eſt qu'un Bourg, mais j'en parle ici à cauſe de ſon Bailliage Royal qui y eſt établi depuis plus de quatre cens ans. Ce Bourg eſt ſitué ſur une eſpece d'élevation qui eſt néanmoins commandée par deux montagnes, dont l'une eſt à l'Orient joignant preſque le Bourg, & ſur laquelle il y a un vieux château : l'autre eſt au Midi à trois cens pas du Bourg, & eſt nommée *le Mont Calvaire.* Il n'y a qu'une ſeule Paroiſſe dans Montcenis, & un Couvent d'Urſulines. Au reſte Montcenis a le titre de Baronie, & une Châtellenie Royale depuis la réunion de cette Terre au Domaine.

§. 3. *Le Châlonois* a le Comté de Bourgogne à l'Orient, le Charolois à l'Occident, le Mâconois & une partie de la Breſſe au Midi, & le Dijonois au Nord. Il a environ quinze lieues de long ſur dix de large. Il a été longtemps poſſedé par des Comtes particuliers, dont il eſt très-diffi-

cile de connoître la posterité. Mathilde Comtesse de Châlon apporta ce Comté à Jean fils d'Etienne Comte de Bourgogne, qu'elle épousa, & Jean l'échangea l'an 1237, pour d'autres Terres avec Hugues IV. Duc de Bourgogne, & depuis il a toûjours été uni à ce Duché.

CHALON.

CHALON, *Cabilonnum*, est située sur les bords de la riviere de Saône, à cinq lieues de Tournus, & à trois de Verdun, dans une plaine vaste & fertile. Ce que l'on peut dire de plus certain sur son ancienneté, c'est que le Roi Gontran en fit la Capitale de son Royaume après la mort du Roi Clotaire premier son pere. Châlon étoit autrefois d'une très-petite étendue, mais on l'a agrandi en renfermant les fauxbourgs de S. Jean de Maizel, & de saint André dans ses nouveaux murs. La citadelle fut bâtie en 1563, sur une hauteur qui étoit dans le fauxbourg de saint André. Elle a cinq bastions, & en 1671 & 1672, on y ajoûta quelques dehors. On n'a point touché aux fauxbourgs de sainte Marie & de saint Laurent.

Ce dernier est au-delà de la riviere, & a sa communication avec la ville par un

pont de pierre. L'Hôtel-Dieu eſt dans ce dernier fauxbourg ſur la riviere de Saône, dans une très-belle ſituation. Le bâtiment n'eſt pas fort grand, mais il eſt bien entendu. L'Hôpital Général ſous le nom *de Charité*, eſt établi depuis quarante ans. On y nourrit & éleve cinquante - quatre enfans. Il y a dans cette ville pluſieurs Couvens de l'un & de l'autre ſexe. Cette ville eſt très-marchande.

A un petit quart de lieue de Châlon eſt le Prieuré Conventuel de S. Marcel poſſedé par des Religieux Réformez de Cluny. C'étoit autrefois une Abbaye fondée par le Roi Gontran qui voulut y être enterré. Saint Deſiré & S. Sylveſtre Evêques de Châlon, ont auſſi été inhumez dans cette même Egliſe. Le fameux Pierre Abailard mourut dans ce Monaſtere, & fut inhumé dans la Chapelle de l'Infirmerie. Il fut enſuite tranſporté au *Paraclet*, & la Chapelle dont je viens de parler ayant été détruite, & les Religieux voulant conſerver ce cenotaphe le firent tranſporter dans l'Egliſe où l'on le voit encore.

VERDUN, *Viridunum Caſtrum*, *Viridunus*, *Viredunum Caſtellum*, a pris ſon nom ſelon M. Saumaiſe, des mots Celtiques *Ver*, & *dunum*, dont le premier ſignifie *gué*, ou *paſſage*. C'eſt une petite ville

avec titre de Comté, ſituée au confluent du Dou & de la Saône, à trois lieues de Châlon, de Beaune, & de Seurre. Elle a quatre cens cinquante pas communs de long, ſur cent ſoixante-dix de large. Le fauxbourg S. Jean eſt grand, plus beau & plus fréquenté que la ville, à cauſe de l'abord. Il n'y a qu'une ſeule Paroiſſe pour la ville & le fauxbourg. La Juſtice appartient dans toute ſon étendue au Seigneur qui nomme & inſtitue des Officiers. Les appellations ſe relevent au Bailliage & Siége Préſidial de Châlon. Il ſe fait ici un commerce conſidérable, & tous les ans le 29. d'Octobre on y tient une foire qui dure quinze jours, & où il vient des Marchands de tous côtez.

SEURRE, *Surregium*, à qui on donna le nom de Bellegarde lorſque Louis XIII. l'érigea en Duché-Pairie en faveur de Roger de Bellegarde. Cette petite ville eſt agréablement ſituée ſur une petite élevation au bord de la Saône, & entourée de tous côtez de belles & grandes prairies. Sa longueur eſt de ſix cens pas, & ſa largeur de trois cens. Son circuit eſt de demi-lieue en y comprenant les trois fauxbourgs, & le parc qui les avoiſine. La Seigneurie en appartient aujourd'hui à la Maiſon de Bourbon-Condé. Cette ville eſt du Dioceſe de Beſançon, & n'a qu'une

ſeule Paroiſſe, qui eſt dédiée à ſaint Martin. Il y a un Couvent d'Auguſtins, un de Capucins, un de Religieuſes de ſainte Claire, un d'Urſulines, un Hôpital desſervi par des Religieuſes, & un Collége régenté par des Auguſtins.

LOANS, ou LOUANS, eſt ſituée dans une eſpece d'iſle entre les rivieres de *Seille*, la *Salle*, & *Solvant*. Elle eſt à ſix lieues de Châlon, à quatre de Tournus, & à neuf de Mâcon. Cette ville eſt fort reſſerrée par ſa ſituation, & n'a que deux portes. La longueur de la ville de l'une à l'autre n'eſt que de quatre cens pas, la largeur de deux cens dix, & le circuit de quinze cens. On marche à couvert par toute la ville, par le moyen des toîts des maiſons qui ſont avancez, & d'une grande commodité, mais qui rendent les maiſons fort ſombres. Il n'y a qu'une ſeule Paroiſſe qui eſt dédiée à ſaint Pierre & à S. Paul. La Cure eſt du Dioceſe de Beſançon, & à la nomination de l'Abbé de Tournus. Il y a un Couvent de Cordeliers, un Hôpital, & un Collége, où les Miſſionnaires de la Congrégation de S. Joſeph de Lyon enſeignent toutes les claſſes, hormis la Théologie. Le Seigneur de Louans a haute & baſſe Juſtice, & les appellations des jugemens ſont portées au Bailliage de Châlon. On y juge ſelon les Loix Romaines, par-

ce que Louans eſt de la Breſſe Châlonoiſe. Il y a auſſi un Grenier à ſel.

§. 4. Le Bailliage de la Montagne eſt borné à l'Orient par ceux de Lengres & de Chaumont, par ceux de Semur en Auxois & de Sens à l'Occident, au Midi par celui de Dijon & une partie de celui de Semur,& au Nord par une partie de ceux de Sens & de Chaumont.

CHATILLON.

CHATILLON ſur Seine, *Caſtellio ad Sequanam*, eſt une ville dont les extrémitez ſont fort élevées, & le milieu dans un fond, ce qui forme une eſpece d'amphithéatre. Quoiqu'elle n'ait qu'une enceinte, elle eſt néanmoins partagée par la riviere de Seine en deux eſpeces de villes, dont l'une eſt appellée Chaumont, & l'autre le Bourg. Le circuit de cette ville eſt d'environ trois mille cinq cens pas.

A l'extrémité du quartier de Chaumont on voit une eſpece de maiſon Seigneuriale,qu'on croit avoir été bâtie par le Chancelier Rollin. De l'autre côté & à la porte ſont les ruines d'un ancien château, qui etoit la demeure ordinaire des premiers Ducs de Bourgogne.

Il n'y a qu'une ſeule Egliſe Paroiſſiale dans Châtillon, & deux Succurſales.

La Paroiſſiale eſt dédiée à ſaint Vorle, ſi connu par ſes miracles, & ſi fameux dans l'Hiſtoire du Roi Gontran. Les deux autres ſont dédiées à S. Jean & à S. Nicolas. On compte encore dans cette ville un Couvent de Cordeliers, un de Feuillans, un de Capucins, un de Bénédictines, un d'Urſulines & un de Carmelites. L'Hôpital de ſaint Germain a été fondé pour loger les pauvres paſſans, qui peuvent s'y repoſer pendant deux jours, & celui de ſaint Pierre pour les pauvres. Le Collége eſt fondé pour un Principal, & pour trois Régens qui enſeignent les Humanitez. Il y a auſſi un Bailliage & Siége Préſidial établi en 1696. une Mairie à laquelle eſt unie la Prévôté Royale, une Maîtriſe particuliere des Eaux & Forêts, un Bailliage Ducal pour la Juſtice de l'Evêque de Lengres, une Marêchauſſée, & un Grenier à ſel.

MUSSI-L'EVESQUE eſt une petite ville ſituée ſur la Seine, entre Châtillon & Bar-ſur-Seine. Elle a pris ſon ſurnom de *l'Evêque* de Lengres qui en eſt Seigneur, & y a un château. Edme Bourſault connu par des ouvrages de vers & de proſe, nâquit dans cette petite ville l'an 1638, & mourut à Paris l'an 1701. On remarque comme une choſe aſſez ſinguliere parmi les Auteurs, qu'il ne ſçavoit point le Latin.

BAR-SUR-SEINE.

BAR-SUR-SEINE, *Barrum ad Sequanam.* Cette ville eſt ſituée entre une montagne qui la couvre du côté d'Occident, & la riviere de Seine qui paſſe à l'Orient. Elle a mille pas de longueur ſur cinq cens pas de largeur. Elle n'a jamais été plus large qu'elle l'eſt aujourd'hui, mais anciennement elle avoit cinq ou ſix fois plus de longueur, ce qui a fait dire à Froiſſard,

La grand' ville de Bar ſur Saigne,
A fait trembler Troyes en Champaigne.

Bar ſur Seine ſeroit peutêtre encore dans ce même état de grandeur, ſans le feu, & les ſiéges qui l'ont déſolée. Froiſſard rapporte qu'en 1359, durant la guerre des Anglois, *il y eut plus de neuf cens bons Hôtels brûlez.* L'an 1433, elle fut priſe & pillée, & en 1478 de nouveau ſaccagée, ſelon les Mémoires du P. Vignier Jeſuite. Ce fut après cette derniere déſolation que pour ſe mieux conſerver à l'avenir, & être toute entiere ſous la défenſe d'une fortereſſe qu'il y avoit ſur la croupe de la montagne, elle réduiſit ſon étendue à la longueur de mille pas. Le

P. Vignier que j'ai cité prétend avoir prouvé que *Wiomadus* qui fit revenir Childeric, ou Chilperic, en France, fut le premier Comte de Bar sur Seine, & qu'ainsi cette ville a été une des premieres du Royaume érigée en Comté. Les habitans raserent d'eux-mêmes la forteresse en 1596, & eurent le bonheur de faire approuver par Henry le Grand cette hardie entreprise. Elle a trois portes, celle *de la Maison-Dieu*, qui est au Midi, celle *de Seine*, qui est à l'Orient, & la troisiéme est au Nord. L'Eglise Paroissiale est sous l'invocation de saint Etienne, & le Curé n'est que le Vicaire perpetuel du Chapitre de saint Mamert de Lengres, dont les Chanoines sont Curez primitifs. Les Comtes de Champagne avoient fondé un petit Chapitre dans la Chapelle de leur Château de Bar sur Seine, mais après la ruine de ce Château les Chanoines furent transferez dans l'Eglise Paroissiale où on leur donna la Chapelle du Sepulcre dans laquelle ils font leur service, sans avoir rien de commun avec le Curé. Le Couvent des Peres de la Redemption des Captifs, ou de la Trinité, est de la fondation des Comtes de Champagne. Celui des Ursulines fut bâti en 1631. L'Hôtel-Dieu a été fondé par les habitans pour douze lits. Il y a à Bar un Bailliage, une

Prévôté Royale, une Election, un Grenier à sel, une Maîtrise des Eaux & Forêts, &c.

Sur la montagne qui couvre à l'Occident la ville de Bar, & à un quart de lieue de ses murs, il y a un bois appellé *la Garenne des Comtes*, dans lequel on montre un vieux chêne, où la tradition veut qu'on ait trouvé une image de la Vierge que l'on y revére, & qui y attire un grand concours de peuple des environs. On y a bâti depuis quarante cinq ans une Chapelle des offrandes des pelerins & des habitans de Bar. Cette image est de la hauteur de la main, d'un bois inconnu, & représente une Nôtre-Dame de Pitié.

Les autres lieux remarquables du Bailliage de la Montagne sont Aisey-le-Duc, & Val-des-choux.

§ 5. Le Comté ou Bailliage d'Auxerre est borné par la Champagne au Septentrion & au Levant; par la Bourgogne au Midi, & par le Nivernois à l'Occident. Le Royaume de Bourgogne ayant été réuni à la Monarchie, le Roi Robert donna le Comté d'Auxerre vers l'an 1040, à Renaud Comte de Nevers, en le mariant avec Adelaïs, qui selon quelques-uns étoit fille de ce Roi, & selon d'autres, sa sœur. Ce Comté fut possédé par les Ducs de Nevers jusqu'en 1282, qu'Agnès de

Nevers le porta dans la Maison de Courtenay, par son mariage avec Pierre de Courtenay, fils de Pierre de France. Elle laissa de son mariage Mahaut de Courtenay, qui épousa l'an 1199, Hervé IV. Seigneur de Donzy. Agnès leur fille épousa le Comte de Saint-Paul, & lui apporta le Comté d'Auxerre, qu'Yolande leur fille fit passer par son mariage à Archambaud neuviéme du nom, Sire de Bourbon. Mahaud leur fille & héritiere épousa en 1247 Eudes de Bourgogne fils d'Hugues IV. Duc de Bourgogne, & d'Yolande de Dreux. Mahaut ne laissa que quatre filles de son mariage. Alix qui étoit la derniére eut en partage le Comté d'Auxerre, & épousa Jean de Châlon. Leur arriére petit-fils Jean de Châlon IV. du nom vendit ce Comté l'an 1370, au Roi Charles V. pour *trente mille francs d'or*. Ce Prince le réunit à la Couronne. Charles VII. le ceda à Philippe le Bon Duc de Bourgogne, & à ses hoirs par le traité d'Arras, mais après la mort de Charles le Terrible, le Roi Louis XI. l'incorpora de nouveau au Domaine, & il n'en a plus été démembré depuis. Par Arrêt du Conseil de l'an 1669, le Roi réunit le Comté d'Auxerre au Duché de Bourgogne.

AUXERRE.

LE véritable nom Latin de cette ville est *Autessiodurum*, ou *Antissiodurum*, lequel est composé des mots celtiques *Autessio*, ou *Autissio* dont l'on ignore aujourd'hui la signification, & de *durum*, ou *dorum* qui signifioit de l'eau. Auxerre est située sur le penchant d'un côteau, près de la riviere d'Yonne, qui baigne même une partie de ses murs. Sa figure est presque ronde, car elle a onze cens pas de long sur mille de largeur. Il n'y a que deux places publiques dans cette ville, dont l'une est au devant de l'Eglise Cathédrale, & l'autre est appellée la Place des Fontaines.

L'Eglise Cathédrale n'a rien d'extraordinaire, mais le Palais Episcopal est un des plus beaux qu'il y ait en France. L'Abbaye de saint Germain est un lieu où l'on compte jusqu'à soixante Corps saints, & une quantité prodigieuse de saintes Reliques. Ce sont les Papes Nicolas I. Jean VIII. & Jean IX. qui ont enrichi cette Eglise de ces précieux restes, qui sont dans des grottes que Conrad frere de l'Imperatrice Judith & Abbé Commendataire de S. Germain fit bâtir en 850. M. Seguier Evêque d'Auxerre fit ouvrir tous les tombeaux en

1636, & fit un procès verbal de l'état où il avoit trouvé les Corps saints. On conduit d'abord les curieux au tombeau de saint Heribalde, Prince de la Maison de Baviere, qui sous Charlemagne, Louis le Debonnaire, & Charles le Chauve, eut beaucoup de part au Gouvernement de l'Etat. Il fut Moine, puis Abbé de ce Monastere, & enfin Evêque d'Auxerre, & Archichapelain, c'est-à-dire, grand Aumônier de France. Le tombeau de saint Fraterne Evêque d'Auxerre, vient ensuite. Il fut martyrisé l'an 481, le vingt-neuviéme jour du mois de Septembre. Saint Abbon frere de saint Heribalde, Religieux dans ce Monastere, & successeur de son frere dans l'Evêché de cette ville. M. Seguier rapporte qu'il trouva son corps revêtu d'un cilice, d'un habit Religieux, & de ses ornemens Pontificaux. Il ajoûte que son habit est fait de la même maniere que celui des Benedictins d'aujourd'hui, mais que la couleur est d'un noir naturel, & non pas de teinture. Saint Censure Evêque : on trouva avec son Corps une châsse remplie de Reliques. Le pilier qui est attenant l'Autel de saint Benoît, porte cette inscription : *Polyandrion*, c'est à-dire, *Cimétiere des Saints*. Ce pilier est profond de dix pieds, & est fait comme celui qui est près de saint Pierre de Rome,

M. Seguier y trouva trente Corps ſaints, & les inſtrumens de leur pénitence, & de leur martyre. S. Romain y eſt peint non ſeulement parce qu'il a été le pere nourricier de ſaint Benoît, mais auſſi parce qu'on y conſerve pluſieurs de ſes Reliques. Près du tombeau de ſaint Heribalde on voit auſſi la figure de ſaint Gregoire, parce que ſon corps y a repoſé juſqu'en 1370, qu'il fut tranſporté dans la Nef où il eſt à préſent.

A la fenêtre de ſaint Benoît ſont les Reliques trouvées avec le corps de ſaint Cenſure. Dans la Chapelle de ſainte Maxime ſont les corps de ſainte Maxime Dame Italienne, venue en France à la ſuite du corps de ſaint Germain, lorſqu'on le tranſporta ici de Ravenne, où ce Saint mourut : de ſaint Optat Evêque d'Auxerre, de ſaint Santin & de ſaint Memorien, Prêtres.

Saint Geran Religieux de l'Abbaye de Soiſſons, enſuite Evêque d'Auxerre ; ſaint Marien Prêtre & Religieux de l'Abbaye de ſon nom, ſaint Aunaire Prince de la premiere race de nos Rois, Religieux & Abbé de ce Monaſtere, puis Evêque d'Auxerre, & ſaint Déſiré parent de la Reine Brunehaut, ont auſſi leur ſépulture dans cette Egliſe.

Le corps de ſaint Martin Archevêque

de Tours a reposé pendant trente & un ans dans la Chapelle de cette Eglise, qui est dédiée à ce Saint. Les corps de saint Batton, de saint Allode, de saint Urse Evêque d'Auxerre, reposent ici. Cette Chapelle est d'ailleurs remplie de Reliques.

Le corps de saint Germain fut porté ici de Ravenne. Il avoit été mis dans une Châsse d'or enrichie de pierreries d'un prix inestimable, mais elle a été enlevée par les Calvinistes, & les Reliques dissipées, ensorte qu'il ne reste plus dans ce tombeau que de la cendre du corps de ce Saint, & quelques petits ossemens. Cette Chapelle de saint Germain est comme le centre de la sainteté de l'Eglise de cette Abbaye. Il n'y a point de lieu plus rempli de Corps saints & de saintes Reliques. Du côté de l'Epître sont deux Corps saints, & de l'autre côté il y en a trois. Le fond de la Chapelle est en rempli. On y remarque principalement les tombeaux de saint Théodore & de S. Romain Evêques : celui de saint Loup Evêque. Quelques-uns ont crû qu'il étoit Archevêque de Besançon, d'autres Evêque de Lausane : on ne le trouve néanmoins dans aucun catalogue des Evêques de ces Eglises, Il y a beaucoup d'apparence que c'étoit un Evêque Regionaire ou Corévêque, sans

titre d'aucune Eglise, selon l'usage du cinquiéme siécle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut le Directeur de la Princesse Clotilde, à laquelle nous devons la conversion de Clovis & celle des François.

Outre les Chapitres & les Abbayes, dont nous avons parlé dans l'Article du Gouvernement Ecclesiastique du Diocese d'Auxerre, on compte dans cette ville huit Paroisses, plusieurs Couvens de Religieux & de Religieuses, un Collége où les Jesuites enseignent toutes les classes jusqu'à la Philosophie inclusivement; il fut établi en 1618. l'Hôpital de la Madeleine fondé il y a plus de deux siécles pour les malades de l'un & de l'autre sexe, & pour les enfans exposez; un Hôpital général fondé par Nicolas Colbert Evêque de cette ville, &c.

Il y a dans Auxerre un Présidial, & une Prévôté Royale : quatre Commissaires créez lors de la suppression de l'Election d'Auxerre, à cause de l'union de ce Comté aux Etats Généraux de Bourgogne. Ils connoissent du fait des Tailles & des Aydes, & sont Conseillers Honoraires au Présidial, où ils ont voix délibérative, sans avoir part aux épices : une Justice Consulaire, un Grenier à sel : une Maîtrise particuliere des Eaux & Forêts.

Cette ville est dans une situation très-

favorable pour le commerce à cause de la riviere d'Yonne, & de la communication facile qu'elle a avec Paris : cependant il semble que les habitans ne profitent pas autant qu'ils le pourroient de cet avantage.

CREVANT ou CRAVANT, *Crebennum, Crevennium, Crevennum, Crapentum, Crespentum, Crespantum*, à quatre lieues d'Auxerre sur la riviere d'Yonne. L'Eglise de S. Pierre est Paroissiale, & assez bien bâtie. Le Couvent des Ursulines n'a rien de remarquable. Cette petite ville a un Grenier à sel, & est renommée par le combat qui s'y donna en 1423.

COULANGE la Vineuse, à trois lieues d'Auxerre, & près de la riviere d'Yonne. Elle est appellée *la Vineuse*, pour la distinguer d'une autre de même nom qui est sur l'Yonne, & à cinq lieues de celle-ci.

§. 6. *L'Auxois* a pris son nom d'*Alexia*, cité des Mandubiens dont on voit encore des ruines auprès d'Alise. Ce païs est entre le Dijonois, l'Autunois & l'Auxerrois.

SEMUR.

SEMUR, *Sinemurum*, sur l'Armançon, & au milieu de l'Auxois, est située sur un rocher escarpé. Cette ville est ancienne,

& n'a que ſept cens cinquante pas de long, ſur cinq cens ſoixante & dix de large, & deux mille quatre cens pas de circuit, ſans y comprendre les ſix fauxbourgs. Semur a trois clotures qui ne forment qu'une même ville. L'une s'appelle le Bourg, l'autre le Donjon, & la troiſiéme le Château. Le Bourg eſt le plus bel endroit de la ville, le mieux peuplé, où demeurent les principaux habitans, & où eſt l'Egliſe du Prieuré de Notre-Dame qui ſert de Paroiſſe. Le fauxbourg de Vaux eſt le plus grand, le ſecond eſt celui des Bordes, le troiſiéme celui des Carmes, le quatriéme celui du Bourg-voiſin, le cinquiéme celui des Chaumes, & le ſixiéme celui aux Pertuiſots. Le Prieuré de Notre-Dame a été autrefois poſſedé par le fougueux Genebrard, Archevêque d'Aix, qui fut enterré dans cette Egliſe. La Seigneurie de la ville appartient à ce Prieuré, qui eſt de l'Ordre de S. Benoît, & à la collation de l'Abbé de Flavigny. LHôpital ne ſubſiſte que par quelques petites fondations, & par les aumônes. Le Collége eſt dirigé par les Carmes qui enſeignent les baſſes Claſſes juſqu'à la Rhétorique. Pour la Juſtice il y a à Semur une Prévôté Royale, un Bailliage érigé en Préſidial au mois de Janvier de l'an 1696, un Grenier à ſel, Hôtel de Ville, &c. Il y auroit de l'injuſti-

ce à ne pas dire que Semur fut la seule ville de Bourgogne qui demeura fidelle au Roi pendant la Ligue, & ce fut pour la recompenser de sa fidelité que le Roi Henry IV. y fit convoquer les Etats de la Province en 1590, & y transfera le Parlement de Dijon en 1592, qui y tint ses séances jusqu'à la paix.

FLAVIGNY, *Flaviniacum*, située sur une montagne, & environnée de plusieurs autres. Cette ville étoit autrefois d'une grande étendue, & divisée en *Cité*, *Bourg* & *Fauxbourg*. On ruina ces deux derniéres parties du temps des guerres civiles, afin de rendre la place plus réguliere, & plus facile à garder. Elle n'a à présent qu'environ huit cens pas de long, cinq cens de large, & deux mille trois cens de circuit. Il n'y a dans cette ville que trois Eglises: l'Abbaye, dont l'Abbé est Seigneur de la ville, & nomme le Juge & les Officiers de Justice, hormis le Procureur d'Office qui est à la nomination des Religieux par un concordat de l'an 1663. l'Eglise des Ursulines, & l'Eglise Paroissiale qui est dédiée à S. Genest, & est desservie par un Curé, & par une societé de Prêtres fondée par Menard originaire de Flavigny & Archevêque de Besançon. Ces Prêtres étoient au nombre de trente-six lors de la fondation, mais à présent ils sont réduits

à

à dix-huit. Ils ont chacun deux cent cinquante liv. de revenu.

MONTBAR, *Mons-Barrus*, *Mons-Barri*, *Mons-Bardus*, eſt ſituée ſur le penchant d'une petite montagne. Elle eſt partagée par la riviere de Braine, qui, à une petite lieue de là, va ſe jetter dans l'Armançon. Cette petite ville qui de loin paroît quelque choſe, n'a que ſept cent pas de long, deux cent cinquante de large, & deux mille quatre cens de circuit, en y comprenant le château. Elle n'a d'autres fortifications que ſes murailles, & quelques tours à moitié ruinées. Le château eſt un vieux bâtiment fermé par de fortes murailles & de groſſes tours. L'Egliſe qui lui ſervoit de Chapelle eſt préſentement Paroiſſiale, & eſt deſſervie par un Curé qui n'eſt à proprement parler que le Vicaire perpetuel du Prieur de Courtangy, qui eſt primitif, & par ſix Prêtres qui ont chacun deux cens livres de rente. Les Chapelles de S. Jean & de ſaint Thomas ſont encore dans cette ville. L'Hôpital n'a que quatre ou cinq lits, & ne ſe ſoûtient que par les aumônes. La Juſtice & la Police ſont exercées par le Maire dans la ville, & par le Châtelain au Château. Quoique Montbar ſoit du Dioceſe de Lengres, cette ville eſt néanmoins du Bailliage de Semur. Il y a un Grenier à ſel, & on fait

des gands de peau de chien qui ont quelque réputation.

Noyers est située entre Montbar & Auxerre, dans un vallon entouré de montagnes de tous côtez. Cette ville a six cens pas de long, & trois cens dans sa plus grande largeur. Elle est ceinte de murailles fort anciennes avec vingt-deux tours bâties de pierres de taille. Elle a deux portes, l'une au Midi, & l'autre au Septentrion. La riviere de Serein l'environne de tous côtez, hors celui du Nord. Le Collége a été fondé de l'union de quelques Chapelles, & de cent écus de rente que la ville donne aux Peres de la Doctrine Chrétienne, qui y enseignent les basses Classes. Il y a deux petits Hôpitaux, l'un dans la ville, & l'autre dans le Fauxbourg. La Justice appartient au Seigneur qui la fait exercer par un Bailli, un Lieutenant, un Procureur Fiscal, &c. Ce Bailliage est *ad instar* des Royaux, & en a les privileges. L'appel des Sentences se releve au Présidial de Semur. Il y a aussi un Grenier à sel à Noyers.

Avalon, *Aballo, Avallo*, nom Gaulois qui signifioit *une pomme*. Cette petite ville est sur le Cousin, & n'a qu'environ cinq cens pas de long, sur deux cens pas de large. On y entre par trois portes, & la riviere de Cousin remplit les fossez, &

fait moudre plusieurs moulins. L'Eglise de S. Pierre est la seule Paroisse qu'il y ait à Avalon. Celle de saint Julien bâtie au milieu de la ville, n'est qu'une Annexe. L'Eglise Paroissiale de S. Martin a donné son nom au Fauxbourg où elle est située. Il y a dans la ville une Eglise Collégiale dont j'ai déja parlé. Le Collége est occupé par des Peres de la Doctrine Chrétienne, qui y enseignent toutes les Classes jusqu'à la Philosophie inclusivement. Il y a dans cette ville plusieurs Justices Royales, un Bailliage, une Prévôté Royale, un Grenier à sel, une Maîtrise des Eaux & Forêts, &c.

ARNAY-LE-DUC est située dans un vallon, sur la riviere d'Aroux, presque au milieu de la Province. Il y a eu autrefois un Château qui passoit pour fort, mais il n'en reste qu'une tour, qui sert d'Hôtel-de-Ville. L'Eglise Paroissiale a été bâtie dans l'enceinte du château. La ville a trois portes, & un petit Fauxbourg à chaque porte. Elle a quatre cens cinquante pas de longueur, sur environ trois cens cinquante de largeur, & quatorze cens pas de circuit. On voit à l'extremité du Fauxbourg S. Jacques, un petit Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, dont l'Eglise est ancienne. Le Prieur a Justice dans toute la ville d'Arnay deux fois l'année. C'est depuis

midi de la veille des Fêtes de S. Jacques & de S. Blaise jusqu'à midi du lendemain. Il n'y a dans Arnay qu'une seule Eglise Paroissiale, tant pour la ville que pour les Fauxbourgs : elle est dédiée à saint Laurent. L'Hôpital a quelque apparence. Le Collége est à la charge des Jesuites d'Autun, qui sont obligez d'y entretenir deux Maîtres pour enseigner les basses Classes. Il y a ici un Siége particulier du Bailliage d'Auxois, un Grenier à sel, & une Justice Seigneuriale qui appartient à M. le Prince de Lambesc, Seigneur & Baron d'Arnay-le-Duc.

SAULIEU, *Sidoleucum*, *Sedelaucum*, est une petite ville située sur une élevation, fermée de murailles, & environnée de fossez pleins d'eau. Sa longueur est de cinq cens pas, sa largeur de trois cens cinquante, & son circuit de seize cens. Elle a deux portes & cinq Fauxbourgs, dans lesquels il y a un plus grand nombre d'habitans que dans la ville. L'Eglise Collégiale de saint Andoche est la principale de cette ville, & celle de S. Saturnin la seule Paroisse qu'il y ait. Elle est à l'extrémité du Fauxbourg du même nom. Celle de S. Nicolas n'est qu'une Annexe. Dans le Fauxbourg saint Jacques il y a un petit Hôpital pour sept lits. Le Collége, ou plûtôt l'Ecole publique de la ville est di-

rigée par un Recteur, qui a ſous lui un Régent & un Maître à écrire. L'Evêque d'Autun eſt Seigneur de Saulieu, & la Juſtice lui appartient tant dans la ville, que dans les Fauxbourgs & Banlieue. Les appellations des Jugemens de ſes Officiers ſe relevent au Bailliage Royal de Saulieu, qui fut créé au mois de May de l'an 1694, & de là au Parlement de Dijon. Il y a auſſi un Grenier à ſel à Saulieu.

Le Château de TANLAY eſt à quatre lieues de Tonnerre. Il eſt ſitué dans un fond, & c'eſt l'ouvrage de M. d'Eſmery Surintendant des Finances. Il eſt diviſé en deux parties, le vieux & le neuf. L'un & l'autre ſont décorez de pluſieurs ordres d'architecture. La beauté du dedans ſurpaſſe encore celle du dehors par ſes grands veſtibules, ſa galerie, & la beauté de ſes appartemens. Le jardin eſt animé par de très-belles fontaines, & par un grand canal où la riviere d'Armanſon entre par pluſieurs bouches, qui ſont à l'un de ſes bouts. Le parc & l'étang ſont d'une grande étendue, & d'une grande beauté.

§. 7. Le Comté de Charolois a douze lieues de long, depuis la riviere de Guiſe juſqu'à la Loire, & ſept lieues de large, depuis la riviere d'Aroux juſqu'aux limites du Mâconnois. C'eſt un Fief mouvant du Duché de Bourgogne, qui a été poſſe-

dé successivement par les Maisons de Châlon, d'Armagnac, par la France & par l'Espagne. La Duchesse de Chevreuse en eut la jouissance par represailles de la Seigneurie de Kerpen que le Roi d'Espagne fit saisir lorsqu'elle revint en France. Mais par le traité des Pyrenées il fut rendu à l'Espagne, qui le ceda au Prince de Condé en payement des sommes qu'elle lui devoit.

Charolles, *Quadrigellæ, Cadrellæ*, petite ville sur la riviere d'Arconse, qui n'a que trois cens pas de long, deux cens cinquante de large, & deux portes, celle de la Madeleine & celle de Champigny. Le château des anciens Comtes de Charolois est dans l'enceinte de la ville, & paroît avoir été grand, par ce qui reste. L'Eglise de saint Nizier est Paroissiale & Collégiale. Le Curé est Prieur, ou premier Chanoine. L'Hôpital est au bas du château, & a été fondé par les Comtes de Charolois. Il y a dans cette ville un Bailliage Royal, une Justice du Comté, ou Seigneuriale, & un Grenier à sel.

Paray, ou Paroy le Moynal, *Paredum Monachale*, sur la riviere de Bourbince, à deux lieues de la Loire, petite ville assez jolie, dans laquelle il y a le Prieuré de Notre-Dame & de saint Jean-Baptiste, de l'Ordre de saint Benoît, &

fondé en l'an 980, par Lambert Comte de Châlon; la Paroisse Nôtre-Dame; un Couvent d'Ursulines; un de Filles de la Visitation sainte Marie; un Collége régenté par les Jesuites; & un Hôpital servi par des Religieuses.

TOULON, & le Mont S. Vincent sont aussi dans le Charolois.

§. 8. Le Briennois. Ce Bailliage est si resserré, qu'il n'a pas quatre lieues d'étendue, ni presque une Paroisse qui en soit entierement.

SEMUR en Briennois, *Castrum Sinemurum Brienense*, est une très-petite ville, puisqu'elle n'a que deux cens pas de long, sur cent de large. Elle n'est qu'à une demi-lieue de la Loire, & est le Siége d'une Châtellenie Royale, d'un Bailliage détaché de celui d'Autun, & d'un Grenier à sel. Il n'y a dans cette petite ville qu'une seule Paroisse, qui est Collégiale, & dédiée à saint Hilaire. Le Doyen fait les fonctions de Curé, & est élu par le Chapitre. L'Eglise de S. Marrin de Vallée est une Annexe de celle de saint Hilaire.

§. 9. *Le Mâconnois* a eu ses Comtes particuliers depuis environ le Regne de Louis le Débonnaire. On peut voir leur Généalogie dans Duchesne, dans Guichenon, dans les Ouvrages de Pierre de Saint-Julien, &c. mais on peut dire qu'elle est

très-difficile à démêler. Le Comté de Mâconnois passa ensuite dans la Maison des Ducs de Bourgogne, (apparemment à titre de succession) & fut souvent avec le Comté de Vienne, le partage des Cadets de cette Maison. Alix de Vienne qui en fut l'héritiere, le vendit conjointement avec Jean de Dreux son mari, l'an 1239, au Roi saint Louis pour la somme de dix mille livres en argent, & mille livres de rente annuelle, assignée sur les Domaines de Normandie. Charles le Sage Régent du Royaume pendant la prison du Roi Jean, donna ce Comté en augmentation d'appanage à Jean Comte de Poitiers son frere, & l'érigea en Pairie, ce que le Roi Jean ne voulut point ratifier. Le Comté du Mâconnois fut cédé à Philippe le Bon Duc de Bourgogne par le traité d'Arras, mais après la mort de Charles son fils, il fut pour la seconde fois uni à la Couronne.

MACON.

MACON, *Matisco Æduorum*, est située sur le penchant d'un côteau, & sur la riviere de Saône qui la sépare de la Bresse, avec laquelle elle a communication par le moyen d'un pont qui a trois cens pas de long sur six de large, & treize arcades. L'enceinte de Mâcon forme à

peu près la figure d'un demi-cercle. Elle a environ treize cens pas de long, six cens quarante de large, & trois mille de circuit. Les rues y sont étroites & mal percées, & il n'y a presque point de places publiques. On compte dans cette ville environ six mille personnes. L'entrée de Galas & de son armée en Bourgogne allarma toute la Province, & on commença à Mâcon de nouvelles fortifications qui n'ont point été achevées. On n'a fait que deux bastions du côté de la porte saint Antoine, dont le plus grand est joignant la riviere de Saône, & n'est pas terrassé. L'Eglise Cathédrale est dédiée à saint Vincent. Elle est étroite & sombre, & ses voûtes sont assez exhaussées. La sonnerie de ses cloches passe pour être une des plus harmonieuses du Royaume. La Collégiale de saint Pierre n'est remarquable que par la noblesse de son Chapitre. Il y a des Cordeliers Observantins à Mâcon, des Jacobins, des Capucins, des Minimes, un Collége de Jesuites, & une Maison de Prêtres de l'Oratoire. Il y a aussi des Couvens de filles de la Visitation, d'Ursulines, de Carmelites, & d'Hospitalieres, qui desservent l'Hôtel-Dieu, qui a quarante-huit lits, & environ six mille livres de rente. La maison de la Charité n'a qu'environ quinze cent livres de rente, & nourrit cependant

ordinairement cent vingt perſonnes. Mâcon a un Gouverneur particulier, & un Lieutenant de Roi. Pour la Juſtice & Finances il y a un Préſidial, une Election, un Grenier à ſel, une Juriſdiction des Traites foraines,&c. Cette ville eſt à cinq lieues de Tournus & de Villefranche, & à dix de Châlon & de Lion.

La Saône forme une petite Iſle au deſſous du pont de Mâcon, qui eſt toute entourée d'arbriſſeaux. Le milieu forme une petite prairie, fort propre pour donner des fêtes & des réjouiſſances publiques.

Tournus, *Tinurcium*, ſur la Saône, à cinq lieues de Mâcon, du Bailliage de laquelle ville elle dépend, quoiqu'elle ſoit du Dioceſe de Châlon. La longueur de Tournus eſt de mille pas, ſa largeur de trois cens quatre-vingt, & ſon circuit de trois mille cent pas, en y comprenant l'Abbaye. L'Abbé eſt Seigneur haut-Juſticier de cette ville. La Juſtice ſe rend dans l'enclos de l'Abbaye, & les appellations ſont portées au Bailliage & Siege Préſidial de Mâcon. On prétend que les Abbez de Tournus faiſoient autrefois battre monoye, & que c'eſt de là que la Tour de la Monoye a pris ſon nom. L'Hôpital n'entretient que ſeize lits, & le Collége ou Séminaire n'eſt composé que de deux Ecléſiaſtiques. Il n'y a rien de remarquable

cens soixante Religieux. L'Eglise est une des plus grandes du Royaume : elle a près de six cens pieds de long, sur cent vingt pieds de large. Elle est bâtie en forme de Croix Archiepiscopale, ayant deux croisées, dont la premiere a deux cens pieds, & la seconde cent vingt. Cette Eglise fut bâtie par saint Hugues, & consacrée par le Pape Innocent II. Au côté du grand Autel il y en a un petit appellé *la Prothese*. C'est ici que les Fêtes & les Dimanches quelques Ministres de l'Autel après avoir été communiez sous l'espece du pain, communient sous celle du vin, par le moyen d'un chalumeau d'argent que le Diacre tient par le milieu, & dont l'une des extrémitez est au fond du Calice. Un grand nombre de personnes illustres ont été enterrées dans cette Eglise, où le Cardinal de Bouillon avoit fait élever un superbe mausolée pour lui & ceux de sa maison : mais après qu'il fut sorti de France malgré les ordres du Roi, Sa Majesté fit détruire ce monument. Le trésor étoit un des plus riches qu'il y eût, avant qu'il eut été pillé trois fois par les Calvinistes. On assure que le dernier pillage montoit à plus de deux millions. La Bibliothéque étoit remplie de Manuscrits. On a un catalogue ancien, où leur nombre va jusqu'à dixhuit cens volumes.

On compte trois Eglises Paroissiales dans Clugny : celle de Notre-Dame, celle de S. Marcel, & celle de S. Mayeul. Les Curez qui les desservent, n'ont que leur portion congrue. Le Couvent des Recolets est peu considérable. L'Hôpital est composé de deux salles de douze lits chacune, & a environ trois mille livres de revenu.

La Justice est exercée par un Juge nommé par l'Abbé, & appellé *Juge-Mage*. L'appel de ses Sentences se releve, comme celui des Pairies, au Parlement de Paris.

Le Grenier à sel n'est composé que d'un Receveur & d'un Controlleur.

Il y avoit autrefois à Clugny des tanneries qui réussissoient, & qui avoient enrichi plusieurs particuliers de cette ville, mais présentement elles sont ruinées.

SAINT-GENGOUX, *S. Gengulfi oppidum*, est situé sur le penchant & presque au bas de la montagne appellée de Montgobaut. Valois dit avoir lû que ce lieu s'appelloit autrefois *Varennes*. On croit que cette ville fut donnée au Roi Louis le Jeune par Etienne Abbé de Clugny, l'an 1166, avec la Justice, & la moitié de tous les droits utiles. La Justice appartient au Roi, mais les droits utiles appartiennent aujourd'hui au Marquis de Bellefont. Il

n'y a qu'une Paroiſſe. Les Urſulines y ont un Couvent depuis l'an 1640. Il y a un petit Hôpital de cinq ou ſix lits, qui n'a que cent cinquante livres de rente fixe. La Châtellenie Roiale de Saint-Gengoux eſt fort ancienne. Les appellations des Sentences du Juge reſſortiſſent au Bailliage & Siége Préſidial de Mâcon.

MARCIGNY, *Marciniacum*, eſt une petite ville aſſez près de la Loire. Sa ſituation paroît baſſe quand on y arrive en venant de Mâcon, & haute lorſqu'on vient du côté du Bourbonnois, & de la Loire. La Seigneurie de la ville appartient à la Dame Prieure Réguliere de Marcigny. Il y a dans cette maiſon quarante filles nobles ſans compter la Dame Prieure. Elles ont chacune environ trois cens livres de revenu. Le Curé de la Paroiſſe de cette petite ville eſt à la nomination de la Dame Prieure. La Juſtice eſt exercée par les Officiers de cette même Dame. Les habitans de Marcigny ſont en réputation d'avoir de l'eſprit. André du Ryer, Sieur de Malezair, qui ſçavoit parfaitement l'Arabe & le Turc, étoit né dans cette ville. Il a donné trois ouvrages au public qui ſont eſtimez. Le premier eſt une Grammaire Turque qui fut imprimée à Paris l'an 1630, & l'an 1633. Le ſecond eſt *Guliſtan*, ou *l'Empire des Roſes*, compoſé par Sadi Prin-

ce des Poëtes Turcs & Persans, traduit en François, & imprimé à Paris l'an 1634, in 8°. Le troisiéme enfin est l'Alcoran traduit en François, & imprimé à Paris l'an 1647, in 4°. &c.

§. 10. *La Bresse* a seize lieues d'étendue du Sud au Nord, & neuf d'Orient en Occident. Lorsque César vint dans les Gaules, elle en faisoit partie, & étoit sous la protection des Eduens. Elle fut du Royaume de Bourgogne, lorsque les Bourguignons eurent donné ce titre au païs dont ils s'étoient emparez. Après que ce Royaume eut été uni à la Monarchie Françoise, la Bresse y fut soûmise à son tour, & ce ne fut que dans la décadence de la Maison de Charlemagne, que plusieurs Seigneurs particuliers s'en emparerent. Les principaux furent les Sires de Beaugé de Coligny, de Thoire Seigneurs de Villars, &c. Les Sires de Beaugé en possedoient la meilleure partie, qui passa dans la maison de Savoye par le mariage de Sybille fille unique & héritiére de Guy Sire de Beaugé, avec Amé quatriéme du nom, Comte de Savoye l'an 1272. Pendant que la Bresse fut soûmise aux Ducs de Savoye, elle portoit le titre *de Comté*. Les Ducs de Savoye n'en ont guére joui paisiblement, car toutes les fois qu'ils se brouilloient avec la France, la Bresse étoit

la premiere conquête de nos Rois. Charles Emmanuel Duc de Savoye fut enfin contraint de la ceder pour toûjours à la France par le traité de Lyon en 1601, en échange du Marquisat de Saluces dont il s'étoit emparé.

On remarque dans la Bressé les Villes suivantes.

BOURG.

BOURG sur la riviere de Ressouze, est la Capitale de la Bresse, au centre de laquelle cette ville est presque située. Elle a douze cens pas de long, neuf cens de large, & environ deux mille six cens de circonférence. On y entre par trois portes, dont l'une s'appelle la porte de Lyon, la seconde celle de Mâcon, & la troisiéme celle des Halles.

La ville est partagée en sept quartiers sous sept Capitaines, autant de Lieutenans & d'Enseignes, & un Major. Il y a aussi un Gouverneur, un Lieutenant de Roi, & un Major.

L'Eglise de Notre-Dame est Collégiale & Paroissiale.

Les Cordeliers, les Jacobins, les Capucins & les Jesuites ont des Couvens dans cette ville, comme aussi les Filles de sainte Claire, celles de la Visitation, les Ursulines & les Hospitalieres. Ces dernieres ont

deux mille livres de rente, ſéparées du revenu de l'Hôpital. L'Hôtel-Dieu eſt adminiſtré par ſix Adminiſtrateurs de tous les Ordres, & jouit de ſix mille livres de revenu. Il eſt compoſé de quatre ſalles de douze lits chacune. L'Hôpital Général eſt un établiſſement aſſez nouveau, où l'on inſtruit à la pieté & au travail dix-huit ou vingt pauvres filles.

Le Roi Henri IV. immédiatement après le Traité de Lyon en 1601, ſuprima toutes les Juriſdictions établies par les Ducs de Savoye, & créa un Bailliage, & un Préſidial dans la ville de Bourg. C'eſt à ce dernier que reſſortiſſent les Bailliages de Belley & de Gex dans le cas de l'Edit. L'Election a été auſſi établie depuis l'échange, de même que la Marêchauſſée, la Juriſdiction de la Traite foraine, celle des Gabelles, celle des Eaux & Forêts, &c.

Les Ducs de Savoye avoient obligé les Juges particuliers des Seigneurs à tenir leurs audiences dans la ville de Bourg, & la même choſe s'y eſt obſervée ſous la domination de nos Rois. Ces Juges ſont appellez Bannerets. Quoique la ſituation de Bourg ne ſoit pas propre pour le commerce, on a néanmoins établi un grand nombre de Foires dans cette ville. Il y en a deux de franches, & chacune de trois

jours. L'une commence le 25. d'Avril, & l'autre le 15. de Juin. Tout le commerce consiste en chevaux, en bestiaux, & en peaux que l'on y blanchit parfaitement, & que l'on vend à des Marchands de Grenoble & de Lyon. C'est une circonstance remarquable que la petite ville de Bourg, une des plus éloignées de la Capitale du Royaume, ait été le lieu de la naissance de trois Ecrivains, qui ont beaucoup contribué à perfectionner notre Langue, & qui sont morts tous trois de l'Académie Françoise. Claude Gaspard Bachet Sieur de Meziria, Claude Favre Sieur de Vaugelas, & Nicolas Faret. M. de Vaugelas nâquit à Bourg pendant qu'Antoine Favre son pere y exerçoit la Charge de Juge-Mage de Bresse, que deux de ses ancêtres avoient exercée successivement. Antoine Favre fût ensuite premier Président de Chambery, ce qui a fait dire à M. Pelisson & à plusieurs autres, que M. de Vaugelas étoit de cette derniere ville.

L'Eglise de Brou est à un mille ou environ à l'Orient de la Ville de Bourg. Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert II. Duc de Savoye, fit bâtir ce beau morceau d'architecture, qui est digne de la curiosité des connoisseurs. On a souvent vû les Architectes les plus habiles se détourner de leur route, pour aller examiner

ce chef d'œuvre. Le Monaſtere, l'Egliſe, & les ornemens néceſſaires pour le ſervice des Autels, furent commencez en 1515, & finis en 1528. L'Egliſe eſt médiocrement grande, mais la beauté de l'Architecture y rend tout riant & agréable. Parmi ce qu'on admire le plus dans l'interieur de cet édifice, ſont les trois mauſolées qui ſont placez dans le Chœur. Celui qui eſt au milieu renferme le corps du Duc Philibert de Savoye, mari de la fondatrice. La repréſentation de ce Prince eſt ſi finie, qu'il n'y a peutêtre point en Europe une plus belle ſtatue. Les Gentilshommes qui portent les armes de ce Prince, & qui ſont autour du lit de parade, ſont comparables aux Antiques du meilleur goût. Le tombeau de Marguerite de Bourbon mere du Duc Philibert, eſt à droite de celui de ſon fils. On voit au bas de ce monument des pleureuſes, dont les figures ſont très-recherchées, & finies dans la derniere exactitude. Le mauſolée de la fondatrice eſt à gauche de celui du Prince ſon mari, & on met au deſſus de tout ce qu'il y a de plus parfait en ſculpture, les deux pleureuſes qui ſont aux pieds de cette Princeſſe. Outre ces tombeaux on eſtime infiniment le piédeſtal d'une ſtatue de S. André. Il eſt à jour, & d'une délicateſſe ſurprenante, par rapport au poids de la ſta-

tue dont il est chargé. Quoique les formes du Chœur soient de bois de chêne, & que ce bois soit rude, rien n'est plus délicatement fini que cet ouvrage. On admire sur tout les statues qui en font la séparation : ce sont les anciens Patriarches & les Prophetes représentez dans leurs saints entousiasmes, dans des attitudes qui marquent un goût excellent, & beaucoup de génie & d'imagination dans le Sculpteur. On n'estime pas moins les peintures des vîtres, dont le coloris est d'une vivacité surprenante. Les nouvelles publiques nous ont appris que ces vitres d'un prix inestimable avoient été mises en piéces par un grand orage, au mois de Juillet de l'an 1720. Ce Couvent est occupé depuis quelque temps par des Augustins Déchaussez: & quoique cette maison n'ait pas été dotée à proportion de l'entretien du bâtiment & des services dont elle est chargée, les Religieux qui en sont en possession, ont néanmoins fait jusqu'à présent toutes les réparations nécessaires avec beaucoup d'exactitude & de dépense.

Pontdevaux est située sur les bords de la riviere de Ressouze, à six lieues de Bourg, à trois de Mâcon, à deux de Tournus & de Beaugé, & à une demie de la riviere de Saône, dont les batteaux remontent jusqu'aux portes de cette ville dans les

grandes eaux. Pontdevaux a cent toises de long, quatre-vingt de large, & cinq cens soixante de circuit. L'Eglise de Notre-Dame est la seule Paroissiale, & est unie au Chapitre de cette ville. L'Hôtel-Dieu est assez bien bâti. Il a environ dix-huit cens livres de rente, qui servent à y entretenir douze lits. Le Couvent des Cordeliers, non plus que celui des Ursulines, n'ont rien de remarquable. Les Seigneurs de Pontdevaux ont haute, moyenne & basse Justice sur cette ville, & sur cinq Paroisses qui en dépendent. Pontdevaux n'étoit d'abord qu'une petite Seigneurie qui fut érigée en Comté, & enfin en Duché en faveur de Philibert Emmanuel de Gorrevod l'an 1623. Cette maison étant éteinte, le Duché l'est aussi. Il y a dans cette ville un Grenier à sel, dont celui de Pontdevesle est une dépendance.

PONTDEVESLE a pris son nom du pont qu'elle a sur la riviere de Vesle. Elle est à cinq lieues de Bourg, à dix de Lyon & à une de Mâcon. La longueur de la ville depuis la porte de Mâcon qui est au Nord, jusqu'à celle de Lyon qui est au Midi, est de deux cens toises de Paris, mais la largeur d'Orient en Occident n'est que de cinquante toises. Cette ville a le titre de *Comté*. Ce fut Emmanuel Philibert Duc de Savoye qui le lui donna, pour en

faire échange avec le Comté de Bonne en Piedmont. Il n'y a qu'une ſeule Paroiſſe à Pontdeveſle. L'Hôtel-Dieu fut fondé en 1300, & n'a que mille livres de revenu. Le Seigneur a toute Juſtice. Il a payé au Roi la finance de la Charge de Maire, & la fait exercer par commiſſion. Quoique cette ville ne ſoit pas fortifiée, elle a un Gouverneur avec dix-huit cens livres d'appointemens.

MONTLUEL, *Mons-Lupelli*, fut bâtie en 1276, ſelon Guichenon. Cette ville eſt preſque ronde, ayant deux cens cinquante toiſes de long, deux cens quarante-deux de large, & ſept cens quatre-vingt de circuit. La petite riviere de Sereine qui ſe partage en deux, traverſe la ville de Montluel du Levant au Couchant. Il y a un pont de pierre ſur le bras le plus conſidérable. La Seigneurie de cette ville fut cedée par le Roi Louis XIII. à Henri de Bourbon Prince de Condé, avec la Baronie de Gex, en échange de la Terre de Châteauchinon. Il y a trois Paroiſſes dans Montluel, S. Etienne, S. Barthelemy, & Notre-Dame des Marcs. Cette derniere fut érigée en Collégiale l'an 1530. Les Auguſtins & les Filles de la Viſitation ſont établis dans cette ville. Les Officiers de la Châtellenie Royale ſont nommez par le Seigneur, & les appellations de leurs Sen-

tences ſe relevent au Préſidial de Bourg. Il y a auſſi un petit Collége composé d'un Principal & d'un Régent, dont l'entretien ſe prend ſur le revenu patrimonial de la ville, qui conſiſte en un droit qui ſe leve ſur le vin. Montluel a environ quatre cens feux, & ſeize cens habitans. Comme la plûpart des marchandiſes qu'on porte des païs étrangers à Lyon paſſent par Montluel, on y a établi une Douane. Il y a auſſi un Grenier à ſel, dont la chambre qui eſt à Peroge dépend.

CHATILLON eſt ſituée dans un vallon entre deux collines, l'une au Midy, & l'autre au Nord. Sa longueur d'Orient en Occident eſt de cent quatre-vingt-quatorze toiſes, ſa largeur de vingt, & ſon circuit de ſix cens cinquante. Elle a trois portes, celle de Bourg, celle de Lyon, & celle de Villars. La riviere de Chalaronne traverſe cette petite ville. Il n'y a qu'une ſeule Egliſe Paroiſſiale, où en 1651 on établit un petit Chapitre, dont le Doyen fait les fonctions de Curé. Les Capucins ont un Couvent dans cette ville, comme auſſi les Urſulines. L'Hôtel-Dieu n'a que ſix cens livres de revenu. Les Ecoles de la ville ſont dirigées par deux Prêtres du Seminaire de S. Charles de Lyon, qui enſeignent aux enfans à lire, à écrire, la doctrine Chrétienne, & la Grammaire. Il y a dans

Châtillon un Juge ordinaire & un Juge des appellations, un Procureur d'Office, & un Greffier. Il y a aussi une Chambre pour le sel, qui dépend du Grenier à sel de Bourg. Samuel Guichenon, connu par son Histoire de Bresse, & par l'Histoire Généalogique de la Maison de Savoye, étoit né à Châtillon. Cette ville a le titre de Comté, & appartient à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Régent du Royaume.

Beaugé' est située sur une hauteur, à une lieue de Mâcon. Sa longueur depuis la porte de Bourg jusqu'aux murs du château qui servent de clôture à la ville, est de cinq cens pas, & son circuit d'environ douze cens soixante. Cette ville fut érigée en Marquisat l'an 1576, par Emmanuel Philibert Duc de Savoye. Le Seigneur Marquis de Beaugé a son Juge ordinaire, son Juge d'appel, & ses autres Officiers. Outre le second dégré de Jurisdiction, cette Justice prétend encore être *ad instar* des Pairies, mais les Officiers du Présidial de Bourg se mocquent de ces prétentions dans les cas qu'ils croyent leur appartenir. Il n'y a qu'une seule Paroisse dans cette ville. L'Hôtel-Dieu est mal bâti & fort pauvre, puisqu'il n'a que deux cens cinquante liv. de revenu.

§. II. La Principauté souveraine de Dombes

Dombes ayant autrefois fait partie de la Bresse, j'ai jugé à propos d'en parler ici, avant que de passer à la description du Bugey & du païs de Gex.

Cette Souveraineté est bornée à l'Orient par la Bresse, au Septentrion par le Mâconnois, au Couchant par le Beaujolois, & au Midi par le Lyonnois. Elle a neuf lieues de long, & presque autant de large. Le païs est beau & fertile, & est divisé en douze Châtellenies, qui sont celle de Trevoux, Beauregard, Montmerle, Thoissey, Lent, Chalamont, le Châtelart, Marlieu, S. Trivier, Villeneuve, Amberieu & Ligneu. Cet Etat faisoit autrefois partie du Royaume de Bourgogne, & passa dans la maison de Beaugé, ensuite dans celle de Beaujeu, puis en celle des Comtes de Forêts : mais Edouard II. le donna en 1400 à Louis II. Duc de Bourbon. Il a demeuré dans cette auguste Maison jusqu'à Marie de Bourbon Montpencier, qui le porta en mariage à Gaston de France, fils puîné du Roi Henri IV. De ce mariage naquit Anne-Marie Louise d'Orleans, Souveraine de Dombes, qui par acte du 2. Février 1681, donna cette Principauté à Louis-Auguste légitimé de France, Duc du Maine. La Principauté de Dombes fut reconnue absolument indépendante dès le tems de Philippe-Auguste, & Louis le Grand a dé-

claré par des Lettres Patentes, *que le Souverain de Dombes n'est point à son égard comme un Vassal à l'égard de son Seigneur, mais seulement comme un moindre Souverain à l'égard d'un plus puissant.* Sa Majesté a aussi accordé aux Conseillers du Parlement de Dombes le droit de fraterniser avec ceux des Parlemens de son Royaume, & de pouvoir devenir Maitres des Requêtes après le temps marqué par les Ordonnances. Ils ont aussi droit de *Committimus.* Le Souverain fait battre monoye, a droit de vie & de mort, d'annoblir, & d'imposer sur ses sujets tout ce qu'il veut.

Le revenu fixe du Prince monte à environ cent cinq mille livres. Les Gabelles produisent au Souverain environ cinquante-cinq mille livres, les Aydes quinze mille, le Domaine dix neuf mille; les Péages quinze mille, le Greffe du Parlement quinze mille livres, ce qui fait en tout cent dix-neuf mille livres, sans compter le droit annuel des Charges & le casuel. De plus le païs fait de sept ans en sept ans un don gratuit au Souverain de vingt mille livres, & de vingt ans en vingt ans la recherche des francs-fiefs & amortissemens produit environ dix ou douze mille livres. Le droit de battre monoye a valu beaucoup dans le temps du commerce des piéces de cinq sols, & des sequins d'or en Levant. On

assure que pour lors la monoye de Dombes rapportoit au Souverain plus de cent mille livres par an. Les Venitiens se plaignirent de la fabrication des sequins au coing de saint Marc ; mais Mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orleans de Montpencier Souveraine de Dombes leur répondit que saint Marc étoit le Patron de Trevoux, comme il l'est de Venise.

TREVOUX, *Trivortium*, a pris ce nom pour avoir été bâtie dans l'endroit où l'un des grands chemins qu'Agrippa avoit fait faire dans les Gaules se partageoit en trois, & que pour cette raison on appelloit *Treviæ, Trivium* *. Trevoux est la Capitale de la Souveraineté de Dombes, & est située sur une colline qui s'abaisse jusqu'au bord de la Saône. Le Pape Clement VII. y érigea un Chapitre en 1523. Il est composé d'un Doyen qui est Conseiller-né du Parlement, d'un Sacristain, & de dix Chanoines, tous Concurez de la Ville. Le Doyenné est à la nomination du Souverain. On voit aussi dans cette ville un Couvent de Religieux du Tiers-Ordre de saint François, un de Carmelites, un d'Ursulines, & un Hôpital bâti, & fondé par feue Anne-Marie-Louise d'Orleans, Souveraine de Dombes Le Parlement tenoit ses séances à Lion ; mais en 1696, Monsei-

* Le P. Menestrier.

gneur le Duc du Maine le transfera à Trevoux, où il fit bâtir un beau Palais pour le Siége de la Justice. Le Parlement est composé de trois Présidens, d'un Chevalier d'honneur, de douze Conseillers, dont il y en a deux de Clercs, de trois Maîtres des Requêtes, d'un Procureur Général, de deux Avocats Généraux, & de quatre Secretaires. Ce même Prince a fait établir une Imprimerie dans la même ville, & a fait tracer le plan d'un grand Collége. La Chambre du Trésor, l'Hôtel de la Monoye, & le Palais du Gouverneur sont les autres édifices les plus remarquables de cette ville.

THOISSEI, *Tossiacus*, est la seconde ville de la Souveraineté de Dombes. Elle est à l'Orient, & proche des rivieres de Chalaronne & de Saône. Mademoiselle d'Orleans-Montpencier y fonda en 1680, un beau Collége, où l'on enseigne la Grammaire, les Humanitez, la Philosophie, la Théologie, & les Mathematiques. Il est sous la direction d'un Principal & de plusieurs Prêtres aggregez en corps de Communauté. M. le Duc du Maine y établit en 1698, un Bailliage. Il y avoit autrefois un Château renommé pour sa force. Thoissei a été quatre fois inutilement assiegée par les Comtes & Ducs de Savoye. Ceux de la Ligue s'en rendirent

maîtres, pour ôter à la ville de Lion la liberté du commerce de la riviere de Saône. Lorsque ces troubles furent appaisez, les Lionnois demanderent avec instance, que le Château de Thoissei fût démoli, ce qui leur fut accordé. Cette ville faisoit autrefois un grand commerce de toiles en Espagne, & dans les païs étrangers.

MONTMERLE est une petite ville sur le bord de la Saône. Les Minimes ont un Couvent sur une éminence d'où l'on voit sans lunettes six Provinces, six villes, & plus de deux cens villages. Les Provinces sont le Mâconnois, le Forêts, le Beaujolois, le Lyonnois, la Bresse, & la Principauté de Dombes. Les villes sont Villefranche, Beaujeu, Belleville, Mâcon, Trevoux & Thoissei.

La Souveraineté de Dombes a produit en la personne du sieur Ozanam un des plus sçavans Mathématiciens des deux derniers siécles. Il étoit né en 1640, à saint Olive, en Latin *sanctus Illudius*, qui est une Paroisse de la Châtellenie d'Amberieu, à cinq ou six lieues de Lion. Son pere étoit Procureur au Parlement de Dombes, & comme il avoit beaucoup d'enfans, & peu de fortune, notre Ozanam n'eut en partage d'autres biens que ceux de l'esprit, & pour subsister à Paris il fut obligé d'enseigner la Mathématique.

C'étoit un génie heureux pour cette ſcience, auſſi a-t-on dit dans un de ſes éloges, *qu'il en a ſçû tout ce qu'un homme qui n'invente point peut ſçavoir.* S'il n'a point inventé, c'eſt plûtôt à la preſſante néceſſité de chercher ſa vie, qu'à ſon eſprit, qu'il faut s'en prendre : la faim ne lui en a jamais donné le temps. Comme c'étoit un homme ſans intrigue, & qui n'avoit que du mérite, il avoit plus de ſoixante ans lorſqu'on lui donna une place d'Eleve dans l'Académie Royale des Sciences, de laquelle il devint enſuite aſſócié. S'il avoit encore vêcu 78. ans, peutêtre ſeroit-il parvenu à la claſſe des Penſionnaires, mais il mourut d'apopléxie l'an 1718.

§. 12. Le Bugey eſt borné à l'Orient par la Savoye, le Rhône entre deux, à l'Occident par la Breſſe, de laquelle il eſt ſéparé par la riviere d'Ain, au Midi par le Dauphiné duquel il eſt auſſi ſéparé par le Rhône, & au Nord par le païs de Gex & le Comté de Bourgogne. Ce païs a ſeize lieues de long, depuis Pont d'Ain juſqu'à Seiſſel, & dix de large, depuis Dortans juſqu'au Port de Loyette. Après que l'ancien Royaume de Bourgogne eut été donné aux Empereurs par le teſtament de Rodolphe *le Faineant*, dernier Roi de Bourgogne, les Empereurs trop éloignez de ce païs, & d'ailleurs fort occupez par

les guerres d'Italie, ne purent empêcher qu'il ne se formât plusieurs Souverainetez dans les Provinces qui avoient composé ce Royaume. Les Sires de Thoire & de Villars occuperent dans le Bugey ce que l'on appelloit alors *le païs de la Montagne*, où ils étoient Souverains, mais ils ne purent se rendre maîtres du païs qui étoit aux environs du Rhône, & c'est de cette partie que l'Empereur Henry IV. fit donation à Amé II. Comte de Savoye. Le dernier des Sires de Thoire donna le Bailliage de la Montagne à Amé VIII. Duc de Savoye en 1404, & par là cette Maison fut en possession de tout le Bugey, qui fut ensuite compris dans la cession du Traité de Lion en 1601, excepté ce qui est au-delà du Rhône, où sont les contrées de Saint Genis, d'Ienne, & de Loyssey. J'ai parlé du Gouvernement du Bugey, en parlant du Gouvernement général de Bourgogne.

BELEY, ou BELLAY, *Belica*, à deux petites lieues du Rhône, est la Capitale du Bugey. Sa longueur est d'environ cinq cens soixante pas, sa largeur de quatre cens, & son circuit d'environ deux mille cent pas. L'Eglise Cathédrale est dédiée à S. Jean-Baptiste, & l'Evêque est Seigneur temporel de la ville, & prend la qualité de Prince du saint Empire. Cette derniere

qualité est fondée sur une Bulle de l'Empereur Frederic Barberousse, qui est précieusement conservée dans les archives du Chapitre de Beley. Cet Empereur fut si touché du mérite d'Anthelme, pour lors Evêque de Beley, qu'il le mit lui & ses successeurs au rang des Souverains, & les fit admettre aux Diettes de l'Empire, où ils ont eu séance parmi les autres Princes, tandis que le Bugey a été du Corps de l'Empire. Cet Anthelme étoit de l'ancienne famille des Seigneurs *de Migain* en Savoye. Il fut tiré de la Chartreuse des Portes en 1163, par le Pape Alexandre III. pour être Evêque de Beley. La sainteté de sa vie, & les fréquens miracles qu'il a faits après sa mort, l'ont fait canoniser. Son corps reposoit sous une tombe platte dans cette Eglise, mais en 1630, M. de Passelaigue Evêque de Beley le fit lever de terre, & mettre dans une Châsse sur l'Autel de la Chapelle qui porte le nom de ce Saint. L'Eglise de S. Laurent est la seule Paroisse qu'il y ait dans Beley. Les Chanoines de la Cathédrale en sont les Curez primitifs. Les Cordeliers de l'Observance, les Capucins, les Filles de la Visitation, les Ursulines & les Bernardines ont des Couvens dans cette ville. Ces dernieres occupent l'Abbaye de saint Bons, qui est de fondation Royale. On dit que

cette ville fut brûlée en 1385, & que ce fut Amé VIII. Duc de Savoye qui la fit rétablir. Il y a aujourd'hui un Bailliage, dont les appellations sont portées au Présidial de Bourg dans les cas de l'Edit, un Juge Châtellain, qui est celui de l'Evêque, une Election, Marêchaussée, Grenier à sel, &c. L'Empereur Frederic Barberousse avoit accordé aux habitans de Beley le droit d'avoir des halles, c'est-à-dire un marché couvert, & elles ont subsisté jusqu'en 1684, qu'elles furent démolies par ordre de M. de Harlay, pour lors Intendant en Bourgogne.

NANTUA, *Nantuadis*, *Nantoidis*, *Namtoacum*, *Namtoacus*, *Nantoacus*, *Nantuacum*, est située entre deux hautes montagnes, à l'extrémité d'un Lac qui est à l'Occident, & qui a environ un quart de lieue d'étendue. Il sort de ce Lac un petit ruisseau qui audessous de cette ville se joint à un autre. C'est de cette situation que Nantua a pris son nom, car *Nant* en Langue Celtique ou Gauloise signifie un *Ruisseau* d'eau vive. Il n'y a ici qu'une grande rue, longue d'environ mille pas, & dont les maisons sont assez bien bâties. La largeur de Nantua n'est que de deux cens pas. Il y a un Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, & de la Congrégation de Cluny, qui est considérable. Le Prieur est Commendataire, &

les Religieux ſont gouvernez par un Prieur Clauſtral. Ils ne ſont point Réformez, cependant ils doivent vivre en commun, ſuivant l'Arrêt du Grand-Conſeil de l'an 1688, qui porte auſſi que nul n'y ſera reçu *s'il n'eſt de famille noble.* Il n'y a qu'une ſeule Paroiſſe à Nantua, dont l'Egliſe eſt auſſi Collégiale. Le Couvent des Religieuſes Bénédictines eſt fort pauvre, & nouvellement établi. Le Collége eſt occupé par quelques Prêtres du Seminaire de ſaint Joſeph de Lion, qui montrent aux jeunes gens à lire, à écrire, la Grammaire, & les Principes des Humanitez. La Seigneurie & la Terre de Nantua ſont conſidérables, & dépendent en toute Juſtice du Prieuré.

SEISSEL, *Seſſelium.* Cette ville eſt dans une agréable ſituation à l'extrémité du Bugey & ſur les limites de la Savoye. Le Rhône la traverſe, & c'eſt ici qu'il commence à être navigable, & que l'on décharge tout le ſel qui ſe voiture en Savoye, en Suiſſe, à Geneve, & dans le Valais. L'Egliſe de Notre-Dame eſt la ſeule Paroiſſe qu'il y ait dans cette ville, mais il y a des Couvens d'Auguſtins, de Capucins, de Bernardines, & de Filles de la Viſitation. La communication des deux parties de la ville ſe fait par un pont de bois ſur lequel on a élevé un petite tour où il

y a une Chapelle. Claude Seiſſel Evêque de Marſeille, puis Archevêque de Turin, & Hiſtoriographe célebre ſous le Regne de Louis XII. étoit né dans cette ville ſelon quelques-uns, mais d'autres veulent que ç'ait été à Aix en Savoye. Il mourut l'an 1520. L'an 1720. le Roi prit la réſolution de faire fortifier cette ville, & nomma un Gouverneur, & un Etat-Major pour cette place.

VAREMBON eſt une très-petite ville qui n'eſt remarquable que par ſon Egliſe Collégiale, au milieu du Chœur de laquelle eſt un tombeau de marbre qui eſt celui du Fondateur de ce Chapitre. Voici l'épitaphe qu'on y lit.

Hic jacet Reverendiſſimus in Chriſto Pater & Dominus Ludovicus titulo S. Anaſtaſiæ S. R. E. Cardinalis de Varambono vulgariter nuncupatus, Epiſcopus Maurianenſis, qui obiit die XXII. *menſis Septembris anno Domini* M. CCCCLI.

Le véritable ſurnom de ce Cardinal étoit *la Palue.*

SAINT-RAMBERT. La dévotion des peuples pour les Reliques de ce Saint, a donné lieu à la fondation de la ville & de l'Abbaye de S. Rambert. Cette derniere eſt de l'Ordre de ſaint Benoît, & de la Congrégation de Clugny. La ville n'eſt point fermée de murailles, & eſt ſituée dans

un vallon entre deux montagnes fort hautes, & ſur la riviere d'Arbarine. Il n'y a qu'une Paroiſſe, un Collége où il y a deux Régens & un petit Hôpital qui n'a d'autre revenu que les aumônes des particuliers. Il y avoit autrefois un Château au milieu d'une des deux montagnes, qui commandoit la ville & l'Abbaye, & que le Marêchal de Biron fit raſer après le Traité de Lion de l'an 1601. Le Duc de Savoye eſt Seigneur & Baron de S. Rambert. Ce même Prince poſſede encore en Bugey le Marquiſat de ſaint Sorlin, & les Baronies de Pontain & de Cerdon. La Juſtice Mage & d'appel de toutes ces Terres s'exerce à ſaint Rambert. Le Duc de Savoye nomme les Officiers, & leur donne des Proviſions. La Police eſt exercée par un Maire, deux Syndics, un Procureur du Roi, qui ſont nommez & pourvûs par Sa Majeſté.

§. 13. Le Païs, ou Baronie de Gex eſt borné à l'Occident par le Mont S. Claude & la Franche-Comté; à l'Orient par le Lac de Geneve; au Midi par le Rhône & par le Genevois qui dépend du Duc de Savoye; & au Nord par le païs de Vaux. Sa longueur depuis le Fort de l'Ecluſe juſqu'au village de Croſſay eſt de près de ſept lieues, & ſa largeur depuis la ville de Gex juſqu'à Geneve eſt d'environ trois lieues. On y

nouvellement converties à la Foi Catholique, Apostolique & Romaine. Cette Maison ne subsiste que par les bienfaits du Roi. Il y a aussi des Filles de la Charité, un Hôpital fort pauvre, & une espece de petit Collége. Le Siége du Bailliage du païs est à Gex. Les Officiers sont pourvûs par le Roi sur la présentation de M le Duc de Bourbon, qui a la Baronie de Gex par engagement. Les appellations sont portées à Dijon, ou à Bourg au cas de l'Edit.

Fin du troisiéme Tome.

TABLE
DES MATIERES
DU TOME TROISIEME
De la Description de la France.

A

B

F

G

H

I

J

M

N

P

Q

S

V

Fin de la Table du troiſiéme Tome.

Corrections & Additions au Tome III.

pag. 351. lig. 22. & 23.

JE reçus en 1721 une Lettre de Reims où l'on me marque que ce *Forum*, ou *Castrum Cæsaris*, est une pure imagination de M. Baugier Auteur des Mémoires Historiques de la Province de Champagne ; & que ces vestiges sont des tours du château de Porte Mars qui servoit de Citadelle aux Archevêques de Reims, & qui fut démoli après la décadence de la Ligue en 1594. M. Baugier est de Châlons en Champagne, & a travaillé toute sa vie à l'Histoire de sa Province. S'il échape des fautes de cette importance à des Ecrivains qui demeurent sur les lieux, quelle indulgence le Lecteur ne doit-il pas avoir pour ceux qui n'ont vû pour ainsi dire qu'en passant, les monumens qu'ils décrivent ?

Page 268. *l.* 28. douze, *corrigez* vingt-un.

Ibid. l. 29. Balzamine, *corrigez* Balzamie.

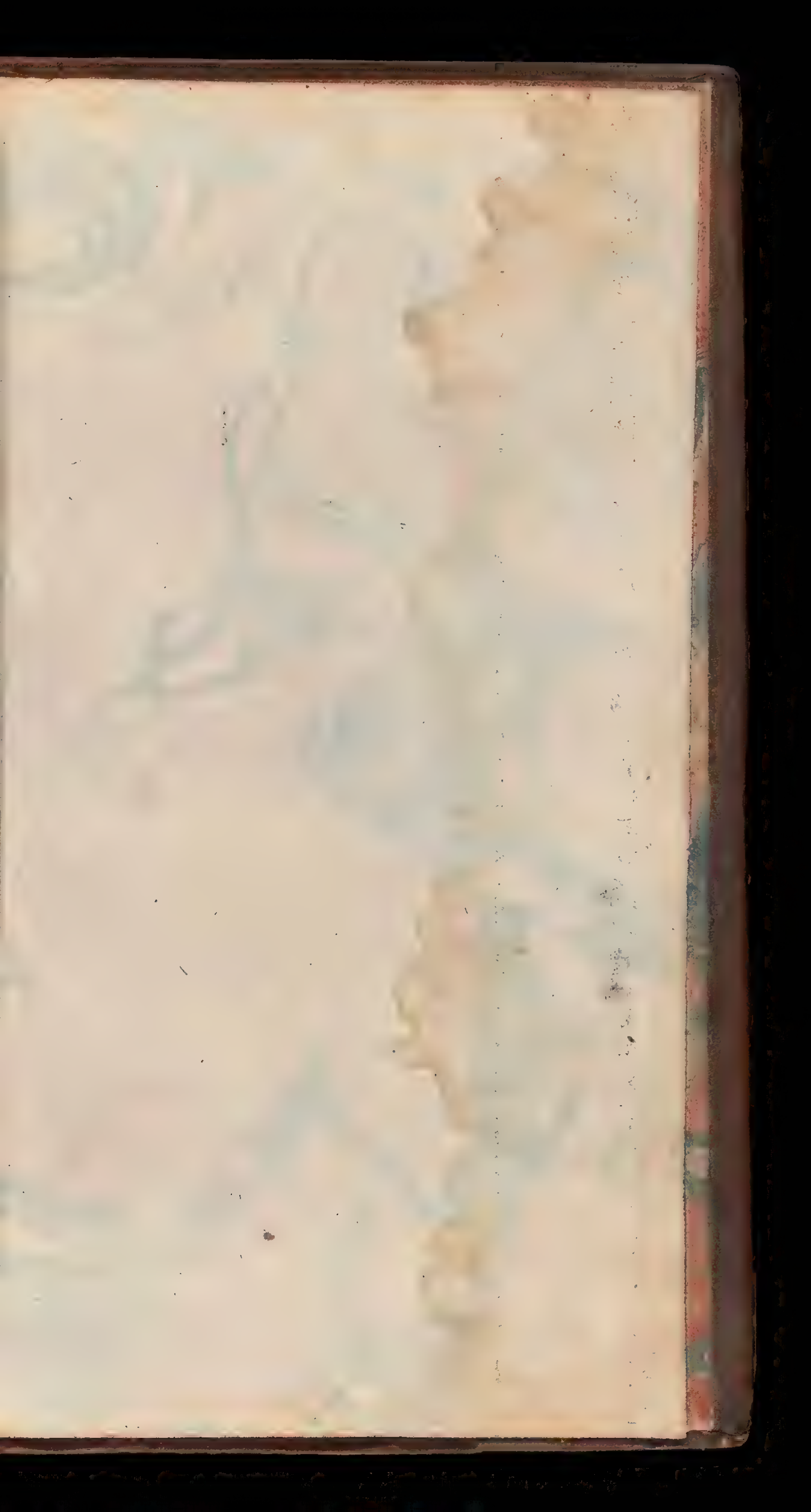
P. 269. *l.* Breaux, *corrigez* Braux.

P. 270. *l. pénultiéme*, Bouë, *corr.* Bove.

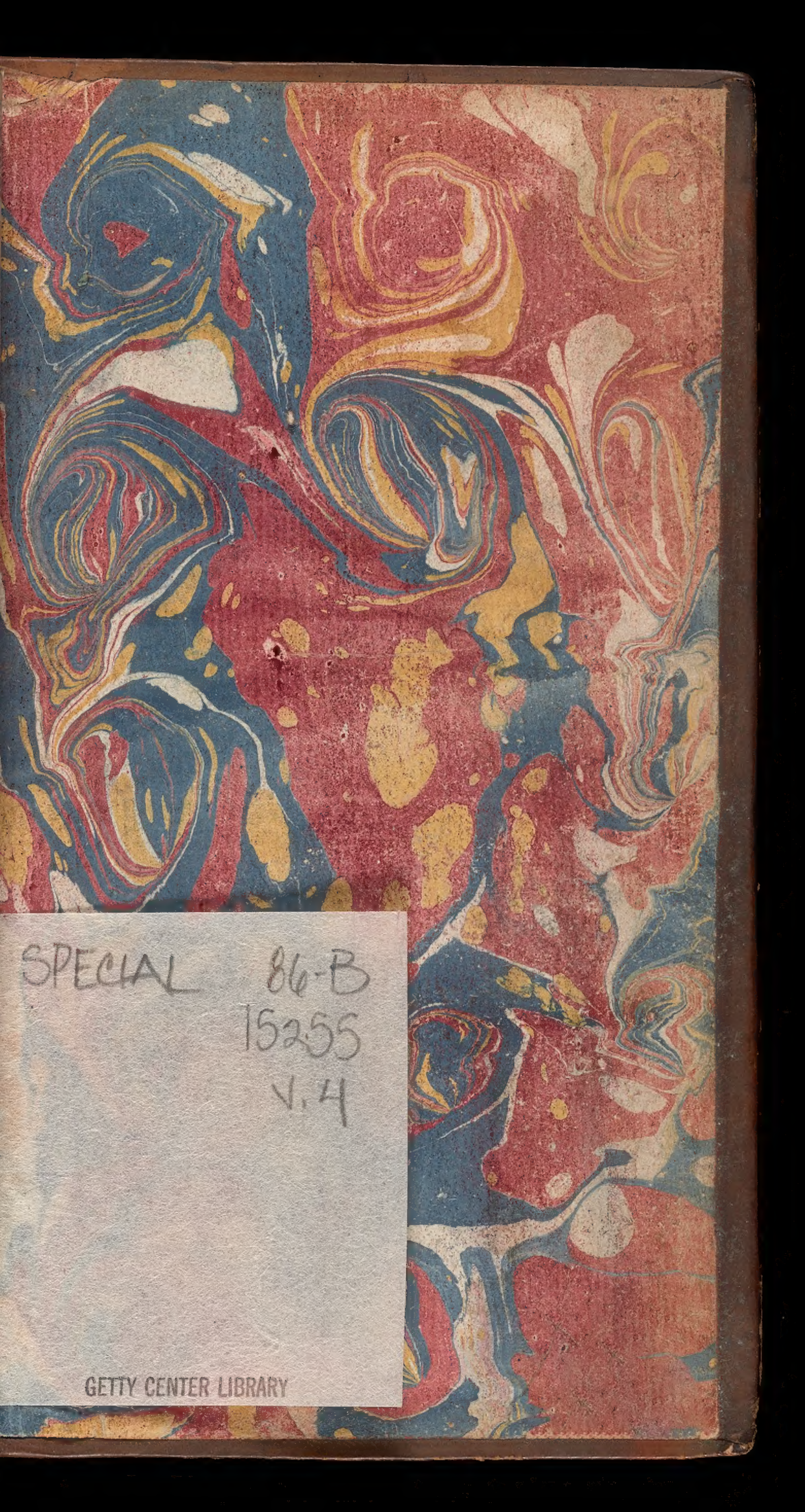
P. 345. *l.* 13. Montaine, *corrigez* Montaimé.

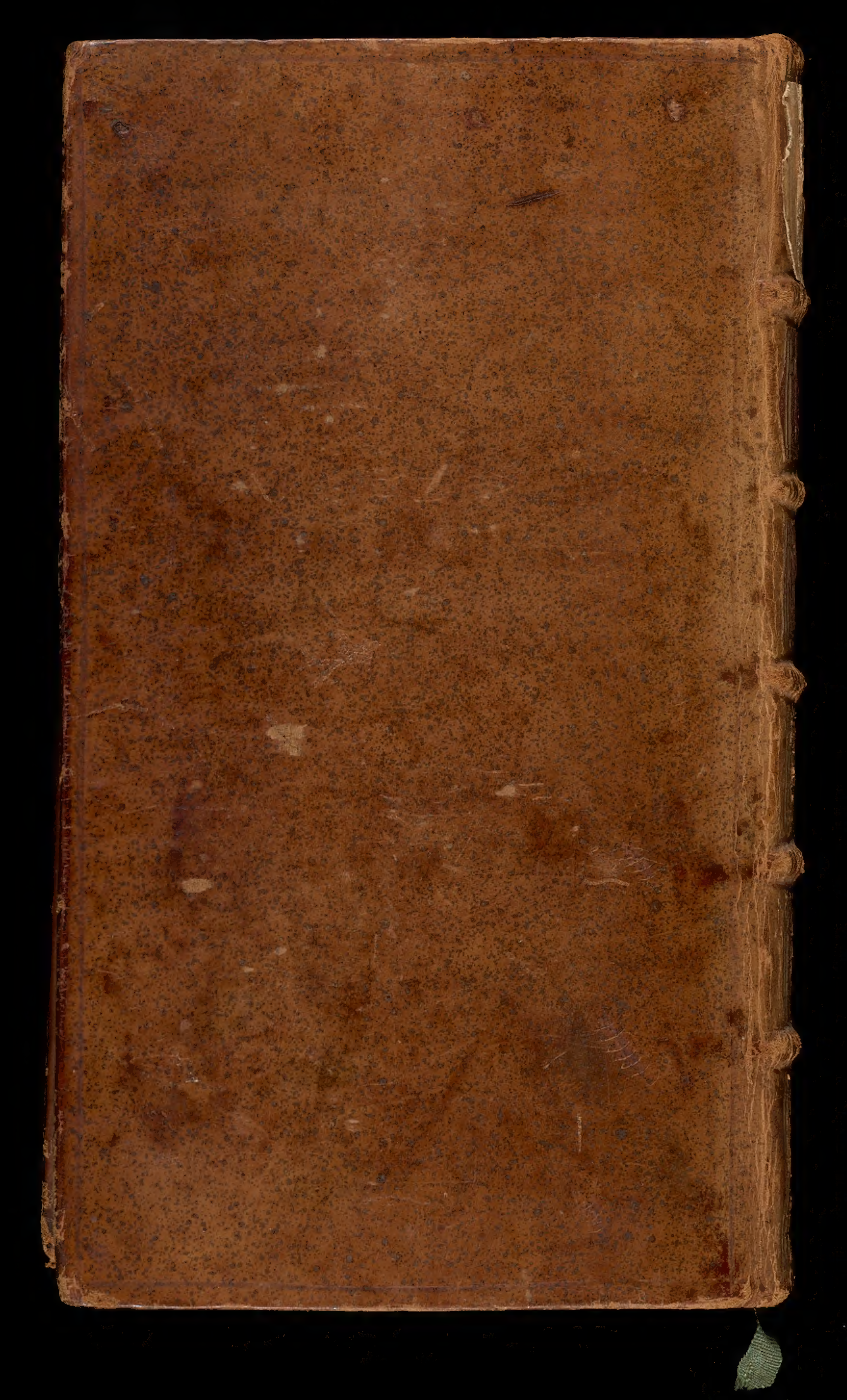
Page 354. Tout ce qui est dit ici des figures de Louis XIII. de Clovis, & de S. Louis, n'est point vrai, & par conséquent doit être effacé.

Pag. 356. Henry IV. *corrigez* Louis XIII.






SPECIAL 86-B
15255
v.4
GETTY CENTER LIBRARY



dans Tournus que l'Abbaye, où il y a une Eglise soûterraine qui est vénérable par son ancienneté, & dans laquelle l'on révére le tombeau de S. Valerien, qu'on prétend avoir annoncé le premier la foy à Tournus. On trouve aux environs de la ville une carriere de pierre dure & jaspée qui approche fort du marbre, & dont on fait des cheminées très-propres.

CLUGNY.

CLUGNY, *Cluniacum*, sur la petite riviere de Grosne dans un vallon entre deux montagnes. L'enceinte de cette ville est plus grande que celle de Mâcon, quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près si peuplée. Clugny doit, pour ainsi dire, sa naissance & sa réputation à son Abbaye, qui fut fondée l'an 910, par Guillaume premier, Duc d'Aquitaine & Comte d'Auvergne, *in proprio allodio*. Par son testament il la donna aux Apôtres *saint Pierre & saint Paul, au Souverain Pontife, & à ses successeurs*. Ce qui fait qu'elle n'est d'aucun Diocese, & que l'Archidiacre de l'Abbaye fait dans la ville de Clugny & ses dépendances, toutes les fonctions Episcopales, à l'Ordination & à la Confirmation près. Il y avoit dans cette Abbaye du tems de Pierre le Vénérable, plus de quatre

compte vingt-ſix Paroiſſes, & environ vingt-cinq ou trente mille ames. Comme les Genevois ont uſurpé la plus grande partie de cette Baronie, la plûpart des habitans ont embraſſé le Calviniſme, & il n'y a pas plus de deux mille Catholiques. Ce païs, de même que la Breſſe & le Bugey, fut cedé à la France par le Traité de Lion en 1601.

Gex, petite ville ſituée au pied du Mont S. Claude, qui fait la ſéparation du païs de Gex de la Franche-Comté. Cette ville eſt à préſent compoſée de trois parties. La premiere eſt bâtie ſur une petite hauteur à l'Occident, dans l'endroit où étoit autrefois un Château fort & conſidérable. La ſeconde partie eſt proprement la ville de Gex. Elle eſt fermée du côté du Couchant, par quelques reſtes d'anciennes murailles, & par tout ailleurs par les clôtures des jardins des particuliers. Elle a trois portes & trois fauxbourgs. La troiſiéme partie de la ville eſt au Nord du Château, & à deux cens pas de diſtance. On l'appelle Gex la Vieille. L'Egliſe de S. Pierre & de S. Paul, eſt la ſeule Paroiſſe qu'il y ait. Les Carmes ont un Couvent à Gex, comme auſſi les Capucins & les Urſulines. On y établit en 1681, une maiſon de Filles de la Propagation de la Foi, qui élevent un grand nombre de Filles